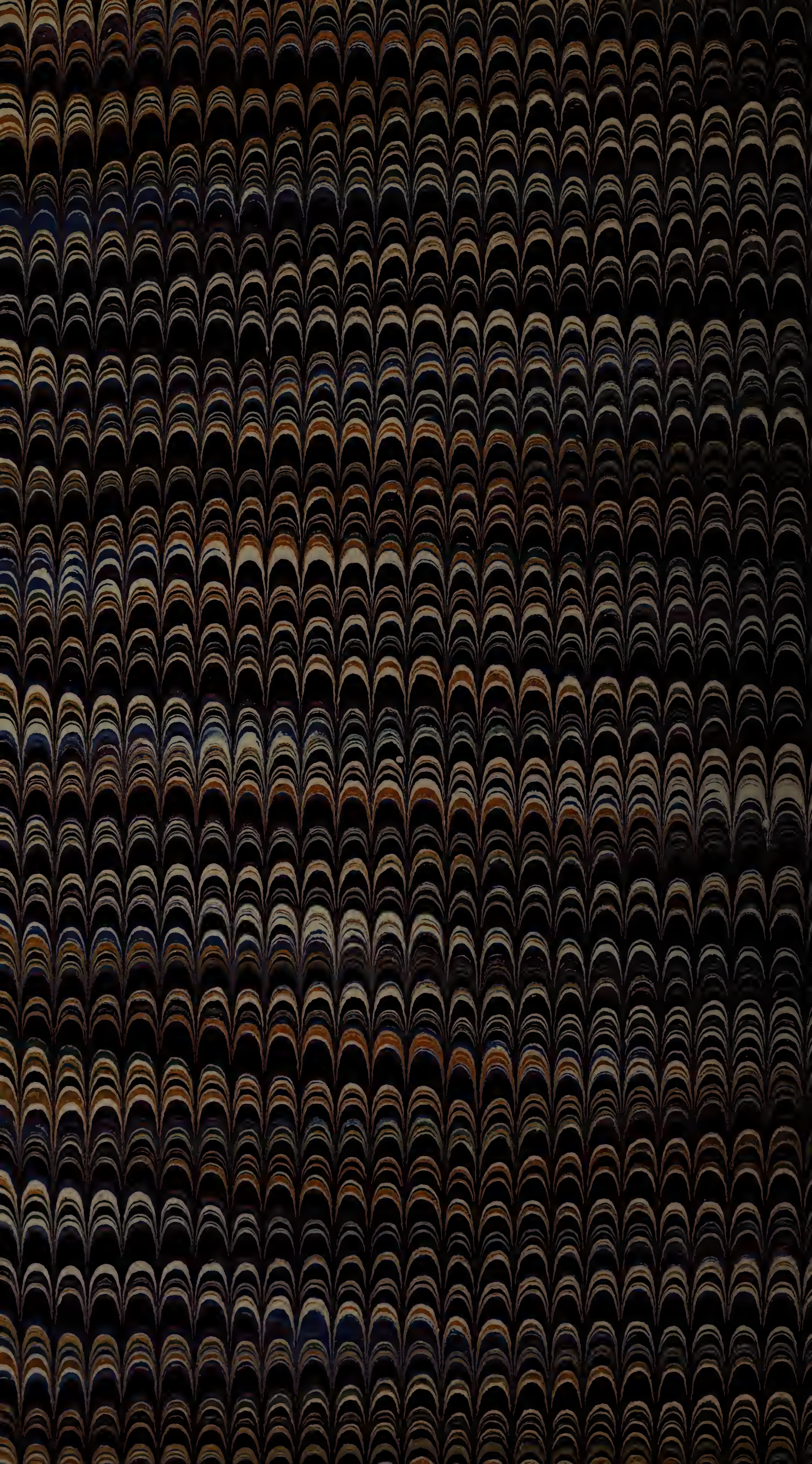




# HISTOIRE

DE

# L'ESCRIME

DANS TOUS LES TEMPS ET DANS TOUS LES PAYS

PAR

EMILE MERIGNAC

Maitre d'Armes

EAUX-FORTES DE E. DE MALVAL

DESSINS DE MM. RÉCIPON, DUPUY, GIRARDIN, Mlle DANIEL.

II

## MOYEN AGE — TEMPS MODERNES



PARIS

[illegible]

57, PASSAGE CHOISEUL, 57

1886

# HISTOIRE

DE

# L'ESCRIME

# HISTOIRE
## DE
# L'ESCRIME

DANS TOUS LES TEMPS
ET DANS
TOUS LES PAYS

PAR

**E. MERIGNAC**

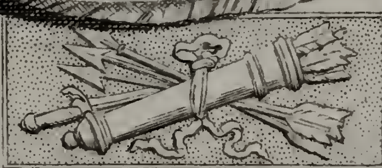
---

TOME 2

---







*F. de Malval*

# HISTOIRE
DE
# L'ESCRIME

DANS TOUS LES TEMPS ET DANS TOUS LES PAYS

PAR

ÉMILE MÉRIGNAC
Maître d'Armes

---

EAUX-FORTES DE E. DE MALVAL

DESSINS DE MM. RÉCIPON, DUPUY, GIRARDIN, Mlle DANIEL.

---

II

MOYEN AGE — TEMPS MODERNES



PARIS
ROUQUETTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
57, PASSAGE CHOISEUL, 57

1886




F. de Malval




# L'ESCRIME CHEZ LES AMAZONES

## ANCIENNES ET MODERNES

Les Amazones antiques. — Leur origine. — Leurs armes. — Quels rapports elles avaient avec les hommes. — Leur cruauté envers les enfants mâles. — Leur façon d'élever les filles. — Leur habillement. — Leur adresse à manier l'arc. — Une partie des troupes des Amazones se servait de la lance. — Thalestris et ses compagnes. — Penthésilée invente la hache à deux tranchants. — Une page de Virgile. — Les Amazones prenaient des hommes pour leur servir de troupes auxiliaires. — Les Amazones de Néron. — Enthousiasme des Romains pour les Amazones antiques. — Autre version sur les Amazones.— Les prêtresses d'Arthémis. — Influence du culte de cette divinité sur les mœurs de ses adeptes. — Les femmes scythes savaient manier les armes comme les hommes. — Les peuples « *dominés par des femmes.* » — Les druidesses celtiques méritaient aussi l'épithète de « *tueuses d'hommes.* »— Les femmes des Teutons et

celles des Cimbres combattaient jusqu'à la mort. — Coup d'œil sur les escrimeuses antiques de toutes les nations. — Les gladiatrices romaines. — Les Amazones égyptiennes. — Celles de l'Éthiopie orientale, de la Chine et de l'Amérique. — Le bataillon des vierges scandinaves. — Les guerrières des Scots et celles des Pictes. — Chez les Bretons, les femmes prenaient part aux exercices d'escrime et de gymnastique. — Boadicée. — Les femmes arabes maniaient l'arc et la lance. — Les guerrières des armées des premiers califes. — Deux héroïnes arabes. — Les Amazones de la Bohême. — Vlasta. — Ses cruautés. — Elle défend aux hommes de porter les armes.— Destruction des Amazones bohémiennes.— La reine de Pologne Wanda.— Des femmes ont combattu pendant les croisades. — Elles s'étaient exercées au maniement des armes, dans les châteaux féodaux. — Un grand nombre de dames gênoises ont combattu contre les Turcs. — La fille du roi Caidu et ses combats singuliers. — Jeanne de Montfort. — Marie de Pouzzoles et son attrait pour le maniement des armes. — Elle livrait, en présence du peuple, des *combats d'honneur* ou *tournois.* — Jeanne d'Arc. — A-t-elle eu des compagnes? — Jeanne Hachette. — Les escrimeuses du XVI^e siècle. — Les tournois féminins. — Bravoure des femmes hongroises combattant contre les Turcs. — Organisation militaire des femmes de Sienne. — Une compagnie de femmes se trouve en 1572 parmi les défenseurs de Haarlem. — Leurs armes. — Albertine d'Ernecourt. — Ses faits d'armes. — Son portrait par Antoine Arnauld. — Les héroïnes castillanes qui accompagnaient Fernand Cortez. — Les pays méridionaux eurent plus de spadassines que les autres. — Les *cavalié-resses* italiennes. — La *nonne-lieutenant.* — Les duels de dona Catalina de Erauso. — La *fille-soldat.* — Le capitaine Hendrick. — Les Amazones de la Mingrélie. — L'héroïne dona Marie. — Les spadassines françaises. — Duel de deux courtisanes sur le boulevard de la porte Saint-Antoine. — Les *Femmes vaillantes* de Tallemant des Réaux — Humeur batailleuse de M^me de Chasteau-Gay. — Sa sœur encore plus fanfaronne. — Un duel en chambre. — Quelques autres combats féminins à l'épée. — La Maupin, sa passion pour l'escrime et ses duels. — Les frondeuses. — Le régi-

ment de Mademoiselle. — M^me^ de Longueville. — Les femmes qui souscrivent pour les écoles nationales militaires. — Celles qui montent la garde. — L'Angevin. — Le bataillon de femmes du roi des Ashantee. — Les amazones du royaume de Dahomey. — Les *femmes-hommes* du roi de Siam. — Les héroïnes françaises de la campagne 1870-1871. — Un assaut de M^lle^ Jean-Louis.

## I

Les Amazones sont représentées, dans la mythologie et dans la poésie des Grecs, comme une nation de femmes guerrières. Les données fournies par les poètes reposent, il est vrai, pour la plupart, sur des fables; mais ces fables se sont formées, en grande partie, sur la réalité, et renferment, par conséquent, un fonds historique qu'il importe de déterminer et de faire ressortir.

Arrien doute de l'existence des Amazones, parce que Xénophon n'en a pas parlé dans la retraite des Dix mille. Pourtant Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Justin, Quinte-Curce parlent de ces héroïnes comme si leur existence était démontrée. D'ailleurs, il n'est point d'État plus célèbre, plus remarquable, plus attesté des anciens que celui de ces illustres

guerrières. Des temples, des villes, des contrées, des provinces entières ont conservé, longtemps après elles, la gloire de leur nom. Enfin le témoignage des médailles forme une preuve sans réplique. S'il n'y avait jamais eu d'Amazones, comment les verrait-on si souvent représentées sur les monnaies de Smyrne, de Thyatire et d'autres villes aussi connues?

Chez les Scythes, dont elles étaient originaires, on nommait les Amazones *Æorpates*, c'est-à-dire *ennemies*, et *altérées du sang des hommes.* Dès que les Grecs eurent connaissance de leur société, ils les appelèrent Amazones [1].

Justin [2] nous raconte ainsi l'origine de ce peuple de guerrières : Ilinos et Scolopite, deux jeunes princes du sang royal des Scythes, furent chassés de la cour et du pays par la faction de quelques rivaux qui aspiraient à la couronne. Forcés de se retirer dans une terre étrangère, ils emmenèrent avec eux une nombreuse jeunesse, touchée de leurs malheurs, et passèrent dans la Sarmatie asiatique, au-dessus du mont Caucase, d'où ils firent des courses sur les provinces voisines du Pont-Euxin. Mais

[1] L'abbé Guyon. *Histoire des Amazones.*
[2] Livre II, ch. IV.

les peuples qui l'habitaient, ne pouvant soutenir leurs violences et leurs usurpations, se jetèrent sur eux, dans le temps qu'ils s'y attendaient le moins, et les massacrèrent tous. Les femmes de ces infortunés se crurent menacées d'un sort aussi fatal. Chassées de leur patrie et privées de leurs maris, elles prirent une résolution que le désespoir leur inspira, ce fut de demeurer unies entre elles, de se choisir une reine, et de former un État jusqu'alors inconnu dans l'univers. Depuis ce jour, embrassant la profession des armes, elles s'exercèrent à manier l'arc, la lance, la hache et le bouclier, et se livrèrent à tout ce qui est du ressort des fonctions militaires. L'ardeur avec laquelle elles s'y portèrent donna un prompt succès à leur entreprise. Elles devinrent bientôt formidables à ceux qu'elles avaient appréhendés, s'assurèrent la possession des pays où elles se trouvaient, et, bientôt, étendirent les bornes de leur domination. Redevables à leur seule bravoure de ces prospérités rapides et flatteuses, elles se persuadèrent qu'elles n'avaient pas besoin du secours des hommes pour se soutenir. Elles massacrèrent ceux qui étaient échappés à la fureur des Sarmates, et elles renoncèrent pour jamais au mariage, ne le

regardant que comme une servitude et un esclavage indigne d'elles.

L'envie de perpétuer une république, qu'elles avaient si glorieusement établie, les mit dans l'obligation de retourner quelquefois aux hommes. Elles se firent donc une loi d'aller tous les ans, pendant deux mois, sur les frontières des provinces voisines, d'y appeler les habitants, de se livrer à eux sans choix ni attachement, et de retourner ensuite dans leurs demeures.

Pour montrer que ce n'était pas par amour pour eux qu'on les recherchait, il fallait en avoir tué trois avant que de pouvoir faire le voyage [1].

Les enfants mâles éprouvaient en naissant la haine et la cruauté de leurs mères. Quelques-unes avaient la barbarie de les étouffer, et d'autres leur tordaient les bras et les jambes pour les rendre incapables de se livrer aux exercices militaires; les plus humaines les renvoyaient à leurs pères.

Les filles étaient le seul objet de leur attention. Destinées à succéder aux fonctions des Amazones, on commençait par leur endurcir le

[1] Hérodote et Hippocrate.



tempérament et leur inspirer une humeur guerrière par la façon dont on les nourrissait. On leur donnait du lait de jument et une espèce de moelle qui se formait dans les roseaux, sur les bords du Thermodon ou du Pont-Euxin. Le plus tôt qu'il était possible, on les mettait aux aliments communs, c'est-à-dire à la chair des bêtes fauves, très souvent crue, et pour l'ordinaire cuite imparfaitement.

On dit que les Amazones brûlaient à leurs filles le sein droit pour qu'il ne les empêchât pas de tendre leur arc ; cela est très contesté : une partie d'entre elles ne se servaient d'ailleurs que de la lance, et celles qu'on voit sur les monuments paraissent avoir les deux seins.

Winckelmann est de cet avis; il avance qu'aucun monument de l'antiquité ne représente les Amazones privées de la mamelle droite; cependant, Montfaucon, d'après Maffei, en représente une où la draperie qui couvre le côté droit de la poitrine prouve, par ses plis droits et par sa disposition, qu'il n'y a pas de sein par-dessous[1].

Les historiens nous disent peu de choses sur l'habillement des Amazones; on ne peut le

[1] Montfaucon. *L'antiquité expliquée.*

connaître que par les médailles qui nous restent, et qui nous les représentent sous trois habits différents. Dans deux pièces frappées à Thyatire, ville bâtie par les Amazones, nous voyons deux de ces guerrières vêtues comme les héros de la Grèce, sous l'empire des Macédoniens. L'une porte un casque dont la visière est relevée, et qui est garni d'un triple panache. Elle est vêtue d'une espèce de corset cuirassé et terminé par une ceinture, et une cotte d'armes qui descend à peine jusqu'au genou. Des brodequins ordinaires sont sa seule chaussure. Elle a sur la main droite, qu'elle tient étendue, une petite victoire ailée; dans sa gauche sont le bouclier et une hache d'armes, sur laquelle elle est appuyée au lieu de lance.

Sur un marbre romain [1], on voit ces héroïnes combattant : elles ont leurs deux mamelles, et leur tunique n'en couvre qu'une; leurs armes sont une courte pique, un sabre et un petit bouclier ovale. Quelquefois, par-dessus leur robe, elles ont un corselet qui est tantôt en cuir, tantôt fait d'écailles; quelquefois aussi, leurs chevaux sont couverts d'une peau de tigre.

[1] Montfaucon.

Leurs armes offensives étaient la lance, l'épée longue de six décimètres et demi, l'arc et la hache d'armes; cette dernière, avec laquelle elles sont le plus souvent représentées sur les monuments, était double, c'est-à-dire à deux tranchants ressortant, l'un à droite, l'autre à gauche de la hampe. Sa longueur ne dépassait pas celle d'un javelot; on la nommait *sagaris*.

Elles furent, dit-on, les premières qui firent leurs armes avec du fer; on ne les avait faites jusqu'alors qu'avec du cuivre [1].

Toutes les médailles sont uniformes dans la manière de représenter le bouclier des Amazones. Il n'était ni carré ni ovale, comme ceux des autres nations, qui couvraient souvent une partie du corps. On peut juger, par les proportions, qu'il avait tout au plus un pied et demi de diamètre, dans sa plus grande largeur, ce qui marquait plus d'adresse dans les Amazones que dans les deux peuples les plus belliqueux, c'est-à-dire les Macédoniens et les Romains. Il avait à peu près la forme du croissant de la lune; les deux pointes étaient en haut, souvent un peu recourbées en dedans,

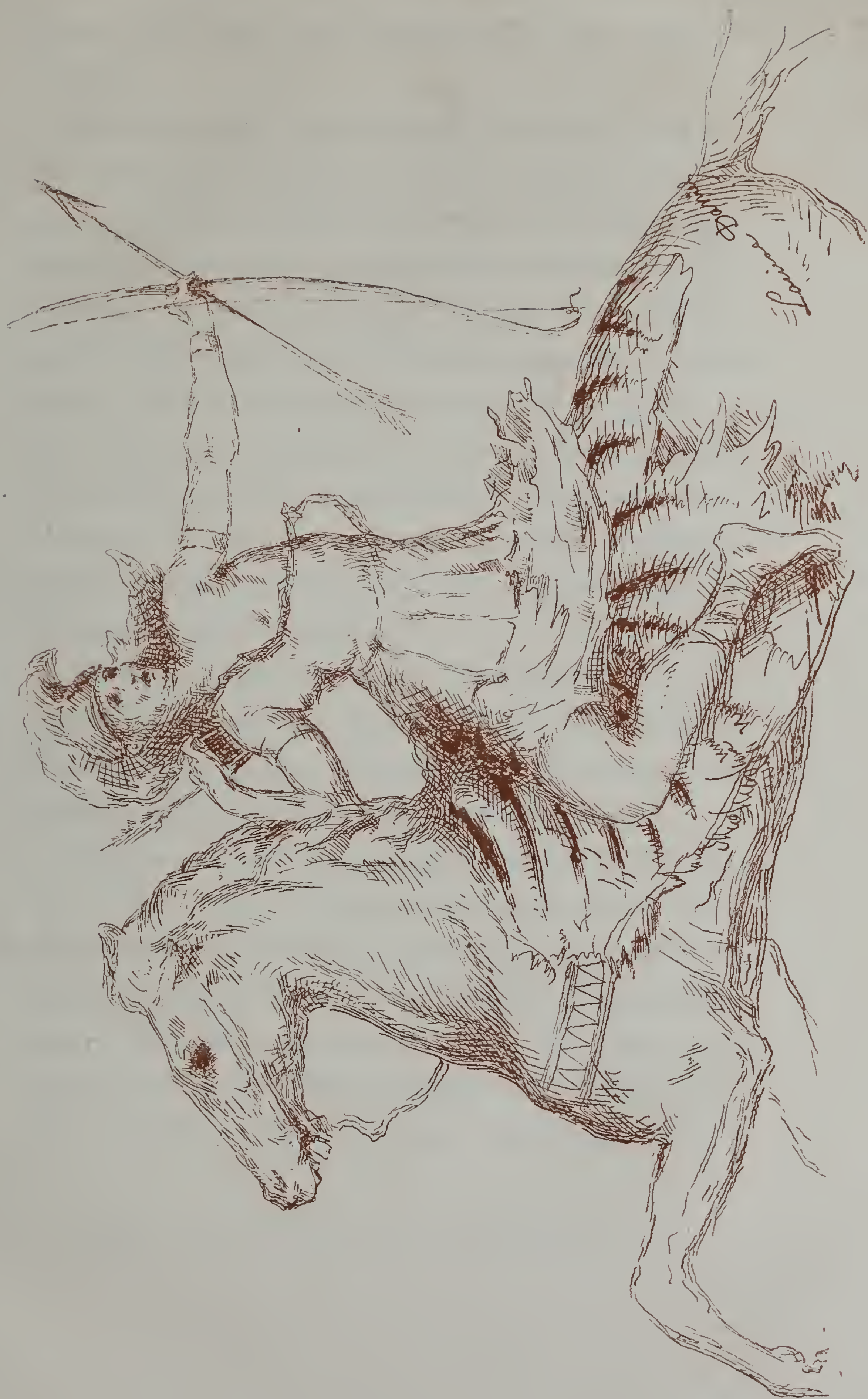
[1] Malliot. *Recherches sur les mœurs, les coutumes*, etc.

et, au milieu de l'échancrure, il y avait une petite élévation, soit pour lui donner de la force, soit pour rompre le coup de sabre qui y aurait porté, soit pour rendre l'anse plus sûre et plus commode.

La légèreté de plusieurs Amazones à la course, notamment celle de la reine Myrine, paraît indiquer, chez ces guerrières, une tendance à ne pas dédaigner le combat à pied.

Nées dans un pays où l'on ne savait combattre que de loin, les Amazones apprenaient, dès l'enfance, à manier l'arc, et elles s'en servaient avec autant d'adresse que les Scythes et les Parthes. Comme eux, elles savaient parfaitement lancer une flèche par derrière à l'ennemi qui les poursuivait, et il était aussi dangereux de les suivre dans leur retraite que de les attaquer de front, ce qui leur fit donner le nom de *Jaculatrices*.

L'expérience fit connaître aux Romains que les Parthes, originaires des Scythes, et dont ils avaient conservé les usages, n'entendaient rien à se battre de près, et cette remarque leur valut plusieurs victoires. Les Amazones n'attendirent pas longtemps pour corriger ce défaut parmi elles. Lucien, dans son *Traité des images*, parle de la statue d'une Amazone appuyée sur sa



lance, qui était un chef-d'œuvre du célèbre Phidias.

Bientôt donc, une partie de leurs troupes fut destinée à porter la lance, comme tous les peuples de la Grèce et de l'Asie, et à leur fournir une infanterie capable de combattre et de résister de près, quand l'occasion le demanderait. Dès qu'elles se furent exercées à cette arme, elles la manièrent avec tant de grâce et de légèreté, qu'elles s'en firent une espèce d'ornement et de contenance dans les cérémonies et les occasions où elles voulaient briller, et lors même qu'il ne s'agissait pas de se présenter au combat.

Ainsi, quand leur reine Thalestris alla voir Alexandre, elle parut devant lui tenant deux lances à la main, quoiqu'elle vînt plutôt en femme galante qu'en Amazone guerrière.

Celles qui l'accompagnaient avaient, au lieu de lances, des haches d'armes à deux tranchants dont la hampe n'était pas moins grande que celle d'un javelot. La célèbre Penthésilée avait inventé cette arme[1] dans le feu de la guerre, et les Grecs en sentirent cruellement les premiers effets au siège de Troie. On ne

[1] Pline. *Histoire naturelle*, livre VII, ch. LVI.

voit pas que cet exemple leur ait appris à en faire usage, mais Cyrus arma ainsi une partie des Perses qu'il avait amenés au secours du roi des Mèdes contre les Babyloniens, et il n'eut pas lieu de s'en repentir[1].

Enfin, nous trouvons attesté que les Amazones, entièrement livrées au génie et aux exercices militaires, se servaient de toutes les armes qui étaient connues des peuples les plus belliqueux, parce qu'elles avaient résolu de se défendre contre tous ceux qui les attaquaient, ou peut-être de les attaquer tous.

On le voit par l'élégante description que Virgile nous a laissée du combat de l'illustre reine des Volsques, dont il fait une Amazone, et qu'il compare, dans toutes ses manières, à celles qui habitèrent les rives du Thermodon[2].

« Au milieu de ces scènes de carnage, le sein nu et le carquois sur l'épaule, se distingue surtout la belliqueuse Camille. Tantôt, elle fait voler une grêle de traits; tantôt, la hache pesante arme son bras infatigable; le céleste carquois et l'arc d'or retentissent sur son dos; sa retraite même, quand elle s'y voit forcée,

[1] L'abbé Guyon. *Histoire des Amazones.*
[2] *Enéide*, livre XI, v. 648.

n'est pas sans danger pour l'ennemi que ses flèches ne cessent de harceler. Autour d'elle sont ses compagnes choisies, la vierge Larina, Tulla et Tarpéia, qui brandit une hache d'airain ; toutes trois du sang italien ; la divine Camille les a choisies pour faire l'ornement de sa cour et la servir fidèlement dans la paix comme dans la guerre.

» Telles les Amazones de la Thrace foulent les rives du Thermodon, et font la guerre avec leurs armes colorées, tantôt à l'entour d'Hippolyte, tantôt suivant le char victorieux de la belliqueuse Penthésilée ; l'escadron féminin pousse des hurlements confus, et bondit en agitant ses boucliers arrondis en croissant. Quel fut le le premier, quel fut le dernier qui tomba sous tes coups, vierge redoutable ? Combien de corps inanimés couchas-tu dans la poussière ? Le premier est Eunée, fils de Clytius ; comme il s'avançait, la poitrine découverte, Camille le transperce de sa longue javeline ; il tombe en vomissant des flots de sang, mord l'arène sanglante et se roule en expirant sur sa blessure. Elle immole ensuite Liris et Pagasus, l'un, renversé en arrière par son cheval tué sous lui, rassemblait les rênes, l'autre s'approchait, et tendait à son ami près de tomber une main désarmée ; tous

deux tombent frappés du même coup. A ces victimes, elle joint Amaster, fils d'Hippotas ; elle poursuit et de loin menace de sa lance Téné, Harpalycus, Démophoan et Chromis ; autant le bras de l'Amazone a fait siffler de traits, autant de guerriers phrygiens ont mesuré la terre. Ornytus, le chasseur Ornytus, monté sur un cheval d'Apulie, se fait remarquer au loin par la singularité de son armure ; la peau d'un jeune taureau couvre les larges épaules du guerrier ; son énorme tête est coiffée de la gueule béante d'un loup, dont les mâchoires sont garnies de dents blanches ; un épieu rustique arme son bras ; il va et vient au milieu des escadrons qu'il dépasse de toute la tête. Camille revient vers lui, le perce d'outre en outre, et lui dit de plus d'un air courroucé : « Croyais-tu donc, Tyrrhénien, poursuivre dans les forêts les bêtes sauvages ? Voici le jour où le bras d'une femme devait confondre ton insolence. Ce n'est pas, toutefois, sans quelque gloire que tu rejoindras les mânes de tes pères ; dis-leur que tu es tombé sous le fer de Camille. » Ensuite elle immole Orsilochus et Butès, deux géants troyens ; elle perce Butès, par derrière, du fer de sa lance, au défaut du casque et de la cuirasse, à l'endroit où le cou

du cavalier est à découvert et où le bouclier pend au bras gauche; pour Orsilochus, elle fuit d'abord et tourne autour de lui à une grande distance, puis elle échappe dans un cercle plus étroit, et poursuit à son tour l'ennemi qui la poursuivait. Alors, se dressant de toute sa hauteur, elle frappe à coups redoublés avec sa lourde hache, l'armure et le crâne du guerrier qui l'implore et la prie vainement, le sang qui sort de sa cervelle fumante lui couvre le visage.

» Tout à coup se trouve devant elle, et s'arrête glacé d'effroi, le fils d'Arinus, enfant de l'Apennin, et le plus perfide des Liguriens, tant que les destins lui permirent de tromper. Voyant qu'il ne peut, par la fuite la plus rapide, éviter le combat, ni échapper à la poursuite de la reine, il essaie de recourir à la ruse et à l'artifice : « Quelle gloire, lui dit-il, pour une femme, de se fier à la vigueur de son coursier ? Renoncez à la fuite, descendez à terre pour vous mesurer de près avec moi, et préparez-vous à combattre à pied, vous saurez qui de nous portera la peine de sa folle jactance. » — Il dit. Camille, furieuse et enflammée d'un violent dépit, remet son coursier à sa compagne et attend intrépidement son ennemi sous des armes égales, à

pied, n'ayant pour toute défense que son épée et son léger bouclier. Mais le jeune homme, triomphant déjà du succès de sa ruse, tourne soudain la bride, fuit et s'envole en pressant de l'éperon son rapide coursier. « Perfide Ligurien, enflé d'un fol orgueil, c'est en vain, fourbe, que tu as essayé des ruses de ton pays ; ton artifice ne te rendra pas vivant à ton père Aunus, aussi trompeur que toi. A ces mots, l'Amazone, rapide comme le feu, s'élance d'un pied léger, devance le coursier, le saisit par le mors, et attaque de front son ennemi qu'elle immole à sa vengeance. »

L'histoire militaire de cette espèce d'Amazone italienne fait connaître les armes et la manière de combattre de celles de Scythie. C'est de celles-ci que le poète latin a manifestement emprunté le caractère et les beautés du tableau de son héroïne, qu'il habille et qu'il arme comme celles du Thermodon.

On lui voit les flèches, la lance, la hache d'armes et le bouclier particulier des Amazones. — Il paraît que ces héroïnes prenaient des hommes pour leur servir de troupes auxiliaires et pour renforcer leur milice.

« La puissance qu'elles avaient acquise sur eux, l'espérance certaine de la victoire, l'appât

du butin, dit l'abbé Guyon[1], faisaient marcher les Scythes à la suite des Amazones. Ils obéissaient volontiers à des guerrières plus habiles qu'eux dans la science des combats; elles en menaient avec elles quand elles passèrent dans l'Attique. »

Rien n'était donc plus célèbre, chez les anciens peuples, que les guerres de ces héroïnes, que la valeur avec laquelle elles avaient combattu, et les lauriers qu'elles avaient remportés sur les héros eux-mêmes.

Les premiers poètes de la Grèce qui, par leurs chants, transmettaient seuls à la postérité l'histoire de leur siècle ou des âges précédents, avaient écrit les exploits et les belles actions des Amazones. C'est par leurs œuvres qu'on en eut la connaissance dans les temps postérieurs, que cette connaissance passa chez toutes les nations, et en particulier, chez les Romains, où elle fit l'admiration des savants et des empereurs. Néron, se préparant à porter la guerre dans les Gaules, crut devoir renforcer son armée d'une compagnie d'Amazones[2], à qui il donna des haches d'armes et de petits boucliers, et qu'il fit armer à la ma-

[1] *Histoire des Amazones.*
[2] Suétone. *Nérone*, c. XLVI.

nière de combattre des guerrières du Thermodon.

Le peuple romain était si rempli de belles idées et d'estime pour elles, qu'il ne savait pas donner d'éloges plus flatteurs au prince, qu'en le comparant à ces héroïnes. Ainsi, voulant louer l'empereur Commode dans les jeux publics, il s'écriait : « Vous êtes le maître absolu de l'univers, le premier de tous les souverains ; partout, la fortune se plaît à montrer vos armes, vos victoires égalent celles des Amazones »[1].

Justin dit que la nation et le royaume des Amazones subsistèrent jusqu'au temps d'Alexandre le Grand! « Penthésilée ayant été tuée, dit-il, et son armée ayant été entièrement défaite, le peu d'Amazones qui restaient dans le royaume eurent bien de la peine à se défendre contre les peuples voisins, et ne s'y maintinrent que jusqu'au temps d'Alexandre le Grand, que Thalestris, une autre de leur reine, vint visiter pour avoir de lui un fils. »

[1] Xiphilin. *Collect. script. Rom.*, p. 382.

## II

Un auteur[1], qui a fait de nombreuses recherches sur l'histoire des Scythes et sur celle des Amazones, dit que, lorsque pour la première fois les Grecs asiatiques apprirent à connaître les Amazones, c'étaient les prêtresses d'une divinité qu'ils désignaient sous le nom d'Artémis.

« De même, dit-il, que dans l'antiquité les prêtres portaient quelquefois le nom, les attributs et les caractères extérieurs du dieu dont ils étaient les serviteurs, et dont ils passaient souvent pour être les fils, de même les Amazones portaient le nom épithétique, le costume et le caractère extérieur de la déesse Artémis, vierge chasseresse et guerrière dont elles étaient les prêtresses. »

D'après M. Bergmann, ce fut l'histoire de ces Amazones prêtresses qui donna lieu aux traditions rapportéessur les Amazones de l'antiquité.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le culte d'Artémis n'exerça passeulement son influence

[1] M. Bergmann. *Les Amazones dans l'histoire et dans la fable.*

sur les mœurs des Amazones, mais encore sur celles des nations qui avaient adopté ce culte. C'est à lui qu'il faut attribuer la prépondérance dont jouissaient, chez les peuples kymro-celtiques, la femme sur l'homme, dans les affaires privées et publiques. Soit que cette prépondérance fût uniquement l'effet du culte d'Artémis, qui domina toujours chez cette nation, soit qu'elle vînt aussi du penchant naturel à cette race, et que le culte d'Artémis n'ait fait que favoriser davantage ce penchant, toujours est-il qu'elle s'est toujours fortement manifestée aux différentes époques de l'histoire de ces peuples. C'est ainsi, par exemple, que les Karo-Lykiens, qui étaient d'origine cimmérienne, contrairement à l'usage adopté de presque tous les peuples, se nommaient, non d'après leur père, mais d'après leur mère, et l'héritage de la famille se transmettait, chez eux, dans la ligne maternelle. Chez les Sitones de la Scandinavie, qui étaient très probablement, ainsi que les Cimbres de la Baltique, un peuple d'origine cimmérienne ou celtique, la femme avait la prépondérance sur l'homme. Les peuples celtiques, adorateurs d'Arthémis, étaient, plus généralement et plus volontiers que d'autres, gouvernés par des reines grandes

prêtresses, et s'il y avait des rois à leur tête, ils étaient souvent, comme chez les Pictes, peuple celtique de l'Écosse, choisis de préférence dans la descendance de la femme[1].

En un mot, chez les peuples celtiques, les femmes, sans jamais dominer exclusivement, décidaient cependant, le plus souvent, des affaires publiques les plus importantes. Et elles avaient réellement, dans leurs mœurs et leurs habitudes guerrières, quelque chose d'amazonique. Dans certaines tribus scythes, les femmes savaient manier les armes comme les hommes ; elles portaient, comme les anciennes Amazones et les Scythes eux-mêmes, des noms qui se rapportaient à l'usage des armes; une reine scythe, entre autres, s'appelait *Targitaô* (*brillante par la targe*). Puis, elles vivaient quelquefois seules et pourvoyaient elles-mêmes à leur défense et à leur protection, pendant l'absence souvent très prolongée de leurs maris.

Les peuplades scythiques ou sakes, qui étaient, comme les Amazones, gouvernées par des reines grandes-prêtresses d'Artimpasa, étaient appelées, par les Grecs, non sans

[1] M. Bergmann. *Les Amazones dans l'histoire et dans la fable.*

quelque mépris : *gunaiko-kratoumenoï* (dominés par des femmes), et les Hindous les nommaient *strî-râdjâs* (*ayant une femme-roi*).

Au sixième siècle avant notre ère, il n'y avait que les nations celtiques et les Grecs adorateurs d'Artémis qui eussent encore des prêtresses guerrières.

L'histoire ne dit pas jusqu'à quelle époque l'institution et le nom des Amazones se sont conservés chez les peuples celtiques ; sans doute l'une et l'autre se sont confondus plus tard avec l'institution et le nom des druidesses. En effet, les druidesses portaient encore, au commencement de notre ère, quelques-uns des caractères distinctifs des Amazones cimmériennes. Le culte de l'Artémis celtique exigeait de ses prêtresses la chasteté, sinon perpétuelle, du moins temporaire ; aussi les druidesses, comme les Amazones, évitaient la cohabitation avec les hommes.

En Gaule, les druidesses qui vivaient séparées des hommes, dans l'île de Séna (Sein), portaient le nom de Galli-cênes. Les femmes namnètes, que Strabon appelle prêtresses de Dionysos, et qui étaient sans doute aussi prêtresses d'Artémis, vivaient, comme les druidesses de Séna, dans une île, à l'embou-

chure de la Loire. A des époques fixées, elles venaient visiter elles-mêmes leurs époux sur le continent. Mais cette visite ne se faisait que la nuit et devait être terminée avant l'aube.

Enfin, les druidesses celtiques méritaient aussi, comme leurs prototypes, les Amazones cimmériennes, l'épithète de *tueuses d'hommes*. En effet, chez les Cimbres, ces prêtresses accomplissaient les sacrifices humains. Lorsqu'ils avaient gagné une bataille et fait des prisonniers, des femmes âgées allaient en cérémonie à la rencontre de ceux-ci ; elles étaient nu-pieds, avaient une tunique de toile blanche très fine, et, par-dessus, un autre vêtement de même étoffe ; une ceinture de métal autour du corps, et une épée à la main ; elles conduisaient les prisonniers sur un échafaud, au bas duquel était un vase ; là, elles murmuraient quelques paroles mystérieuses, puis leur enfonçaient l'épée dans le cœur, découpaient leurs entrailles et y lisaient l'avenir [1].

Du reste, chez ces peuples, il n'y avait pas que les prêtresses qui maniassent les armes : « Les femmes des Teutons, celles des Cimbres,

[1] Spallart. *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des anciens.*

dit M. de Beaumont [1], effrayantes dans leurs furies, combattaient jusqu'à la mort, et, ne pouvant survivre aux défaites, s'entr'égorgaient à coups d'épée, ou bien s'étranglaient avec leurs cheveux, ce qu'elles firent à Aix et à Verceil. »

Enfin, nous lisons dans Plutarque [2] : « Les femmes Cimbres s'armèrent d'épées, hurlant, grinçant des dents, de rage et de douleur; elles frappaient les Cimbres et les Romains. »

C'est ainsi que les Amazones cimmériennes s'étaient perpétuées chez les nations celtiques, jusqu'à ce qu'elles s'éteignissent enfin complètement avec la religion de ces peuples.

Chez les Grecs, l'institution et le nom des Amazones prêtresses ne se maintinrent pas aussi longtemps. D'abord, à mesure que la civilisation grecque se développait davantage, le culte d'Artémis perdait aussi, de plus en plus, le caractère sanguinaire, orgiastique, guerrier, farouche et ascétique qui le distinguait, et, par conséquent, ses prêtresses abandonnèrent complètement leurs caractères primitifs, devinrent de plus en plus semblables aux prêtresses des autres divinités grec-

[1] *L'épée et les femmes.*
[2] *Vit. Marii.*

ques, bien que, à la vérité, le nom d'Amazone restât un nom sacerdotal, pour désigner spécialement les prêtresses d'Artémis et de Vesta. Ensuite, comme la tradition avait assigné une origine scythique, c'est-à-dire, barbare, aux Amazones, et que ce qu'on rapportait de ces héroïnes n'avait aucun caractère sacerdotal, les prêtresses d'Artémis abandonnèrent le nom d'Amazone comme n'étant plus assez majestueux pour elles, de sorte que ce mot perdit sa signification de prêtresse, et ne garda plus que celle de guerrière[1].

## III

Voltaire, qui a nié l'existence du royaume des Amazones sur les bords du Thermodon, et presque tout ce que l'antiquité raconte, nous parle de plusieurs guerrières, et dit qu'il n'est point de nation qui ne se glorifie d'avoir de pareilles héroïnes.

Nous avons vu, en effet, dans notre premier volume, que l'Inde antique a eu ses Amazones ; que, d'après Strabon, « les femmes

[1] M. Bergmann. *Les Amazones dans l'histoire et dans la fable.*

de la suite du roi étaient exercées dans le maniement de toutes sortes d'armes » et que, maintenant encore, on y trouve de hardies escrimeuses. En Assyrie, nous avons vu les prêtresses et les sectatrices de Mylitta manier le glaive et la lance, comme le faisaient, en Perse, les « *lionnes* » de Mithra. Les guerrières de l'armée de Sapor, armées et habillées en hommes, mouraient en combattant comme les plus intrépides soldats. En Grèce, les filles de Sparte s'escrimaient de l'épée, de la lance et du javelot, dans les gymnases et les palestres, et subissaient les mêmes épreuves que les jeunes hommes.

Mais, plus que toutes les autres villes, Rome a eu ses femmes d'épée, au temps surtout de la folie des combats de gladiateurs.

Juvénal nous les montre s'efforçant, sous les yeux d'un maître d'armes, de porter des coups dans toutes les règles de l'art. On les voyait sans cesse, le bouclier au bras, le casque en tête et l'épée au poing, s'escrimer contre un poteau ou avec un adversaire. Elles se battaient même en des assauts plus dramatiques, puisque, bien des fois, l'amphithéâtre fut arrosé de leur sang.

Camérarius, dans ses *Méditations histori-*

*ques,* nous apprend que, d'après un livre composé par le docte Hippolyte, à Colibus, sous l'empereur Sévère, « un combat de femmes fut institué, où une si grande multitude de peuple s'était assemblée, qu'on s'en étonnait, vu qu'il semblait impossible que le lieu fût capable de contenir seulement les athlètes. »

« Après qu'en ce combat, dit-il, des femmes se fussent cruellement entre-battues, et que la plupart fussent des plus nobles qui s'étaient auparavant attaquées avec paroles injurieuses, l'on ordonna que désormais les femmes ne fissent aucun exercice du glaive. »

Il nous cite encore Nicolas Damascène, péripatéticien, qui dit : « Les spectacles de gladiateurs ne s'exhibaient pas seulement en plein théâtre, mais encore on les montrait aux banquets, car plusieurs invitaient leurs amis pour, après leur avoir fait faire bonne chère, leur donner le plaisir du combat de deux ou trois gladiateurs qui se coupaient la gorge l'un l'autre, aux applaudissements des invités. Et la pratique de ceci était si ordinaire, que quelqu'un chargea expressément son héritier, en son testament, qu'il fît combattre à outrance les plus belles femmes qu'il possédât. »

Suétone raconte que Domitien organisa des chasses et des concours d'escrime la nuit, à la clarté des flambeaux, et y fit non seulement combattre des hommes, mais encore des femmes.

Camérarius enfin rapporte le témoignage de Itace, et donne cette traduction littérale de quelques-uns de ses vers :

« Là, parmy les horreurs de fureur animé,
Un sexe qui n'est point au meurtre accoutumé
Y donne ou y reçoit, ou le pris, ou la honte.
Et tous les spectateurs en restent esbahis,
L'on pense fermement qu'on est près Tanaïs
Ou bien près Thermodonte. »

« Et afin, poursuit Camérarius, qu'on ne pense pas que les princes seuls aient été transportés d'une telle folie que de faire combattre des femmes, nous lisons dans Athénée qu'un particulier commanda, en son testament, qu'on fît combattre à outrance ses plus belles femmes, si bien que cela donna sujet à l'empereur Sévère de faire l'édit qui défendait aux femmes d'user dorénavant du glaive. »

L'Egypte elle-même, dont le langage figuré et symbolique n'oublie jamais de représenter les peuples vaincus qui s'étaient mal défendus, par le signe le plus caractéristique de la

femme, a eu ses escrimeuses, ses héroïnes, ses femmes guerrières.

Le P. Athanase Kircher, dans l'histoire des rois d'Egypte qu'il a tirée de l'arabe Ben Lehiaja, nous montre les Egyptiennes prenant les armes et s'organisant militairement pour défendre leur pays, dont tous les guerriers étaient morts.

« Pharaon, le persécuteur des Israélites, dit-il, ayant été submergé dans la mer Rouge avec son armée et tout ce qu'il y avait en Egypte de gens illustres et de grands seigneurs, et les hommes manquant pour gouverner le royaume, car il n'y restait plus que les esclaves et les affranchis, les veuves des princes morts tinrent conseil et élurent pour reine une d'entre elles appelée Daluka, fille de Zabu, renommée pour sa prudence et son habileté dans les affaires, et illustre par sa naissance et sa famille. Daluka, ayant assemblé les femmes illustres, leur parla en ces termes : Comme notre pays est exposé aux fréquentes invasions de nos ennemis, nous avons cru qu'il fallait délibérer de bonne heure sur les difficultés qui pourraient survenir, c'est pourquoi, afin que personne à l'avenir n'ait envie de l'avoir, et ne le regarde avec trop d'avidité,

surtout après la perte de nos ancêtres et de nos grands seigneurs, et la décadence de l'art de nos mages, par lequel il se faisait tant de miracles et de prodiges, je médite à présent de faire un retranchement qui environne tout notre pays, et de mettre des gardes sur toutes nos frontières; et ainsi je ne crois pas qu'il prenne envie aux hommes de nous avoir ! »

Kircher ajoute que beaucoup d'autres femmes ont aussi régné en Égypte.

Dans l'histoire des Juifs, qui avaient adopté presque toutes les mœurs et tous les usages des Égyptiens, nous trouvons un fait de guerre de la prophétesse Débora. Comme elle exhortait Barach à marcher contre l'ennemi, il s'y refusa, à moins qu'elle ne vînt avec lui ; elle y consentit, marcha aussitôt, battit l'ennemi et chanta, en actions de grâces, un cantique demeuré célèbre.

Des voyageurs modernes ont parlé d'Amazones qu'ils avaient rencontrées dans l'Ethiopie orientale, ce berceau de la civilisation égyptienne : « Auprès de Damute, dit le P. Jean des Saints[1], il y a une province où les femmes sont tellement aguerries, qu'elles mar-

[1] *Histoire de l'Éthiopie orientale.*

chent toujours les armes à la main, soit pour aller à la chasse, soit pour aller à la guerre, quand l'occasion s'en présente ; sinon elles la font naître entre elles, pour faire voir leur courage qui surpasse, en ce pays, celui des hommes. Et, pour que rien ne les empêche de bien manier les armes avec la main droite, on a soin, quand elles sont petites, de leur faire brûler, avec un fer rouge, la mamelle qui est de ce côté. La plupart de ces femmes sont plus occupées de l'esprit de la guerre que de celui de leur ménage, ce qui fait qu'elles ne se marient jamais, vivant comme les anciennes Amazones de la Scythie, et si, par hasard, quelques-unes d'entre elles sortent de cet état et qu'elles aient des enfants, elles n'en prennent soin que jusqu'à ce qu'ils soient sevrés, et alors elles les rendent à leur père pour les nourrir et les élever. »

Le patriarche dom Jean Bermudes dit aussi que, du côté de la Chine, il y a des îles peuplées de femmes guerrières, qui ne souffrent point d'hommes parmi elles, et qui ne s'occupent qu'à monter à cheval, tirer de l'arc et s'exercer à l'escrime de toutes les armes.

— Cardan rapporte qu'à son époque, au XVI[e] siècle, il y avait encore dans l'île de la

Martinique, des Amazones anthropophages et fort adroites à faire la guerre. Il nous cite de plus Fernand Cortès qui, à la fin de ses mémoires sur le continent de l'Amérique, dit la même chose de la province de Guallacalco et qui raconte dans son « *Quatrième retour* » de ce pays, qu'il a vu, dans la province de Ciquatan, une île qui n'est habitée que par des femmes guerrières vivant sous des lois qui ressemblent à celles des Amazones du Thermodon.

« J'ai voulu m'appuyer sur cette autorité, conclut Cardan, afin que ce qu'ont écrit Hippocrate et Hérodote, sur les Amazones, ne parût pas tout à fait fabuleux. »

Le P. d'Acûna [1] s'efforce de prouver que le fleuve des Amazones n'a été appelé ainsi que parce qu'on a trouvé sur ses bords des tribus de femmes belliqueuses. « Les preuves que nous avons, dit-il, pour assurer qu'il y a une province d'Amazones sur les bords de cette rivière, sont si grandes et si fortes, que ce serait manquer tout à fait à la foi humaine que de faire difficulté de le croire..... » Il ajoute que ces femmes se sont toujours gouvernées

[1] *Relation de la rivière des Amazones.*

seules et sans le secours des hommes; que, en certains temps de l'année, elles font venir leurs voisins pour en avoir des enfants....., mais qu'en ces circonstances même, elles les reçoivent les armes à la main. « Les Tagaris et les Guacaras, ajoute-t-il, sont les peuples heureux qui ont la communication et la faveur de ces femmes vaillantes! »

— Chez les races scandinaves, dit M. de La Barre-Duparcq[1], il existait une tradition née, semble-t-il, du souvenir d'anciennes femmes guerrières au-dessous du dieu de la guerre, Tyr, ou plutôt de sa femme Hilda; la mythologie de ces peuples représentait un bataillon spécial de vierges chargées, durant les batailles, non seulement des soins à donner aux blessés, et du port des boucliers des principaux guerriers, mais aussi de prendre elles-mêmes part à la lutte et de seconder l'action des combattants. »

Les Scots, les Pictes et les Bretons ont aussi leurs femmes d'armes.

Celles des Scots portent une lance et ceignent un sabre à mi-hauteur de leur corps nu.

Celles des Pictes paraissent, en outre,

[1] *Histoire militaire des femmes.*

armées d'un certain nombre de javelots qu'elles sont habiles à lancer.

En l'an 61 de notre ère, Suétonius Paulinus combat dans l'île de la Bretagne et a, pour adversaire, à la tête des ennemis, une femme. Chez les Bretons, en effet, les femmes devaient prendre part aux exercices d'escrime et de gymnastique, puisque les deux sexes étaient admis au commandement. Cette reine bretonne qui luttait en personne contre les Romains s'appelait Boadicée ou Boudicea. Montée sur un char, avec ses deux filles, elle parcourait les rangs et exhortait les siens à bien faire. D'une grande taille, rehaussée par une chevelure déliée et flottant sur ses épaules, ainsi que par une casaque militaire attachée sur le devant du cou avec une agrafe, elle avait le regard fier, l'air martial[1]. Tacite met dans sa bouche les paroles suivantes :

« Les Bretons sont habitués à combattre sous la conduite des femmes, mais, dans ce moment, pour moi, descendante de tant de personnages illustres, il ne s'agit pas de recouvrer mon royaume et mes richesses ; il s'agit de lutter comme un particulier pour venger

[1] M. de La Barre-Duparcq.

ma liberté perdue..... Vaincre dans cette bataille ou périr, telle est ma détermination ; à vous, hommes, de voir si vous voulez imiter une femme, ou si vous voulez vivre en esclaves. »

— Dans un combat sur la glace, livré en l'an 172 de notre ère, par les Romains, contre le peuple sarmate des Jaziges, sur le Danube, les femmes de ces barbares, habillées en guerriers, combattaient pour l'indépendance et la prospérité de leur nation.

— A la bataille d'Yermuck, livrée l'an 636, en Syrie, les femmes arabes occupent la dernière ligne. Elles savent manier l'arc et la lance. Trois fois les Arabes se retirent en désordre ; trois fois, employant les reproches et les coups, les femmes les ramènent à la charge [1].

## IV

« Il y avait beaucoup de femmes dans les armées des premiers califes, dit Voltaire [2]. C'était, surtout dans la tribu des Homérites,

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire militaire des femmes.*
[2] *Dictionnaire philosophique.*

une espèce de loi dictée par l'amour et par le courage, que les épouses secourussent et vengeassent leurs maris, et les femmes leurs enfants, dans les batailles. »

Lorsque le célèbre capitaine Dérac combattait en Syrie contre les généraux de l'empereur Héraclius, du temps du calife Abubeker, successeur de Mahomet, Pierre, qui commandait dans Damas, avait pris dans ses courses plusieurs musulmanes, avec quelque butin. Il les conduisait à Damas. Parmi ses captives était la sœur de Dérac lui-même. L'histoire arabe d'Alvakedi, traduite par Ockley, dit qu'elle était parfaitement belle, et que Pierre en devint épris; il la ménageait dans la route et épargnait de trop longues traites à ses prisonnières. Elles campaient dans une vaste plaine, sous des tentes gardées par des troupes un peu éloignées. Caulah (c'était le nom de cette sœur de Dérac) proposa à une de ses compagnes, nommée Oserra, de se soustraire à la captivité, et de mourir plutôt que d'être les victimes de la lubricité des chrétiens; le même enthousiasme musulman saisit toutes les femmes; elles s'arment des piquets ferrés de leurs tentes, de leurs couteaux, espèces de poignards qu'elles portent à la ceinture, et forment un

cercle..... Pierre ne fait d'abord qu'en rire ; il s'avance vers ces femmes, il est reçu à grands coups de bâtons ferrés ; il balance longtemps à user de la force ; enfin il s'y résout, et les sabres étaient déjà tirés lorsque Dérac arrive, met les Grecs en fuite, délivre sa sœur et toutes les captives [1].

A ce siège de Damas[2] se rattache le souvenir d'une autre guerrière. Thomas, gouverneur de Syrie, gendre d'Héraclius, attaque Sergiabil et lui décoche une flèche qui va blesser le jeune Aban, fils de Saïb. Aban tombe et expire : la nouvelle en vole à sa jeune épouse, qui n'était unie à lui que depuis quelques jours. Elle ne pleure point, elle ne jette point de cris, mais elle court sur le champ de bataille...; se saisissant des armes laissées à terre et qu'elle savait manier, comme tant d'autres femmes de cette époque, elle court dans la mêlée et cherche son meurtrier ; l'ayant trouvé, elle écarte ceux qui le défendaient, et d'un coup assuré le blesse près de l'œil.

« L'histoire arabe, continue Voltaire, est pleine de ces exemples. »

[1] Voltaire. *Dictionnaire philosophique.*
[2] Juillet 634.

« Et il s'agit ici de faits réels », dit M. de La Barre-Duparcq [1].

Ces femmes, en effet, descendant des Amalécites, ne répugnaient pas à la lutte armée, sachant monter un cheval, manier l'arc et la lance. La sœur de Dérac avait déjà commandé une troupe de ces Amazones ; elle assista plus tard à d'autres luttes guerrières.

— Il a existé en Bohême, au VIII^e siècle de notre ère, de véritables Amazones qui avaient à leur tête Libussa et Vlasta.

Libussa était montée sur le trône de Bohême après la mort de son père Cracus, et, malgré la singularité de ses maximes, elle se fit admirer par la manière dont elle gouverna ses sujets.

Les femmes eurent la plus grande part dans l'administration de l'Etat ; et, non contentes de composer en grande partie le conseil souverain, la plupart embrassèrent un genre de vie contraire aux occupations ordinaires de leur sexe. Tous les jours, elles s'exerçaient à manier les armes, à monter à cheval et à apprendre tout ce qui concerne la guerre. Ces mœurs devinrent générales dans le royaume

[1] *Histoire militaire des femmes.*

et produisirent un grand nombre de femmes qui avaient autant d'inclination pour la vie militaire, qu'elles en sentaient peu pour les soins domestiques.

En 735, à la mort de la reine duchesse Libussa, une de ses principales favorites, nommée Vlasta, femme spirituelle et intrigante, ne put supporter de voir le pouvoir suprême passer entre les mains des hommes. Méprisant sans doute le duc Przémislas, paysan que sa regrettée maîtresse avait épousé par hasard, et dont la confiance de la défunte lui avait révélé la faiblesse, elle conçut le projet, non seulement de ressaisir la puissance et de remplacer Libussa, mais encore de former un État exclusivement gouverné par des femmes. Réunissant toutes celles qui avaient appris les exercices militaires, elle leur dit : « Libussa a pu asservir les hommes, le courage de notre sexe serait-il éteint avec elle? Vous êtes ses fidèles élèves, avec vous je rentrerai dans la lice, et j'appliquerai l'art du gouvernement qu'elle nous a enseigné. Przémislas, tiré de la charrue, est incapable de régner; si vous me secondez, nous reprendrons rapidement notre prépondérance.» Ces paroles enflammèrent l'imagination et le zèle

de ses compagnes; un grand nombre de filles et de femmes accourent sous sa bannière; elle forme un corps d'infanterie et un corps de cavalerie, et les habitue aux exercices militaires. Les hommes s'alarment, pressent Przémislas de se mettre à leur tête pour réprimer cette révolte; sur son refus, ils courent aux armes et marchent contre Vlasta, mais sans ordre. Notre héroïne les bat et en tue, assure la légende, jusqu'à sept de sa main. Après sa victoire, elle se retire sur le mont Vidlové, y bâtit un fort, et, de cette retraite sûre, descend fréquemment sur la contrée et la dévaste.

Ce brigandage se prolongea huit ans; cette longue durée s'explique par le fait que Vlasta avait attiré la plus grande partie des jeunes hommes, sur la promesse écrite de rendez-vous amoureux, dans l'intérieur de sa citadelle, et là, les avait impitoyablement mis à mort. Après cet acte cruel, elle eut un moment de puissance suprême, et régna véritablement. Elle promulgua un code dont la principale prescription défendait aux hommes de porter les armes, sous peine de mort. Il fut ordonné que les femmes n'ayant point de mari auraient la liberté d'en prendre, pour

soutenir l'État; qu'elles élèveraient avec grand soin les filles qui leur naîtraient, mais qu'elles arracheraient l'œil droit aux garçons et leur couperaient les pouces, afin de les mettre dans l'impossibilité de manier aucune sorte d'armes.

Ces cruautés irritèrent les Bohémiens et firent que Przémislas marcha définitivement, soit de gré, soit de force, contre Vlasta. Au moment où il l'attaqua, elle venait d'instituer un ordre de la vertu militaire pour récompenser les exploits et les services de ses meilleures guerrières. Une grande bataille s'engagea; les hommes étaient résolus à vaincre, Vlasta et ses compagnes, à ne pas survivre à la destruction de leur prééminence sociale, à la fin de leur république féminine; aucun ne voulut se rendre, aucune ne s'échappa; toutes succombèrent vaillamment, et, quand elles furent abattues par la suprématie de force, et, sans doute, de nombre de leurs adversaires, le visage de chacune regardait et défiait encore l'ennemi [1].

La reine de Pologne, Wanda, à laquelle on donne également Cracus pour père, et qui avait

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire militaire des femmes.*

succédé au pouvoir paternel, était aussi une héroïne virilement élevée; elle conduisit une armée contre un prince germain, nommé Ritiger, qui prétendait lui ravir à la fois la royauté et sa main. La chronique veut que Ritiger fut abandonné de ses guerriers, honteux d'avoir à combattre une femme, et se donna la mort. Une autre version prétend que ce fut seulement après deux combats, pour lui deux défaites, actions dans lesquelles Wanda combattit, l'épée en main, à la tête de ses troupes, et les anima, tant de la voix que de l'exemple. Toujours est-il que Wanda rassembla son peuple, lui fit jurer de ne jamais se laisser asservir, déclara que la pureté de son cœur était le gage de son indépendance, et, aussitôt, pour conserver le gage intact, se précipita dans la Vistule, d'où il fut impossible de la retirer vivante [1].

## V

Les temps et les mœurs de la chevalerie et des croisades, en mettant à la mode les

[1] M. de La Barre-Duparcq.

grandes entreprises, les aventures et l'enthousiasme de l'héroïsme, inspirèrent le même goût aux femmes.

A cette époque, les deux sexes se suivent de loin en s'imitant, et ils s'élèvent, se renforcent, se corrompent ou s'amollissent ensemble [1].

On vit alors les femmes dans les armées et sous les tentes, et ne craignant pas de se mêler aux batailles. Et non seulement elles portaient de l'eau aux chevaliers, pour les rafraîchir ou les reposer ; non seulement elles doublaient leur courage et leur force par l'effet de leur présence, mais, animées du double enthousiasme de la religion et de la valeur, on les vit gagner des indulgences sur le champ de bataille, et mourir, les armes à la main, à côté de leurs amants ou de leurs époux.

Beaucoup d'entre elles, avant de partir pour la croisade, connaissaient déjà le maniement des armes et s'y étaient longuement exercées au milieu de la vie monotone des châteaux féodaux.

Dans la première croisade (1097), Marguerite de Hainaut courait, les armes à la main,

[1] M. Thomas. *Essai sur le caractère et les mœurs des femmes.*

au milieu d'un terrain jonché de cadavres, pour découvrir son mari tué par les Turcs.

Florine, fille du duc de Bourgogne, combattait à côté de son fiancé Suénon, fils du roi de Danemark, et mourait, comme lui, sous les coups des infidèles, après avoir vu périr autour d'elle un nombre infini de chevaliers.

Dans la seconde croisade, l'empereur d'Allemagne, Conrad, se rend en Syrie, suivi par une troupe de femmes armées comme des chevaliers ; le chef de cette troupe avait été surnommé *la Dame aux jambes d'or*, à cause des éperons dorés, et sans doute aussi, des autres dorures qui ornaient la culotte qu'elle portait ; on ignore son nom véritable. Le comte de Poitiers avait également emmené un essaim de jeunes filles [1].

On voit par des lettres du pape Boniface VIII, conservées aux archives de Gênes, qu'un certain nombre de dames de cette ville partirent, tout armées, en 1303, pour une croisade contre les Turcs. Et Abisson, dans son *Voyage d'Italie*, rapporte qu'on lui montra, au petit arsenal de *Palazza réal*, à Gênes, une quantité de cuirasses et de casques

[1] Guibert de Nogent.

de femmes, ayant appartenu à des guerrières qui se battirent contre les Mahométans.

Les armées des Sarrasins nous présentent des héroïnes aussi vaillantes, aussi habiles que celles des chrétiens.

Marco Polo nous signale, comme une amazone intrépide, la fille du roi Caidu en la grande Turkie (Turkarie), et les faits qu'il retrace doivent remonter à l'année 1250 environ :

« Cette damoiselle, dit-il, était si forte, qu'en tout le royaume il n'y avait damoiseau ni écuyer qui la pût vaincre. Elle fit publier, du consentement de son père, que si aucun seigneur voulait se mesurer avec elle et la vaincre en combat singulier, elle se reconnaîtrait pour sa femme. Nul ne réussit. La jeune princesse, exigeant au moins cent chevaux de chaque vaincu, en vint à posséder ainsi plus de dix mille chevaux.... Ce n'était pas étonnant, car elle était si bien taillée, si grande et si membrée, que c'était presque une géante.... Souvent le roi Caidu mena sa fille au combat, et, parmi tous les chevaliers, il n'y en avait pas un qui l'égalât... Parfois, elle allait au milieu des ennemis, prenait un chevalier par force et l'amenait à ses gens. »

La Bretagne nous présente une héroïne « *au*

*courage d'homme et au cœur de lion* », Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, devenue duchesse de Bretagne par la rivalité de son mari avec Charles de Blois : « Cette princesse, dit d'Argentré, était vertueuse outre tout naturel de son sexe, vaillante de sa personne autant que nul homme ; elle montait à cheval ; elle le maniait mieux que nul écuyer ; elle combattait à la main ; elle courait, donnait parmi une troupe d'hommes d'armes comme le plus vaillant capitaine ; elle combattait par mer et par terre tout de même assurance. »

On la voyait parcourir, l'épée à la main, ses États envahis par son compétiteur Charles de Blois, et frapper, dans la mêlée, des coups du plus vigoureux effet.

« Elle était en la cité de Rennes, raconte Froissart, quand elle entendit que son sire était pris. Si elle fut dolente et courroucée, ce peut chacun et doit savoir et penser, car elle pensa mieux que on dût mettre son seigneur à mort que en prison, et combien qu'elle eût grand deuil au cœur, si ne fit-elle mie comme femme déconfortée, mais comme homme fier et hardi, en réconfortant vaillamment ses amis et ses soudoyers ; et leur montrait un petit-fils

qu'elle avait qu'on appelait Jean, ainsi que le père, et leur disait : Ha seigneurs, ne vous déconfortez mie, ni ébahissez pour monseigneur que nous avons perdu ; ce n'était qu'un seul homme, véez ci mon petit enfant qui sera, si Dieu plaît, son restorier, et qui vous fera des biens assez. Et je ai de l'avoir en plenté : si vous en donnerai assez et vous pourchasserai tel capitaine et tel maimbour, par qui vous serez tous réconfortés. »

Jeanne de Montfort parcourut ensuite ses autres villes et forteresses, menant son jeune fils avec elle, et releva partout, comme à Rennes, le courage de ses partisans ; elle augmenta les garnisons, pourvut les places d'approvisionnements, puis vint s'enfermer pendant l'hiver dans le port d'Hennebon. Là, non seulement elle soutint deux assauts, armée de pied en cap, mais elle fondit sur le camp des ennemis, suivie de cinq cents hommes, y mit le feu et le réduisit en cendres[1].

Jeanne a fait dire d'elle qu'elle semblait le type de la femme féodale voulant, à force de qualités viriles, se relever de l'incapacité prononcée contre elle par la loi salique[2].

[1] Voltaire. *Dictionnaire philosophique.*
[2] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire militaire des femmes.*

A la bataille de Guernesey, à laquelle elle prit part, « elle y valut bien un homme, » suivant l'expression d'un contemporain, car « elle avait cœur de lion et tenait un glaive moult roide et bien tranchant et trop bien se combattait et de grand courage. »

— Pétrarque cite une de ses contemporaines, nommée Marie de Pouzzoles, de la ville habitée par sa famille. Cette Napolitaine, douée d'une force prodigieuse, avait, dès son enfance, dédaigné les occupations féminines, et manié presque exclusivement les armes; elle était d'une grande sobriété et savait supporter les fatigues et les intempéries. Elle prit part à un grand nombre de combats et y fit preuve, non seulement de courage, mais du talent de conduire une troupe; elle excellait dans les coups de main. On la voyait diriger ses soldats, soit à pied, soit à cheval. Suivant l'usage de ce temps, elle acceptait des défis et livrait, en présence du peuple, de ces combats singuliers dits combats d'honneur ou tournois. Elle mourut d'une blessure reçue dans une bataille[1].

Marguerite d'Anjou, femme de l'infortuné Henri VI, roi d'Angleterre, donna, pendant

[1] *Histoire militaire des femmes.*

les guerres célèbres de la Rose blanche et de la Rose rouge, des marques d'une valeur héroïque ; elle combattit elle-même dans douze batailles pour défendre les droits de son mari.

— Que dire de l'héroïne par excellence, de la sublime guerrière qui tenait d'une source divine sa bravoure et sa science des armes? En quels termes parler de Jeanne d'Arc? Un auteur contemporain, Cousinot de Montreuil, la dépeint en des lignes que nous ne pouvons laisser échapper :

« Elle chevauchoit toujours armée de toutes pièces et en habillement de guerre, autant et plus que capitaine de guerre qui y fust, et quand on parloit de guerre ou qu'il falloit mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les diligences; et si on crioit aucunes fois à l'arme, elle estoit la plus diligente et première, fust à pied ou à cheval, et estoit une très-grande admiration aux capitaines et gens de guerre de l'entendement qu'elle avoit en ces choses, veu que en autres, elle estoit la plus simple villageoise qu'on veid oncques. »

Cependant, durant le combat, elle ne prenait aucune part aux coups; elle excitait, entraînait les combattants, mais ne se souillait

jamais de sang : « Je portais moi-même mon étendard au lieu de lance pour éviter de tuer quelqu'un », répondait-elle à l'accusateur Cauchon; « je n'ai jamais vu le sang couler sans sentir mes cheveux se dresser sur ma tête. »

Il est probable que Jeanne d'Arc a eu des compagnes, que d'autres femmes ou filles ont combattu près d'elle et sous sa direction ; nous manquons de preuves positives à ce sujet, mais nous savons qu'à Orléans, durant l'assaut, plusieurs repoussèrent l'ennemi à coups de lance.

«..... Jeanne d'Arc ne fut pas la seule femme qui se soit armée en guerre dans ces temps de luttes incessantes », dit M. Viollet-le-Duc[1]. Suivant sa propre déclaration, si Jeanne avait pris l'habit d'homme, c'est qu'elle voulait éloigner de la pensée de ses compagnons d'armes toute idée qui pût être une offense pour elle. Des scrupules de cette nature ne préoccupèrent pas, peut-être, les quelques femmes qui prirent le harnais de guerre, et en chevauchant, elles prétendaient conserver les privilèges attachés à leur sexe. Avec l'armure, celles-ci conservaient donc la longue jupe d'étoffe. Un

[1] *Dictionnaire raisonné du mobilier.*

manuscrit de la Bibliothèque nationale[1] représente les Amazones qui vinrent défendre Troie. Les femmes sont armées à la mode du temps et comme ont pu l'être vraisemblablement les dames qui, de 1425 à 1435, voulurent courir les chances de la guerre. Les unes ont par-dessus leur longue jupe, le corps couvert d'un jaseran, avec habillement de tête et de bras; d'autres possèdent le corselet articulé avec longues tassettes, brassards, gardebras, spallières, salade avec bavière. Cet habillement de guerre féminin ne nous paraît pas être une fantaisie du miniaturiste, mais conserver un caractère de réalité qu'on ne trouve pas dans les représentations purement imaginaires. Il est évident que Jeanne d'Arc ne voulait pas qu'on la confondît avec ces dames guerrières qui, sans trop médire, étaient plus renommées par leur bravoure que par la rigidité de leurs mœurs.

— Une jeune fille du nom de Jeanne Foucquet, que les souvenirs populaires ont appelée Jeanne Hachette, se distingua au siège de Beauvais par le duc de Bourgogne; elle contribua à repousser les assauts de l'ennemi

[1] *Destruction de la ville de Troyes (sic)*, français, 1425 à 1450.

en renversant, à coups de hache, plusieurs hommes d'armes parvenus aux derniers degrés de l'échelle, et en s'emparant aussi d'un étendard, qu'elle déposa ensuite dans l'église des Jacobins.

## VI

« La féminine combativité, dit M. de Beaumont[1], qui ne fut qu'une sorte de coquetterie tapageuse, se répandit en Europe à dater du xv^e siècle. »

« J'ay veu, de mon temps, racontait vers 1540 le sieur César Gonzague, dans le livre italien : *Le Parfait courtisan,* les femmes jouer à la balle, manier les armes, les chevaux, aller à la chasse, et faire quasi tous les exercices que peut faire un gentilhomme. »

« D'autres s'agendarmaient », dit Brantôme.

Pour se divertir, les dames allemandes font des tournois féminins. Nous lisons, en effet, dans F. von der Hagen : « Des tournois ont aussi été exécutés par des dames, et ces nou-

[1] *L'épée et les femmes.*

velles courageuses Amazones, toutes modestes, ont terminé les combats de barrière par des danses, et les luttes armées, par des rondes, comme on l'a vu dernièrement dans la salle des comtes Bentivoglio. »

A Bologne, des femmes joutent entre elles; des Italiennes, comme Chinzica Ghismondi, s'escriment de tout leur cœur en défendant des villes, et Catarina Segura dispute la Provence aux Barbaresques. Les gentilshommes s'éprennent de telles brillantes actions qui stimulent leur propre bravoure, et, dans ce temps-là, certaines filles nobles sont, dès leur enfance, vouées en quelque sorte à l'épée. La Châtaigneraye, lorsque sa fille était encore toute petite, lui mettait toujours une épée et une dague entre les mains, voulant, disait-il, en faire une amazone [1].

Sous Mahomet II, une fille de l'île de Lemnos, armée du bouclier et de l'épée de son père, qui était mort en combattant, arrêta les Turcs qui déjà forçaient une porte, et les chassa jusque sur le rivage [2].

Les femmes hongroises se distinguèrent au

[1] M. de Beaumont.

[2] M. Thomas. *Essai sur le caractère et les mœurs des femmes.*

milieu du XVI^e siècle par leur résistance aux armes de ces mêmes Turcs. On vit d'abord les effets de leur bravoure au siège d'Albe; plusieurs se portèrent sur les remparts, afin de venger la mort de leurs maris, et frappèrent d'étonnement l'armée ottomane; on rapporte que l'une d'elles, placée à l'endroit le plus périlleux, abattit, avec une faux, la tête de deux Turcs qui se montrèrent successivement pour escalader la muraille. La ville de Valpon fut défendue pendant cette même guerre, trois mois durant, par une femme.

La place d'Agrin montra encore la valeur des Hongroises; elles secondèrent les combattants en leur portant tous les projectiles possibles. Comme l'une d'elles eut la tête emportée par un boulet, sa fille, ivre de fureur, ramassa une pierre, la lança contre les ennemis, puis se jeta au milieu d'eux, sacrifiant sa vie pour en blesser plusieurs. A deux pas de cette scène, une autre femme refusait d'emporter le cadavre de son mari abattu par un coup de feu, et restait à son poste sur le rempart, disant : « Défendons la patrie avant de rendre les devoirs aux morts ! »

Au siège de Szigeth, une femme donna un exemple mémorable; son mari, pour la sous-

traire aux outrages, voulait la tuer avant d'aller combattre, mais elle lui dit : « Attends, cher époux, qu'au moins la perte de ma vie soit nuisible à nos ennemis. » Elle prend alors un habit d'homme, des armes, un cheval, court au champ de carnage, se mêle aux officiers, combat avec bravoure, jonche la terre de Turcs, anime son mari par sa présence et ses exploits jusqu'au moment où elle tombe épuisée sur le corps de celui-ci déjà terrassé [1].

Blaise de Montluc dit, dans ses *Commentaires*, qu'il y eut en 1544, durant la défense célèbre et prolongée de la ville de Sienne, une organisation militaire des femmes. Elles formaient trois bandes : la bande commandée par la signora Forteguerra, vêtue de violet avec un « accoutrement en façon d'une nymphe, court et montrant le brodequin »; la bande de la signora Picollomini, qui portait du satin couleur incarnat, et celle de la signora Lina Fausta, habillée de blanc et suivant une enseigne blanche.

On voit par ces détails que, même en face de l'ennemi, les dames n'oublient pas la toilette et le bon air qu'elle donne.

Chacune de ces bandes contenait mille guer-

[1]. M. de La Barre-Duparcq. *Histoire militaire des femmes.*

rières, nobles ou bourgeoises, armées de piques et chargées de pelles, de hottes et de fascines.

La guerre de Flandre nous montre, parmi les défenseurs de Haarlem, en 1572, une compagnie de femmes. Organisées militairement et armées d'une pique, d'une épée et d'un pistolet, ces amazones rivalisaient de zèle avec les hommes, dans le travail destiné à l'amélioration des fortifications de la place. Elles prenaient également part aux factions sur les remparts, et même aux sorties à l'extérieur contre les assiégeants. Une femme âgée de cinquante ans, nommée Kennava, les commandait et se distingua à leur tête durant ce siège remarquable.

La Lorraine nous offre une héroïne dans la personne d'Albertine d'Ernecourt. Elle aimait tellement l'escrime et la gymnastique que, dès son mariage, en 1634, elle revêtit les armes et le costume d'homme pour prendre part aux exercices militaires de son mari qui était colonel dans l'armée du duc de Lorraine, Charles IV. Son château patrimonial de la Neuville ayant été assiégé, en 1636, par les Espagnols venus de Luxembourg, elle barricada le village où il était situé, réunit plusieurs gentilshommes,

arma ses domestiques et ses vassaux, sortit contre l'ennemi et le défit complètement. Ce succès devint la source de plusieurs autres; elle grossit sa troupe, entreprit une guerre de coups de main, et la prolongea durant sept ans; cette guerre lui fut toujours heureuse et profitable, puisqu'elle n'y fut jamais ni blessée ni vaincue.

Cette femme héroïque voulut finir sa vie dans un couvent de Bar-le-Duc, mais sa santé, altérée par les fatigues de la guerre, s'opposa à ce qu'elle pût rester dans l'ordre des sœurs Christes, qu'elle avait choisi, et dont le régime était fort sévère; elle mourut en 1660, dans ses domaines[1].

L'abbé Antoine Arnauld, fils aîné du célèbre Arnauld d'Andilly, la dépeint ainsi dans ses mémoires à la date de 1638, année où il la rencontra chez Mme de Feuquières : « La beauté de son visage répondait à celle de son âme, mais sa taille ne répondait pas à sa beauté, étant petite et un peu grossière. Dieu, qui la destinait à une vie plus laborieuse que celle des femmes ordinaires, la rendit aussi plus robuste et plus propre aux fatigues du corps; il lui

[1] M. de La Barre-Duparcq.

donna aussi un si grand mépris pour la beauté, qu'ayant eu la petite vérole, elle se réjouissait d'en être marquée, comme les autres ont coutume de s'en affliger, disant qu'elle en serait plus semblable à un homme. Je l'ai vue diverses fois; c'était une chose assez plaisante de voir combien elle était embarrassée en habit de femme, et avec quelle liberté et quelle vigueur, après l'avoir quitté hors de la ville, elle montait à cheval et servait elle-même d'escorte aux dames qui l'accompagnaient et qu'elle avait laissées dans son carrosse. »

— Les autres pays donnèrent à cette époque d'aussi remarquables exemples de vaillance féminine.

Pendant le long siège que Fernand Cortez, le vainqueur de Montezuma, fit de la ville de Mexico en 1521, il eut à subir un assaut infructueux et l'abandon de ses alliés. Il ne se laissa pas abattre et sut ranimer l'énergie de ses soldats. Ceux-ci, d'ailleurs, si le courage leur avait manqué, auraient rougi devant leurs femmes. Plusieurs de ces femmes restèrent dans le camp et méritent que l'histoire redise leur héroïsme. L'une d'elles montait la garde pour son mari fatigué, et, pour accomplir ce devoir, endossait son armure. Une autre, munie d'une

épée et d'une lance, se donnait pour mission de se jeter au devant de ses compatriotes quand ils cédaient du terrain, les ralliait, les ramenait au combat. En vain Cortez représenta à ces guerrières de demeurer à Tlascala : « Une femme castillane, lui fut-il répondu, doit partager les périls de son mari, et mourir avec lui, s'il le faut. »

L'historien Herrera nous a conservé le nom de cinq de ces héroïnes : Béatrix de Palacios, Maria de Estrada, la plus souvent citée, Juana Martin, Isabel Rodriguez et Béatrix Bermudez.

Suivant Torquemada [1], l'héroïne Maria de Estrada maniait l'épée et le bouclier comme aurait pu le faire le meilleur homme d'armes.

## VII

Les pays méridionaux produisirent bien plus de spadassines que les climats tempérés ou froids; les femmes d'épée sont rares dans le Nord. « Il y eut au contraire en Italie, dit M. de Beaumont, où Luca de Pulci et l'Arioste ont imaginé leurs fameuses guerrières, plu-

[1] *Monarchia India*, IV, 72.

sieurs classes de *cavaliéresses*, titre charmant, plein de désinvolture, s'appliquant soit à la très noble Luzia Stanga qui, l'épée à la main, faisait peur à bien des braves, soit à la Margheritana, chevau-léger dans une compagnie d'hommes d'armes, soit enfin à la courtisane Malatesta que cite Bandello, laquelle allait, la nuit, à ses amours, armée d'une *rotella* et d'une épée, « qu'elle maniait fort habilement », ajoutet-il [1].

Cervantès, dans une de ses nouvelles, raconte, comme chose tout ordinaire de son temps, qu'un jeune homme fait des armes avec sa maîtresse, une *muy diestra*.

Une autre, adestre à l'escrime, est citée dans le *Diable boiteux*, et certaine curieuse chronique enregistre qu'une nonne d'origine espagnole, dona Catalina de Erauso, dite la *Monja alferez* (la nonne lieutenant), qui voulut être capitaine, comme la vierge del Pilar dans la chanson aragonaise, fut de 1607 à 1645 célèbre par ses combats et ses duels.

« La spadassine dona Catalina de Erauso, dit Pedro del Valle, se battit en duel un grand nombre de fois, y tuant plusieurs de ses ad-

[1] *L'épée et les femmes.*

versaires et se faisant, en certaines de ces rencontres, blesser grièvement. Habillée en homme, à l'espagnole, elle porte bien l'épée, suivant sa profession. »

— Chez les Anglaises, il n'y eut guère, comme véritable héroïne martiale, que Hannah Snelle surnommée : la *fille soldat*. Elle était née à Worcester en 1723; elle servit bravement dans l'armée et mourut pensionnée par l'Angleterre [1].

L'Allemagne avait eu une héroïne aussi extraordinaire : en 1640, à une sortie devant Turin, à la suite de l'action par laquelle les Français repoussèrent cette tentative, il se trouva, parmi les morts, une femme qui avait toujours passé pour un homme chez les ennemis, sous le nom du capitaine Hendrick.

Elle était lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie allemande, et avait épousé, depuis dix ans, pour mieux tromper le monde, une femme qui, seule, connaissait son secret.

A ses débuts dans l'armée, on l'appelait le capitaine *Capon*, parce qu'on ne lui voyait point de barbe. Un jour, elle tua en duel, pour cette injure, un autre capitaine, et cela la fit

[1] M. de Beaumont. *L'épée et les femmes.*

laisser en repos. Elle passait pour un des meilleurs officiers de l'armée, et pouvait avoir quarante ans quand elle mourut.

— Si nous en croyons la relation du P. Lamberti, insérée au grand recueil de Thévenot, il existait vers 1660, près de la Mingrélie, dans le Caucase, des Amazones. Elles étaient armées de casques, de cuirasses et de brassards; les cuirasses se composaient d'anneaux ou d'écailles, ce qui les rendait articulées.

— L'histoire coloniale du Portugal nous fournit un trait à la date de 1683. Le roi de Visapour ayant débarqué dans l'île de Goa et élevé des batteries contre la ville du même nom, allait maltraiter cette cité, quand une héroïne, nommée dona Marie, effectua une sortie, tomba sur une redoute ennemie, la força et en tua toute la garnison. Cet exploit accompli par une femme jeta la terreur parmi les soldats du rajah, et ils s'enfuirent.

Dona Marie obtint, depuis, la solde de capitaine, et eut, en outre, l'heureuse chance de contraindre à l'épouser un infidèle qui l'abandonnait, et cela, en le défiant, comme il convenait à une guerrière, à l'épée et au pistolet[1].

[1] M. de La Barre-Duparcq.

En France, les exploits des héroïnes martiales furent à différentes époques assez fréquents; plusieurs écrivains en font mention. La Colombière [1] parle de deux courtisanes qui, par jalousie, se battirent à l'épée sur un boulevard de Paris.

« Vers 1640, dit-il, il y eut en Provence deux demoiselles qui, quittant les douceurs et les humanitez de leur sexe, se sont battues en duel à l'espée seule et se sont entre-donnez plusieurs coups. La pareille chose estoit arrivée à Paris il y a cinq ou six années entre deux courtisanes assez belles qui se battirent avec des courtes espées, sur le boulevard de la Porte Saint-Antoine, et se firent quelques blessures à la gorge et au visage, où l'envie et la jalousie qu'elles avoient l'une pour l'autre leur faisoient porter leurs principaux coups. »

Tallemant des Réaux [2] cite quelques spadassines qui furent renommées durant sa vie, entre autres M^me de Samois « qui se vouloit battre en duel à tout bout de champ »; M^me de Saint-Balmont « qui avoit toujours l'espée au côté et passoit pour avoir pris ou tué plus de quatre cents hommes »; M^me de Château-Gay

1. *Théâtre d'honneur et de chevalerie.*
2. *Historiettes. — Femmes vaillantes.*

« qui envoyoit des cartels à ses amants », sa sœur, également bravache, qui se plaisait, en ses loisirs, à moucher des chandelles à coups d'arquebuse.

« Il y eut deux sœurs, en Auvergne, dit-il, toutes deux vaillantes. L'une mariée à M. de Chasteau-Gay de Murat, estoit galante et belle, elle alloit d'ordinaire à cheval avec de grosses bottes, la jupe retroussée et un chapeau avec un bord et des rayons de fer et des plumes par-dessus, l'espée au côté et les pistolets à l'arçon de la selle. Du vivant de son mari, M. d'Angoulesme, alors comte d'Auvergne, en fut amoureux, et, quand il fut arresté par M. d'Heurre, capitaine d'une compagnie de chevau-légers entretenue, à laquelle ce prince faisait faire monstre, elle jura de se venger de ce M. d'Heurre. Quand elle fut veuve, elle eut un autre galant qu'on appeloit M. de Codières; par jalousie, elle l'appeloit en duel. Il y fut, et, comme il pensoit badiner, elle le pressa, de sorte que ce fut tout ce qu'il put faire que de passer sur elle, et, tout d'un trait, il la jeta à terre et fit la paix de la maison. Elle avoit querelle avec des gentilshommes de son voisinage nommez messieurs de Gane; un jour elle les rencontra à la chasse. Un gentilhomme qui

est à elle et qui lui sert d'écuyer, luy dit : « Madame, retirons-nous, ils sont trois contre un. — N'importe, dit-elle, il ne sera point dit que je les aye trouvez sans les charger. » Elle les attaque, et eux furent si lasches que de la tuer. Elle fit toute la résistance imaginable. »

« Sa sœur, qui n'estoit pas belle comme elle, estoit en récompense tout autrement fanfaronne, et mesme elle estoit un peu folle. Elle espousa en premières nopces un gentilhomme nommé la Douze ; elle estoit fort jeune, il la pelaudoit quelquefois ; enfin, il devint goutteux et elle, grande et forte, elle le battit à son tour ; il mourut. Elle espousa Bonneval de Limosin. Elle en vouloit faire de mesme avec lui, et l'appela en duel. Il lui en voulut faire passer son envie ; les voyla tous deux dans une chambre dont il avoit bien fermé la porte. Ils se battirent et luy donna trois ou quatre bons coups d'espée pour la rendre sage. »

Tallemant raconte aussi qu'une demoiselle nommée Liance ayant, un jour, donné un grand coup de poing dans l'estomac de Benserade qui voulait galantiser, tira en même temps une demi-épée qu'elle avait toujours à la ceinture, et lui dit : « Si vous n'étiez céans, je vous poignarderois. »

M$^{me}$ de Villedieu a fait mention d'un combat à l'épée entre Henriette Sylvie de Molière et une autre dame; toutes deux étaient habillées en hommes.

M$^{me}$ Dunoyer, dans ses lettres, parle d'une rencontre entre une dame de Beaucaire et une fille de condition qui se battirent à l'épée dans un jardin et se seraient tuées, si l'on ne fût venu les séparer. Ce duel avait été, dans les formes, précédé d'un cartel.

Il est question, dans Saint-Foix [1], d'une demoiselle Durieux qui se battit, en pleine rue, contre un nommé Antinotti, son amant. En 1742, une demoiselle de Versailles fit de même.

« Mais la plus célèbre des duellistes en jupon, dit M. de Beaumont, est l'actrice Maupin, dont on a raconté en ce genre des tours de force vraiment prodigieux. Cette femme était née à Paris en 1673. Son père se nommait Daubigny. Elle se maria jeune, et ayant envoyé son mari en province avec un emploi dans les aides, elle entra, en 1698, comme actrice à l'Opéra. Passionnée pour l'escrime, elle se lia avec Sérane, prévôt de salle, et parvint bientôt

[1] *Essais sur Paris.*

à une force à laquelle put à peine atteindre, après elle, le chevalier ou la chevalière d'Eon.»

Les aventures de la Maupin sont innombrables, et il y en a de tous les genres. Elle avait successivement, ou simultanément, les goûts et les habitudes les plus opposés. Selon son plaisir ou les circonstances, elle s'habillait tantôt en homme, tantôt en femme; d'humeur querelleuse et vindicative, elle mettait souvent l'épée à la main. Son camarade Dumesnil de l'Opéra l'ayant, un soir, outragée, elle alla, vêtue en cavalier, l'attendre à la sortie du spectacle, sur la place des Victoires, où elle savait qu'il devait passer. Là, sans se faire reconnaître, elle l'insulta et voulut l'obliger à se battre; Dumesnil se montrant peu soucieux d'accéder à ce désir, elle lui appliqua une volée de coups de bâton, et le laissa sur le carreau, après lui avoir pris sa montre et sa tabatière. Le lendemain, Dumesnil s'avisa, au foyer, de raconter son histoire, mais en altérant fortement la vérité : il prétendait avoir été attaqué par trois gredins, contre lesquels il s'était vaillamment défendu, sans pouvoir les empêcher de le voler. — « Tu mens, lui dit la Maupin, tu n'es qu'un lâche et un poltron, c'est à moi seule que tu as eu affaire, et la preuve, c'est

que voilà ta montre et ta tabatière », et elle lui jeta l'une et l'autre au visage. — Thévenard faillit, dit-on, être de sa part l'objet d'un semblable traitement, et se vit obligé de lui faire des excuses.

Une autre fois, costumée en homme, et assistant, au Palais-Royal, à un bal que donnait Monsieur, frère du roi, elle poursuivait une dame de propositions indignes. Trois amis de la dame prirent fait et cause pour celle-ci, et la Maupin, provoquée par eux, sortit sans hésiter, mit le fer en main et les tua tous trois. Après quoi elle rentra tranquillement dans le bal, se fit reconnaître à Monsieur, lui raconta l'aventure et le supplia d'obtenir sa grâce, ce qui fut fait.

La fin de cette femme extraordinaire ne fut pas moins étrange que sa vie. Après avoir rompu les relations qu'elle entretenait depuis longtemps avec l'électeur de Bavière, elle rappela auprès d'elle son mari, qui était resté en province, et vécut plusieurs années avec lui, de la façon la plus irréprochable. Elle mourut en 1707, confite en vertu, à l'âge de trente-trois ans et quelques mois.

## VII

Après s'être faites duellistes, directrices de coteries et de complots, capitaines ou maréchales de camp à l'armée de M$^{lle}$ d'Orléans, et puis *frondeuses à la paille;* tandis que le duc de Beaufort enchante avec orgueil les marchandes de la Halle, et que M$^{me}$ de Longueville s'empare militairement de la ville de Stenay, les grandes prétentieuses traversent en pleine *braverie* la vallée des larmes, comme dit l'Écriture [1].

Il y eut un régiment créé sous le nom de *Mademoiselle*, et Monsieur écrivait à des femmes qui avaient suivi sa fille à Orléans : « A Mesdames les comtesses maréchales de camp, dans l'armée de ma fille contre le Mazarin » [2].

M. Cousin nous représente M$^{me}$ de Longueville, à la date de 1648, faisant la guerre autant qu'il était en elle : coiffée parfois d'un casque,

[1] M. de Beaumont. *L'épée et les femmes.*
[2] L'abbé Thomas. *Essai sur le caractère et les mœurs des femmes.*

s'associant aux fatigues du siège soutenu par Paris, assistant à des revues, et discutant des plans militaires.

— Dès 1781, on vit des femmes parmi les souscripteurs pour les écoles nationales militaires : la liste datée du 1er juillet 1789 en compte vingt-neuf sur cent vingt-neuf, et parmi elles figurent deux demoiselles : Mlle de Talaru et Mlle Dumas. On sait que ces écoles, dont plusieurs existèrent, avaient pour but d'élever gratuitement les enfants des paysans, de les former pour devenir soit de bons soldats, soit de bons cultivateurs, et de les employer pendant leur temps d'éducation.

En 1789, la tendance des femmes à s'occuper des choses militaires et à le faire avec goût se manifeste mieux encore. Un grand nombre d'entre elles devaient apprendre l'escrime et le maniement du fusil, puisque, à la création de la garde nationale, plusieurs ont monté la garde [1].

Mme de La Rochejaquelein nous dit, au sujet des guerres vendéennes, que, dans toutes les divisions, il y avait des femmes. A l'armée de M. de Bonchamp, une fille s'était

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire militaire des femmes.*

faite cavalier pour venger la mort de son père, et, sous le nom de l'*Angevin,* fit des prodiges de valeur dans toutes les guerres de la Vendée.

— Au centre et à l'est de l'Afrique, on exerce les femmes à l'escrime; on les emploie dans l'armée, et plus d'un souverain possède des gardes féminines. On citait anciennement, sous ce rapport, l'empereur du Monomotapa, qui n'est plus maintenant qu'un pauvre petit chef cafre des environs du Mozambique.

Le roi des Ashantee, près le Dahomey, compte, dans ses troupes, un bataillon de femmes qui savent merveilleusement se servir de leurs armes.

Son ennemi, le roi de Dahomey, ne dispose pas d'une force féminine aussi considérable, mais il entretient, dit-on, un sérail de trois mille huit cents femmes, cause de jalousie pour son voisin qui ne peut atteindre à une pareille richesse; de là, une rivalité constante et des guerres, luttes entreprises au sujet des femmes, et auxquelles des femmes participent[1].

Le royaume de Dahomey et celui des

[1] M. de La Barre-Duparcq.

Ashantee font partie de la Nigritie maritime. On est tenté de ne pas croire à l'invitation adressée en 1851 par le souverain du Dahomey à « *son ami le roi de France* » de prendre également une garde d'Amazones, afin de faire cesser la situation d'après laquelle les femmes allaient à la guerre, dans ses États seulement; invitation suivie de la proposition, non acceptée par le Président de la République française, d'envoyer en France cinq cents de ses plus braves Amazones, pour former le noyau de la garde dont Sa Majesté africaine désirait la création à Paris.

Le roi de Siam possède un bataillon de quatre cents femmes choisies parmi les plus belles et les plus robustes jeunes filles. Entrées au service à treize ans, ces *femmes-hommes,* ainsi les nomme-t-on, suivant le voyageur Henri Mahot, en sortent à vingt-cinq ans, pour composer une espèce de réserve chargée de veiller à la conservation des propriétés royales. Elles font vœu de chasteté; leur grande tenue consiste en une robe de laine blanche brodée d'or, une cuirasse et un casque doré; elles portent alors la lance. Cette arme se trouve remplacée par le fusil dans la petite tenue, qui est plus simple. Leur bataillon forme quatre compa-

gnies commandées par l'une d'elles ayant rang de capitaine, et nommée à l'élection. Le maniement du sabre et du pistolet ne leur est pas étranger.

— Les guerres du premier et du second Empire ont vu maintes femmes militaires manier le sabre comme de vrais soldats. La campagne contre l'Allemagne, pendant les années 1870-1871, a vu trois héroïnes françaises : M^lle^ Kiené, Alsacienne ; M^lle^ Mazillier, de Metz, et M^lle^ Lix ; cette dernière, lieutenant dans le corps des francs-tireurs des Vosges, a fait la campagne entière, et se reposait des fatigues du combat en soignant les blessés [1].

— La plus habile escrimeuse du XIX^e^ siècle fut M^lle^ Jean-Louis, la fille de l'illustre professeur. M. Vigeant a consacré un chapitre de son remarquable ouvrage : *Un Maître d'armes sous la Restauration*, au récit d'un assaut public, où elle eut un avantage marqué sur un maître d'armes et un des plus forts élèves de son père.

« A Montpellier, dit-il, le souvenir de M^lle^ Jean-Louis est, aujourd'hui encore, inséparable de celui du maître, et quelques vieux escrimeurs

[1] M. de La Barre-Duparcq.

se rappellent toujours les brillants assauts de l'aimable fille, qui consacra d'une façon si éclatante la vérité des principes établis par son père. »

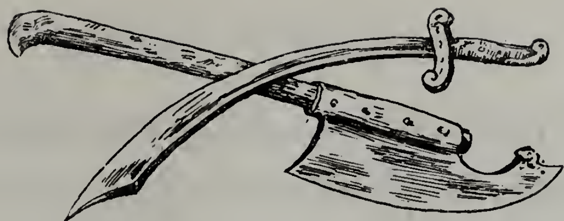
Et maintenant, depuis le Japon, où les dames de qualité s'exercent au maniement des armes, jusqu'à Paris, où nous pourrions citer, comme fines lames, maints noms féminins célèbres dans la noblesse et dans les arts, l'escrime compte, de plus en plus, tous les jours, de passionnées adeptes.

Il y a longtemps, du reste, que Platon avait écrit : « Il est de la droite raison que les filles soient formées, dès l'enfance, aux mêmes exercices que les hommes, et qu'elles soient instruites dans les arts et les sciences qui les rendront propres à porter les armes et à souffrir les fatigues de la guerre, car les membres s'endurcissent, deviennent plus robustes, quand on les exerce souvent, comme au contraire la paresse et une trop longue oisiveté les rendent lâches et languissants. »

Et faut-il croire Polémon, un de ses successeurs, quand, dans son *Commentaire sur la politique de Platon*, il affirme que les femmes ayant reçu une éducation virile pourront, non seulement égaler les hommes en

courage, mais même les surpasser : « Car, dit-il, on remarque que les femmes qui ont été bien élevées sont beaucoup plus excellentes que les hommes! »





# L'ESCRIME CHEZ LES SCYTHES



Les Scythes avaient adopté le surnom de *boucliers*.— Le signe symbolique du dieu suprême était le glaive. — Le temple de Gaizus. — Les sacrifices. — Les « envoyés » dans l'autre monde. — Un grand nombre de Scythes mouraient volontairement. — *Les rochers et la massue de famille.* — La mort sanglante par les armes était réputée la plus glorieuse. — Les Scythes excellaient dans les danses guerrières. — Ils s'exerçaient des deux mains au maniement de leurs armes. — Les armes faisaient partie du trésor des temples. — Les frères d'armes. — La justice avait, chez les Scythes, toutes les apparences d'un duel.

## I

Toutes les traditions qui nous sont restées sur l'histoire et les mœurs des Scythes nous démontrent que leurs principales, leurs seules occupations étaient l'escrime, les combats singuliers et la guerre.

Les Hébreux leur donnaient le nom de *Gog,* et eux-mêmes s'appelaient *Skutai.* Ce mot signifiait dans leur langue : *boucliers*, et les Scythes l'avaient adopté, selon l'usage ordinaire chez les anciens peuples, de se nommer d'après certaines armes, soit défensives, soit offensives. Ainsi *wahan (bouclier)* était un nom propre assez fréquent chez les Arméniens, comme *shôldr (bouclier)* chez les Scandinaves, et *shudilo (petit bouclier)* chez les Germains.

Chez les Scythes, le dieu suprême, *Divus,* devint aussi le dieu de la guerre, et cela d'autant plus facilement qu'il était déjà le dieu de l'orage et que, suivant une association d'idées assez ordinaire dans l'antiquité, la guerre ou le combat, pour le tumulte et la fureur qui l'accompagnent, était assimilé à un orage. Cette attribution de dieu de la guerre devint même l'attribution principale de la divinité, de sorte que les historiens anciens, considérant généralement le dieu suprême des Scythes, des Goths et des Germains comme le dieu de la guerre, le désignaient sous le nom équivalent, grec ou latin, de Arès et de Mars[1].

Parce que Divus, le dieu des combats, était

[1] M. Bergmann. *Les Scythes.*

aussi le dieu suprême, il eut, le seul de tous les dieux scythes, l'honneur d'être représenté par un signe symbolique ou emblématique. Ce signe était un glaive fiché en terre, sur la butte de l'assemblée ou sur le tertre du tribunal. D'après ce symbole, Divus prit lui-même le surnom de Glaive *(Gaizus)*.

Lorsque les Scythes et les peuples gétiques eurent un culte plus développé et perfectionné, le signe symbolique de la divinité, l'épée de Divus, ne resta plus fixée en terre, en plein air, au pied de l'*offertoire,* sur la butte de l'assemblée; mais il fut placé sous une tente faite de claies et de peaux[1].

« Dans chaque tribu, dit Hérodote, on élevait un temple, dans un champ destiné aux assemblées nationales. On entassait des fagots de menu bois, et on en faisait une pile de trois stades en longueur et en largeur, sur le haut de laquelle on plantait un cimeterre de fer. Ils offraient tous les ans, à ce cimeterre, des sacrifices de chevaux et d'autres animaux; ils lui offraient aussi le centième de tous les prisonniers qu'ils faisaient sur l'ennemi. »

Dans ces sacrifices, après avoir fait mourir

[1] M. Bergmann.

par strangulation la victime humaine consacrée, on lui coupait le bras droit qui avait porté l'épée, et qui était par cela même le membre honoré par excellence, et l'on jetait ce bras en l'air, ce qui signifiait ou indiquait symboliquement que ce bras était une offrande au dieu du ciel, qui était aussi le dieu de l'épée et de la guerre [1].

Les Gètes célébraient, tous les cinq ans, une fête où ils sacrifiaient un homme, en le perçant de lances. Cet homme, qui était probablement, comme chez les autres nations scythes, un prisonnier de guerre ou un esclave, était envoyé, comme messager, dans l'autre monde, pour transmettre à Zalmoxis les vœux de la nation.

Comme la consécration procurait, d'après leurs croyances, l'avantage d'aller auprès de la divinité, il y eut, parmi les Scythes et leurs descendants, beaucoup d'individus qui, par une mort volontaire ou par le suicide, se consacraient aux dieux. En général, on aimait à assimiler la mort à une consécration faite à la divinité. Les vieillards surtout croyaient ainsi échanger, contre une vie meilleure, une exis-

[1] M. Bergmann.

tence qui était devenue à charge à eux-mêmes et aux autres.

Dans la Scandinavie, appelée anciennement par les Grecs le pays des Hyperborées, les vieillards qui voulaient ainsi se consacrer se jetaient dans un gouffre ou dans la mer, ou dans un lac, du haut de certains rochers élevés qu'on appela plus tard *pierres des ancêtres* (*œtte stupôr*).

Les vieillards qui n'avaient plus la force de se précipiter du haut de ces rochers, étaient tués par leurs parents, assemblés comme pour un sacrifice. On leur donnait la mort en les frappant avec une massue qu'on nommait la *massue de famille* (*œtternis-klubba*) [1].

Une de ces *massues de famille,* avec la tradition de l'usage qu'on en fit dans l'antiquité, a été conservée longtemps, et l'est peut-être encore aujourd'hui à Trollerum, paroisse de Vi, district d'Ydre, dans l'Ostrogothie [2].

« Les Jaziges, dit Valérius Flaccus, ne connaissent pas les infirmités de la vieillesse. Lorsqu'ils sentent leurs forces s'affaiblir et qu'ils ne peuvent plus manier leurs armes, fidèles à l'exemple de leurs braves ancêtres,

[1] M. Bergmann. *Les Scythes.*
[2] M. Gust. Geyer. *Histoire de Suède.*

ils vont au devant de la mort et, mettant le fer fatal aux mains d'un de leurs enfants, ils font voir un père et un fils également malheureux par l'excès de leur courage. »

La mort sanglante par les armes étant réputée la plus glorieuse, Erik, fils de Ragnar, désirant aller chez Odinn, se fit jeter dans l'air, comme une victime consacrée à ce dieu, et recevoir à sa chute sur des lances hérissées. La tradition rapporte qu'Odinn lui-même, sentant sa fin approcher, se fit percer avec la lance, pour échapper à la mort naturelle et sans gloire.

D'ailleurs, de leur croyance en une autre vie, les Scythes concluaient qu'il valait mieux mourir que de vivre; cette opinion ajoutait à leur vaillance naturelle. Ils se réjouissaient à la vue d'un tombeau.

— Outre leurs sacrifices, ils allaient en pèlerinage à un endroit appelé *Exampeos*, peut-être aussi pour s'y livrer en même temps à des exercices, et y célébrer des tournois guerriers[1].

Bien que Plutarque dise, dans son *Banquet de sept sages,* que les Scythes n'avaient ni jeux, ni joueurs d'instruments, la musique instrumentale servait d'accompagnement aux danses

[1] M. Földvary. *Les ancêtres d'Attila.*

guerrières, dans lesquelles les Scythes se distinguaient au point que, plus tard, à Constantinople, aux fêtes de la cour, deux bandes d'hommes représentant deux peuples sarmates, les Prasines et les Venètes, et ayant à leur tête des chefs goths revêtus de leur *sisurine*, exécutaient les danses guerrières traditionnelles dans leur nation.

Plus tard, la tradition épique des Goths, des Germains et des Scandinaves, nous parle de héros tels que Volker, Iborund, Verbil, Swemlin, etc., qui maniaient aussi bien l'instrument de musique que l'épée [1].

Les Scythes, au dire de Platon, tiraient également bien de l'arc de la main droite et de la main gauche; il est donc probable qu'ils s'exerçaient aussi, des deux mains, au maniement des autres armes.

Ils combattaient à pied, ou sur des chars, puisque Philippe, après la victoire qu'il remporta sur eux, prit un grand nombre de chars.

— Dans l'antiquité, les armes comptaient parmi les objets précieux, et c'est pourquoi, chez les Egyptiens et chez les Grecs, les trésors (*thesauroï*) privés ou publics étaient également

[1] M. Bergmann. *Les Scythes.*

des dépôts d'armes. Le mythe grec rapporte que Héraclès distribua à ses compagnons *les armes qu'il avait enlevées au trésor d'un temple.*

Cet usage existait aussi dans le Nord, « et les rois des Suiones, dit M. Bergmann, le mirent à profit pour rendre leur puissance absolue, en désarmant ainsi les nobles et les manants. Car, sous prétexte de confier les armes à la garde de la divinité, ils les enlevèrent à leurs sujets, et les retinrent enfermées dans le temple. »

Les sanctuaires, chez les Scandinaves et chez les Slaves, étaient ainsi, en même temps, des arsenaux fortifiés (*vapnhus, maisons d'armes*). Dans les premiers temps du christianisme, on donnait encore, en Suède, le nom de dépôt d'armes (*vapnhus*) au porche de l'église.

Les Scythes juraient par le vent et par l'épée, l'un, comme auteur de la vie et de la respiration, l'autre, comme procurant la mort. Chez eux, les amis étaient surtout considérés comme frères d'armes, alliés par leur protection mutuelle. Aussi, pour contracter cette amitié ou cette alliance, ils pratiquaient des cérémonies symboliques, qui signifiaient que les amis devenaient entre eux frères ou hommes du même sang ; ils se faisaient une

blessure à la main, mêlaient tous deux leur sang dans un vase où il y avait déjà du vin, y trempaient leur épée, et buvaient ensemble de ce sang, en jurant de vivre et de mourir l'un pour l'autre.

Lorsqu'ils se brouillaient avec leurs compagnons d'armes, ils se battaient en présence du roi, coupaient la tête au vaincu, et, quand l'occasion s'en présentait, montraient cette tête aux étrangers, en leur faisant le récit de l'offense ainsi que de leur victoire, qu'ils mettaient toujours au rang de leurs plus belles actions.

Chaque gouverneur de province donnait, tous les ans, une fête où tous ceux qui avaient vaincu leurs ennemis recevaient à boire dans une coupe, à laquelle n'osaient toucher ceux qui ne s'étaient pas encore distingués. Ces derniers étaient assis, séparés des autres, sans marques distinctives, tandis que ceux qui avaient tué plusieurs ennemis buvaient dans deux coupes.

La justice, telle qu'elle était pratiquée chez les Scythes, était encore une conséquence du droit du sang, ou de la protection que les membres d'une même famille se doivent les uns aux autres. Comme les membres de la famille, de la tribu ou de la nation étaient considérés

comme s'appartenant par le sang, ils devaient aussi venger les injures qui étaient faites à quelqu'un des leurs par quelqu'un de leur nation. Si l'agresseur était un étranger, ce n'était pas un coupable qu'on jugeait, c'était un ennemi auquel on courait sus. La justice, comme revendication des droits du sang, était donc une vengeance (*vindicatio*) exercée au nom de la famille et de la tribu pour demander réparation de l'injure ou du préjudice fait à un membre de cette famille, ou de cette tribu, par un de ses frères, de ses parents ou de ses compatriotes. Cette justice ou vengeance, bien qu'elle ne fût pas une guerre, en avait cependant les apparences. C'était, en quelque sorte, un duel livré en conseil de famille entre les juges et l'accusé, et, comme l'accusé était un homme du même sang que ses juges, on observait, au tribunal, les mêmes formes que dans un duel régulier ; le jugement avait lieu en champ clos (*vêbônd*) en plein air, à la face du soleil (*Targitavus*) et de son symbole, le bouclier ou la targe, sur la butte de l'assemblée, et en présence de l'épée (*gaizus*) le signe symbolique de la divinité suprême [1].

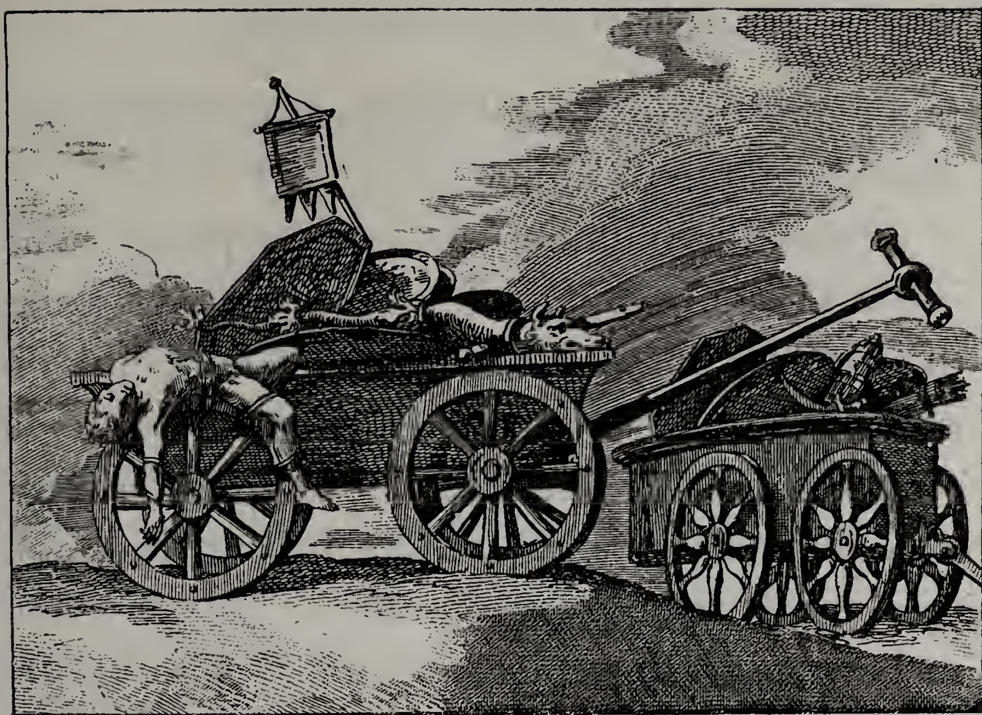
[1] M. Bergmann. *Les Scythes.*

Les Scythes buvaient le sang du premier ennemi auquel ils donnaient la mort, et, pour rendre des honneurs au roi, ils lui apportaient les têtes de tous ceux qu'ils avaient tués ; après en avoir enlevé la peau, ils les attachaient au mors de leurs chevaux, et passaient pour d'autant plus braves qu'ils en avaient une plus grande quantité.

Quelques-uns cousaient ensemble ces peaux humaines, et s'en faisaient des vêtements ; d'autres préparaient des peaux entières pour en faire des housses à leurs chevaux.

D'autres enfin, pour couvrir leur casque, écorchaient le bras droit de leurs ennemis, celui qui avait porté l'épée.





# L'ESCRIME CHEZ LES HUNS

Portrait des Huns. — Leur manière de combattre. — La grande chasse était chez eux une institution politique. — Le roi Mundzuch leur apprit à manier les armes des Romains. — Ils connaissaient les luttes à armes courtoises. — Attila reçoit *l'épée de Mars*. — L'armée du *Fléau de Dieu*. — Défaite des Huns. — Mort mystérieuse d'Attila. — Sa ville était le théâtre perpétuel de joutes et de festins. — Il apprenait lui-même à Walter d'Aquitaine et à Hagen à manier l'arc et la lance. — Leçon qu'il donne à des bateleurs. — Au XIe siècle la Hongrie possédait encore le glaive du roi des Huns.

## I

Ammien Marcellin nous a dépeint les Huns :

« La tête forte, les yeux creux, la face déprimée et le crâne allongé, dès l'en-

fance, par des bandelettes comprimantes pour que le casque tînt mieux.....

« Dans les batailles, ils se précipitent sans ordre et sans plan, sous l'impulsion de leurs différents chefs, et fondent sur l'ennemi en poussant des cris affreux. Trouvent-ils de la résistance, ils se dispersent, mais pour revenir avec la même rapidité, enfonçant et renversant tout sur leur passage. Toutefois, ils ne savent ni escalader une place forte, ni assaillir un camp retranché...

« Ils combattent de près, avec une épée qu'ils tiennent d'une main, et un filet qu'ils ont dans l'autre, et dont ils enveloppent leur ennemi, tandis qu'il est occupé à parer leurs coups. »

Le poète Sidoine ajoute que les Huns ont peu de ventre, qu'ils sont petits à pied, et grands à cheval.

Ce trait d'imagination a sa portée : il nous indique et nous grossit une qualité distincte de ces guerriers féroces, celle d'être excellents cavaliers.

Ils formaient, en effet, une nation dont l'existence se passait à cheval, chacun d'eux commerçant, mangeant, dormant sur sa monture; leur intention de vivre comme cavaliers

était même telle qu'ils se chaussaient maladroitement et se rendaient incapables de marcher.

« Leur chaussure, dit encore Ammien Marcellin, taillée sans forme ni mesure, les gêne à ce point qu'ils ne peuvent marcher; et ils sont tout à fait impropres à combattre comme fantassins, tandis qu'on les dirait cloués sur leurs petits chevaux laids, mais infatigables, et rapides comme l'éclair. C'est à cheval qu'ils passent leur vie. »

Chez les Huns, comme plus tard chez les Mongols, la grande chasse était une institution politique, qui avait pour but de tenir toujours les troupes en haleine. Destinée à remplacer la guerre, pendant les repos forcés, elle en était comme le portrait vivant. Gengis-Khan, dans le livre de ses ordonnances, l'appelle l'*école du guerrier;* un bon chasseur, à ses yeux, valait un bon soldat. Il en devait être ainsi chez les Huns. Suivant les usages orientaux, le jour de la chasse, annoncé longtemps à l'avance, avec la solennité d'une entrée en campagne, était précédé d'ordres et d'instructions que chacun devait suivre exactement. Un corps d'armée tout entier, le roi au centre, les généraux aux ailes, exécutait ces immenses battues, où l'on

traquait tous les animaux d'une contrée. L'adresse de la main, la sûreté de la vue, la finesse de l'odorat et de l'ouïe, la présence d'esprit, la décision, en un mot toutes les qualités du guerrier, s'y déployaient comme sur un champ de bataille véritable, et, en effet, la guerre, à la manière des nomades de l'Asie, n'était pas autre chose qu'une chasse aux hommes[1].

Lorsque les Huns eurent pénétré en Europe, qu'ils eurent soumis une partie des Goths, peuples déjà plus policés, qu'ils eurent combattu contre les Romains de l'Orient, et qu'ils se furent joints à ceux de l'Occident, pour subjuguer d'autres peuples, ils prirent, suivant toute apparence, une partie des mœurs et la manière de vivre des vaincus et des prisonniers faits sur ces peuples. Mais ils furent plus particulièrement redevables de leur culture à leur roi Mundzuch, père d'Attila, ami et allié d'Alaric, roi des Goths[2].

Mundzuch enseigna aux Huns à revêtir les armures et à manier les armes des Romains,

[1] Amédée Thierry. *Histoire d'Attila.*

[2] Robert de Spallart. *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des principaux peuples de l'antiquité et du moyen âge.*



qui, déjà, devenaient trop pesantes pour les descendants des maîtres du monde; il leur apprit enfin toutes les parties de la tactique des Romains et des Goths, qu'il crut pouvoir être employées avantageusement par sa nation; il institua aussi l'usage des danses et des jeux guerriers. Sous son fils Attila, les Huns employaient déjà tous les genres d'armes et de combats.

Ils connaissaient aussi les luttes à armes courtoises, puisque la chronique hongroise dit qu'Attila fêta son hymen avec Mikolt, fille du roi des Bactriens, par de splendides réjouissances, des courses de chevaux, *des combats simulés* et un festin qui dura trois jours.

## II

Les races ayant succédé aux races, les dominations aux dominations, sur le territoire des Scythes, le glaive que, pour l'adorer, ils avaient enfoncé dans la terre, la pointe seule dépassant le sol, *l'épée de Mars*, comme l'appelaient les Romains, resta oubliée pendant bien des siècles. Un bouvier hun, voyant boiter une de ses génisses, profondément blessée au pied,

en rechercha la cause, et, guidé par la trace du sang, il découvrit le fer aigu en saillie parmi les hautes herbes. Il creusa le sol alentour, retira l'épée rougie de rouille, et la porta au roi. Attila la reçut avec joie, comme un présent du ciel, un signe de la souveraineté qui lui était donnée fatalement sur tous les peuples du monde : « Au moins, dit Amédée Thierry[1], chercha-t-il à répandre cette opinion, s'il ne la partageait pas lui-même. De ce moment, il agit et parla en maître de toute la barbarie. »

« L'art de la guerre avait atteint son plus haut degré de perfection chez les Romains, dit Paul Lacroix[2], lorsque les invasions successives des barbares commencèrent à se répandre comme un fleuve débordé sur les plus riches colonies romaines. Ces barbares, originaires, la plupart, des montagnes du Caucase, étaient : les Ibères, qui ne s'arrêtèrent qu'en Espagne; les Celtes ou Cimbres, qui se fixèrent dans les Gaules; les Sarmates et les Scythes, qui peuplèrent les vastes forêts de la Germanie, avant les grandes guerres de Jules César. Soudain, au IV^e^ siècle de l'ère chrétienne,

[1] *Histoire d'Attila.*
[2] *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

une fermentation profonde, qui se manifestait au centre de l'Asie, refoula sur les races caucasiennes une race mongole, jusqu'alors inconnue. C'étaient les Huns, devant lesquels reculèrent les Goths épouvantés, et qui ne firent d'abord qu'apparaître ! »

Mais en 451, Attila se précipita sur l'Europe, à la tête d'une nombreuse armée, dont l'histoire nous a laissé le funèbre dénombrement. Jamais, depuis Xerxès, l'Europe n'avait vu un tel déchaînement de nations connues ou inconnues. On n'y comptait pas moins de cinq cent mille guerriers. L'Asie y figurait par ses plus hideux et ses plus féroces représentants : le Hun noir et l'Acatzire munis de leurs longs carquois ; l'Alain avec son énorme lance et sa cuirasse en lame de corne ; le Neure, le Bellonote, le Gélon peint et tatoué, qui avait pour arme, une faux, et, pour parure une casaque de peau humaine. Ni l'Ostrogoth, ni le Gépide ne manquaient à l'appel : ils étaient là, avec leur infanterie pesante, si redoutée des Romains [1].

Les populations fuyaient devant Attila, dans une indicible épouvante, car le *fléau de Dieu*

[1] Amédée Thierry.

entraînait une véritable tempête de nations, que précédait l'incendie et que suivait la famine.

A la nouvelle de cette invasion, Aétius, duc des Romains dans les Gaules, avait appelé à lui les confédérés de l'Armorique, les Francs Saliens, dont le chef était Mérovée, les Burgondes, les Saxons, les Wisigoths méridionaux qui avaient pour roi Théodoric. Les deux armées se rencontrèrent dans les environs de Châlons-sur-Marne. C'est là qu'eut lieu un effroyable choc auquel préluda un engagement d'avant-garde où périrent plus de quinze mille hommes. Attila, pour s'assurer la victoire, ne comptait que sur l'élan irrésistible de ses hordes farouches. Aétius, en vrai général, songea à se donner l'avantage de la position ; une colline dominait la plaine, il la fit occuper par les Wisigoths : « Voyez, s'écrie alors Attila, l'ennemi n'ose nous attendre en rase campagne ; il n'a plus de villes, il lui faut des postes qui lui tiennent lieu de murailles ; mais il n'y sera pas plus à l'abri de nos coups. »

Au signal de leur chef, les Huns se précipitent à la charge de toute l'impétuosité de leurs coursiers et de toute l'ardeur de leur rage.

Jamais la Gaule n'avait vu s'entre-heurter de pareilles masses.

« Ce fut, dit Jornandès, l'historien des Goths, une lutte horrible, inouïe : l'antiquité ne raconte rien de semblable. Il s'y fit un tel carnage que, au dire des vieillards, un petit ruisseau qui coulait à travers le champ de bataille, fut changé en torrent et roula des flots de sang. »

Les Wisigoths décidèrent la victoire : ils enfoncèrent les escadrons qui leur étaient opposés, et, se rabattant vers le centre, fondirent comme un ouragan sur le flanc des Huns. Les Francs, et surtout leur chef, le valeureux Mérovée, encouragés, redoublèrent leurs coups, et Attila ne put rallier les siens que derrière l'enceinte de ses chariots : 165,000 combattants jonchaient le champ de bataille.

On se battit encore pendant la nuit. Au matin, quand les vainqueurs approchèrent du camp des Huns, ils virent, dit Jornandès, le plus étrange spectacle, un bûcher formé de selles de chevaux. Attila au sommet, des Huns au pied, la torche à la main, prêts à y mettre le feu si l'enceinte était forcée : tel un lion, poursuivi par les chasseurs jusqu'à l'entrée de sa tanière, se retourne, les arrête

et les épouvante encore de ses rugissements. Les alliés n'osèrent affronter le désespoir des Huns et laissèrent Attila rentrer en Germanie.

L'année suivante, il fit invasion dans la haute Italie.

— A son retour, pendant l'hiver de 453, au moment où il se préparait à envahir l'empire d'Orient, le conquérant eut la fantaisie de se marier. Séduit par la beauté d'Ildico, il la mit dans son lit; mais, le lendemain, comme il tardait à paraître, et qu'un morne silence régnait dans la chambre nuptiale, les gardes enfoncèrent la porte et ne trouvèrent plus qu'un cadavre étendu dans une mare de sang; auprès du lit se tenait assise la nouvelle épouse, enveloppée dans son voile. Cette mort était-elle naturelle? La rupture d'un vaisseau avait-elle étouffé le roi hun pendant son sommeil? Avait-il été assassiné, et sa jeune femme se trouvait-elle l'unique auteur du meurtre ou le complice d'une conspiration? Aucun écrivain contemporain ne s'explique sur ce sujet si controversé plus tard.

« Attila, dit un historien [1], fut un roi mé-

[1] M. du Roure. *Histoire de Théodoric le Grand.*

téore qui embrasa l'univers pendant un quart de siècle pour disparaître à jamais, car son empire finit avec lui. »

## III

Les traditions germaniques rapportent que Etzelbourg, la ville qu'habitait Attila, ou Etzel, était un théâtre perpétuel de festins et de joutes, et le rendez-vous favori des guerriers et des dames.

Le roi hun prenait part lui-même aux tournois et ne dédaignait pas d'enseigner à ses guerriers le maniement des armes. La légende raconte que, lorsque Hildegonde de Burgondie lui eut été remise comme otage, avec son jeune fiancé Walter d'Aquitaine, et le Frank Hagen, descendant direct de Francus, fils d'Hector, ces trois enfants reçurent auprès de lui l'hospitalité la plus noble et la plus généreuse. Ospiru, la reine des Huns, traita Hildegonde comme sa propre fille, et Hagen et Walter rencontrèrent dans Attila une affection non moins grande : c'est lui qui présidait à leurs jeux guerriers et leur apprenait à manier

l'arc et la lance. De plus, il voulait qu'ils étudiassent les sciences, et que, croissant à la fois en intelligence et en vigueur, ils surpassassent les braves par la force du corps, et les sophistes par l'esprit[1].

Une autre légende nous montre quelle estime avait Attila pour les exercices physiques.

Un jour, il rencontre, entre Vicence et Concordia, des bateleurs qui, posant à terre leur bagage, se mettent en devoir de le bien amuser par leurs tours; c'étaient, disent les récits, des gaillards forts et bien nourris, mais sans courage et sans connaissance des armes. Le roi, qui veut donner une leçon à ces fainéants, s'avance dans le cercle formé autour d'eux, bande son arc et abat un oiseau qui passait, puis il leur donne l'arc qu'aucun d'eux ne peut tendre. Il fait venir son cheval, le franchit d'un saut, tout armé, et, quand il commande aux baladins d'en faire autant, ceux-ci reculent. Alors, il les fait prendre et tenir sous bonne garde, défendant qu'ils mangent autre chose que ce qu'ils auront abattu à la pointe de leurs flèches.

[1] Amédée Thierry. *Histoire d'Attila.*

Au bout de quelques semaines, les bateleurs reparaissent devant l'armée, hâves, exténués, et n'ayant que la peau sur les os, mais devenus des archers parfaits. Le roi les enrôla dans ses troupes [1].

— La Hongrie possédait encore au XIe siècle, ou croyait posséder, une bien curieuse relique d'Attila : son épée qui, disait-on, n'était autre que l'épée de Mars, idole des anciens Scythes, découverte jadis par une génisse blessée, déterrée par un berger, et portée au roi des Huns qui en avait fait son arme de prédilection. « C'était, dit un vieux chroniqueur allemand, le glaive qu'Attila avait abreuvé du sang des chrétiens; c'était le fouet de la colère de Dieu. » On y attachait l'idée d'une force irrésistible et de la domination sur le monde, et les Hongrois, tout bons chrétiens qu'ils étaient, gardaient l'épée de Mars dans leur trésor national, presque aussi religieusement que la sainte couronne. Or, il arriva que le jeune roi Salomon, fils d'André Ier, ayant été chassé du trône par une révolte de magnats en 1060, et rétabli en 1063, avec l'assistance d'Othon de Nordheim, duc de Bavière, la reine-mère n'imagina

[1] Amédée Thierry.

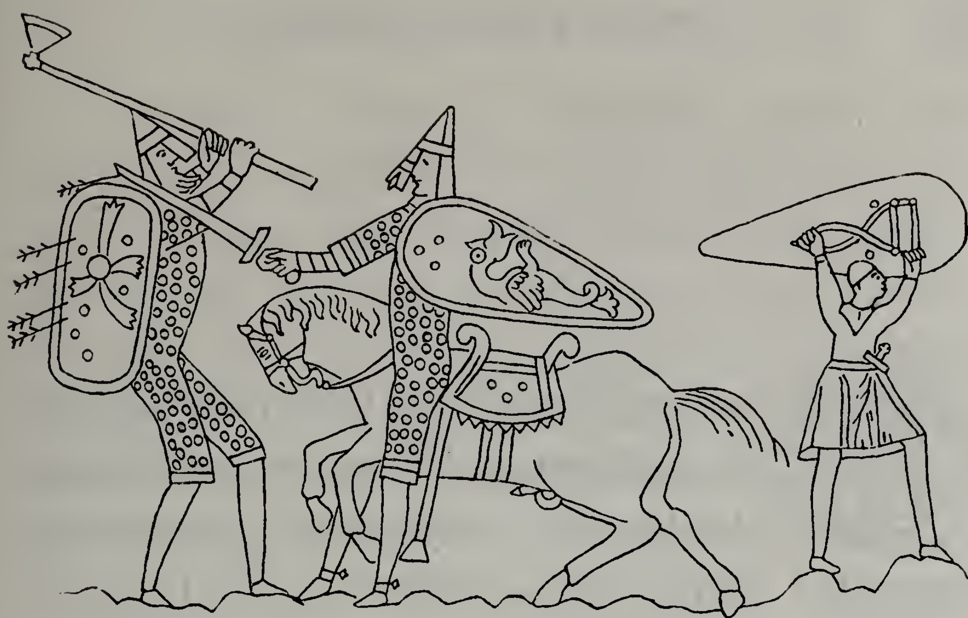
rien de mieux, pour prouver sa reconnaissance au duc de Nordheim, que de lui offrir cette épée qui promettait à ses possesseurs la souveraineté universelle. Othon, parvenu en peu de temps à une haute fortune, avait encore plus d'ambition que de bonheur; il accepta le don avec empressement, le conserva toute sa vie, et le légua en mourant au jeune fils du marquis Dedhi, qu'il aimait beaucoup. Des mains du jeune marquis, mort prématurément, l'épée passa entre celles de l'empereur Henri IV, qui en fit cadeau à son conseiller favori, Léopold de Merspurg. Un jour qu'il allait dîner à la ville impériale d'Uten-Husen, avec un brillant cortège de seigneurs, comme l'heure pressait, Henri poussa sa monture en avant, et les courtisans, aiguillonnant leurs chevaux, s'élancèrent sur sa trace à qui mieux mieux. Il y eut un moment de désordre, dans lequel le cheval de Léopold se cabra et lança à terre son cavalier qui, en tombant, s'enferra de sa propre épée. On remarqua qu'il portait ce jour-là, par honneur, celle dont l'avait gratifié l'amitié de son maître.

« Si le glaive du roi des Huns avait cessé d'être fatal au monde, dit M. Amédée

Thierry[1], il l'était encore au profanateur qui osait le ceindre à son flanc comme une arme vulgaire. »

[1] *Histoire d'Attila et de ses successeurs.*





# L'ESCRIME CHEZ LES SCANDINAVES

Odin, dieu des combats. — Les tournois du Walhalla. — Les actions héroïques étaient les moyens les plus sûrs de plaire aux femmes. — Les talents de Grymer, roi de Suède. — Les scaldes. — Le chant de mort de Hakon, roi de Norvège.— Les champions ou *kæmpe*. — La « *furor martis*.» — Les *bersœrkers*. — Leur origine orientale, ainsi que celle des « *Vierges du bouclier*. » — Les exploits de Starkadder. — La « *chaste, belle et brave* » Alfhilda. — Le chant de mort de Ragnar Lodbrok. — Le combat singulier chez les Scandinaves. — Le plus ancien monument connu de poésie germanique est le récit d'un duel. — Le duel judiciaire. — Ses inconvénients. — Son abolition. — Les Scandinaves avaient l'habitude de donner des noms à leurs armes. — Il existait, en Scandinavie, une *adoption par les armes*, comme la chevalerie. — Origine de nos duels « *au premier sang*. » — Les Scandinaves combattaient à pied, à cheval ou sur des chars. — La besaiguë suédoise, la lance et l'épée. — Armes défensives des Scandinaves. — Origine des armes de famille.

# I

HEZ un peuple aussi belliqueux que les Scandinaves, toutes les croyances, toutes les institutions, toutes les légendes avaient un caractère martial.

Odin, qui fut non seulement le premier dieu, mais encore le premier homme des nations septentrionales (non pas que le Nord de l'Europe fût inhabité avant son arrivée, mais on ne connaît de ses habitants que leur existence, révélée par leurs combats avec l'Odin asiatique et ses successeurs); Odin, le dieu terrible que les scaldes représentent armé toujours de la lance et de l'épée, le plus grand des dieux scandinaves, le père des dieux et du monde, était aussi le dieu des combats et la source de la science universelle.

Les duels avaient leur patron : *Ullir*.

Tyr, le protecteur sanglant des héros, le dispensateur de la victoire, surpasse toutes les divinités en courage et en hardiesse[1].

[1] Wheaton. *Histoire des peuples du Nord*.

Il n'entrait dans le Walhalla (palais des élus) que les guerriers morts dans les combats. Chaque jour les Einheriar[1] recommençaient des tournois à outrance, dans l'arène d'Odin. Ces champions célestes choisissaient chacun leur ennemi, saisissaient leurs armes, entraient en lice, et combattaient jusqu'à ce qu'ils fussent coupés en morceaux. Mais le carnage n'avait rien de réel ni de sanglant, car, aussitôt qu'approchait l'heure du festin annoncée par le chant du coq qui les réunissait aussi chaque matin au tournoi, ils guérissaient de leurs blessures, remontaient sur leurs coursiers et retournaient s'asseoir au banquet « le cœur rempli de pensées d'amitié » boire de la bière, et se nourrir de la chair du sanglier Sœhrimm[2].

Croyant qu'ils retrouvaient dans l'autre vie les armes, les chevaux et les esclaves qui avaient été brûlés avec eux, ils en mettaient un grand nombre sur les bûchers funéraires.

— Les actes de courage et les actions héroïques étaient, pour les Scandinaves, les moyens les plus sûrs de plaire aux femmes. Dans l'histoire de Charles et de Grymer, tous deux rois

[1] Nom des élus dans la religion scandinave.
[2] M. Wheaton.

de Suède, c'est avec les traits suivants qu'on peint le dernier comme un homme auquel les femmes ne pouvaient résister :

« Grymer se distingua de bonne heure dans les exercices militaires, tua beaucoup d'ennemis, gravit de hautes montagnes, fut adroit à la lutte et habile joueur d'échecs; il sut l'astrologie et lança des corps très pesants à une distance considérable. En un mot, il réunit toutes les perfections d'un héros. A peine âgé de douze ans, personne ne pouvait lui disputer le prix de l'art de la lutte ou de l'adresse à manier l'arc et l'épée. »

Un amant ne pouvait faire un plus grand plaisir à sa maîtresse que de la prendre pour témoin de son adresse en escrime. L'historien de Grymer ajoute que son héros « montrait souvent son habileté dans l'appartement des femmes, en présence de la charmante fille du roi, et qu'il s'efforçait de fixer l'attention de cette princesse, en donnant des preuves de ses progrès dans le maniement des armes et dans la culture de son esprit [1]. »

Les rois et les héros n'avaient rien de plus à cœur que d'acquérir une réputation de bra-

[1] Robert de Spallart. *Tableau historique des costumes, des mœurs et des usages des principaux peuples.*

voure. C'est pour cette raison qu'ils avaient à leur suite des scaldes, poètes ou chanteurs qu'ils menaient jusque dans les batailles, où ils les plaçaient de manière qu'ils pussent, sans danger, être témoins de leurs belles actions. Olav, roi de Norvège, eut près de lui, dans un combat, trois scaldes auxquels il cria, dans son enthousiasme :

« Vous pourrez dire désormais, non seulement ce que vous aurez entendu, mais encore les faits que vos yeux auront vus ! »

Il se trouvait toujours de ces poètes à la cour des princes, et on leur y témoignait toute la considération possible.

Les chants qu'ils improvisaient ou récitaient pour rappeler aux guerriers les hauts faits d'armes de leurs ancêtres, ou célébrer la gloire de leurs exploits, alimentaient ces sentiments d'orgueil et cet amour exalté d'indépendance et de liberté nationale, qui est un trait distinctif du caractère des barbares.

Un des plus célèbres scaldes, Eyvindr, a composé, sur la mort de Hakon, roi de Norvège[1], une complainte appelée : *Hakonar-mál,* qui nous montre à la fois l'exaltation héroïque de

[1] Il mourut en 963.

ces poètes, et les armes des Scandinaves à cette époque[1] :

« Odin envoya Gaundul et Skaugul[2] choisir, parmi les descendants d'Yngvé, un roi qui vînt habiter avec lui le Walhalla.

» Elles virent le frère de Björn[3] (ce noble roi!) revêtir sa cuirasse; sur son front flottait déjà sa bannière. La tempête de la guerre commence! La pluie d'Odin tombe à verse sur la tête des ennemis! le son des épées retentit sur les boucliers.

» Le chef qui conduit les habitants des îles les excite de la voix; ce conquérant des Jarls marche au combat. Terreur des Danois, il s'est déjà couvert de son casque surmonté d'un aigle, et est à la tête de sa bande de braves Norvégiens.

» Ce roi avait quitté son bouclier; avant la bataille, il avait débouclé sa cuirasse; lui, qui avait son trône à défendre, il jouait avec ses guerriers. Alors, le cœur joyeux, il se couvrait de son casque d'or.

» Dans la main du roi, l'épée coupait les armures de fer, comme si elle n'eût fendu que

[1] M. du Ménil. *Histoire de la poésie scandinave.*
[2] Deux des Valkyries.
[3] Hakon.

de l'eau. Les sabres se heurtaient, les boucliers tombaient en pièces, les haches résonnaient sur le crâne des guerriers.

» Les haches volaient en éclats; sur leur tranchant d'acier se brisait aussi le crâne des Norvégiens; la bataille s'engagea dans une île; le bouclier éclatant du roi ruisselait du sang des combattants.

» Les épées s'échauffaient dans le sang des blessures; la mort des hommes volait sur les traits; le glaive s'ouvrait un passage à travers le milieu des boucliers; il tomba une grêle de flèches sur la plage de Storda.

» Des boucliers aux anneaux d'or étaient ramassés, couverts de sang; le sang coulait à travers la bataille murmurant comme un torrent, des rangs entiers tombaient, fauchés par l'épée.

» Alors les chefs s'assirent, l'épée nue à la main; leurs boucliers étaient fendus; leurs cuirasses, percées à jour. Il n'y avait plus, dans l'armée, de héros qui enviât les combats de Walhalla.

» Alors Gaundul dit, appuyée sur sa lance : « L'assemblée des dieux est remplie d'hôtes innombrables, et Hakon est aussi invité à se rendre dans le palais céleste. »

» Le roi entendit les paroles des Valkyries, montées sur leurs chevaux; elles semblaient réfléchir, la tête couverte de leur casque, et le bouclier étendu devant elles.....

BRAGI

« Sois bienvenu, ô roi! dans la société des héros divinisés; viens boire de la bière avec les dieux, toi, le vainqueur des Jarls! tu retrouveras huit frères ici. »

HAKON

« Nous avons voulu conserver nos armes; c'est un devoir de garder son casque et sa cuirasse; il sied à un guerrier d'avoir son épée à la main! »

## II

Les rois et les autres chefs étaient, outre les scaldes, escortés de champions dévoués à leur fortune, dont l'avancement et la richesse dépendaient de leur faveur et de leur caprice.

Cette foule de champions ou *kæmpe* qui combattaient pour les rois et les seigneurs et qui, n'ayant d'autres ressources que leurs armes et leur courage, se dévouaient pour tou-

jours à leur service, était probablement composée de jeunes gens chassés de leurs foyers paternels et obligés, faute de patrimoine, de s'attacher à des maîtres[1].

Ils étaient tous, du reste, braves et intrépides, et, dans les duels ou les batailles, montraient le plus invincible courage. De quelques-uns, il s'emparait quelquefois une espèce de frénésie, *furor martis*, produit d'une imagination exaltée par les images de la guerre et les rêves de la gloire, peut-être aussi par ces boissons et ces liqueurs dont abusaient les peuples du Nord, comme toutes les tribus barbares. Sous l'étreinte de cette fureur, ils se livraient aux actions les plus extravagantes et les plus dangereuses, attaquant indistinctement amis et ennemis; ils déclaraient la guerre, même aux choses inanimées, aux rochers, aux arbres, à tout enfin; parfois encore, ils se défiaient mutuellement à des combats meurtriers, dans quelque île déserte et lointaine.

Attribuant à Odin l'issue des batailles, ces guerriers se précipitaient dans la mêlée, sans armes défensives, et convaincus que ni le fer ni le feu ne pouvaient les atteindre.

[1] M. Depping. *Histoire des Normands.*

L'ancien langage du Nord avait une expression particulière pour désigner les champions qui étaient sujets à cette espèce de folie guerrière : *bersœrkers*[1], et l'on appelait *bersœrksgang*, cette manière de combattre.

Pourtant, les bersœrkers, ainsi que les vierges du bouclier, sont d'origine orientale. On lit, en effet, dans *Narrative of the Burmese war, by major Snodgrass*[2], qu'une partie de l'armée des Birmans, pendant la dernière guerre des Anglais contre cette nation aux Indes, fut surnommée : *The king's invulnerables;* ils paraissaient invulnérables, ils se précipitaient avec acharnement dans la mêlée, après avoir bu de l'opium, et ils bravaient l'ennemi par des danses guerrières. Une partie des peuples des montagnes qui habitent les environs des frontières de Chine étaient commandés par trois jeunes et belles femmes qui se figuraient que leur haute naissance les mettrait à l'abri des boulets anglais, mais toutes trois trouvèrent la mort dans la mêlée.

Nous voyons ce nom de bersœrksgang répété fréquemment dans les sagas, et il est

[1] De *ber* (nu) et de *sœrker* (vêtement), parce qu'en guerre ils ne portaient pas d'armure.

[2] London, 1827.

permis d'en conclure que ce dérèglement existait généralement parmi les *Vikingar*, qui passaient leur vie à rôder sur les mers, flairant les aventures et le pillage.

Parmi ces champions, un des plus célèbres fut Starkadder, dont les exploits remplirent, dit-on, l'Europe de surprise et d'effroi. Nouvel Hercule, il voyagea dans les terres étrangères, visita l'Écosse, l'Irlande, la Russie, la Pologne et même la cité impériale de Constantinople, cherchant partout des aventures. Mais ce fut surtout dans le Nord, sa patrie, qu'il déploya sa valeur et ses prouesses. Il se posa, non seulement comme le défenseur de son pays en combattant pour lui, mais encore comme le protecteur de l'innocence en tuant, dans un combat singulier, neuf bandits redoutables qui avaient formé le complot d'enlever, la nuit même de ses noces, l'épouse d'un prince norvégien.

Dans le poème où il récapitule ses exploits, car il était scalde et guerrier tout à la fois, il se vante de ne se complaire que dans le carnage et le meurtre, de pourfendre les casques et les boucliers, de rougir la terre de sang et d'être le pourvoyeur des oiseaux de proie, en leur préparant, pour nourriture,

les membres déchirés des héros dont il jonchait la terre.

Enfin, épuisé par la vieillesse et fatigué de la vie, il implora la main d'un ami pour lui donner la mort, qu'il avait en vain voulu rendre honorable au milieu des combats. Présentant son épée à Hather, qu'il avait séduit par l'appât d'une récompense, cent vingt livres d'or pesant, pour être son exécuteur, et détournant la tête, pour que sa figure sévère et redoutable n'arrêtât pas le bras qui allait le frapper, il attendit avec calme son sort [1].

Starkadder peut être regardé comme le type de ces Roland furieux du Nord, décrits par Saxo, Torfœus et Joannès Magnus.

Cette *furor martis* des bersœrkers devint assez fréquente et assez dangereuse, même à leurs compatriotes, pour qu'on fût obligé d'y porter remède par des lois pénales.

— Les femmes elles-mêmes n'échappèrent pas à cette contagion générale de folie guerrière et à cet amour des aventures périlleuses. On en vit, d'une naissance illustre, devenir pirates et écumeurs de mer. Plus souvent, cependant, elles partageaient les fatigues des

[1] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

combats sur terre. Ces Amazones étaient appelées *Sköjld-meyar* ou *Vierges du bouclier*. Les sagas romantiques sont remplies de leurs exploits héroïques et de leurs actions d'éclat. Dans le *Völsunga-saga*, nous lisons l'histoire d'Alfhilda, fille de Sigurd, roi des Ostrogoths, « qui était chaste, belle et brave ». Sa figure était toujours voilée d'une gaze pour dérober ses traits à la curiosité du vulgaire ; elle vivait seule, sous un berceau de verdure, dont deux champions, d'une force et d'un courage à toute épreuve, défendaient l'entrée. Sigurd avait proclamé que quiconque rechercherait la main de sa fille devrait, pour l'obtenir, vaincre les deux braves ; mais qu'en cas de défaite, la mort serait le prix de sa téméraire et ambitieuse entreprise.

Alf, jeune roi de mer, qui s'était maintes fois signalé par ses héroïques exploits, accepta le défi et tua les deux champions. Mais, Alfhilda n'était pas femme à se rendre aussi facilement ; elle se réfugia sur mer avec toutes ses suivantes, habillées, comme elle, de vêtements d'homme, et complètement armées en guerre. Elles rencontrèrent une flotte de Vikingar qui, se trouvant sans chef, choisirent l'intrépide héroïne pour leur commander. Elle

continua ainsi à rôder sur la mer Baltique, à la tête de cette bande de pirates. Mais la nouvelle de ses exploits parvint aux oreilles d'Alf, son prétendant; il donna la chasse à son escadre et la poursuivit jusque dans le golfe de Finlande, où la brave Alfhilda fut obligée d'accepter la bataille. Alf aborda la barque de la princesse, qui se défendit avec un courage héroïque. Mais enfin, un terrible coup d'épée d'un combattant ayant fendu son casque, la modeste fiancée découvrit ses traits angéliques aux yeux charmés d'Alf, et, désarmée par son courageux amant, elle accepta sa main.

Par les fragments suivants du *Chant de mort de Ragnar Lodbrok*, ou *chant de Kraka*[1], on peut juger de la vive empreinte du fanatisme de guerre et de religion qui rendait si terribles au IXe siècle les Vikingar, Danois et Normands.

« Nous avons combattu avec l'épée! Au sortir de l'enfance, je tenais déjà ma lance haute; à peine comptais-je vingt hivers que l'épée frissonnait dans ma main. Vers l'Orient, à

[1] Kraka est la dernière femme de Ragnar Lodbrok; on a supposé qu'elle chantait cette ode à ses enfants pour les exciter à venger leur père.

l'embouchure du Thinn, nous avons vaincu vingt puissants Jarls; ce jour-là, l'aigle trouva une ample pâture; la sueur tombait dans des flots de sang; Héla levait sa faux sur tous les guerriers !

« Nous avons combattu avec l'épée! Nombreux furent nos faits d'armes, quand nous envoyâmes au palais d'Odin les habitants de Helsing; nous remontâmes les eaux de l'Ifa.

« Alors le sabre mordait profondément dans les chairs; le fleuve roulait des vagues de sang; la terre était rouge et fumait; l'épée se brisait sur les cuirasses; sous l'épée, les boucliers tombaient en pièces.

« Nous avons combattu avec l'épée! L'armée jeta son bouclier, les lances s'enfonçaient, en sifflant, dans la poitrine des guerriers; la masse d'armes eût brisé les masses de fer de Skarfva; quand le roi Rafu tomba, les armes étaient teintes de sang; la sueur du front des guerriers roulait encore chaude sur leur cuirasse.

« Nous avons combattu avec l'épée! Le cliquetis des armes retentit au loin avant que le roi Erstein succombât dans la plaine d'Ullar; attirés par la vapeur du sang, d'avides faucons planaient sur la bataille; le glaive lançait les éclairs de la mort, traversant les boucliers,

fendant les casques, et le crâne ouvert répandait la cervelle sur les épaules!

« Nous avons combattu avec l'épée! Devant Borguntharholm, nous avons rougi nos lances et couvert nos boucliers de sang; un nuage volant de flèches brisa jusqu'à la boucle des cuirasses, il fendit jusqu'à l'acier des arcs. Volnir tomba à la place d'honneur; il était le plus puissant des rois; il avait exhaussé de cadavres le sol des rivages et rassasié le bec des vautours!

« Nous avons combattu avec l'épée! Sur le rivage de Hiathning, nous avons élevé le bouclier dans les jeux de Hild; on nous pouvait voir, à travers le frémissement des lances, aplatir les casques et déchirer la cuirasse des guerriers; c'était un aussi beau jour que si ma fiancée avait abandonné sa bouche à mes baisers!...

« Nous avons combattu avec l'épée! Dans les plaines de Northumra, une grêle d'acier s'abattait sur les boucliers; les guerriers chancelaient et tombaient. Le matin, il ne fallut pas réveiller leur courage; sous le tranchant des sabres, les casques avaient perdu leur forme; quand le soleil revint éclairer la bataille, il n'éclaira plus que des cadavres!

« Nous avons combattu avec l'épée! Devant l'île de Linthis[1], nous avons provoqué trois rois au jeu de la lance. Il y en eut peu qui purent se glorifier sous leur toit; des rangs entiers tombaient dans la gueule des loups; le bec des vautours se lassa de dépecer sa proie; tant que dura le combat, les rangs des Iris[2] grossirent les vagues de l'Océan.

« Nous avons combattu avec l'épée! Le sabre fendait l'air et découpait les boucliers; la lance étincelante résonnait sur les cuirasses; de longs siècles n'effaceront pas la trace du combat des rois dans l'île d'Onlug[3]; l'épée volait comme un dragon, et l'herbe rougissait tout autour.

« Il faut finir! voici les Dysir qu'Odin m'envoie pour me conduire à son palais; joyeux, je m'en vais avec les Ases boire l'hydromel à la place d'honneur; les heures de ma vie sont écoulées, et mon sourire brave la mort. »

[1] Lindisfarne, sur la côte de Northumberland, près de l'Écosse.

[2] Les Irlandais.

[3] Anglesey.

## III

Le combat singulier, tant comme moyen de terminer un différend civil, que comme mode de purger une accusation criminelle, a été très fréquent chez les Scandinaves. Cette forme de procédure, reconnue légale par les anciennes lois des nations du Nord, était profondément enracinée chez elles, par suite de leurs habitudes guerrières et de leur esprit d'indépendance qui voulait rendre chaque individu arbitre de ses propres injures. Et cette sorte d'appel au jugement de Dieu était très en faveur, non seulement auprès des nations guerrières de la Scandinavie, mais c'était un mode de procédure judiciaire reconnu dans tous les codes des tribus barbares (excepté dans la loi salique) qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain. Il était cependant presque tombé en désuétude en France, sous les derniers Carlovingiens, mais il fut remis en vigueur après la conquête de la Neustrie par les Normands. Ces fiers guerriers dédaignaient de terminer leurs différends par l'épreuve du feu et de l'eau, bien qu'il y ait un exemple remarquable d'une épreuve par le fer rouge,

administrée à la femme d'un paysan, par ordre de Rollo. Mais c'est le seul fait de ce genre qu'on puisse trouver, parmi les laïques, jusqu'après la conquête de l'Angleterre par les Normands.

Cet usage de la guerre privée continua de subsister dans la province de Normandie, longtemps après qu'elle fut abolie dans le reste de la France. On trouve en effet, dans les annales normandes, des exemples de jugement par combat, à des époques bien plus modernes, et l'on sait qu'il fut introduit en Sicile et en Angleterre par les Normands, et qu'il fit partie du droit commun de l'Angleterre jusqu'au règne de Guillaume IV, bien que, depuis le règne de Jacques Ier, on ne trouve aucun exemple de sa mise à exécution [1].

Chez les Scandinaves, les combats singuliers se livraient dans les îles désertes qui bordent les rivages de leur contrée, aussi appelaient-ils ce genre de duel *Holmgánga* ou *Holmgáng* (de *holm*, petite île, littéralement : visite à l'île) [2].

Appeler en duel se disait *skora a holm*

[1] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

[2] M. Kœnigswarter. *Études historiques sur le développement de la société humaine.*

(appeler sur un banc de sable ou une petite île).

Quand on se battait sur la terre ferme, on entourait l'arène avec des baguettes de bois de coudrier que l'on nommait *haslasteng*.

On se battait plus fréquemment dans une île, les combats y étaient plus sanglants, car la fuite était impossible[1].

Les sagas sont remplies des duels ou combats singuliers que les champions livraient à leurs adversaires, et dont le lieu était ordinairement quelque petite île voisine de la côte. Ces combats, dans lesquels un champion vainquait ou tuait quelquefois plusieurs ennemis, et qui avaient lieu aussi entre des rois de mer, ou entre des rois et des champions, étaient si fréquents, que celui qui débutait dans la carrière des armes, ou qui voulait étendre sa réputation, choisissait ce moyen et provoquait, sans motif de haine et sans ressentiment, d'autres champions, d'autres pirates, à combattre contre lui[2].

Les grandes batailles elles-mêmes n'étaient qu'une suite de duels, où chaque guerrier défiait un ou plusieurs ennemis.

Dans les lois que le roi Frode VII donne au

[1] M. du Méril. *Histoire de la poésie scandinave.*
[2] M. Depping. *Histoire des Normands.*

pays de Garderige, il est dit que l'homme qui veut acquérir de la gloire par sa bravoure doit attaquer un ennemi seul, se défendre contre deux, ne pas céder à trois, et qu'il peut sans honte fuir devant quatre [1].

— Le plus ancien monument connu de poésie germanique est le récit d'un duel, célèbre chez les anciens Scandinaves, et dramatique au suprême degré. Il a été trouvé dans la France austrasienne, à Fulde, sur une page d'un manuscrit du VIIIe siècle, et il est écrit en dialecte franc; on ne peut guère, d'après cela, douter qu'il n'ait fait partie des collections de Charlemagne[2]. Il y est question de Théodoric et d'Attila. Théodoric, chassé de Vérone par Hermanaric, à l'instigation d'Odoacre, a trouvé l'hospitalité à la cour du roi des Huns. Et, quand des circonstances favorables lui permettent de rentrer dans son royaume, Attila l'y ramène à la suite d'une nombreuse armée, et défait Odoacre à la bataille de Ravenne. L'exil de Théodoric a été long : ses compagnons, partis dans la force de l'âge, reviennent blancs et vieux; leurs femmes sont mortes; leurs jeunes enfants sont devenus

[1] M. Depping.
[2] M. A. Thierry. *Histoire d'Attila.*

des hommes qui ne les connaissent plus : c'est ce qui est arrivé à Hildebrand, le maître, le sage conseiller, l'inséparable ami de Théodoric. Son fils Hadebrand, qu'il avait laissé encore au berceau, est maintenant un guerrier fort et vaillant. Hadebrand croit qu'Hildebrand a péri dans un combat aux extrémités du Nord, et que son corps a été reconnu sur le champ de bataille : des hommes, qui avaient navigué dans la mer des Vendes, le lui ont affirmé. Ils se rencontrent donc et se provoquent tous deux, le père, le fils. A l'aspect de ce bouclier dont il ne connaît pas les couleurs, lui qui connaît, comme il dit, toute génération humaine, Hildebrand demande au jeune homme qui il est. Celui-ci se nomme et raconte comme quoi son père l'a quitté, enfant, pour suivre Théodoric, et comme quoi son père est mort depuis de longues années, guerroyant vers la mer des Vendes. Pendant qu'il parle, le vieil Hildebrand détache silencieusement un bracelet précieux qu'il a reçu du roi Attila, pour prix de sa vaillance, et il le tend à Hadebrand en l'appelant son fils. « De tels présents, dit ce dernier, ne se reçoivent que la lance en main, pointe contre pointe; tu veux me tromper pour me frapper traîtreusement : mon père est

mort! — Hélas! hélas! s'écrie le malheureux père, dans son angoisse, quelle destinée est la mienne! J'errai, hors de mon pays, trente hivers et trente étés, et maintenant, il faut que mon propre enfant m'étende mort avec sa hache, ou que je sois son meurtrier! » — Le combat commence; les haches de pierre résonnent sur les armures; les épées fendent les boucliers. . . . . . . . . . . . . . . . .

..... Mais, ici le fragment est interrompu et ne nous donne ni la fin du combat, ni le dénouement de l'histoire.

La victoire du vieil Hildebrand, sa reconnaissance par son fils et son retour auprès de sa femme sont racontés dans le Vilkinasaga[1].

## IV

Odin fut le seul législateur des nations du Nord; ses lois étaient plus martiales encore que celles du législateur spartiate. Il est donc probable que le duel judiciaire fut une de ses créations, et, comme il promettait à ceux qui succomberaient dans un combat de ce genre,

[1] M. du Méril. *Histoire de la poésie scandinave.*

une félicité plus grande, dans un monde à venir, un tel mode de procès devait, à ce titre, être bientôt populaire, par cela même qu'il était impossible de s'assurer de la réalité de la promesse. D'un autre côté, un fait certain, authentique, qui prouve qu'Odin fut aussi l'auteur du jugement par jury, c'est que l'*Edda dit positivement que ce fut lui*[1].

Cependant, bien que le jugement ait été connu de bonne heure dans la Scandinavie, jusqu'au x$^{e}$ siècle il ne fut pas d'un usage fréquent; le duel judiciaire, qui avait reçu la sanction de l'usage, qui eut plus tard la consécration de la loi, l'emportait très souvent sur le jugement par jury. Les hommes de haut rang, terme qui, à cette époque, était synonyme de vaillants, le préféraient toujours; pour eux, c'eût été mériter le reproche sanglant de lâches que de soumettre au jugement par jury une cause qui les concernait.

Le bénéfice du jury profitait donc surtout aux infirmes et aux vieillards; les femmes y avaient souvent recours, et, bien qu'il fût devenu plus tard d'un usage général, on lui préférait cependant le jugement par com-

[1] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

bat, lorsqu'il avait lieu avec les formalités légales.

Ainsi Egill Skallagrimson, qui vécut pendant une grande partie du xe siècle, eut à soutenir un procès avec un homme nommé Atli, à l'occasion d'une succession. Nous copions le passage suivant dans la saga d'Egill :

« Lorsque Atli entra dans la cour avec les jurés, Egill s'avança vers lui et lui dit que son intention n'était pas de soumettre la question au jugement d'un jury.

« La loi que j'implore est différente, ajouta-t-il, nous allons nous battre tous deux, ici-même, en cette cour, et la succession appartiendra au vainqueur. » Ce qu'Egill proposait était en effet la loi et une coutume ancienne, car tout homme, demandeur ou défendeur, a le droit d'en provoquer un autre. — « Vous prévenez mon désir, répondit Atli, j'allais vous proposer le combat singulier; j'accepte donc votre défi. » Atli et Egill se frappèrent alors dans la main en signe d'adhésion. Le vainqueur devait posséder tous les biens, sujets du litige [1]. »

— Cependant, à mesure que les relations de

[1] Torfœus place ce dũel vers l'an 938.

société se multiplièrent et s'agrandirent, les causes de discussions augmentèrent en importance numérique et en subtilité, et on sentit alors l'inconvénient d'un tel mode de jugement. Ainsi, les uns avaient quelquefois un nouveau procès avant même que les blessures occasionnées par le dernier combat fussent entièrement guéries; les autres, par suite des infirmités de l'âge, ne pouvaient défendre une cause évidemment juste; celui-ci n'avait ni enfants, ni parents mâles qui pussent épouser sa querelle, d'autres étaient en discussion avec un homme contre lequel se battre était forfaire aux lois de l'honneur, tel qu'un proche parent, un nourrisson, un frère de lait ou un prêtre.

Puis enfin, et c'est là le reproche le plus grave adressé au jugement par combat, quelques-uns, bien que convaincus de la justice de leur cause, avaient à redouter à la fois et la supériorité musculaire et l'adresse à manier les armes de leurs adversaires. Mais, si un homme était l'ami du roi, ou, plus tard, après l'introduction du christianisme, de l'évêque, on avait recours à un autre jugement que celui de l'épée. Dans ce cas, l'opinion publique le dispensait du combat, même dans les États

comme l'Islande, où le gouvernement était populaire [1].

C'est ainsi, qu'insensiblement, le duel judiciaire devint impopulaire en Scandinavie; nous en trouvons la preuve dans le passage suivant de la saga de Grettir (Histoire ou biographie de Grettir, Islandais), passage concernant le comte Erik, qui gouvernait la Norvège au commencement du XIe siècle :

« Le comte Erik était un chef habile. Il y avait alors un grand abus enraciné, depuis longtemps, dans les mœurs de cette contrée, c'est que les aventuriers et les bersœrkers défiaient au combat singulier les propriétaires, les fermiers et même les nobles, pour s'emparer de leur argent et de leurs femmes. Le fait de tuer un homme dans un duel ne donnait lieu à aucune indemnité, à aucune poursuite. Beaucoup furent déshonorés, plusieurs assassinés. Ce fut alors que le comte Erik abolit les duels et poursuivit les voleurs et les bersœrkers qui troublaient le royaume. Il fut secondé dans l'exécution de ces mesures par un homme appelé Thorfinn Karsson de Hamarsey [2]. »

[1] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*
[2] Grettir's saga, ch. XXII.

## V

Il n'y avait pas de caste sacerdotale qui subjuguât les guerriers scandinaves ; dans leurs expéditions, dans leurs assemblées, ils écoutaient, non des prêtres, mais les scaldes chantant les hauts faits des dieux et des hommes illustres [1].

Rien n'est plus ordinaire, dans les vieux récits du Nord, que ces héros qui se vantent de se passer des dieux, de rire des esprits et de ne croire qu'à leur épée [2].

Tous les hommes libres faisaient le vœu de mourir les armes à la main. Ils faisaient consister leur gloire dans la valeur et la fermeté avec laquelle ils soutenaient les maux physiques, et c'était un usage général parmi eux de ne jamais donner un signe de douleur, même au dernier moment de leur existence. Saxo le Grammairien dit que, dans un duel, l'un des combattants étant blessé « *sourit et mourut.* »

« Ils tuent, meurent et rient » dit un vieux refrain scandinave. Ragnar Lodbrok, fait prisonnier par les Saxons, et jeté dans une fosse

[1] M. Depping. *Histoire des Normands.*
[2] M. Ozanam. *Études germaniques.*

pleine de vipères, chante, en expirant, son hymne de guerre : « Nous avons combattu avec l'épée ! »

— Quoique déjà, dans la tradition de Persée, l'épée de Mercure soit appelée *harpe*, l'usage de nommer les armes semble avoir été si peu répandu dans l'antiquité classique, et si général chez les Scandinaves, de même que chez les Hindous, que nous n'hésitons pas à reconnaître l'influence qu'ils ont exercée à cet égard [1]. L'épée de Sigurd, un des héros populaires du Danemark, s'appelle *Gram* (*terrible*), et Saxo nous a conservé une foule d'autres noms d'épées.

Quelques passages de cet historien font même présumer qu'il existait fort anciennement dans le Nord, une *adoption par les armes*, comme la chevalerie en fit naître une plus tard, laquelle faisait entrer dans la famille des seigneurs les écuyers ou champions qui se consacraient à leur défense.

— Dans les batailles, le combat cessait quand un des chefs était tué ; dans les duels, une blessure suffisait : « *Qui humum cruore prius tinxisset victus censebatur* [2]. »

[1] M. Depping.
[2] Arngrimus Jonas, *Rerum Island,* lib. I, ch. IX.

« C'est là, certainement, dit M. du Méril[1], l'origine de nos duels au premier sang. »

— Le bouclier des Scandinaves dénote qu'ils combattaient à pied, et, en effet, on les voit parfois attendre passivement le choc, ce que des fantassins seuls peuvent faire. Ils luttaient aussi à cheval, pour piller plus rapidement et plus sûrement. Alors, s'ils n'avaient pu amener de montures à leur débarquement, ils en enlevaient dans le pays et « *de marins se faisaient cavaliers* » disent les chroniqueurs[2].

— Ils combattaient quelquefois aussi sur des chars, dont on se servait encore dans la Scandinavie au XIe et au XIIe siècle[3].

Les habitants de la Gothie et de la Finlande étaient regardés comme les meilleurs archers. Le javelot et la hache de combat étaient les principales armes des Suédois ; cette dernière, si connue depuis les temps les plus reculés, s'appelait la *besaiguë* suédoise; elle était, ainsi que l'arc, très familière aux paysans ; ils ne sortaient jamais sans ces deux armes pour être

[1] *Histoire de la poésie scandinave.*
[2] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art de la guerre.*
[3] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

en état de se défendre contre les animaux féroces, surtout contre les loups, que leur hardiesse, dans ces contrées isolées et sauvages, rendait redoutables. Ils portaient leur arc et leur hache, même quand ils se rendaient à l'église, qu'ils ne visitaient que deux ou trois fois par an. Ces armes étaient déposées dans le vestibule de l'église qui porte encore le nom de wapenhufet (*la maison, la chambre des armes*) [1].

Outre ces deux armes, nous avons vu que les guerriers se servaient aussi de la lance et de l'épée.

Les épées étaient longues et larges, ainsi que celles des Saxons, et les lances ne différaient pas beaucoup de celles de ce peuple.

« On attribue aux Danois, dit M. de Spallart [2], comme marque distinctive par laquelle on reconnaît leurs tableaux de ceux des Saxons, la hache d'armes. Cependant cette observation n'est point fondée, et on peut dire seulement que ces armes étaient beaucoup plus communes chez les Danois, car on en voit souvent à des guerriers, dans des dessins faits par les

[1] M. Gust. Geyer. *Histoire de Suède.*

[2] *Tableau historique des mœurs, coutumes, etc., des peuples de l'antiquité et du moyen âge.*

artistes saxons qui ont suivi avec exactitude le costume de leur nation. »

La plus ancienne armure des Scandinaves consistait en un casque, une cuirasse et un bouclier. Cependant, immédiatement après la conquête de l'Angleterre, ils avaient déjà une armure complète. On ne peut déterminer exactement de quelle matière elle était composée, mais il paraît qu'elle ployait sur les épaules ainsi que vers les coudes, et l'on peut conclure, d'après les plis qu'on y observe, qu'elle n'était pas d'une matière dure. Vraisemblablement on faisait l'armure en cuir, et on lui donnait moins d'épaisseur vers les jointures pour le rendre plus souple. Par-dessus ces harnais, on revêtait une espèce de cotte d'armes, tissue solidement de fils de métal, et garnie de charnières aux endroits qui devaient plier. L'armure couvrait tout le corps, les bras et les pieds, et ne laissait dégarnie que la moitié de la main, afin de donner plus de facilité pour tenir l'épée, la lance et le bouclier.

Le casque, semblable d'ailleurs à celui des Saxons, était plus propre à parer les coups; sa grande élévation garantissait la tête, et une partie, saillante et venant jusque sur le nez, mettait la figure hors des atteintes de l'ennemi.

Strutt pense que les casques étaient de fer ou d'airain, deux métaux dont on faisait un grand usage en Scandinavie. Ceux de la dernière espèce étaient dorés et polis pour les personnes riches et distinguées.

Les boucliers ressemblaient probablement à ceux des Saxons. Le plus bel emploi qu'un héros pût faire de ses loisirs était de polir et de rendre luisant son bouclier, de l'orner d'images représentant les faits d'armes qu'il avait entrepris par galanterie, ou d'emblèmes relatifs à ses goûts ou à ses belles actions. Ces ornements servaient aussi à faire reconnaître les guerriers lorsque, dans les batailles, le casque leur couvrait la figure. Mais il n'était pas permis à tous d'avoir cette arme peinte ou décorée d'images en relief. Au moment où un jeune homme se trouvait en état de porter les armes, il recevait un bouclier blanc et uni que l'on appelait le *bouclier d'attente*, et il était obligé de le porter ainsi jusqu'à ce que, par une action distinguée, il eût mérité la permission d'y faire représenter la preuve de sa valeur.

De là vint que les princes et les héros, jaloux de couvrir seuls leurs armes de ces emblèmes, n'accordèrent point aux guerriers vulgaires ce privilège qui, en passant de père en fils dans

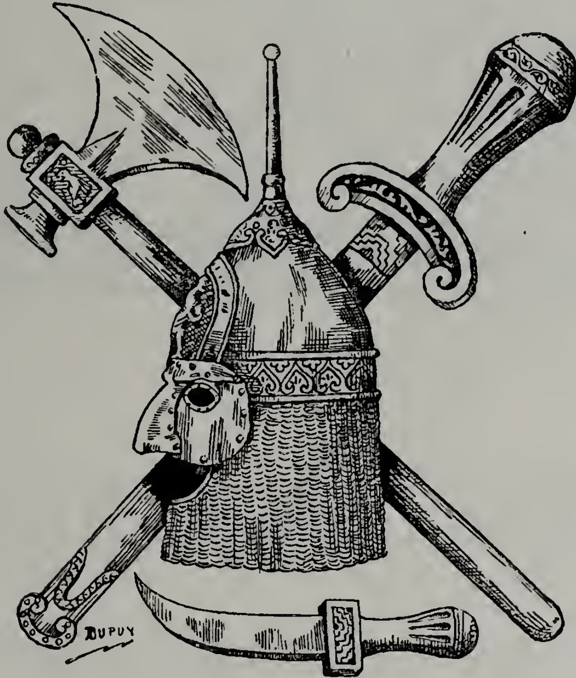
les empires du Nord, ainsi que dans le reste de l'Europe, fut l'origine des armes de famille [1].

« Il reste aujourd'hui peu de traces matérielles de l'origine scandinave des Normands, dit M. Wheaton [2], dans la province qui porte leur nom. On ne trouve en Normandie aucune inscription runique, le peuple n'a conservé la mémoire d'aucun vers des scaldes, d'aucune légende traditionnelle de ses ancêtres scandinaves. Sous ce rapport, et pour employer une expression mythologique, on peut dire qu'il passa les bords du Léthé en traversant les mers qui le séparaient pour toujours du berceau de ses pères, de cette terre de dieux et de héros où se forma son caractère national primitif. Mais les traits originaux du caractère national étaient indélébiles et subsistèrent encore lorsque cette branche de la vieille et noble tige gothique fut greffée sur celle des Gallo-Francs. Ainsi, en première ligne, on trouve chez eux tous les éléments du vieil esprit de la chevalerie conservés dans leurs formes primitives : l'amour des aventures romanesques, le courage et l'ha-

[1] M. de Spallart. *Tableau historique des mœurs, coutumes, etc., des peuples de l'antiquité et du moyen âge.*

[2] *Histoire des peuples du Nord.*

bileté dans le maniement des armes, la dévotion au sexe féminin..... Le chevalier normand prit une part active au grand drame des Croisades. Le poète normand français remplaça l'ancien scalde, et devint aussi célèbre dans les cours de Normandie et des rois d'Angleterre de la race normande, que l'avait été son prédécesseur dans les cours de Norvège et de Danemark, ou que les troubadours à celles d'Arles et de Toulouse. »





# L'ESCRIME CHEZ LES GOTHS

Les Goths aimaient par-dessus tout l'escrime et les belles armes. — Ils décidaient les cas douteux par des combats singuliers. — Il était déshonorant de refuser un duel. — L'infanterie, inhabile à l'emploi des armes de jet, ne se servait bien que de l'épée.— Les Wisigoths et les Ostrogoths. — Théodoric établit un gymnase à Ravenne. — Ses règlements en ce qui concerne l'escrime. — Nous trouvons chez les Goths une espèce de chevalerie.

# I

Les Goths, qui étaient issus de la Scandinavie, et qui n'habitaient l'Orient de l'Europe que depuis la fin du IIe siècle de notre ère, avaient à peu près les mêmes mœurs et les mêmes usages que leurs ancêtres.

Nés pour la guerre, ils aimaient par-dessus tout l'escrime et les belles armes; leurs plaisirs consistaient en des prix donnés à la force et à l'adresse dans l'escrime et la lutte.

Ils se battaient quelquefois à pied, mais préféraient les combats à cheval; leurs armes étaient la pique, la hache, le javelot, la flèche, l'épée et la massue.

Leur passion pour les exercices physiques, l'adresse et la force du corps était telle, qu'ils craignaient les arts et les sciences; c'est pourquoi ils reprochèrent à la reine Amabazonta, qui donnait à son fils une éducation soignée, de ne pas l'élever d'une manière convenable à un roi des Goths. Ils lui dirent que les sciences énervent le courage, et qu'un jeune prince, destiné à être à la tête des armées, de-

vait se livrer entièrement aux exercices militaires.

Mais, quoique ce peuple ne souffrît pas, chez lui, la culture des sciences et des arts, il la protégeait chez les autres nations, ainsi que nous le voyons par l'histoire de Théodoric, roi des Ostrogoths, et de Théodoric II, roi des Wisigoths. Sidoine Apollinaire rapporte qu'à la cour de celui-ci, et particulièrement à sa table, on trouvait l'élégance des Grecs, l'abondance des Gaulois, la célérité des Italiens, et enfin une magnificence vraiment royale.

Comme les Scandinaves, ils avaient l'habitude de décider les cas douteux par des combats singuliers. Chez ce peuple, on regardait comme déshonorant de refuser un duel; les rois mêmes s'y soumettaient, s'ils ne voulaient point porter atteinte à leur réputation. Les duels étaient toujours précédés d'un repas. On plaçait le vainqueur au rang des hommes les plus distingués de la nation, et, s'il n'était pas encore marié, on lui donnait une femme noble et riche. On enterrait avec pompe celui qui avait succombé [1].

Ce peuple à la taille élevée, à la peau blan-

[1] M. de Spallart. *Tableau historique des mœurs, des usages, etc., des principaux peuples de l'antiquité et du moyen âge.*

che, à la chevelure blonde, dont le coq était le symbole, avait une infanterie meilleure que sa cavalerie, et pourtant cette infanterie, inhabile à l'emploi des flèches et des autres armes de jet, ne se servait bien que de l'épée; elle portait, en armes défensives, un bonnet de fer et un bouclier. Ses chefs savaient à la fois, dans une bataille, mettre de leur côté les circonstances favorables et combattre vaillamment, témoin la journée d'Andrinople (9 août 378) qui épouvanta tellement les Romains d'Orient, les vaincus, qu'ils y répondirent par un massacre général des jeunes Goths élevés dans les villes de leur domination.

Ces cruelles représailles témoignent de la terreur inspirée par la puissance militaire des Goths. Ils se divisèrent bientôt d'une manière définitive en Ostrogoths, ou Goths d'Orient, et en Wisigoths, ou Goths d'Occident, et, sous ces deux noms, aidèrent les empereurs, puis leur arrachèrent des provinces où ils se fixèrent.

Les Wisigoths, qui fondèrent un État puissant dans la Gaule méridionale, eurent toujours peu de cavalerie, ce qui étonne, puisqu'ils habitaient en partie un pays de plaine.

Leur infanterie, qui excellait dans l'emploi de l'épée et de l'épieu, se rapprochait, dans sa

formation, de l'ordonnance romaine, et jouissait d'une grande réputation.

Les Wisigoths armaient et emmenaient à la guerre le dixième de leurs esclaves qui combattaient, non en corps séparés, mais mêlés avec eux; cette coutume augmentait leurs armées. Ils affectaient encore de porter des habits faits de peaux. Sur le champ de bataille, ils relevaient leurs morts en chantant un hymne en l'honneur des victimes de la gloire et de la patrie. Ils avaient la prétention de descendre du dieu Mars, comme les Romains [1].

Les Ostrogoths, même après avoir habilement conquis la Thessalie, ce qui mettait une solution de continuité entre les possessions européennes de l'Empire, restaient misérables et affamés, parce que la culture de la terre leur était antipathique : la passion des armes était encore leur seul mobile, et leur roi Théodoric fut obligé de les jeter sur l'Italie comme sur une proie.

Leurs femmes les accompagnaient partout, logées sur des chariots où elles vaquaient aux soins domestiques. La présence de ces *impedimenta* leur était, comme chez presque tous

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art de la guerre.*

les peuples barbares, doublement utile, car les femmes les excitaient, les aidaient durant le combat, et les chariots formaient un accessoire défensif.

Maître et souverain de la péninsule italique, Théodoric établit à Ravenne, sa capitale, un gymnase où l'élite de la jeunesse s'exerçait aux armes sous sa vigilante direction; il présidait lui-même aux exercices, aux leçons. Il avait reconnu l'utilité des gardes urbaines, et ses milices ressemblaient aux vieilles légions de Rome pour l'ordre, la discipline, l'instruction et l'armement. Le bonnet de fer, le bouclier, l'épée large et les flèches des Goths, avaient été remplacés par la lance, le javelot, l'épée courte, le casque et la cotte de mailles des Romains.

Les anciens soldats recevaient du trésor royal, en qualité d'instructeurs, un donatif particulier, lequel cessait d'être payé annuellement quand le vétéran prenait sa retraite définitive [1].

Pour juger de la nature et des règlements de Théodoric, en ce qui concerne l'escrime et la

[1] M. Paul Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

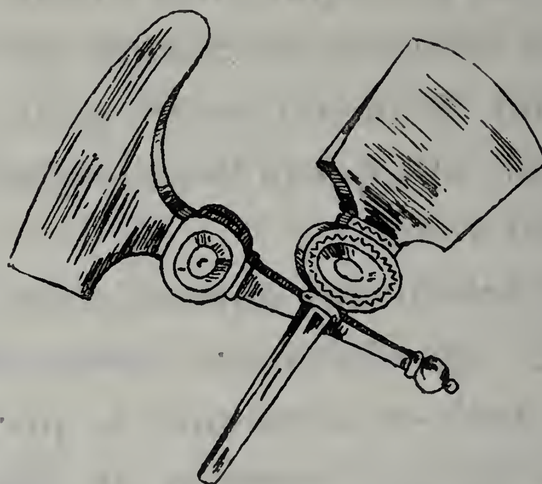
science des armes, on n'a qu'à lire la lettre qu'il écrivait au comte Assius pour qu'il eût à fournir des armes à la jeunesse de Salone : « C'est par les exercices en temps de paix qu'on se forme à la guerre..... Les débuts sont toujours timides, et ce n'est que par l'usage des armes qu'on prend la confiance de s'en servir. Ainsi nous l'enseignent les jeunes taureaux qui préludent en se jouant aux combats sérieux. C'est pourquoi vous aurez à envoyer aux jeunes hommes de Salone les armes et tout ce dont ils auront besoin pour se former à leur métier, afin que la République les trouve prêts le jour venu [1].

— Nous retrouvons encore, chez les Goths, une espèce de chevalerie, avec cette différence que celle-ci demandait la présence des parties, le parrain recevant du bachelier un serment prêté à genoux, les mains jointes dans les siennes, avant de l'accoler avec l'épée, tandis que, chez les Goths, le père et le fils d'armes contractaient alliance, même de loin, sans cérémonial obligatoire, par la seule force de l'engagement moral : institution d'autant plus touchante.

[1] M. du Rourc. *Histoire de Théodoric.*

Théodoric adopta pour fils d'armes, dans le courant de son règne, des rois du Nord qu'il n'avait jamais vus, et les eut toujours pour fidèles alliés[1].

[1] M. du Roure.





# L'ESCRIME CHEZ LES ANGLO-SAXONS

Les Anglo-Saxons appartiennent à la famille teutonique. — Armes des Bretons, les premiers habitants des Iles Britanniques. — Costume de Boadicée. — Les femmes des Calédoniens devaient savoir manier les armes. — Comment les Calédoniens demandaient la paix. — Comment ils donnaient le signal du combat. — Ils léguaient leurs meilleures armes à leurs amis. — Armes défensives et armes offensives des Anglo-Saxons. — Ils combattaient aussi sur des chars de guerre. — Variations dans la forme du bouclier, de l'épée et de la lance. — Les Anglo-Saxons terminaient leurs querelles par le duel. — La chevalerie. — Ils ne se servaient jamais de flèches qu'à la chasse.

## I

DANS la dernière partie du v^e siècle de l'ère chrétienne, l'île de la Bretagne, abandonnée par les Romains, ses maîtres, fut envahie et occupée par

trois tribus de Barbares qui habitaient entre l'Elbe et la mer Baltique, les Saxons, les Angles et les Jutes.

L'histoire de la nation anglo-saxonne, qui se forma du mélange de ces tribus, se lie étroitement avec celle des Scandinaves, et offre un intérêt puissant, car, par son secours, nous remontons à l'origine de la nation et du nom anglais. Mais la race des Anglo-Saxons appartient à la famille teutonique, et non à la famille scandinave, et, bien que pratiquant la religion d'Odin, très répandue à cette époque, ces peuples parlaient un langage parfaitement distinct de l'ancien langage du Nord ou de la langue d'Islande [1].

Les premiers habitants des Iles Britanniques, les Bretons, étaient presque nus ; ils ne se couvraient que le dos et la poitrine avec des peaux, et peignaient sur le reste de leur corps différents traits, ou même l'image des plus féroces animaux.

Leurs armes consistaient en une épée, des javelots et une lance à l'extrémité de laquelle était une capsule ronde qui, lorsqu'on l'agitait, rendait un son par lequel ils cherchaient à

[1] M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

effrayer leurs ennemis. Les Bretons n'avaient ni casque ni cuirasse, et n'employaient, pour se garantir des flèches de leurs ennemis, qu'un petit bouclier de bois. Ils connaissaient l'usage des chariots de combat, ainsi que les Gaulois, et des chars armés de faux.

Le costume de Boadicée, héroïne celèbre parmi les Bretons, consistait en une tunique étroite, plissée, sur laquelle elle portait une large robe peinte de diverses couleurs; ses armes étaient une courte épée et un javelot.

Sous Agricola, les Bretons prirent les mœurs et les usages des Romains et s'habillèrent à la manière de cette nation.

Les Calédoniens portaient un vêtement sans manche, qui ne descendait que jusqu'à la moitié de la cuisse, laissant la poitrine nue, et qui était fixé par une ceinture, à laquelle pendaient un bouclier et un sabre recourbé.

Les femmes devaient savoir manier les armes et étaient armées ainsi que leurs maris[1].

Lorsque les Calédoniens demandaient la paix, ils suspendaient leurs boucliers couverts de sang, et posaient devant eux leurs lances émoussées. Cela est clairement exprimé dans

[1] M. de Spallart. *Tableau historique des mœurs, coutumes, etc., des peuples de l'antiquité et du moyen âge.*

un passage de Cathlin de Clutha, poème d'Ossian :

« Un jour, nous vîmes entrer un vaisseau dans la baie de Carmona. Du haut du mât pendait un bouclier brisé et couvert de sang : un jeune guerrier s'avance, tenant à la main une lance sans pointe. Ses cheveux en désordre tombaient sur son front et cachaient à demi ses yeux mouillés de larmes. »

— Quelquefois aussi ils jetaient leurs armes loin d'eux. Une lance effilée, dirigée en avant, était, au contraire, le signal du combat :

« Il tourne sa lance contre moi : fils de la nuit, apportes-tu la paix, ou viens-tu affronter mon courage? Les ennemis de Fingal sont les miens, parle, ou crains ce fer ! »

— Pour gage des réconciliations et des traités de paix, on se donnait la main droite.

— Ceux qui périssaient en duel étaient privés du chant des bardes à leurs funérailles.

Il était aussi d'usage, parmi ces peuples, de léguer ses meilleures armes à ses parents. On lit dans le 4e chant de Fingal :

« Si je dois mourir de ta main, fais-moi élever un tombeau et envoie mon épée à celle que j'aime; elle la montrera à son fils pour éveiller son courage. »

Les héros empruntaient, dans les grandes entreprises, les armes des rois ou d'autres hommes célèbres; s'ils n'étaient pas triomphants, ils donnaient les leurs à ceux qui avaient la plus grande réputation de bravoure.

## II

Dans les dessins du VIII[e] siècle, on ne voit aux soldats anglo-saxons aucune autre arme défensive que le casque et le bouclier; ils sont même souvent représentés sans casque dans les batailles.

Mais, s'ils ne faisaient aucun usage des armures, on ne peut pas conclure de là qu'elles leur fussent entièrement inconnues. On trouve dans les anciens écrivains saxons le mot *lorica* qui signifie cotte d'armes ou cotte de mailles; et cependant on ne rencontre, dans les tableaux de cette époque, qu'un seul exemple d'un vêtement militaire qui offre quelque ressemblance avec une cotte d'armes; il est probable qu'il faisait partie du vêtement du roi.

Les militaires de toutes les classes avaient adopté la courte tunique comme le vêtement

le plus commode; elle s'adaptait exactement au corps, de manière à laisser aux membres, dans les batailles, toute la liberté de leurs mouvements.

Le manteau paraît avoir été, pour l'état militaire, le signe d'un grade élevé. On voit rarement les cavaliers, qui toujours étaient des personnes de distinction, représentés sans manteau, et il semble, dans l'infanterie, n'avoir été qu'à l'usage des officiers.

Le casque, si toutefois on peut appeler ainsi ce qui, dans les dessins de cette époque, couvre la tête des soldats, paraît n'avoir été qu'un simple bonnet de cuir, dont la fourrure était tournée en dehors.

Les personnes distinguées portaient toujours un casque de forme conique fait, suivant les apparences, de métal doré, car il est toujours de couleur jaune.

Les boucliers de cette époque paraissent avoir été ovales et entourés ordinairement d'un large bord; au milieu s'élevait un petit cône très pointu. Les écrivains gardent le silence sur la matière dont on les fabriquait, Strutt conjecture qu'ils étaient de cuir; cependant, une loi d'Athelstan défendait d'employer à cet usage la peau de mouton; le bord et le petit

cône du bouclier étaient probablement en métal.

Au temps dont nous parlons, les Anglo-Saxons n'avaient d'autres armes offensives que l'épée et la lance [1], quoique l'un des peuples envahisseurs de l'île de la Bretagne s'appelât les Saxons ou *hommes à longs couteaux* [2].

L'épée était si longue et si large qu'on ne croirait presque pas qu'il eût été possible de la manœuvrer d'une seule main ; la lame en était de fer ou d'acier, et la poignée, la garde et le pommeau, de différents autres métaux, ainsi qu'on peut le reconnaître par la couleur qui est toujours jaune. Chez les personnes de haut rang, toutes les parties de l'épée que nous venons de désigner étaient d'or, ou au moins dorées. Celles de ces armes dont on ne faisait usage que dans les solennités avaient une poignée d'or enrichie de pierreries.

Souvent, la pointe des lances était dentelée.

— Les duels et les batailles n'avaient, pour les Anglo-Saxons, rien d'effrayant; comme les Scandinaves, ils disaient aussi le *jeu de la lance,* le *jeu de l'épée.* (Le vieux français avait une

[1] M. de Spallart.

[2] Sax, seax, sachs, une épée courte. — M. Wheaton. *Histoire des peuples du Nord.*

foule d'expressions du même genre : *jouer des mains* pour se battre; les arbalétriers qui faisaient pleuvoir une grêle de traits, *jouaient leur jeu ; jeu sarrasinois* signifiait une bataille.)

Les combats étaient si bien regardés comme des jeux que, dans un manuscrit du IXe siècle [1], on appelle le commandant en chef d'une bataille *agonetheta*, du même nom désignant l'officier qui présidait aux jeux publics des Grecs [2].

— Les Anglo-Saxons combattaient aussi sur des chars de guerre traînés par deux chevaux de front. On suppose que ces chars étaient une imitation parfaite de l'essédum des Bretons, dont parle César. Cependant, chez les Anglo-Saxons, ils ne servaient que dans des occasions rares; peut-être y étaient-ils employés, ainsi que chez les Bretons, à fatiguer l'ennemi dans de légères escarmouches.

Le bouclier conserva à peu de chose près la même forme jusqu'à l'invasion des Normands, et le seul changement qu'on puisse y remarquer a rapport à sa grandeur qui, non seulement n'est pas la même dans les dessins

[1] *Catalogus codicum philologicorum latinorum Bibliothecæ Palantinæ Vindobonensis*, p. 296.
[2] M. du Méril. *Histoire de la poésie scandinave.*

des différents siècles ou les manuscrits du même siècle, mais varie dans les divers tableaux d'un même manuscrit, principalement dans ceux du dixième siècle ou du onzième.

On représente quelquefois, mais très rarement, le bouclier aussi grand que l'homme qui le porte, et assez large pour le cacher entièrement aux regards de son ennemi ; il en est aussi de moindres, et même de si petits qu'ils ne couvrent que l'avant-bras. Cette diversité dans les grandeurs du bouclier est confirmée aussi par les écrivains.

L'épée n'éprouva pas beaucoup de variations dans la forme. Cependant, dans les mémoires saxons, il paraît qu'on désigne diverses espèces d'épées par des épithètes telles par exemple que *brillante, effilée, rabattue*, *à deux tranchants;* la *large épée*; il est aussi parlé du poignard.

Les hommes d'un rang élevé possédaient plusieurs épées, dont chacune avait une distinction particulière; on en trouve plus d'une douzaine parmi les legs du testament du prince Athelstan.

Il paraît aussi qu'un armurier jouissait d'une grande considération à cette époque; on voit, dans les anciens mémoires, que l'artiste gra-

vait son nom sur les armes qu'il avait fabriquées.

Il est probable que, dans les premiers temps, l'épée fut en cuivre; mais que, par la suite, elle fut en fer ou en acier; quelquefois, ces métaux étaient tellement polis que l'arme prenait le nom *d'épée luisante.*

Les lances conservèrent toujours la même forme; elles furent à l'usage des personnes de tous les rangs, et l'infanterie et la cavalerie l'employèrent également à la guerre. Les écrivains saxons en distinguent de trois espèces: la lance de guerre, la pique et la lance de chasse. On ne peut déterminer exactement la différence qui existait entre elles.

Ainsi que beaucoup de nations guerrières de l'antiquité, les Anglo-Saxons étaient dans l'usage de terminer leurs querelles par le duel; il était public et les spectateurs animaient les combattants par le son des instruments, par des danses et par des gestes [1].

— Dans les temps reculés, les Bretons n'employaient, pour armer quelqu'un, d'autres cérémonies que celles en usage parmi les anciens Allemands. Au milieu d'une assemblée convo-

[1] M. de Spallart.

quée pour cet objet, le plus ancien de la nation donnait au candidat une lance et un bouclier.

Mais bientôt, les Anglo-Saxons regardèrent comme un honneur particulier le titre de chevalier, et cette dignité fut conférée chez eux avec beaucoup de solennité. Édouard la donna lui-même à Athelstan en le couvrant d'un manteau de guerre écarlate, et en lui attachant au côté une épée saxonne dont le fourreau était d'or et le ceinturon enrichi de pierres précieuses.

« La veille du jour de sa réception, dit Ingulpf, le candidat faisait, près d'un évêque, d'un abbé ou d'un autre prêtre, une confession générale, et, après avoir reçu l'absolution, il passait la nuit entière en prières, à l'église. Le jour suivant, il assistait à l'office divin et posait, sur l'autel, son épée ; le prêtre la consacrait sur l'Évangile, puis la suspendait au cou du candidat et lui donnait la bénédiction. Dès ce moment, il était reconnu pour chevalier. »

Quoiqu'ils fussent de très adroits archers, ils ne faisaient usage des flèches qu'à la chasse, et jamais dans les combats. Tous les hommes de distinction parmi ce peuple portaient les armes, ne sortaient jamais de chez eux sans leur lance ou leur épée, et étaient si attachés à leur armure qu'ils ne voulaient pas la quitter,

même en mourant. Le comte Sivard, ancien guerrier qui vivait au temps d'Édouard le Confesseur, sentant les approches de la mort, se fit revêtir par ses gens de son armure, disant qu'il était déshonorant pour un soldat d'expirer dans son lit comme une femme.





# L'ESCRIME CHEZ LES GERMAINS

Éducation martiale des garçons et des filles en Germanie. — Les présents de noces. — Bravoure des femmes germaines. — La danse des épées. — Armement d'un jeune guerrier. — Vœu héroïque que faisaient les Cattes dès qu'ils étaient en état de porter les armes. — Les Aries, les *combattants de la nuit.* — Les jeunes Germains se livraient souvent au brigandage. — Comment ils cherchaient à deviner l'issue d'une guerre. — Les festins finissaient toujours par des scènes sanglantes. — Le chant du combat. — Signe d'approbation militaire. — L'origine du tambour. — Armes offensives des Germains. — L'infanterie était meilleure que la cavalerie. — Armes défensives. — Funérailles des guerriers.

CHEZ les Germains, les enfants des deux sexes recevaient une éducation presque semblable; jusqu'à l'âge nubile, ils étaient élevés par des prêtres et des

prêtresses, et, conformément au caractère martial de cette nation, tous étaient instruits de bonne heure à manier les armes. Aussitôt que leurs bras pouvaient les porter, les garçons et les filles apprenaient à lancer un javelot, à diriger une lance et à se servir de l'arc et de l'épée [1].

Quand les jeunes filles se mariaient, elles recevaient et donnaient des présents qui rappelaient encore l'usage de la guerre.

« Ces présents, dit Tacite [2], ne consistent point dans ces superfluités inventées pour flatter la mollesse et la vanité des femmes. Ils ne peuvent servir à parer la nouvelle épouse. Ce sont des bœufs, un cheval harnaché, une lance, une épée, un bouclier. En vertu de ces présents, la femme passe au pouvoir du mari, qui reçoit pareillement quelques armes de sa main. Voilà le lien sacré de leur union, leurs mystérieuses cérémonies, les dieux qui président à leur hyménée. De tels auspices annoncent à la femme que son sexe ne la dispensera point des vertus mâles, des vertus guerrières; qu'elle est appelée à partager en

[1] M. Malliot. *Recherches sur les costumes, les mœurs, etc., des anciens peuples.*

[2] *Mœurs des Germains.*

tout temps, avec son mari, les travaux, les dangers, la bonne et la mauvaise fortune; à montrer, dans les combats, une audace digne de lui. Ces bœufs attachés au joug, ce cheval équipé, ces armes, tout lui fait entendre quel sera le cours de sa vie, quelle en sera peut-être la fin. Ces armes doivent être soigneusement conservées et s'ennoblir entre ses mains, pour servir un jour de dot à sa belle-fille et passer à la postérité. »

Les femmes, en effet, suivaient leurs maris à la guerre; elles les encourageaient à combattre, suçaient leurs blessures et les pansaient, portaient les vivres, et parfois même prenaient part aux batailles.

« Ce qu'ils ont de plus cher au monde, dit encore l'historien, ils le mènent avec eux, et, du lieu du combat, ils entendent les hurlements de leurs femmes et les cris de leurs enfants. Ce sont là les témoins dont les regards les touchent le plus, les panégyristes dont ils ambitionnent les éloges [1]. »

— La jeunesse se livrait à la danse, mais cette danse convenait à son éducation guerrière. Des jeunes gens nus sautaient entre des

[1] *Mœurs des Germains*, VII.

lances et des épées ; ils étaient parvenus, avec de l'exercice, à faire de ce jeu un art intéressant. C'était l'unique espèce de spectacle qu'eussent les Germains, et le plaisir des spectateurs était le seul prix auquel aspiraient ces hardis danseurs.

— Le jeune Germain n'osait pas porter d'armes avant que sa nation l'en eût reconnu capable. Alors, dans une assemblée publique, son père, un proche parent ou le prince lui donnait une lance et un bouclier, et, par une simple participation aux droits de sa famille, il devenait membre de la République et il était reçu parmi les compagnons d'armes d'un prince. De là vint, plus tard, chez les nations d'origine germanique, l'usage de faire la dégradation civique en ôtant au dégradé son épée et son bouclier.

— Chez quelques peuples Germains, chez les Cattes principalement, dès que les jeunes hommes étaient en état de porter les armes, ils laissaient croître leur barbe et leurs cheveux, et faisaient vœu de ne les couper que sur le corps sanglant d'un ennemi vaincu ; les lâches les portaient toute leur vie ; mais les braves par excellence renouvelaient ce vœu et portaient un anneau de fer tout le temps qu'ils ne



l'avaient point acquitté ; certains même affectaient de le porter toute leur vie et combattaient toujours au premier rang. Soit dans la paix, soit dans la guerre, ils ne quittaient les armes que dans la caducité, ou lorsque l'épuisement de leurs forces les y contraignait.

« Une autre peuplade, celle des Aries, faisant partie des Lygiens qui habitaient entre le haut Oder et la Vistule, était remarquable par la férocité qu'ils tâchaient de faire éclater sur tout leur extérieur. Ils noircissaient leur bouclier, leur corps, leur visage, et choisissaient la nuit la plus sombre pour attaquer l'ennemi [1]. »

De même que chez les Spartiates, un Germain était déshonoré lorsqu'il revenait du combat sans bouclier. « Aux yeux des vaillants et belliqueux Germains, dit Montesquieu [2], il existait deux crimes capitaux : la lâcheté et la trahison. On noyait celui qui abandonnait son bouclier pour sauver sa vie ; on pendait le traître. »

— Le repos était impossible aux Germains : « Lorsqu'une cité languit dans le sein d'une

[1] M. Malliot. *Recherches sur les costumes, les mœurs, etc., des anciens peuples.*

[2] *Esprit des lois.*

longue paix, dit Tacite [1], presque toute la jeunesse va servir ailleurs comme volontaire.... Les occasions périlleuses offrent un moyen plus court de se faire un nom ; enfin, pour retenir à son service ceux qui se sont donnés à lui, chaque prince n'a de ressource que la guerre. Tantôt ils lui demandent ce cheval de bataille, tantôt cette lance victorieuse, teinte du sang de l'ennemi. Sa table, grossièrement servie, mais abondante, leur tient lieu de solde. Sans le pillage et le butin, où trouverait-il des fonds pour suffire à ces libéralités ? Vous leur persuaderiez plutôt de susciter une guerre, de courir follement à l'ennemi, que de labourer, que d'attendre la saison de la récolte. Que dis-je? c'est à leur yeux fainéantise et bassesse de gagner à la sueur de son front ce qui peut ne coûter que du sang. »

Selon César, la jeune noblesse faisait souvent un usage moins légitime de sa valeur : « En Germanie, dit-il, les brigandages n'ont rien qui déshonore, pourvu qu'on ne les commette point sur les terres de la cité dont on est membre. C'est, disent-ils, le moyen d'exercer la jeunesse et de la tenir en action. Lorsque,

[1] *Mœurs des Germains.*

dans l'assemblée, un des chefs dit qu'il a formé telle entreprise, et que l'on veut en être, on n'a qu'à le déclarer; ceux qui goûtent et la proposition et le chef se lèvent aussitôt, et promettent de le suivre. Quiconque manque à son engagement est regardé comme un déserteur, comme un traître, désormais indigne de toute confiance [1]. »

— Pour chercher à deviner l'issue d'une guerre difficile, ils donnaient à un prisonnier de la nation avec laquelle ils avaient rompu, des armes en usage chez elle; ils le faisaient battre en duel avec un Germain. Celui-ci était-il vainqueur, ils se croyaient certains de leur succès ; était-il vaincu, ils croyaient devoir l'être aussi.

Les festins des Germains duraient bien avant dans la nuit ; on y traitait des affaires publiques et particulières, ce qui était l'occasion d'une infinité de querelles, et les convives étant tous armés, selon l'usage, il y avait souvent du sang répandu. Mais ce n'était jamais que le lendemain et de sang-froid que l'on décidait sur ce qui, la veille, avait été traité à table.

[1] César. *Guerre des Gaules*, VI.

« Ils allaient au combat en chantant, dit Plutarque[1]; plus le chant s'élevait puissant et sonore, plus ils espéraient la victoire. Ils augmentaient son intensité en le répercutant au moyen de leur bouclier placé devant leur bouche, et souvent même, ils frappaient le bouclier de l'épée. »

Frapper son bouclier de sa lance était, chez eux, d'après Tacite[2], l'éloge militaire qui passait pour le signe d'approbation le plus honorable et le plus flatteur.

Strabon dit que, pour épouvanter l'ennemi, en commençant de combattre, ils frappaient sur des peaux tendues au-dessus de leurs chariots; ce fut là, selon quelques-uns, l'origine du tambour.

Ainsi que les Gaulois, ils se servaient de la *spatha*, large épée ; mais ils avaient aussi, au temps de Tacite, une courte épée qu'ils portaient du côté droit. Comme les Belges et les Bretons, ils se servaient de chars dont l'essieu était armé de faux.

Mais leurs armes préférées étaient la massue et la *framea*, espèce de lance à fer étroit et court « si acérées et si maniables, dit Tacite,

[1] *Vie de Marius.*
[2] *Mœurs des Germains,* XI.

qu'elles sont également propres à combattre de près ou de loin. »

« Comme leur infanterie, dit-il encore, vaut, en général, mieux que leur cavalerie, ils ont soin de les mêler. Les fantassins qu'ils placent à la tête sont l'élite de la jeunesse. On les choisit assez lestes, assez agiles pour suivre les mouvements de la cavalerie dans le combat. »

Le guerrier germain, à moitié nu, portait primitivement peu d'armes défensives. Cavalier ou fantassin, il avait un bouclier allongé, parfois rond, formé d'osier entrelacé ou de planches jointes et couvertes de couleurs éclatantes. Le bouclier du cavalier était moindre que celui du fantassin. Pour eux, la cuirasse et le casque constituaient une rareté, malgré les dépouilles des Romains tués ou faits prisonniers sur les bords ou au delà du Rhin, malgré aussi les échanges commerciaux qui s'exécutaient déjà entre leur patrie et l'Italie [1].

A la mort d'un guerrier, on ensevelissait avec son corps, ses armes et son cheval, pour qu'il les eût dans le paradis du Walhalla, où combattre et manger devaient être ses principaux passe-temps.

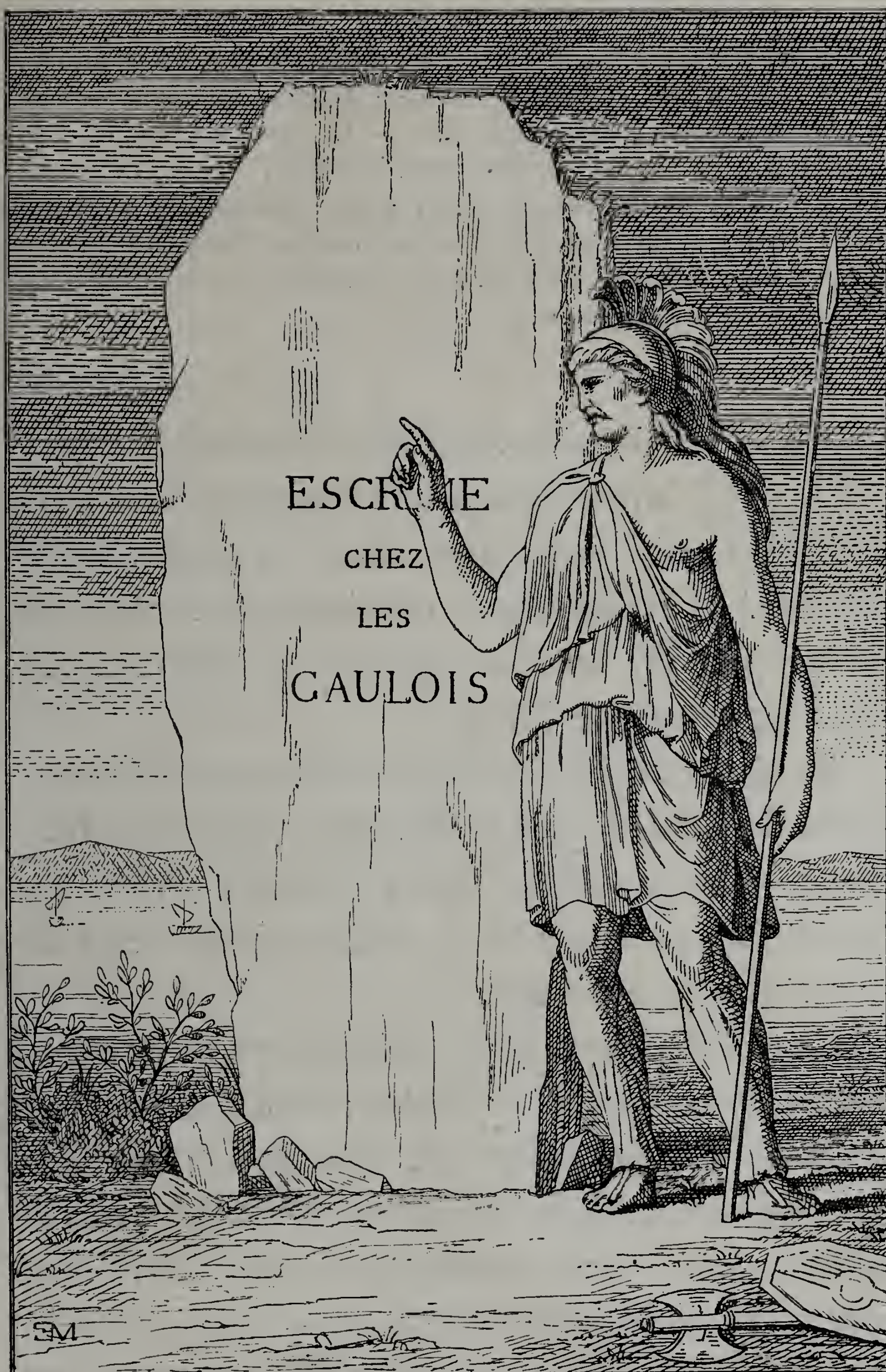
[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art de la guerre.*

Les funérailles n'avaient rien de pompeux chez les Germains; ils plaçaient le mort, avec ses armes, sur un bûcher, et les gens distingués, comme ceux du peuple, étaient brûlés sans aromates et sans être parés de vêtements précieux. La seule différence consistait en ce que, pour les gens qui avaient acquis de la gloire ou bien mérité de la patrie, on employait une espèce particulière de bois, et que plusieurs de leurs parents ou de leurs amis livraient, en leur honneur, des combats à pied et à cheval [1].

[1] M. de Spallart. *Tableau historique des mœurs, costumes, etc., des peuples de l'antiquité et du moyen âge.*








Caractères distinctifs des Gaulois. — Crainte qu'ils inspiraient aux Romains. — Leur premier berceau était un bouclier.— Leurs festins se terminaient rarement sans effusion de sang.

— Les escrimeurs. — Ils devaient tous le service militaire. — Les bardes. — Les *soldures.* — Armes gauloises. — Les *gesates.* — Les *cataphractaires.* — Les *crupellaires.* — Les Gaulois combattaient aussi sur le *covinus.* — Avant le combat, ils provoquaient en duel les plus distingués de leurs ennemis. — Combat singulier de Manlius Torquatus contre un géant gaulois.— Manière de combattre du cavalier gaulois et de ses serviteurs.

L'ORIGINE des Gaulois remonte à la plus haute antiquité. Descendus des parties septentrionales du globe, ils se fixèrent d'abord dans plusieurs contrées de l'Europe, et, bientôt après, se répandirent dans le Nord de l'Asie.

Diodore de Sicile dit qu'ils avaient pris leur nom de Galates, fils d'Hercule. Ammien Marcellin assure qu'ils furent appelés *Celtes* du nom d'un de leurs rois, et *Gaulois* de celui de la mère de ce prince.

Ce qui distinguait les Gaulois, qu'ils demeurassent en Gaule, en Italie ou en Asie, c'était l'amour de la gloire et des ornements de guerre; le mépris de la mort fondé sur la croyance à l'immortalité de l'âme; leur furie en s'élançant au combat, furie qui rendait leur premier choc terrible, mais trop violent pour ne pas se refroidir, si l'action durait longtemps; une grande confiance en eux-mêmes, et une

ostentation de courage d'où naissaient une fâcheuse imprudence et une nuisible témérité; leurs cris effrayants pendant le combat; l'usage du duel, d'où leurs défis singuliers; l'habitude de combattre nus, de rougir leur chevelure et de tuer ceux de leurs blessés qui ne pouvaient pas les suivre.

Au temps de César, ils étaient encore les mêmes, mais plus civilisés et plus habiles dans l'art de la guerre, quoique moins téméraires et moins féroces.

Toutes les tribus celtiques ou belges avaient des coutumes à peu près semblables, malgré la différence des origines, et, aux yeux des étrangers, elles ne formaient qu'un seul peuple. Les Romains ne voyaient que des Gaulois dans la Gaule, parce qu'ils y trouvaient partout le même courage, et ils les craignaient tellement que, lorsqu'il était question de marcher contre eux, les prêtres mêmes n'en étaient pas exempts. « Race indomptable, disaient-ils, qui fait la guerre non seulement aux hommes, mais à la nature et aux dieux. — Ils lancent des flèches contre le ciel quand il tonne; ils marchent l'épée à la main au devant des fleuves débordés ou de l'Océan en courroux! »

Et ce qui les rendait encore plus redou-

tables, c'était leur nature généreuse autant que brave. « Chez ce peuple franc et simple, dit Strabon, chacun ressent les injustices faites à son voisin, et si vivement, qu'ils se rassemblent tous pour le venger. »

Longtemps les souvenirs de l'invasion gauloise et la terreur qu'elle avait inspirée pesèrent sur Rome. Sitôt qu'un bruit d'armes gauloises retentissait dans le nord de l'Italie, on déclarait qu'il y avait *tumulte,* on suspendait toute exemption militaire; enfin on fonda un trésor particulier destiné à subvenir aux dépenses des guerres gauloises. Rome, pour ne plus se laisser surprendre, voulait avoir hommes et argent prêts à la moindre attaque.

On vit aussi les Romains profiter de l'expérience de leurs revers pour introduire, dans l'armement et la tactique de leurs légions, d'importantes réformes. La bataille d'Allia et les suivantes ayant démontré l'insuffisance du casque de cuivre pour résister au tranchant des longs sabres gaulois, les généraux romains y substituèrent un casque en fer battu, et garnirent le rebord des boucliers d'une large bande du même métal. Ils remplacèrent également les javelines frêles et allongées dont certains corps de la légion étaient armés, par

cet épieu solide, appelé *pilum*, propre à parer les coups du sabre ennemi, comme à frapper, soit de près, soit de loin. Cette arme n'était vraisemblablement que le *gais* gaulois perfectionné [1].

Ainsi que chez les Germains, le premier berceau des Gaulois était un bouclier sur lequel on portait les nouveau-nés au fleuve ou à la rivière la plus voisine « tant afin de leur endurcir le cuir, dit Claude Fauchet, qu'éprouver s'ils étaient légitimes. Encore les pères ne les souffraient approcher d'eux, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de porter les armes. »

Ils étaient passionnés pour la chasse, pour la guerre, pour les combats simulés, pour les duels à outrance, et faisaient un si grand cas de la souplesse et de l'agilité, qu'ils condamnaient à une amende les jeunes gens dont la grosseur du corps excédait une certaine mesure.

« Et d'autant qu'ils avaient coutume, dit encore l'auteur de *Milice et armes,* de travailler en jeunesse à la chasse et autres exercices de la guerre, leurs corps étaient al-

[1] M. Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois.*

lègres et si peu chargés de graisse, que c'était honte d'avoir le ventre plus grand que certaine longueur de ceinture, ne se trouvant point que jamais homme de ce pays se soit coupé le pouce, crainte d'aller à la guerre. »

« Ils admettaient et invitaient même les étrangers à leurs festins, et offraient toujours les meilleurs morceaux à ceux reconnus les plus braves. Posidonius dit que, dans les festins d'apparat, on formait deux cercles : le premier, celui des maîtres, le second, celui des servants d'armes. Ceux-ci portaient les boucliers et les lances, ils étaient traités et mangeaient comme leurs maîtres. Ainsi, la parure du Gaulois, c'était ses armes. D'ailleurs n'en avait-il pas toujours besoin? Dans l'ivresse du festin, son plaisir était de provoquer les convives. Le sang se mêlait souvent au sang répandu, et les repas joyeux se terminaient par des funérailles[1]. »

Ces disputes et ces combats singuliers, qui finissaient si tragiquement, commençaient toujours par des plaisanteries.

« Après des repas copieux, dit Posidonius, les Gaulois aiment à prendre les armes et à se

[1] Aug. Thierry.

provoquer mutuellement à des duels simulés. D'abord, ce n'est qu'un jeu, ils attaquent et se défendent du bout des mains; mais, leur arrive-t-il de se blesser, la colère les gagne; ils se battent alors pour tout de bon, avec un tel acharnement que si l'on ne s'empressait de les séparer, l'un d'eux resterait sur la place. Il était d'usage autrefois que la cuisse des animaux servis sur la table appartînt au plus brave, ou du moins à celui qui se prétendait tel; si quelqu'un osait la lui disputer, il en résultait un duel à outrance. »

Il y avait parmi eux des escrimeurs qui, pour une certaine quantité d'or, d'argent ou de vin, qu'ils partagaient auparavant entre leurs amis, se battaient en duel [1].

Ils dédaignaient les travaux de l'agriculture et abandonnaient le sol aux colons et aux esclaves. La chasse, les exercices du corps et la guerre étaient les seules occupations des Gaulois. « ..... Aussi étaient-ils tant adonnés à ce métier que, quand il n'y en avait point chez eux, ils l'allaient chercher autre part [2]. »

[1] M. de Spallart. *Tableau historique des mœurs, costumes, etc., des peuples de l'antiquité et du moyen âge.*
[2] Claude Fauchet. *Milice et armes.*

Tous, à l'exception des druides, ils devaient le service militaire et l'accomplissaient, soit dans l'armée nationale, soit dans la bande guerrière.

Les armées gauloises présentaient, surtout vers le Nord, une très grande cohésion. On retrouvait, dans les diverses unités tactiques qui composaient la masse, les liens de consanguinité et de parenté. On combattait par groupe de famille ; le fils luttait sous les yeux du père, le frère, à côté du frère. Les femmes elles-mêmes suivaient les troupes, excitant leur courage, applaudissant aux traits d'audace et répudiant sans pitié le lâche qui abandonnait ses compagnons.

« Presque tous les Gaulois, dit Claude Fauchet, s'adonnoient et se trouvoient propres à la guerre en tous âges : le vieil y alloit d'aussi bon courage que le jeune, sans avoir peur de chose quelconque, tant fût-elle rude ou terrible. Et toutefois, ils n'étoient de maligne nature ainsi couverts, et pour ce courtois à leurs ennemis contre lesquels ils n'usoient d'art, employant seulement la force du corps pour avoir le dessus en bataille. »

Les Gaulois étaient si avides de louanges, que les principaux d'entre eux, allant à la


Girardin

guerre, emmenaient avec eux des poètes qui, assis à leur table, y chantaient leurs exploits, ou bien, assistant aux batailles, animaient les combattants par leurs chants; ces poètes, appelés bardes, étaient souvent pris parmi les prêtres [1].

César rapporte qu'après les druides, la seconde classe était celle des nobles. Quand il survenait quelque guerre, ce qui, avant l'arrivée de César avait lieu presque tous les ans, ils prenaient tous les armes et proportionnaient à l'éclat de leur naissance et de leur richesse le nombre de serviteurs et de clients dont ils s'entouraient. Quelques-uns de ces clients se vouaient à leurs chefs, à la vie, à la mort. Chez les Aquitains, ces dévoués s'appelaient *soldures* ou *soldunes*.

« Telle est, dit César, la condition de ces hommes, qu'ils jouissent de tous les biens de la vie avec ceux auxquels ils se sont consacrés par un pacte d'amitié; si le chef périt de mort violente, ils partagent son sort et se tuent de leurs propres mains; et il n'est pas encore arrivé, de mémoire d'homme, qu'un de ceux qui s'étaient donnés à un chef par un pacte sem-

[1] M. Malliot. *Recherches sur les costumes, les mœurs, etc., des anciens peuples.*

blable, ait refusé, celui-ci mort, de mourir aussitôt. »

Quelquefois, surtout à l'origine, le mépris de la mort poussait les Gaulois à combattre nus, même contre des adversaires pourvus de pièces défensives; mais ils avaient toujours un bouclier, les bas-reliefs en font foi.

Diodore de Sicile dit qu'ils avaient des boucliers aussi hauts qu'un homme et que chacun ornait à sa manière. Comme ces boucliers servaient, non seulement de défense, mais encore d'ornement, quelques-uns y faisaient graver des figures d'airain en bosse, et travaillées avec beaucoup d'art. Leurs casques d'airain avaient de grandes saillies et donnaient à ceux qui les portaient un aspect tout fantastique. A quelques-uns de ces casques étaient fixées des cornes, à d'autres, des figures en relief d'oiseaux ou de quadrupèdes.

Les uns combattaient donc nus, n'ayant qu'une ceinture autour des reins, les autres avaient des cottes de mailles composées de chaînes ou d'anneaux de fer ou d'airain entrelacés.

Leurs épées, qu'ils maniaient à deux mains, et dont ils ne frappaient que de taille, étaient soutenues obliquement sur leur cuisse droite

par des chaînes d'airain ou de fer, ou par un baudrier enrichi d'or ou d'argent; elles étaient d'une si mauvaise trempe qu'un seul coup porté à faux suffisait quelquefois pour les gauchir et les rendre inutiles, si l'on ne donnait au soldat le temps de les redresser avec le pied. Elles étaient sans pointe et assez pesantes pour abattre une tête d'un seul coup; ce fut pour cela que Camille fit forger des casques de fer pour les Romains.

On voit par le bas-relief qui porte pour inscription *evribes* sur un des autels trouvés en 1711, lors des fouilles faites dans le chœur de Notre-Dame de Paris que, du temps de Tibère, les Gaulois combattaient avec la lance, qu'ils avaient des boucliers ovales et hexagones, et des bonnets à bord relevé. Le grand cercle que porte le premier des trois est, suivant le commentaire donné par Baudelot, une couronne de métal précieux, qu'ils allaient, dans la forêt, offrir au père des dieux.

La *tragula* et *l'angon* étaient une espèce de javelot, de grandeur moyenne, dont les Gaulois, les Espagnols et, dans la suite, les Francs, faisaient usage; le bois en était recouvert de lames de fer recourbées comme des hameçons. Si l'angon faisait une blessure et y pé-

nétrait, on avait beaucoup de peine à l'en retirer; les pointes dont il était garni s'attachaient aux chairs et les déchiraient, et, en y séjournant, rendaient bientôt la blessure mortelle.

Si l'angon pénétrait dans le tissu d'un bouclier, il était très difficile de l'arracher, même de le couper, à cause des lames dont il était recouvert.

Quand un Gaulois s'apercevait que le bouclier de son ennemi était percé d'un angon, il s'avançait sur lui, et, appuyant son pied sur l'extrémité de l'angon, abaissait le bouclier de l'adversaire et le forçait ainsi à découvrir sa tête et sa poitrine; alors, avec la hache dont il était armé, ou, se servant d'un autre angon, il lui perçait la gorge et en triomphait aisément.

La *cateia* était un dard pesant, long d'une coudée, qui se lançait de près.

Les Gaulois se servaient aussi de massues courtes et noueuses, souvent armées de pointes de fer, et d'une espèce de dard qu'ils appelaient *materis*.

Il y avait, dans les armées des Gaulois, un corps de mercenaires qui portaient le nom de *gesates*, du mot *gesum*, javelot dont la hampe

était de fer; ils en portaient souvent deux à la main; on donnait le même nom à des dards dont les troupes légères faisaient usage chez les Romains.

Si, dans les commencements, ils combattaient nus, ou presque nus, il n'en fut pas de même lorsqu'ils eurent connu et adopté les armes et les usages des Romains : dès l'époque du Bas-Empire, ils avaient des cavaliers appelés *cataphractaires*, ou pesamment armés, c'est-à-dire couverts de fer depuis la tête jusqu'aux pieds; ces cavaliers combattaient avec la lance et la hache, et chacun d'eux était suivi de deux autres cavaliers prêts à le soutenir et à lui céder leur cheval, lorsque le sien était tué ou blessé : ces deux derniers, légèrement armés, n'avaient que le casque et la cuirasse [1].

Rappelons que les Éduens firent combattre des soldats armés d'une manière particulière, en menant avec eux à l'ennemi les esclaves appelés *crupellaires;* ces derniers, destinés aux jeux des gladiateurs, étaient entièrement couverts d'une armure de fer [2].

[1] M. Malliot. *Recherches sur les costumes, les mœurs, etc., des anciens peuples.*

[2] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

Les Gaulois combattaient aussi sur le *covinus*, char dont l'essieu était armé de faux. L'*essedum* servait pour le même usage et pour les courses publiques. Les chariots qu'ils employaient dans les batailles étaient traînés par deux chevaux et montés par deux hommes, l'un pour le conduire et l'autre pour combattre. Ils attaquaient l'ennemi avec des traits et descendaient ensuite pour se servir de l'épée.

Lorsque les armées étaient en présence, des Gaulois s'avançaient et appelaient en duel les plus distingués de leurs ennemis, en frappant leurs boucliers avec leurs lances, bruit de guerre en usage chez plusieurs nations de l'antiquité, et remplacé depuis par celui du tambour. Ce défi était-il accepté, ils vantaient les hauts faits de leurs aïeux, leurs propres victoires, et cherchaient ainsi à humilier et à décourager leurs adversaires.

Leur ennemi vaincu, ils lui coupent la tête, l'attachent au cou de leurs chevaux et ensuite clouent ces trophées à leurs maisons. Si cette tête est celle d'un ennemi renommé, ils la conservent avec de l'huile de cèdre, et on en a vu refuser de la vendre contre son poids d'or.

— Dans une des nombreuses expéditions des Gaulois en Italie, alors qu'ils s'aventuraient jusqu'aux portes mêmes de Rome, eut lieu le duel de Manlius Torquatus contre un guerrier gaulois, duel orné de circonstances merveilleuses par les historiens latins.

Établies sur les deux rives opposées de l'Anio, deux armées, l'une romaine, l'autre gauloise, s'observaient depuis quelque temps. Las de cette inaction, un géant gaulois s'avance sur le pont qui séparait les deux camps. Il est nu; pour armes, il porte un bouclier dont la courroie est passée à son bras gauche, et deux énormes glaives; pour ornement un collier, des anneaux. Il provoque à un combat singulier les guerriers romains, mais aucun d'eux n'ose se mesurer avec lui. Le Gaulois les accable de railleries, d'injures, et finit, ajoute la tradition, par leur tirer la langue. Enfin un jeune Romain s'élance : c'est Manlius, le descendant du sauveur de Rome; il vole vers le consul et lui demande la permission de châtier cette bête féroce, l'obtient et part, après s'être fait armer par ses compagnons. Le Gaulois saute, chante, agite ses armes; le Romain, petit de taille, se ramasse encore sous son bouclier, et s'avance avec calme, il

esquive les grands coups que le barbare frappe au hasard, se glisse sous son bouclier, et lui enfonce sa courte épée dans la poitrine. Le géant tombe, Manlius lui coupe la tête, se pare de son collier et revient vers les Romains qui l'accueillent de leurs acclamations et le saluent du nom de *Torquatus* « l'*homme au collier*. »

Longtemps, la figure du Gaulois tirant la langue fut une peinture populaire à Rome.

— La cavalerie gauloise était fort estimée. Le nombre des cavaliers dépendait du nombre des chevaux que possédait la tribu. Les tribus pauvres avaient donc peu de cavalerie, témoin les Nerviens, dont le pays coupé ne convenait du reste nullement à cette arme.

Dans les batailles, ils fondaient d'abord sur la cavalerie ennemie, et lui lançaient des traits qu'ils appelaient *saunies;* ils mettaient ensuite pied à terre et se servaient de l'épée. Ils donnaient aussi le nom de *saunies* à des épées grandes, pointues, et quelquefois dentelées.

Le cavalier gaulois, même en temps de paix, ne marchait jamais seul, il était accompagné de deux serviteurs qui devaient être aussi entendus que lui à manier leurs armes et leurs

chevaux. Durant le combat, ils se tenaient à la queue des escadrons; si un cavalier perdait son cheval, l'un de ses compagnons lui en donnait un autre; s'il était tué, le compagnon prenait sa place; si le maître et le premier cavalier servant avaient le même sort, le second leur succédait; si le maître était seulement blessé, l'un des deux serviteurs le tirait de la mêlée et le portait au camp, pendant que l'autre combattait à sa place : « Je crois, écrit Pausanias que les Gaulois avaient institué cette milice à l'imitation de ces Dix mille qui servaient dans l'armée des Perses, et que l'on nommait les *Immortels;* avec cette différence pourtant que les Immortels ne remplaçaient leurs morts qu'après le combat, au lieu que, dans la cavalerie gauloise, les morts étaient remplacés durant le combat même. »

Les Gaulois appelaient cette milice *Trimarcesia*, du mot *marca,* qui en langue celtique signifiait un cheval; d'où vient encore le mot franc ou teuton, maréchal, qui veut dire « *serviteur des chevaux* [1]. »

Ce genre de formation de la cavalerie gau-

[1] M. du Buat. *Histoire ancienne des peuples de l'Europe.*

loise se retrouve, au moyen âge, dans la lance fieffée et dans la lance fournie, composées du chevalier ou de l'homme d'armes et de leurs satellites.

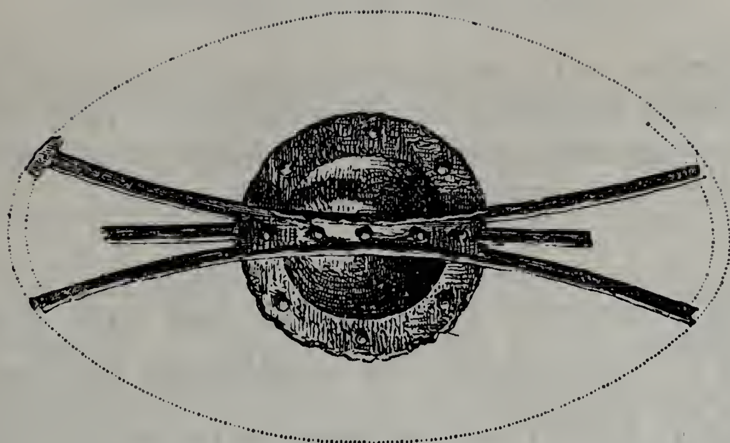


Tiré de Lacombe : *Les Armes et les Armures.*



13





Lacombe : *Les Armes et les Armures.*

# L'ESCRIME CHEZ LES FRANCS

Origine du mot *Francs*. — Goûts belliqueux des Francs. — Leur fureur martiale. — Leurs armes défensives. — Introduction, chez eux, des casques et des cuirasses. — Description de l'armure de Charlemagne par le moine de Saint-Gall. — Anecdote sur la force de Louis le Débonnaire et son amour pour « le fer ». — Les Francs combattaient presqu'exclusivement à pied. — Sous la seconde race, la cavalerie devint la principale force des armées. — Armes offensives des Francs. — Leur manière de combattre. — La forme et le maniement du « *hang* ». — Ils se servaient de l'angon pour percer, frapper et accrocher. — Origine de la fleur de lis. — La loi salique parle aussi de quelques armes de trait. — Les massiers francs. — Les revues du champ de Mars ou de Mai. — Les Francs prenaient les armes dès la première jeunesse. — Les reines elles-mêmes allaient à la guerre. — Les juges devaient avoir leur bouclier en rendant la justice. — Les *scabins*. — Passion des Francs pour la chasse. — Les chasses de Charlemagne. — Tacite accuse les Germains d'inexactitude à leurs rendez-vous. — Caractères qui distinguent les lois des Saliens et des Ripuaires de la loi romaine. — Le *wehrgeld*. — Les duels judiciaires et

les épreuves. — Un duel raconté par Grégoire de Tours.— Les Francs tenaient à leur bouclier autant que les Spartiates. — Anecdote d'un brave des bords de la Dordogne, rapportée par le moine de Saint-Gall.

L'opinion dominante fait des Francs une ligue de quelques tribus germaniques associées pour la défense de leur liberté : c'est encore une de ces opinions sans preuve qu'aucun document historique n'appuie. Les Francs étaient tout simplement des Germains, comme le témoignent saint Jérôme, Procope et Agathias.

Libanius fait dériver le nom de Franc d'un mot grec qui veut dire « *habiles à se fortifier* »; d'autres veulent qu'il signifie *indomptable* dans une langue nommée *lingua attica* ou *hattica*, sans nous dire ce que c'est que cette langue. Du Tillet avance que le nom de Franc vient de deux mots teutons *freien ansen*, libres jeunes hommes, ou libres compagnies, prononcés par synérèse *fransen*. Une grande autorité, M. Thierry, suppose au mot tudesque *frank* ou *frak*, la puissance du mot latin *ferox*. « Nous en restons toujours à la chanson des soldats de Probus pour autorité première,» dit Chateaubriand[1]. « *Francus* était-il un sobri-

[1] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

quet militaire donné par les soldats de Probus à cette poignée de Germains qu'ils vainquirent dans les environs de Mayence? Que voulait dire ce sobriquet? Un savant[1] l'explique du mot *fram* ou *framée*, comme si les soldats de Probus avaient entendu les Barbares crier : « A la lance! à la lance! aux armes! aux armes! » Mais alors les Germains se seraient tous appelés Francs, puisqu'ils portaient tous la framée : *Frameas gerunt angusto et brevi ferro,* dit Tacite.

Les Francs naissaient tous guerriers, mais ils ne pouvaient porter les armes que du consentement de leur cité[2].

Avant leur conversion au christianisme, leur religion était le culte farouche et belliqueux d'Odin, le dieu des Scandinaves. Comme eux, ils croyaient qu'après la mort le brave montait au Walhalla, palais construit au milieu des nuages, où les plaisirs étaient encore de continuels combats interrompus par de longs festins ; où la bière et l'hydromel circulaient sans relâche dans le crâne des ennemis tués par ces héros. Aussi les Francs aimaient-ils la guerre avec passion, comme le moyen de de-

[1] Gilbert.
[2] Malliot.

venir riches dans ce monde, et, dans l'autre, comme des dieux. « La paix était pour eux une horrible calamité », assure Libanius.

Comme ces bœrsœrkers scandinaves dont nous avons parlé, les plus jeunes et les plus violents d'entre eux éprouvaient quelquefois, dans le combat, des accès d'extase frénétique, pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur, et doués d'une puissance de vie tout à fait extraordinaire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eût suffi pour terrasser d'autres hommes. Quand la mort, qu'ils avaient bravée, était venue, l'intrépidité restait peinte sur leur visage. Un chant anglo-saxon peut nous donner une idée de ce fanatisme guerrier, de cette ivresse de sang qui animait les Francs au combat :

« L'armée est en marche, les oiseaux chantent, les cigales crient, les lances belliqueuses retentissent. Maintenant commence à luire la lune errante sous les nuages ; maintenant s'engage l'action qui fera couler les larmes..... Alors commença le désordre du carnage, les guerriers s'arrachaient des mains leurs boucliers creux, les épées fendaient les os des

crânes ; la citadelle retentissait du bruit des coups ; le corbeau tournoyait, noir et sombre, comme la feuille du saule ; le fer étincelait comme si le château eût été tout en feu. Jamais je n'entendis conter bataille plus belle à voir ! »

— Les Francs n'avaient d'autre arme défensive qu'un bouclier long, étroit, fait de bois ou d'osier couvert de cuir, cela dura jusqu'au temps de Charles Martel.

Lorsqu'ils firent leur irruption dans les Gaules, ils n'avaient pas de cuirasse ; les princes, les généraux étaient même presque les seuls qui eussent des casques, et ce ne fut que dans la suite qu'ils y ajoutèrent pour cimier tantôt une figure effrayante, tantôt une queue de cheval que chacun faisait teindre à sa fantaisie ; ils se firent des cuirasses avec des peaux d'ours et de sangliers, et adoptèrent bientôt la cotte de mailles ou haubert, dont se servaient les Gaulois. Cette armure ne les couvrait que depuis la gorge jusqu'aux cuisses, mais on y ajouta, dans la suite, des manches et des chausses. Ce ne fut que sous la seconde race que les soldats eurent aussi des casques et des cuirasses [1].

[1] Malliot.

Le moine de Saint-Gall nous a laissé la description de l'armure de Charlemagne. Outre le casque et la cuirasse, il lui donne des brassards, ou plutôt des manches de mailles et des cuissards de lames de fer.

« Alors parut Charles, dit-il [1], cet homme de fer, la tête couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre défendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il soutenait élevée en l'air, car sa main droite, il la tenait toujours étendue sur son invincible épée. L'extérieur des cuisses que les autres, pour avoir plus de facilité à monter à cheval, dégarnissaient même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines? Toute l'armée était accoutumée à les porter constamment de fer ; sur son bouclier, on ne voyait que du fer. Son cheval avait la couleur et la force du fer. Tous ceux qui précédaient le monarque, tous ceux qui marchaient à ses côtés, tous ceux qui le suivaient, tout le gros même de l'armée, avaient des armures semblables, autant que les moyens de chacun le

[1] *Des faits et gestes de Charles le Grand.*

permettaient. Le fer couvrait les champs et les grands chemins. Les pointes du fer réfléchissaient les rayons du soleil. Ce fer si dur était porté par un peuple d'un cœur plus dur encore. L'éclat du fer répandit la terreur dans les rues de la cité : « Que de fer, hélas ! que de fer ! » tels furent les cris confus que poussèrent les citoyens. La fermeté des murs et des jeunes gens s'ébranla de frayeur à la vue du fer, et le fer paralysa la sagesse des vieillards. »

Et, plus loin, parlant du fils de Charlemagne :

« Mais combien, dit-il, l'invincible Louis aima le fer, depuis son plus jeune âge jusqu'à sa soixante-dixième année ! Et comment, avec le fer, il donna un étonnant spectacle aux députés des Normands, je le redirai quoique vous le sachiez mieux que moi. Chacun des rois des Normands lui avait envoyé de l'or et de l'argent, comme témoignage de leur dévouement, et leurs épées en signe de leur éternelle soumission et obéissance. Le roi ordonna que l'argent fut jeté sur le pavé, que nul n'y portât les yeux sans indignation, et que tous le foulassent aux pieds comme de la boue. Quant aux glaives, assis sur son trône élevé,

il commanda qu'on les lui apportât pour les essayer. Les envoyés, craignant que quelque soupçon fâcheux ne pût s'élever contre eux, présentèrent à l'empereur, et à leur propre péril, les épées par la pointe, comme les serviteurs ont coutume de donner les couteaux à leur maître. Ce prince, en ayant pris une par la garde, s'efforça de la ployer de la pointe jusqu'en haut, mais elle se rompit entre ses mains plus fortes que le fer même. Alors, un des députés, tirant la sienne du fourreau, et la lui offrant avec respect, comme font les serviteurs, lui dit : « Seigneur, vous trouverez celle-ci, j'espère, aussi forte et aussi flexible qu'il convient à votre bras invincible. » César la prit, et vraiment César, selon la prophétie d'Isaïe : « Rappelez dans votre esprit cette roche dont vous avez été taillée, » ce prince, chef-d'œuvre de Dieu, qui surpassait en force de corps et en courage les hommes qui peuplaient autrefois la Germanie, plia ce glaive, de la pointe à la poignée, comme il aurait fait de l'osier, et lui permit ensuite de revenir peu à peu à son premier état. Les ambassadeurs, saisis d'étonnement et se regardant l'un l'autre, s'écrièrent : Plût à Dieu que l'or parût aussi

vil à nos princes, et que le fer leur fût aussi précieux ! [1] »

— « Les Francs combattaient presque exclusivement à pied, dit M. de La Barre-Duparcq [2], et on les voit encore à la bataille de Caselin n'opposer à l'armée de Narsès ni cavaliers, ni archers, ni frondeurs. »

En effet, la principale force des armées franques, sous les rois de la première race, consistait dans l'infanterie, à la tête de laquelle marchaient toujours cent jeunes guerriers d'élite ; on lui faisait prendre la forme d'un triangle que l'on plaçait au centre, et la cavalerie, quoiqu'en petit nombre, sur les ailes ; les chariots et les bagages étaient avec l'arrière-garde.

La cavalerie ne servait guère alors qu'à escorter le général et à porter ses ordres : « Le roi Théodebert avait cent mille hommes, dans son expédition d'Italie, dit Procope, mais il avait peu de cavalerie, ce n'était presque que de l'infanterie. »

« Ils ont peu de cavalerie, dit Agathias ; ils combattent pour la plupart à pied, selon la

[1] Le moine de Saint-Gall. *Des faits et gestes de Charles le Grand.*
[2] *Histoire de l'art militaire.*

coutume de la nation, et sont habiles et admirablement exercés dans cette manière de combattre. » Cela est conforme à ce que dit Tacite, que la principale force des Francs, de son temps, était dans l'infanterie, qu'ils y mêlaient néanmoins quelque cavalerie, dont les piétons égalaient presque la vitesse en marchant à l'ennemi.

Le nombre de la cavalerie augmenta avec le temps, dans les armées des Francs, surtout vers la fin de la première race, et même dès que les Gaulois eurent été admis avec les Francs dans les armées. La cavalerie gauloise, selon Strabon, était une des meilleures qu'il y eût en Europe, les Romains s'en servirent toujours utilement depuis qu'ils eurent subjugué les Gaules, et les Francs les imitèrent en cela, de sorte que, sous la seconde et la troisième race, c'était la cavalerie qui faisait la principale force des armées françaises.

— Le fantassin franc, aux cheveux relevés en forme d'aigrette et aux moustaches pendantes, portait des vêtements en toile, serrés au corps par un ceinturon.

Sidoine Apollinaire, décrivant l'équipage des Francs à la journée ou Aétius, général des Romains, défit leur roi Clodion, dit :

« Ce sont des hommes de haute taille, vêtus d'habits fort étroits. Ils ont une espèce de baudrier ou de ceinturon qui les serre par le milieu du corps. Ils jettent leurs haches, lancent avec une force merveilleuse leurs javelots, et ne manquent jamais leur coup. Ils manient leur bouclier avec beaucoup d'adresse, et s'élancent avec tant d'agilité qu'ils semblent aller plus vite que leurs javelots. Ils s'adonnent à la guerre dès leur enfance. Si le nombre des ennemis les accable, ils affrontent le danger sans faire paraître la moindre épouvante. Ils tiennent ferme, et leur valeur paraît peinte sur leur visage, même après la mort. »

Nous voyons ici marquées trois sortes d'armes : une hache, *bipennis;* une lance ou un javelot, *hasta*, et un bouclier, *clypeus*, et, outre cela, un baudrier, ou plutôt un ceinturon où leur épée était attachée. Nous trouvons aussi, dans ce passage, quelque chose de la manière dont ils se servaient de leurs haches et de leurs lances; mais Procope et Agathias nous donnent plus de détails sur ce point. Ces deux historiens de l'Empire étaient contemporains des premiers rois Francs, et Procope, secrétaire du fameux Bélisaire, fut témoin oculaire de ce qu'il rapporte.

En parlant de l'expédition des Francs en Italie, sous Théodebert I$^{er}$, roi d'Austrasie: « Ce roi, dit-il, parmi les cent mille hommes qu'il conduisait en Italie, avait fort peu de cavaliers, qui étaient tous autour de sa personne; ces cavaliers seuls portaient des javelots; tout le reste était de l'infanterie. Ces piétons n'avaient ni arc, ni javelot, toutes leurs armes étaient une épée, une hache et un bouclier. Le fer de la hache était gros et à deux tranchants; le manche était de bois et fort court... Au moment où ils entendent le signal, ils s'avancent, et au premier assaut, dès qu'ils sont à portée, ils lancent leur hache contre le bouclier de l'ennemi, le cassent, et puis, sautant l'épée à la main sur leur homme, ils le tuent. »

Agathias donne aussi des javelots à l'infanterie et convient en cela avec Apollinaire contre ce que dit Procope. Cela veut dire que leur manière de combattre n'était pas toujours la même, que les généraux les armaient tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, ou bien qu'une partie de l'infanterie combattait avec la hache et l'épée, et que les autres avaient des javelots.

« Les armes des Francs, dit Agathias, sont fort grossières; ils n'ont ni cuirasse, ni bottes.

Peu ont des casques ; ils n'ont guère de cavalerie, mais ils se battent à pied avec beaucoup d'adresse et de discipline. Ils ont l'épée le long de la cuisse et le bouclier sur le côté gauche. Ils ne se servent ni d'arc, ni de fronde, ni de flèches, mais de haches à deux tranchants et de javelots. Ces javelots ne sont ni trop longs, ni trop courts. On peut s'en servir contre l'ennemi en les tenant à la main, ou en les lançant. Ils sont tout couverts de fer, excepté à la poignée. Au haut, en approchant de la pointe, il y a deux fers recourbés, un de chaque côté. Dans le combat, ils jettent ce javelot contre l'ennemi, et il s'engage tellement dans la chair par les deux petits crocs qu'il a aux deux côtés de sa pointe, qu'il est difficile de l'en tirer. Peu guérissent de ces sortes de blessures, quand même elles ne seraient pas d'abord mortelles. Si l'ennemi pare le coup, et que le javelot donne dans le bouclier, il y demeure embarrassé et suspendu par la pointe et par ces mêmes crocs ; et, comme il est assez lourd et fort pesant, son poids le fait traîner jusqu'à terre ; il ne peut être arraché du bouclier, ni coupé avec le sabre, parce qu'il est couvert de fer. Au moment de cet embarras, le Franc qui a jeté le javelot s'avance en

sautant, met le pied sur le bout du javelot qui touche à terre, et, appuyant dessus, oblige l'ennemi, malgré qu'il en ait, à pencher son bouclier et à se découvrir. C'est alors qu'avec la hache ou avec un autre javelot, ou avec l'épée dont il le frappe au visage ou à la gorge, il le tue. »

Apollinaire ajoute que le Franc, après avoir jeté son javelot, se précipitait avec tant de légèreté et de promptitude sur son ennemi, qu'il semblait arriver à lui avant le javelot même qu'il avait lancé.

Grégoire de Tours s'accorde avec tous les auteurs que nous venons de citer. Racontant la revue que Clovis fit de ses troupes, peu de temps après la bataille de Soissons, il le fait parler de la sorte à un soldat : « Il n'y a personne ici dont les armes soient en désordre comme les vôtres; ni votre javelot, ni votre épée, ni votre hache ne sont en état de vous servir. » Il ne donne pas d'autres armes à ce soldat que celles dont Agathias, Apollinaire et Procope parlent; mais dans d'autres endroits, il marque que les Francs portaient un poignard à leur ceinture.

— Les armes offensives des Francs étaient donc :

1° L'épée courte, forte, tranchante, et qui changea peu de forme sous les rois de la première race; elle était si lourde et l'acier en était d'une si bonne trempe, qu'elle partageait un homme en deux.

2° La *framée*, espèce de lance ou de demi-pique qui leur servait à lancer ou à piquer.

3° La hache, au fer gros, à deux tranchants, qui, de leur nom, s'appelait *francisque* et qu'ils agitaient en l'air en visant leur coup [1]. C'était une de leurs armes les plus redoutables.

Ils se servaient aussi de la *spatha*, espèce de coutelas ou lourde épée. On a conservé longtemps, à Saint-Pharon de Meaux, celle d'Ogier le Danois, qui vivait sous le règne de Charlemagne : « Elle pesait, dit M. Malliot, cinq livres et un quart; la lame avait un mètre de longueur, huit centimètres de largeur vers la garde, quatre centimètres vers la pointe, et la garde avait près de neuf à dix centimètres. »

4° Le javelot dont Agathias décrit longuement la forme et le maniement, et que, dans leur langue, ils nommaient *hang,* c'est-à-dire hameçon. — Cette pique, de médiocre grandeur, était employée tantôt de près, et tantôt de loin.

[1] M. Malliot.

Quelquefois, le hang attaché au bout d'une corde servait, en guise de harpon, à amener tout ce qu'il atteignait. Pendant qu'un des Francs lançait le trait, son compagnon tenait la corde, puis tous deux joignaient leurs efforts soit pour désarmer l'ennemi, soit pour l'attirer lui-même par son vêtement ou son armure [1].

Une autre arme, célèbre chez les Francs et les premiers Français, fut *l'angon* ou *rancon,* appelé aussi *corsecque.* Cette arme était composée de trois lames pointues et tranchantes se réunissant sur la hampe, et allant en divergeant vers la pointe. Il y en eut de plusieurs formes. Dans l'angon, le plus généralement en usage et le plus meurtrier, la lame du milieu était droite, large, de forme arrondie ou losangée, tranchante et pointue; les deux autres, placées dans le même plan, étaient recourbées en dehors et tranchantes sur leur courbure antérieure; ces trois lames étaient réunies à la hampe par une forte clavette transversale; la hampe était garnie dans toute sa longueur de deux bandes de fer incrustées, afin de la rendre plus solide et d'éviter qu'elle ne pût être coupée par le fer de l'ennemi.

[1] A. Thierry.

Les Francs se servaient de l'angon pour percer, frapper et accrocher, et il devint entre leurs mains une des armes les plus redoutables et les plus dangereuses. Aussi, lors de l'inauguration des rois de la première race, on les élevait sur le pavois en leur mettant un angon dans la main droite, pour indiquer la force et la puissance de la nation qu'ils avaient à gouverner. L'angon devint ainsi le sceptre des premiers rois de France. Bientôt la couronne, la bannière royale furent ornées de figures représentant la lame de cette arme. C'est ainsi que, par ressemblance et par tradition, le fer de l'arme la plus meurtrière des premiers Français est devenue une fleur de lis.

Lorsque l'on commença à adopter des armoiries régulières, sous la troisième race, Louis VII prit pour armes un semé de fleurs de lis d'or ; deux siècles plus tard, Charles V réduisit ces fleurs de lis à trois, comme hommage rendu à la Trinité [1].

Les Gaulois, et ensuite les Francs, adoptèrent aussi une lance appelée *lance-gage*, ou *archegage;* elle était composée d'un fer très étroit

[1] *Dictionnaire de la Conversation.*

et pointu, monté sur une hampe légère; ils s'en servaient à cheval, en plaçant l'extrémité de cette arme dans un étui fixé au côté droit de la selle. Ces armes de longueur, destinées à atteindre l'ennemi de loin, se retrouvent chez tous les peuples du monde, en Asie, en Afrique, en Amérique.

La loi salique prouve que ces peuples se servaient aussi de la fronde et de l'arc; ils employaient même des flèches empoisonnées, puisqu'ils détruisirent ainsi l'armée de Quintius dans les bois [1].

A ces armes, ils ajoutèrent successivement le javelot léger, la hache simple, la cotue ou cateia, espèce de massue, et le maillet.

La massue diffère de la masse en ce que la première est simplement un bâton noueux, court, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre, tandis que la masse est formée d'un bloc de bois fixé au bout d'un manche. Ce bloc de bois est quelquefois cylindrique, quelquefois carré, tantôt en bois uni et garni de fer, tantôt creux et garni de plomb. Il y avait aussi des masses dont le bloc était entièrement en fer et de deux sortes; les unes pour com-

[1] Malliot.

battre de près, les autres pour lancer sur l'ennemi au moment d'en venir aux mains. C'étaient ces dernières qui se nommaient *catei;* elles avaient un manche très court. La masse à deux mains avait six pieds de longueur.

Les Francs avaient, dans leurs armées, des compagnies de *massiers,* ou soldats armés de masses, qui finirent par être employés à la garde de nos premiers rois. Philippe-Auguste avait des sergents à masse pour la garde de sa personne, en Palestine. Jusqu'à lui, les rois de France se faisaient précéder comme signe de puissance, de sergents d'armes portant des masses; ils furent placés ensuite à la porte même de la chambre du roi, et se nommèrent huissier d'armes ou huissiers à masse.

Les masses employées comme armes offensives étaient souvent d'un poids énorme; quelques-unes pesaient jusqu'à vingt-cinq livres [1].

Plus tard, on fit des masses plus légères et d'espèces très variées, en bois ou en divers métaux; elles furent appelées, suivant la forme: mails, maillets, mailloches, maillotins.

[1] *Dictionnaire de la Conversation.*

## II

Il est à croire que, dès l'établissement des Francs dans les Gaules, on exerçait soigneusement les soldats à l'escrime de toutes leurs armes, puisque, dans les revues qui se tenaient tous les ans, le premier jour du mois de mars, et, depuis le règne de Pépin, le premier jour du mois de mai, on examinait, avec le plus grand soin les armes de la milice. Tous les Francs se trouvaient à ces assemblées ; tous y venaient armés.

« A cette époque, dit le Père Daniel[1], la force du corps caractérisait le héros, et l'on ne négligeait rien pour se mettre en état de soutenir des armes fort pesantes. On voit encore aujourd'hui, dans l'abbaye de Roncevaux, les massues de Roland et d'Olivier, deux de ces preux si fameux dans nos romanciers du temps de Charlemagne. Cette espèce de massue est un bâton gros comme le bras d'un homme ordinaire ; il est long de deux pieds et demi, il a un gros anneau à l'un des bouts

[1] *Histoire de la milice française.*

pour y attacher une chaîne ou un cordon fort, afin que cette arme n'échappe pas de la main, et, à l'autre bout du bâton, sont trois chaînes auxquelles est attachée une boule de fer du poids de huit livres, avec quoi on pouvait certainement assommer un homme armé, quelque bonnes que fussent ses armes, quand le bras qui portait le coup était puissant. Il n'y a point d'homme de ce temps assez fort pour manier une telle arme : c'est qu'alors on exerçait dès la plus tendre jeunesse les enfants à porter à la main des poids fort pesants, ce qui leur fortifiait le bras, et, par l'habitude, ils acquéraient une force extraordinaire. »

« En général, dit Apollinaire, les Francs s'adonnaient à la guerre dès qu'ils pouvaient porter les armes, vers l'âge de treize ou quatorze ans, et cela était vrai de leurs rois mêmes. »

Dès qu'un jeune homme voulait embrasser la carrière des armes, il était tenu de se présenter devant le prince ou le général, et de lui demander la permission de servir son pays ; il en recevait alors, avec appareil, une lance et un bouclier [1].

Les régentes même, comme Frédégonde et

[1] M. Malliot.

Brunehaut, allaient à la guerre et y menaient leurs fils dès l'âge de huit ou dix ans. C'était un moyen nécessaire pour s'attirer l'estime et l'amitié d'une nation qui n'estimait rien plus que la guerre.

Les juges eux-mêmes étaient des guerriers : il y a un endroit de la loi salique où il est ordonné aux juges d'avoir leur bouclier en rendant la justice.

Ainsi les juges de ce temps-là, chez les Francs comme chez les Romains, étaient en même temps gens d'épée et de judicature, rendaient la justice et commandaient dans les armées.

« Cet usage, dit le Père Daniel [1], a duré très longtemps en France, et jusque bien avant dans la troisième race, lorsque le Parlement n'était pas encore sédentaire et que les offices de judicature n'étaient que des commissions pour un temps. »

Déjà, sous la première race, les comtes, pour rendre la justice, avaient des assesseurs qu'on appelait *scabins (scabini)*. Le moine Marculphe, qui vivait vers 660, fait mention, dans ses formules, des échevins qui assistaient

[1] *Histoire de la milice française.*

le comte ou son viguier, pour le jugement des causes ; Aigulphe, comte du palais à la même époque, avait, pour conseillers, des gens d'épée comme lui, qu'on nommait échevins du palais.

« A partir du règne de Charlemagne, dit Augustin Thierry, et tant que dure son empire, on trouve l'administration de la justice organisée d'une manière différente dans les villes, et, hors des villes, une nouvelle magistrature apparaît dans toutes les causes, soit des Francs, soit des Romains, soit des Barbares vivant sous une loi originelle. Ces juges, que les capitulaires nomment *scabini, scabinei*, sont choisis par le comte, par l'envoyé de l'empereur et le peuple. »

Dès le dixième siècle, ces scabins devinrent des échevins dans le sens moderne du mot.

— Quant aux plaisirs des Francs, la chasse était le plus noble qu'on pût offrir à des hôtes qu'on voulait dignement traiter; c'était une des vives passions de Charlemagne, et il y entraînait ceux-là mêmes qui ne s'en montraient pas très heureux, témoin les ambassadeurs d'Haroun-al-Raschid, qui éprouvèrent une si grande frayeur à l'aspect des uroks, qu'ils n'avaient jamais vus. On peut donc affirmer, quoique

l'histoire ait omis ce détail, qu'il y conduisit les Avars, ardents chasseurs eux-mêmes, et chez qui la chasse était une institution politique.

Charlemagne préparait, comme une expédition militaire, ses chasses, dans les vastes forêts qui, des côteaux d'Aix, se prolongeaient, d'une part, à la grande forêt des Ardennes, de l'autre, aux rideaux boisés des bords du Rhin. Il y avait un plan tracé d'avance, des marches prévues, des embuscades dressées, chacun avait son poste et son rôle, et tout le monde y assistait soit comme acteur, soit comme spectateur. Les jeunes filles du roi, la reine elle-même et les princesses n'étaient pas les dernières à accourir, dès l'aube du jour, quand la trompe avait retenti, afin de participer de loin ou de près aux périlleux amusements du maître.

« Dès que l'aurore d'un jour de chasse commence à se montrer, nous dit un témoin de ces fêtes, les jeunes princes, sortant hors du lit, revêtent précipitamment leurs armures ; la reine et ses belles-filles procèdent, mais plus lentement, à leur toilette, et les leudes se rassemblent dans les cours du palais, tandis que les cors résonnent, que les écuyers contien-

nent les chevaux impatients, et que les meutes aboient. Le roi d'abord entend la messe, puis il s'élance sur son vigoureux coursier tout harnaché d'or, et donne le signal du départ ; la troupe joyeuse, qu'il dépasse de toute la tête, se précipite après lui. Les jeunes chasseurs sont armés d'un épieu à pointe de fer ; quelques-uns portent un filet carré. »

## III

— Les institutions des Francs étaient celles de tous les peuples germaniques. Chaque tribu avait un chef que les Romains appelaient roi, mais auquel il ne faudrait pas reconnaître les pouvoirs ni la majesté que ce titre implique. Ces rois, chez la plupart des nations germaniques, étaient exclusivement choisis dans une famille investie d'une sorte de consécration religieuse. Chez les Francs, cette famille, chargée de fournir des rois aux tribus et à la confédération tout entière, était celle de Mérovée. Mais on verra les guerriers, tout en respectant ce vieux droit, ne se croire obligés ni à une fidélité bien certaine, ni à une obéissance bien docile, et quitter très aisément un

de ces Mérovingiens pour un autre, qui leur promettait plus de butin [1].

— « Chez les Germains, dit Tacite, les petites affaires sont soumises à la délibération des chefs; les grandes à celles de tous. Et cependant, celles mêmes dont la décision est réservée au peuple sont auparavant discutées par les chefs. On se rassemble, à moins d'un événement subit et imprévu, à des jours marqués, quand la lune est nouvelle ou qu'elle est dans son plein; ils croient qu'on ne saurait traiter les affaïres sous une influence plus heureuse. Ce n'est pas, comme chez nous, par jours, mais par nuits qu'ils calculent le temps; ils donnent ainsi les rendez-vous, les assignations. La nuit leur paraît marcher avant le jour. Un abus naît de leur indépendance, c'est qu'au lieu de se rassembler tous à la fois, comme s'ils obéissaient à un ordre, ils perdent deux ou trois jours à se réunir. Quand l'assemblée semble assez nombreuse, ils prennent séance tout armés. Les prêtres, à qui est remis le pouvoir d'empêcher le désordre, commandent le silence. Ensuite, le roi, ou celui des chefs que distinguent le plus son âge, sa

[1] A. Thierry.

noblesse, ses exploits ou son éloquence, prend la parole et se fait écouter par l'ascendant de la persuasion plutôt que par l'autorité du commandement. Si l'avis déplaît, on le repousse par des murmures ; s'il est approuvé, on agite les framées ; ce suffrage des armes est le signe le plus honorable de leur assentiment. »

— Les lois des Saliens et des Ripuaires se distinguent de la loi romaine par trois caractères principaux. D'abord, elles ne forment qu'une législation pénale, c'est-à-dire qu'elles ne s'occupent que des délits, ce qui accuse une société singulièrement violente. En second lieu, elles permettent de racheter toute blessure à prix d'argent par une amende ou imposition *(wehrgeld)* dont le prix diffère principalement d'après la condition de l'offensé. Enfin, elles admettent la preuve des faits par le témoignage d'un certain nombre de parents ou d'amis soit de l'accusé, soit de l'accusateur. Le juge peut ordonner cependant le combat ou duel judiciaire, et les épreuves par l'eau froide, par l'eau bouillante et par le fer rouge.

Les duels et les épreuves constituaient le jugement de Dieu.

Cette idée vraiment folle et impie de s'en remettre au hasard, sous prétexte de recourir

à l'intervention d'une puissance surnaturelle, pour confondre le crime et faire triompher l'innocence, n'est point particulière aux Germains et à leurs descendants; elle remonte aux temps les plus reculés de l'histoire.

Les Scandinaves et les Anglo-Saxons connurent les épreuves.

Les Hébreux eurent l'épreuve de l'eau maudite et amère, pour les femmes soupçonnées d'adultère.

Dans l'Inde, lorsque l'évidence d'une imputation, soit pour une cause civile, soit pour une cause criminelle, ne peut être suffisamment démontrée, de nos jours encore, on a recours au jugement par ordalie.

— Nous trouvons trace, sous le règne de Charlemagne, d'un différend jugé par ce qu'on appelait : le jugement de Dieu par la croix.

L'évêque de Paris prétendait que le monastère de Pinceraye, situé aux environs de Saint-Germain-en-Laye, avait été donné à la cathédrale; l'abbé de Saint-Denis soutenait, au contraire, que la donation en avait été faite à son abbaye par un certain Hagadée.

Ne pouvant savoir qui avait raison, de l'évêque ou de l'abbé, on eut recours au jugement de Dieu par la croix.

Deux hommes furent mis en présence : l'un, appelé Corel, se déclara le champion de l'église de Paris, l'autre, nommé Adéramme, se chargea de défendre le droit de l'abbé de Saint-Denis. Tous deux se rendirent dans la chapelle du roi, et tandis que le chapelain Harnaud récitait les psaumes et d'autres prières, ils mirent au même instant les bras en croix. Il était convenu que celui qui demeurerait le plus longtemps en cette posture aurait gain de cause. Corel baissa le premier les bras par lassitude. Il fut jugé que l'église de Saint-Denis, dont Adéramme était le champion, avait meilleur droit que celle de Paris, et ce jugement fut rendu par le roi, assisté de ses conseillers, au nombre desquels figure Gérard, comte de Paris (28 juillet 775) [1].

Avant les autres épreuves, plus dangereuses, qui servaient à manifester l'innocence ou la culpabilité des accusés, un prêtre célébrait la messe et prononçait une prière dans laquelle il demandait à Dieu de faire connaître la vérité. Ces épreuves étaient de divers genres.

Dans celle de l'eau froide, l'accusé était lié,

[1] M. Gourdon de Genouillac. *Paris à travers les siècles.*

puis jeté, en présence de tout le monde, dans une rivière ou dans une grande cuve. S'il allait au fond, son innocence était reconnue; s'il surnageait, on le tenait pour criminel : l'eau qui avait été religieusement consacrée ne pouvait, disait-on, rien conserver d'impur. Pour l'épreuve de l'eau bouillante, il fallait plonger le bras dans une chaudière d'eau bouillante et, trois jours après, ne présenter aucune marque de brûlure. Dans l'épreuve du feu, il fallait passer rapidement, l'hostie à la main, entre deux bûchers dont les flammes se touchaient, et n'en être pas atteint.

Le duel était un combat en champ clos entre les deux adversaires qui avaient un procès ou une querelle.

Les tortures et les supplices étaient réservés pour l'esclave et le serf convaincus d'un crime. L'homme libre, dans ce cas, n'était habituellement soumis qu'au *wehrgeld*.

Voici cependant un exemple contraire, à la suite d'un duel judiciaire que raconte Grégoire de Tours [1].

« La vingt-neuvième année du roi Gontran, comme ce prince chassait dans la forêt des

[1] Livre X.

Vosges, il y trouva les restes d'un buffle qu'on avait tué. Le garde de la forêt, interrogé pour savoir qui avait osé tuer le buffle dans une forêt royale, nomma Chandon, chambellan du roi. Gontran le fit charger de liens et conduire à Châlons, où il fut confronté avec le chambellan... Celui-ci nia avoir commis cette action. Le roi ordonna que le combat décidât entre eux. Chandon était vieux; il présenta son neveu pour combattre à sa place. Les deux adversaires furent menés en champ clos. Là, le jeune homme, poussant fortement sa lance contre le garde, lui perça le pied et le fit tomber; mais, comme il se précipitait sur lui pour lui couper la gorge avec son couteau, l'autre lui plongea le sien dans le ventre, et tous deux restèrent morts sur la place. A cette vue, Chandon s'enfuit en grande hâte pour gagner l'asile de l'église Saint-Marcel. Mais Gontran cria qu'on le prît avant qu'il l'eût atteint, le fit attacher à un poteau et lapider.

On voit là, sans parler des trois hommes envoyés à la mort pour un buffle, par le plus débonnaire des Mérovingiens, le droit exercé par les vieillards et les femmes de se faire remplacer, et le sort qui attendait celui dont le champion avait été vaincu.

— Chez les Francs, fuir à la guerre, hormis quand tout était désespéré, et surtout abondonner son bouclier pour fuir plus vite, c'était le dernier déshonneur. Tacite remarque que, chez les peuples de la Germanie, cela était regardé comme un des plus grands crimes; qu'un homme, par là, devenait infâme; qu'il ne lui était pas permis, après cette lâcheté, d'assister ni aux sacrifices, ni aux conseils de guerre, et que plusieurs de ceux à qui ce malheur était arrivé se donnèrent la mort, pour ne point survivre à leur infamie.

Nous trouvons, dans la loi salique, une amende déterminée de quinze sols d'or, et décernée à celui qui aurait reproché à un homme, sans pouvoir le prouver, d'avoir fui dans le combat et jeté son bouclier. Et il y a même une amende de six sols d'or contre celui qui aurait appelé un autre du nom de « *lièvre* » (fuyard) [1].

Les Francs, en effet, comme les Gaulois, qu'ils avaient vaincus, étaient d'une invincible bravoure. S'ils étaient dénués d'industrie, s'ils ne se montraient pas plus savants dans la poliorcétique que dans les raffinements de la tac-

[1] Le Père Daniel. *Histoire de la milice française.*

tique, ils y suppléaient, a dit Segrais, par ce courage national, à la fois fureur impétueuse et constance opiniâtre dont l'honneur formait la base. Vaincre ou mourir constituait leur maxime, et il était fort rare d'en voir de prisonniers.

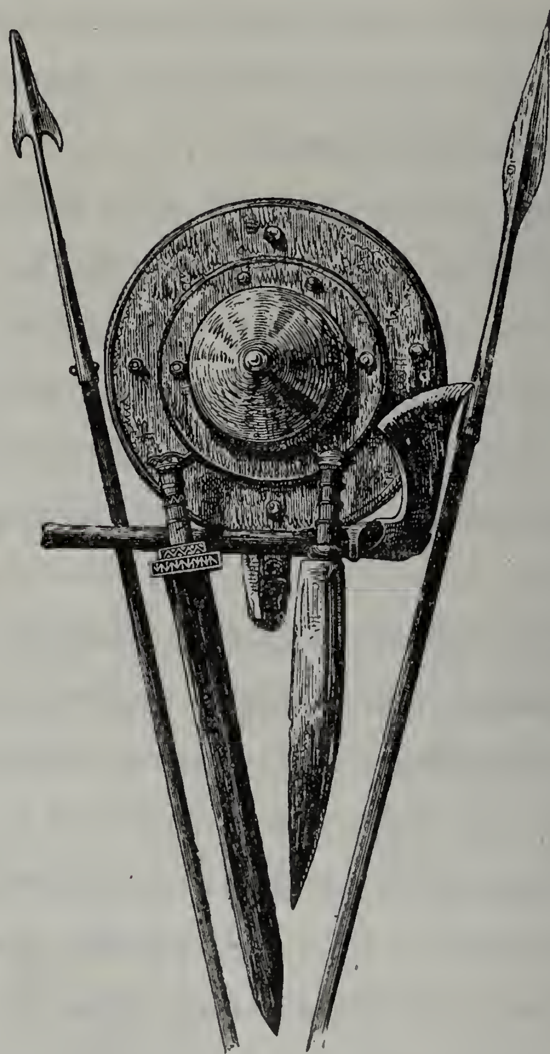
Ils avaient, du reste, une haute idée de leur valeur et le plus profond dédain pour celle des autres nations barbares.

Le moine de Saint-Gall, sur la foi de son père nourricier, le soldat Adalbert, qui avait servi en Hunnie, à la suite du comte Gérold, introduit, dans ses récits, l'anecdote d'un brave des bords de la Dordogne, donnant son avis sur la valeur des différents peuples qui ont eu affaire à lui.

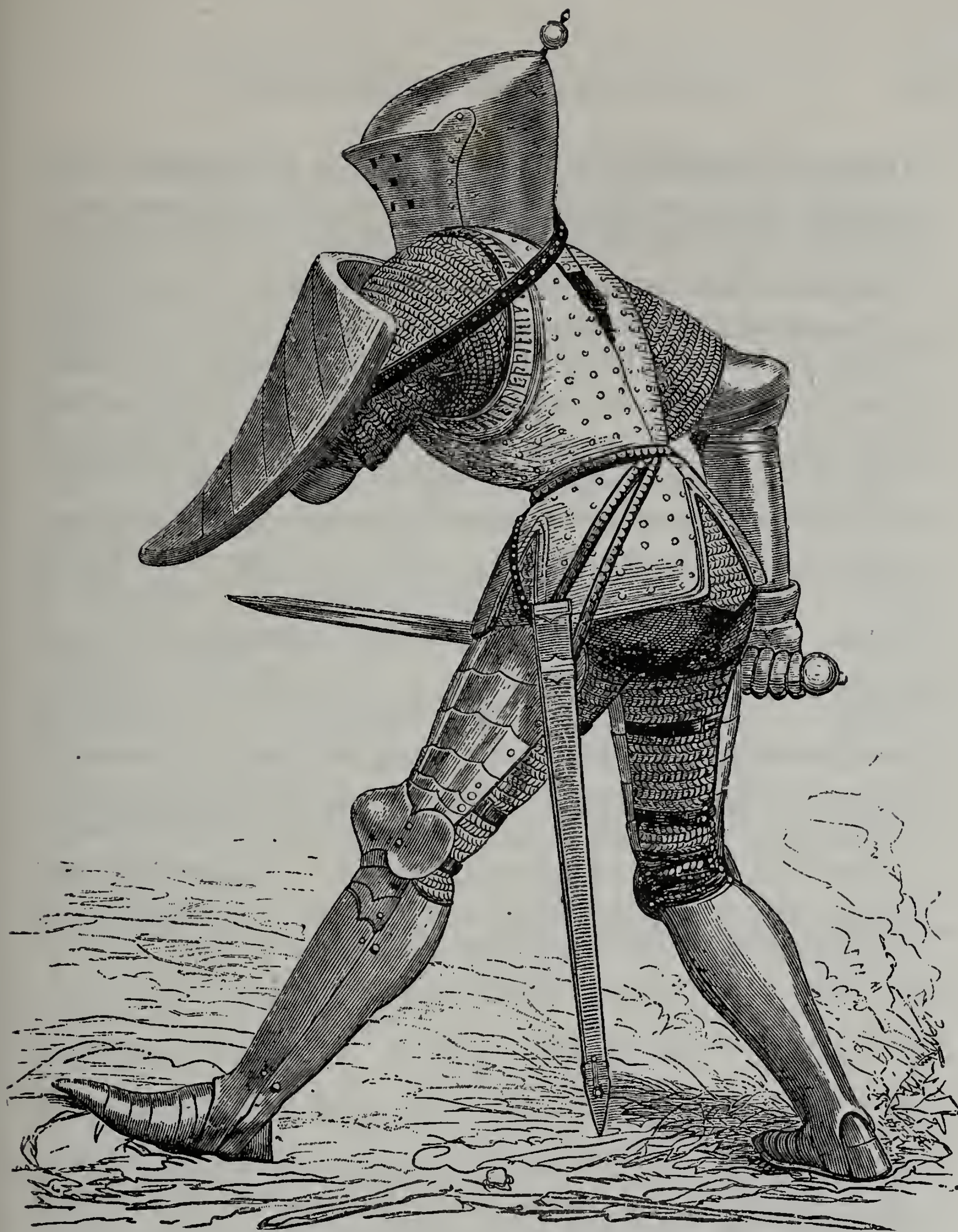
« Ce brave, dit M. Amédée Thierry[1], qui est un type achevé du Gascon moderne, et dont les faits d'armes, à l'en croire, sont toujours prodigieux, raconte que, dans les guerres de Hunnie, il fauchait les Avars comme foin avec sa grande épée... » — « Il paraît, lui dit malignement son interlocuteur, que les Vendes vous ont donné plus de soucis? » — « Les Vendes! ces mauvaises grenouilles, répliqua

[1] *Histoire d'Attila.*

l'enfant de l'Aquitaine, je les enfilais par sept, huit, et quelquefois neuf dans le bris de ma lance, et je les emportais sur mon épaule, malgré leurs cris!... »



Tiré de Lacombe. *Les Armes et les Armures.*



Tiré de *Lancelot du Lac*. Manuscr. franc. (1430 env.). Bibl. Nat.

# L'ESCRIME CHEZ LES FRANÇAIS

Transformation du peuple franc en nation française. — Introduction, chez les Francs, des casques et des cuirasses.— Une partie de l'adresse des combattants consistait à trouver le défaut de la cuirasse. — Sous Philippe-Auguste, les chevaliers réussirent à se rendre presque invulnérables. —

Dans les combats, on cherchait à tuer les chevaux pour prendre ou assommer les cavaliers. — Dans les exercices et les jeux militaires de ce temps, on s'essayait à « donner » à la visière du casque. — Les chevaliers ne remportaient ordinairement des combats que des contusions; ils étaient rarement blessés jusqu'au sang. — Les seigneurs étaient tous guerriers. — Ils combattaient à cheval, ainsi que leur entourage. — L'infanterie, si considérée sous l'Empire, n'a plus qu'un rôle secondaire.—Origine de la qualité de vidame et de celle d'avoué. — Évêques guerriers. — Charlemagne rend une loi qui défend aux évêques d'aller à la guerre pour y combattre. — Équipage militaire des religieux de Cluny. — Les « bons coups » de Walter d'Aquitaine. — La massue de Philippe de Dreux. — Les évolutions spadassines du frère Bernard de Montgaillard. — L'infanterie ecclésiastique de la Ligue. — Un prêtre maître d'armes. — Avec la chevalerie grandit l'influence de la force corporelle. — En quoi consistait la meilleure tactique de nos pères. — Mépris des chevaliers pour l'infanterie. — A force de vaillance, elle conquiert son importance. — L'honneur du « *premier coup.* » — Le jongleur Taillefer.

## I

« Un des premiers historiens des temps modernes, dit Chateaubriand [1], M. Thierry, a fixé, avec une rare perspicacité, à la bataille de Fontenay, en 841, le commencement de la transformation du peuple franc en nation française. La plus grande perte étant tombée sur les tribus qui se servaient encore de la langue germanique,

[1] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

les vainqueurs firent graduellement prévaloir les mœurs et la langue romanes. Cette bataille prépara encore une révolution par un autre effet : la plupart des anciens chefs francs y périrent, comme les anciens nobles français restèrent au camp de Crécy, ce qui amena au rang supérieur de la société les chefs d'un rang secondaire, de même encore que la seconde noblesse française surgit après les déroutes de Crécy et de Poitiers. Ces seconds Francs, fixés dans leurs fiefs, devinrent, sous la troisième race, la tige de la haute noblesse française. »

— Nous avons vu, par le témoignage des anciens auteurs, que les casques et les cuirasses n'étaient guère en usage parmi les Francs, au temps de nos premiers rois, plusieurs années même après qu'ils furent établis dans les Gaules. Mais cet usage fut introduit peu à peu, et il en est souvent parlé dans les capitulaires, sous la seconde race.

Dans les premiers temps, ces cuirasses étaient des cottes de mailles qui couvraient le corps, depuis la gorge jusqu'aux cuisses. On y ajouta ensuite des manches et des chausses de mailles.

Comme une partie de l'adresse des combat-

tants, soit dans les batailles, soit dans les combats particuliers, était de trouver le défaut de la cuirasse, c'est-à-dire les endroits où elle se joignait aux autres pièces de l'armure, afin de percer par là l'ennemi, les guerriers s'appliquèrent à remédier à cet inconvénient.

« Ce fut sous Philippe-Auguste ou un peu auparavant, dit le P. Daniel[1], que les chevaliers réussirent à se rendre presque invulnérables par la manière qu'ils imaginèrent de joindre tellement toutes les pièces de leur armure, que ni la lance, ni l'épée, ni le poignard, ne pussent guère pénétrer jusqu'à leurs corps, et de les rendre si fortes qu'elles ne pussent être percées. »

« Le chevalier Pierre de Mauvoisin, dit Rigord, à la bataille de Bouvines, saisit par la bride le cheval de l'empereur Othon, et ne pouvant le tirer du milieu de ses gens qui l'entraînaient, un autre chevalier, appelé Girard Truye, porta à ce prince un coup de poignard dans la poitrine, mais il ne put le blesser, à cause de l'épaisseur des armures dont les chevaliers de « *nostre temps* », dit-il, sont impénétrablement couverts. »

[1] *Histoire de la milice française.*

Et, en parlant de la prise de Renaud de Dammartin, comte de Bologne, qui était dans la même bataille, du parti d'Othon, « ce comte, dit-il, étant abattu et pris sous son cheval, un fort garçon appelé Commote lui ôta son casque et le blessa au visage....; il voulut lui enfoncer son poignard dans le ventre, mais les bottes du comte étaient tellement attachées et unies aux pans de sa cuirasse, qu'il lui fut impossible de trouver un endroit pour le percer. »

Guillaume le Breton, décrivant la même bataille, dit la même chose, encore plus expressément, et marque distinctement que cette manière de s'armer avec tant de précautions était nouvelle, et c'était pour cela que, dans les combats, on songeait à tuer les chevaux, afin de renverser les cavaliers, et ensuite, les assommer ou les prendre, parce qu'on ne pouvait venir à bout de percer leurs armures.

« De sorte que, dans le temps où je parle, ajoute le P. Daniel, pourvu que le cheval ne fût pas renversé, que le cavalier se tînt bien ferme sur ses étriers lorsque l'ennemi venait fondre sur lui avec la lance, il était invulnérable, excepté par la visière du casque. Il fallait être bien adroit pour y « donner », et c'était à acquérir cette adresse que servaient divers exercices

en usage dans les tournois et dans les autres divertissements militaires de ce temps-là. On acquérait surtout cette justesse de bien diriger la lance dans les courses de la bague, et dans quelques autres exercices. »

Les blessures que les chevaliers remportaient alors des combats n'étaient d'ordinaire que des contusions causées par les coups de massue qu'on leur déchargeait sur la tête, ou par de violents coups de sabre qui faussaient quelquefois l'armure. Ils étaient rarement blessés jusqu'au sang, et ceux qui étaient les plus robustes et les plus forts pour supporter le poids de leurs armes très pesantes, ou pour asséner ou pour soutenir mieux un coup, avaient l'avantage, de sorte qu'alors, la force du corps entrait beaucoup plus dans le caractère du héros qu'aujourd'hui.

— Au moyen âge, c'est le fief qui donne le droit aux armes, et cela doit être, puisque chaque possesseur de terre a besoin de veiller à la conservation de son bien, à la défense de son territoire; là, réside une question d'intérêt général. Les seigneurs naissent donc guerriers. Comment combattront-ils? comment feront-ils combattre leur entourage? Évidemment à cheval, pour être mieux vus des leurs, pour pou-

voir se joindre au chef de l'armée et ne pas lui paraître inférieurs. Les chevaux sont chers, car les bouleversements occasionnés par les invasions et les conquêtes des peuples barbares ont appauvri le pays et entravé les produits de l'agriculture; raison de plus : montés, entourés de cavaliers, ils prouveront mieux leur puissance et leur richesse. D'ailleurs, à cheval, surtout en se couvrant, eux et leurs chevaux, d'armes défensives de la trempe la plus fine, que leur prix excessif interdit aux pauvres gens, ils se distingueront des masses, se mettront hors ligne, hors d'atteinte même, et, tout en étant à même de bien combattre l'ennemi, tiendront mieux en respect, de toute manière, les populations qui leur sont soumises [1].

« Le cheval, dit M. de La Barre-Duparcq, sauf en Angleterre où, à la fin du XIe siècle, un guerrier accompli n'était pas nécessairement un cavalier, le cheval devient, pour ces motifs, l'auxiliaire obligé du guerrier noble et de sa suite; bientôt même le dédain atteint les combattants, gens de pied, personne ne s'en occupe plus, et, sous l'empire de ces idées d'engoue-

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

ment portant le germe de leur perte dans leur exagération même, la cavalerie se multiplie et compose le fond principal des armées. »

« L'accessoire, dans l'usage, finit souvent par primer, c'est ici le cas, et l'expression de chevalier remplace rapidement celle de seigneur. »

L'habillement de l'homme de guerre à cheval, dans l'Occident, sous le règne de Charlemagne, au VIII$^{e}$ siècle, était un mélange des traditions romaines ou apportées par les populations venues du nord-est. La cavalerie des armées romaines se composait, en très grande partie, d'auxiliaires numides, germains, gaulois, et même asiatiques, vers les bas temps. Le noyau de l'armée romaine était formé des légions, c'est-à-dire d'une infanterie solide, aguerrie, propre à tout, combattant et faisant des routes, des campements, des travaux de siège. La cavalerie était employée à faire des reconnaissances, à couvrir les ailes, à fourrager, à tourner un ennemi tenace, à poursuivre les fuyards et ramener des prisonniers. Il n'en fut plus ainsi dans les armées qui, du nord-est se précipitèrent sur les provinces occidentales, si toutefois on peut donner le nom d'armées aux masses qui, sous le titre

d'auxiliaires, hâtèrent la chute de l'Empire. L'infanterie n'a de valeur qu'autant qu'elle est soumise à une discipline sévère, à une organisation administrative puissante; aussi n'y a-t-il d'infanterie que chez les peuples civilisés. Les troupes de Barbares se composent principalement d'une cavalerie chez laquelle l'élan, la fougue, remplacent la discipline et la tactique. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les peuplades guerrières, qui s'établirent en Occident dès le v[e] siècle, étaient de race aryane, et que les Aryas, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, ont été les premiers cavaliers du monde.

Pendant le moyen âge, le cavalier fut donc longtemps regardé comme l'homme de guerre par excellence, et l'infanterie qui, sous l'Empire, avait la prépondérance dans les opérations militaires, ne fut plus considérée que comme un corps auxiliaire auquel, dans une action, n'était réservé qu'un rôle secondaire.

— C'étaient les seigneurs qui, par obligation attachée à leurs terres, menaient leurs sujets au service. Même quand ces terres passaient à des gens d'église, c'était toujours aux mêmes conditions. Et quand, par exemple, un évêque,

dont l'église avait été mise en possession d'une terre de cette nature, ne pouvait pas, par lui-même, s'acquitter du service militaire, il mettait une personne en sa place pour aller à la guerre et y représenter le seigneur. C'est là une des origines de la qualité de vidame (en latin, *vice dominus*) et de celle d'avoué (*advocatus*) que portait celui qui remplaçait l'évêque ou l'abbé d'un monastére, dans son service militaire. Charles le Chauve, dans un de ses capitulaires, fait mention de ce *lieutenant* de l'évêque [1].

Mais souvent, les abbés et les évêques eux-mêmes allaient à la guerre, et leurs équipages ruinaient quelquefois le monastère au point qu'il restait à peine aux moines de quoi vivre et de quoi s'habiller. On voit, dès la première race, l'évêque d'Auxerre, Hincmar, combattre avec Charles-Martel contre les Sarrasins, et contribuer puissamment à la victoire [2]. Un autre évêque d'Auxerre, Savarek, s'empara de l'Orléanais, du Nivernais, des territoires de Tonnerre, d'Avallon et de Troyes, et les unit à ses domaines.

[1] Le P. Daniel. *Histoire de la milice française.*
[2] *Hist. épis. Antis.*

Le prêtre, dans le camp, s'appelait l'*abbé des armées*[1].

Le concile de Soissons de l'an 744, sous Childéric III, défend aux abbés d'aller à la guerre, et leur ordonne d'y envoyer de leurs sujets à leur place : « *Abbates legitimi hostem non faciant nisi tantum homines eorum transmettant.* »

« Ces mots : *hostem non faciant,* dit le P. Daniel[2], signifient *n'aillent point à la guerre ou ne fassent point le service militaire.* »

Un jour que Charlemagne tenait une diète à Worms, l'assemblée, d'un commun accord, lui présenta une requête pour le supplier de faire une loi afin d'empêcher que les évêques ne vinssent à l'armée pour y combattre, mais seulement pour y exercer les fonctions spirituelles.

Charles rendit cette loi qui, depuis, fut étendue à tous les prêtres. Mais elle fut prise en mauvaise part par quelques évêques, comme si elle leur eût été honteuse. Et, dans une autre assemblée, Charlemagne exposa ses intentions sur ce sujet, en protestant qu'il n'avait porté cette loi que par le zèle qu'il avait pour l'obser-

[1] Chateaubriand. *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

[2] *Histoire de la milice française.*

vation des canons, qui défendaient très expressément l'effusion du sang aux ecclésiastiques.

On voit, dans ce même capitulaire, qu'outre l'inclination martiale de la nation française, une autre raison déterminait les évêques à aller à la guerre ; c'est qu'en portant les armes, ils se mettaient plus à couvert des vexations de la noblesse qui, sous prétexte qu'elle dépensait ses revenus et exposait sa vie pour la défense de l'État et de la religion, usurpait les biens des églises comme pour se dédommager [1].

— Dans un poème latin composé par Adalbéron, évêque de Laon, mort en 1030, il est dit que les religieux de Cluny demandent à grands cris à leur abbé quelles armes ils doivent prendre ; celui-ci leur répond : « Avant tout, suspendez à votre cou vos boucliers échancrés, attachez, par-dessus vos habits, une cuirasse formée d'un triple tissu ; que les ceintures polies qui serrent vos reins soutiennent votre casque ; que votre poignard repose en guise de couronne sur votre tête serrée par des courroies ; portez vos javelots derrière le dos, et tenez votre épée entre les dents [2]. »

[1] Le P. Daniel.
[2] *Dialogue avec le roi Robert*. Coll. Guizot, t. VI.

La valeur de ces prêtres guerriers répondait parfois à leurs mœurs martiales, témoin l'anecdote suivante, que nous lisons dans la chronique du monastère de la Novalèse, rédigée vers le xe siècle, partie d'après des documents écrits, partie d'après la tradition du couvent.

Le monastère de la Novalèse, situé au pied du mont Cenis, avait été une des premières fondations de l'ordre de Saint-Benoît, et dans le cours des vie et viie siècles, il avait donné asile à beaucoup de personnages importants qui venaient y chercher un port contre les agitations du monde. Ruiné au viiie siècle, pendant les guerres de Pépin, il se releva au xe, et c'est alors que, pour renouer la chaîne des souvenirs, quelques religieux zélés compilèrent les mémoires de leur abbaye [1].

« Autrefois, dit un passage de cette chronique, vécut dans ce couvent un religieux d'une haute taille, d'une grande force et d'une figure martiale, malgré ses cheveux blancs. Il avait parcouru le monde entier, un bâton de pèlerin à la main, cherchant un monastère d'une discipline rude où l'on pût se préparer convenablement au voyage qui suit cette vie

[1] Amédée Thierry. *Histoire d'Attila.*

mortelle. Après avoir couru et cherché vainement bien des années, il lui arriva de visiter ce lieu, et il résolut de s'y fixer ; mais, dans son humilité extrême, il ne voulut que l'emploi de frère jardinier, qu'il sollicita et qu'il obtint. Ce moine était sombre et bizarre ; il ne se séparait jamais de son bâton qui pendait comme une arme au mur de sa cellule. Des bandes ennemies ravageaient-elles la campagne? des brigands menaçaient-ils l'abbaye? il le détachait de son clou, s'absentait, avec la permission de l'abbé, et alors le bâton jouait dans sa main d'une manière terrible. On se souvient qu'une fois il mit en fuite, à lui seul, toute une armée de bandits. »

Il est ici question de Walter d'Aquitaine, ce fameux fils des Wisigoths, qu'Attila avait vaincu et emmené en otage. Après des combats sans nombre, d'indicibles douleurs, et pleurant la perte de tout ce qui lui était cher, laissé pour mort dans une dernière bataille, il était venu chercher le repos sous une règle qui pût dompter les violences de son âme.

Mais ses réveils guerriers étaient terribles, et la chronique ajoute : « Les habitants de la Novalèse parlent encore avec admiration de l'assommoir de Walter et de ses bons coups.»

Un autre prêtre, dont l'Évangile ne put dompter l'humeur belliqueuse, fut Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, mort dans son diocèse en 1217.

Après deux croisades contre les infidèles, il demeura captif à Bagdad. A son retour, il combattit les Anglais et devint leur prisonnier. Le pape Célestin III lui ayant reproché d'avoir quitté la milice de Jésus-Christ pour celle du monde, quand il fut libre de nouveau, il se croisa encore contre les Albigeois, mais désormais il ne voulut plus violer les canons de l'Église, et on le vit combattre, non avec l'épée, mais avec la massue. Il disait : « qu'assommer n'était pas répandre le sang. »

Ce fut, en effet, armé d'une massue qu'il parut aux champs de Bouvines (1214), où il fut un des héros de la journée.

Moins scrupuleux furent certains abbés de cour qui, jusqu'en 1780, mais surtout par galanterie, il est vrai, portèrent l'épée.

« Ainsi, rapporte Matthieu Paris, font d'aimables prélats, et même des prêtres subalternes. »

Quelques-uns de ces derniers se battaient quelquefois entre eux et savaient jouer de l'espadon, que maniait si dextrement le P. Ber-

nard de Montgaillard « ligueur de haute graine, » suivant l'expression de M. de Beaumont [1].

Le P. Bernard de Montgaillard, surnommé le *Petit Feuillant*, était un joueur d'espadon habile. A la procession ou « montre » des ligueurs qui eut lieu à Paris le dimanche 3 juin 1590, il se distingua par ses évolutions spadassines.

« C'est lui, dit M. de Thou, qui rehaussait cette mascarade, jouant de l'espadon tantôt à la tête, tantôt à l'arrière-garde de cette infanterie monacale. »

Ce fut sur le pont Notre-Dame que le prélat passa en revue, le 3 juin 1590, la fameuse procession de la ligue. Cette infanterie ecclésiastique, composée de capucins, de carmes, moines, cordeliers, jacobins et feuillants, tous en robe retroussée et le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, la dague au côté et le fusil sur l'épaule, défilait quatre à quatre, ayant à sa tête l'évêque de Senlis, et pour sergents-majors les curés de Saint-Jacques la Boucherie et de Saint-Cosme. Quelques-uns de ces miliciens, oubliant que leurs

[1] *L'épée et les femmes.*

fusils étaient chargés à balle, en voulant saluer le légat, tuèrent un de ses aumôniers à côté de lui. Cette Éminence, trouvant cette revue un peu chaude, donna promptement sa bénédiction et s'en alla[1]. »

Ce fut un prêtre « qui en estoit très bon maistre » qui enseigna au baron des Guerres, pour son duel avec le sieur de Fandilles, à se servir d'une épée bâtarde, raconte le minutieux Brantôme.

## II

Avec la chevalerie, avec la mode de porter des armures, de manier des armes pesantes, de se défier et de lutter deux par deux en façon de duel, même au milieu des mêlées les plus considérables, l'influence de la force corporelle grandit outre mesure et éclipsa celle de la science militaire. Godefroy de Bouillon doit à cette force une partie de son autorité; quelques historiens des croisades prétendent que « d'un seul coup d'épée il fendait un homme en deux » et Guillaume de Tyr rap-

[1] *Almanach du voyageur à Paris*, 1783.

porte qu'un jour, il décapita deux chameaux à la fois, aux yeux d'un Arabe étonné. La brillante renommée de Bayard et de Crillon vient, en partie, de leur force physique, car ils n'ont jamais commandé en chef une armée[1].

« La force était plus estimée que la beauté, dit Léon Gautier[2], et il ne faut pas s'en étonner chez un peuple encore si rude. Le type aminci du page n'a pu être imaginé qu'à une époque de décadence, et n'aurait aucunement charmé les gros barons du XII^e siècle. Comment se représentent-ils Charlemagne, ce chef auguste de la race chrétienne, cet Agamemnon de l'épopée française? Comme un géant de sept ou huit pieds qui ploie aisément trois ou quatre fers à cheval et qui, sur ses deux mains, élève, sans trop d'efforts, un chevalier tout armé. Tels sont les exercices auxquels se livrent aujourd'hui les hercules de foire ; mais nos pères n'en riaient pas et admiraient. Peu leur importait que la force fût bête : c'était la force, et ils se pâmaient devant elle. Y a-t-il jamais eu un être plus épais, plus matériel, plus brute que l'illustre Renoart, que cet ami de Guillaume d'Orange? Pas une lueur d'intel-

[1] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*
[2] *La Chevalerie.*

ligence ne brille sur ce gros visage hébété, et il ne fait rien que de sot ou de cruel. Mais c'est un géant, un géant dont la force est incomparable et qui tient au poing une massue herculéenne, un *tinel* avec lequel, comme un boucher à l'abattoir, il ne cesse d'assommer Arabes ou Français. D'un coup de cette massue stupide, il écrase, certain jour, un moine de Brioude qui n'a pas voulu changer de vêtement avec lui [1]. Nos pères trouvaient cela fort drôle et riaient aux larmes. Ce peuple primitif, ce peuple enfant, avait réellement besoin d'une grande force matérielle pour lutter contre tant d'ennemis, et il ne faut pas lui savoir trop mauvais gré de ces goûts qui, fort légitimement, contrarient notre délicatesse. Nous aimons aujourd'hui les enfants qui sont un peu damerets; nos pères les voulaient avant tout robustes et « brise-fer. »

Puis, ils aimaient la guerre pour la guerre. Dès qu'ils entraient en bataille, il leur semblait qu'ils entraient au ciel; les plus longs jours d'été leur paraissaient trop courts dès qu'ils versaient le sang des autres ou le leur, et l'un d'eux, exprimant en bons termes sa

[1] Moniage-Renoart. *Arsenal.*

pensée barbare, allait jusqu'à dire : « Si j'avais un pied dans le paradis, et l'autre dans mon château, je retirerais, pour aller me battre, le pied que j'aurais là-haut. »

Toujours prêts à monter à cheval, à attaquer des retranchements ou à courir à l'assaut, les chevaliers portaient tout le poids de la guerre ; les autres troupes, nombreuses, mais sans discipline, étaient d'un faible secours et ne servaient qu'à poursuivre ou piller les armées que les chevaliers avaient mises en déroute.

« Deux armées arrivent en présence l'une de l'autre : les plus forts et les mieux armés sortent des rangs et en viennent aux mains avec un petit nombre d'adversaires également bardés de fer. Puis, des troupes de valets, écuyers et fantassins surviennent pour les débarrasser ou saisir les guerriers désarçonnés. En conséquence des bons ou des mauvais succès de ces engagements particuliers, les masses avancent ou reculent jusqu'au moment où l'on cède absolument le champ de bataille. Le lendemain, on enterrait les morts ; on échangeait ou on rachetait les prisonniers, et tout recommençait de plus belle [1]. »

(1) P. Paris. *Histoire littéraire.*

L'idéal d'une bataille, c'est de traverser l'armée ennemie et de la retraverser de nouveau pour reprendre ses premières positions : « Quand vous serez dans la mêlée, frappez, tuez, renversez tout, jusqu'à ce que vous ayez traversé les rangs ennemis, et alors, retournez tous ensemble sur eux [1]. »

Dès qu'un chevalier était sur son cheval de bataille et que ses écuyers lui avaient remis son épée, ceux-ci se tenaient derrière lui et restaient spectateurs du combat. « On plaçait les chevaliers sur les ailes, ou en ligne, sur deux de hauteur, en observant de mettre sur le front ceux qui venaient d'obtenir cette dignité, afin de leur donner les moyens de justifier la bonne opinion qu'on avait de leur courage [2]. » Sous Charles V, roi de France, on commença à combattre en escadron, et cet usage fut bientôt imité par les Espagnols, les Italiens, les Bourguignons et les Allemands.

Mais la meilleure tactique de nos pères consiste dans l'emploi qu'ils ont fait de certaines armes et de certaines troupes. Ils n'y sont pas venus sans quelque peine, et les grands chevaliers, plantés sur leurs gros chevaux, ont

[1] *Girard de Roussillon.* Trad. P. Mayer.
[2] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

toujours jeté des regards torves sur ces archers et ces arbalétriers, dont ils daignaient utiliser les petits talents. Le bon sens a cependant fini par l'emporter, et ils ont compris qu'on ne décide pas uniquement du gain d'une bataille avec une lourde épée et une longue lance de huit pieds. Ils ont eu l'esprit d'employer les archers comme tirailleurs, mais non sans faire quelque grimace à la pensée que la plupart de ces utiles auxiliaires leur venaient des communes. Ils se sont, au reste, imposé l'obligation de ne pas en admettre un trop grand nombre dans leurs rangs : sept cents, par exemple, sur quinze ou vingt mille barons à cheval [1]. Les meilleurs étaient Anglais, Brabançons, Gascons [2]. Ils en arrivèrent à une grande rapidité de tir et manquaient rarement leur but, à deux cents pas. Un souvenir terrible dominait, à ce point de vue, tous les hommes du moyen âge, et l'on se racontait de père en fils cette histoire qui faisait une si vive impression sur tous les gens de guerre :

« C'étaient les archers normands qui avaient véritablement gagné la bataille d'Hastings : ils s'aperçurent, au milieu du combat, qu'ils ne

[1] Léon Gautier. *La Chevalerie.*
[2] Viollet-le-Duc.

tiraient pas assez haut, et se mirent à viser au-dessus des têtes. Les Saxons furent épouvantés de ces traits qui leur perçaient les *chiés* et les *viaires,* et la grande débâcle commença[1]. »

L'infanterie proprement dite, les piétons, eurent plus de peine à conquérir leur importance. Il faut arriver jusqu'à des poèmes du XIV[e] siècle, tels que la *Prise de Pampelune,* pour entendre parler de « cent mille *geldons* » ; mais ces « geldons » avaient depuis longtemps une bonne place dans l'esprit public en Angleterre, et l'avenir leur appartenait. Les milices communales n'étaient que de la *piétaille,* et on leur donnait, par mépris, une place dérisoire dans les camps féodaux ; mais il faut bien croire que cette piétaille se conduisit vaillamment, car, dans un assez grand nombre de nos chansons, on ne craint pas de faire ardemment leur éloge. Et pourtant, ces poèmes étaient chantés principalement en des châteaux, devant des auditoires nobles. Dès qu'on sonne la « *grant cloque* » ils s'empressent, ils courent, ils s'arment d'arcs, de haches et de massues, et ces « francs hommes, bien nés, bons et vaillants » se battent en chevaliers et sont « *trop à re-*

[1] Rou. V. 13275 et suiv.

*douter.*» Dans *Garin de Montglane,* il y a un certain bataillon de forgerons qui fait merveille.

— En ces siècles militaires, l'honneur de porter le « premier coup » d'un combat était très recherché dans les armées. Celui qui avait obtenu cette récompense et cette gloire s'élançait en tête de l'avant-garde, marchait droit vers un ennemi, le frappait, et la bataille commençait.

Taillefer, un de ces hommes qui, au moyen âge, unissaient l'art des armes à celui de la musique et de la poésie, un jongleur, attaché à l'armée de Guillaume le Conquérant, s'était si distingué par ses talents, que ce prince lui accorda l'honneur insigne de porter les premiers coups à l'ennemi, et, par là même, de donner le signal du combat à la journée d'Hastings.

En s'élançant vers les Anglais, Taillefer exécute des tours d'adresse : jetant d'abord trois fois sa lance en l'air, il la ressaisit par le fer ; les ennemis, étonnés, regardent ce jeu comme l'effet d'un enchantement et s'en épouvantent ; ensuite, il lance également trois fois son épée en l'air, et, s'approchant peu à peu des Anglais, il la dirige la troisième fois sur eux et il en tue un.

« Alors, dit l'abbé de La Rue[1], comme il avait accoutumé son cheval à courir, la bouche largement ouverte, quand il le précipite vers la tête de l'armée anglaise, chacun s'écarte des rangs pour ne pas être mordu par le cheval; mais bientôt, le brave jongleur est accablé par les traits de l'ennemi, et périt en donnant, par sa mort, le signal du combat. »

[1] *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères.*

Tiré de : *Le Livre de Guyron le Courtois.* Man. fr. (1400). Bibl. Nat

Tiré de : *Tristan et Yseult.* Man. fr. (XIVe siècle). Bibl. Nat.

# LES DUELS

L'usage des duels judiciaires se maintint en France pendant près de douze siècles. — La loi Gombette. — Diverses applications des épreuves par le duel. — Il y avait deux espèces de duels. — Armes des gentilshommes et armes des vilains pour ces sortes de combats. — Il était défendu de donner aux bras ou aux cuisses. — Formalités des duels judiciaires. — Condition des champions de profession. — La loi accordait, même aux femmes, le droit de prouver leur innocence par le duel. — Louis le Gros décrète qu'il est permis aux serfs de se battre contre les hommes libres. — Louis VII restreint l'usage des combats judiciaires. — Saint Louis les défend. — Duel à mort du duc de Lancastre contre le duc de Brunswick. — Différence qu'il y avait entre le combat judiciaire et les guerres privées. — Les derniers combats judiciaires. — Les tribunaux d'honneur apparaissent en germe sous Louis XII et François Ier. —

Les rois présidaient les combats singuliers et s'interposaient à l'occasion. — Duel de Guy de Chabot contre le sieur de la Chataigneraye. — Le « coup de Jarnac. » — Quand le combat judiciaire fut tombé en désuétude, le duel se maintint dans les mœurs de la noblesse. — Le combat des Trente. — Fréquence des duels au XVI[e] siècle. — Deux duels racontés par Brantôme. — Ordonnances contre les duellistes. — Le combat des mignons. — Le dernier cartel du règne de Henri III. — Sous Louis XIII, la fureur des duels est à son comble. — Richelieu fait effacer de nos lois le combat judiciaire. — Sa sévérité envers les duellistes. — Exécution du comte de Bouteville et du marquis de Beuvron. — Le « *Tableau de Paris* » en 1781. — Apparition des duels au pistolet. — Le duel au XIX[e] siècle.

BIEN que, dès le commencement du IX[e] siècle, Agobart, évêque de Lyon, écrivît avec force contre la détestable opinion de ceux qui prétendaient que Dieu faisait connaître sa volonté et son jugement par les épreuves; malgré la défense de quatre conseils provinciaux assemblés en 829 par Louis le Débonnaire, et l'interdiction du quatrième concile de Latran, l'habitude des duels judiciaires se maintint en France pendant près de douze siècles; « et de tous les peuples de l'Europe chez qui ces sortes de combats étaient aussi en usage, dit l'abbé Le Gendre[1], les Français ont toujours été les plus exacts à en garder les différentes formalités. »

[1] *Mœurs et coutumes des Français.*

Ce fut Gondebaud, roi des Bourguignons, qui introduisit le premier, dans le code, l'usage du combat judiciaire. Sa loi, promulguée en l'an 501 et baptisée du nom de *loi Gombette*, est ainsi conçue :

« Nous avons reconnu avec peine que l'opiniâtreté des plaideurs, et un condamnable instinct de cupidité, ont corrompu, parmi nos sujets, l'administration de la justice, à tel point que, le plus souvent, on ne craint pas d'offrir le serment sur les choses que l'on ignore, ou de se parjurer au sujet de celles que l'on sait. Voulant détruire une aussi criminelle habitude, nous ordonnons, par la présente loi, que toutes les fois qu'un procès s'élèvera entre gens de notre domaine, et que le défendeur ou l'accusé aura offert de nier par serment qu'il doive ce qu'on lui demande, ou qu'il ait fait ce qu'on lui impute, le différend se termine de la manière suivante : nous voulons que, si la partie à laquelle le serment aurait été offert, le refuse, et déclare, confiante dans la vérité de son dire, que son adversaire peut être convaincu par les armes, les juges ne dénient pas le combat. »

Trois cents ans plus tard, Charlemagne admettait également la preuve par combat.

« Ne vaut-il pas mieux, disait-il, permettre de recourir au bâton, en champ clos, que de laisser accomplir secrètement un parjure ? »

Pourtant, dans son capitulaire de l'année 805, il prend des mesures propres à arrêter l'effusion du sang. Il ordonne à ses officiers de faire tous leurs efforts pour calmer les haines privées. Et, dans le cas où ils échoueraient, il entend que les parties soient conduites au pied du trône. Une dernière tentative sera faite par l'empereur lui-même, et, si après avoir amené une réconciliation, un meurtre est commis, le coupable perdra la main qu'il aura parjurée.

En réponse aux injonctions du concile de Valence, tenu en 855, l'empereur Lothaire prit des mesures propres à augmenter le nombre des combats singuliers. Un de ses capitulaires exige qu'en cas de déclarations contradictoires des témoins, ceux-ci en viennent aux mains pour que le Ciel décide de quel côté est le mensonge [1].

Les premières lois des Allemands et des Bavarois, ainsi que le capitulaire de Charle-

[1] M. Colombey. *Histoire anecdotique du duel dans tous les temps et dans tous les pays.*

magne sur le partage de l'Empire, prouvent surabondamment l'usage du combat singulier pour terminer les questions de limites territoriales. La loi des Saxons applique ce procédé à la revendication des terres. L'emploi du combat judiciaire, dans les questions de revendications et de propriétés mobilières, se présente, en outre, dans plusieurs endroits des lois barbares et des capitulaires.

Dom Bouquet nous a conservé l'exemple d'une épreuve par le duel, employée dans une question de propriété entre clercs. C'était en 961; il s'agissait de savoir si l'église de Saint-Médard appartenait à l'abbaye de Beaulieu ou non; la preuve de propriété fut faite par le combat.

Des points de droit abstraits ont été décidés par le duel. Les docteurs allemands, consultés par Othon I, vers l'an 968, pour savoir si, en succession directe, la représentation devait avoir lieu, furent de différents avis. Alors il nomma deux braves qui se battirent en sa présence, pour décider ce point de droit. L'avantage étant demeuré à celui des deux combattants qui soutenait la représentation, l'empereur ordonna qu'elle aurait lieu à l'avenir, et que, par conséquent, les petits-fils

succéderaient aux biens de l'aïeul, avec leurs oncles et leurs tantes.

L'histoire de ce pays offre un autre exemple remarquable. Quand l'empereur Frédéric Barberousse somma Henri le Lion, cet ennemi redoutable de la maison de Hohenstaufen, de paraître devant la diète de l'Empire, celui-ci et ses adhérents prétendirent que, comme prince souabe, il ne pouvait être jugé que dans son pays. L'empereur prétendait que la diète était compétente, et qu'il avait le droit de citer ses vassaux devant tel tribunal qu'il lui plairait de choisir. Un noble du parti impérial s'offrit à prouver la justesse de cette prétention par la voie du duel; personne ne s'étant présenté pour soutenir le contraire les armes à la main, la question fut tranchée contre le duc Henri, qui fut condamné et perdit tous ses fiefs.

L'histoire d'Espagne donne un exemple non moins fameux du combat singulier appliqué à la solution d'une question abstraite.

Lorsqu'après l'expulsion des Maures, le haut clergé et les papes voulurent substituer le rite romain au rite moz-arabique qui fut le rite primitif des Goths d'Espagne, les populations s'y refusèrent, et il fut convenu, d'un

commun accord, de vider la question par un combat en champ clos. Au jour fixé, deux champions, choisis de chaque côté, combattirent ; celui qui défendait l'ancien rite fut victorieux. Néanmoins, les prétentions contraires ne se désistèrent pas, les rituels furent encore soumis à l'épreuve du feu, et cette épreuve ayant encore été réputée douteuse, le roi d'Espagne déclara que les deux rites étaient également agréables à Dieu, et l'ancien fut continué à côté du nouveau rite romain [1].

Mais c'est en France que les duels furent le plus fréquents. Était-on accusé de trahison, de vol ou de meurtre, on ne pouvait laver cette tache que dans le sang de son ennemi. Arrivait-il une dispute sur la propriété d'un fonds, ou sur l'état d'une personne, pourvu que, de part et d'autre, le droit ne fût pas bien clair, on choisissait deux champions pour soutenir le pour et le contre.

On distinguait deux espèces de duels : les uns concernaient l'honneur, n'avaient aucun rapport avec les tribunaux, et avaient lieu sans préparatifs, au premier endroit que l'on choisissait, et, souvent, sans autres témoins que

[1] M. Kœnigswarter. *Etudes philosophiques sur le développement de la société humaine.*

les écuyers des champions; les autres, consentis ou ordonnés par les tribunaux, lorsque les preuves et les témoins ne suffisaient pas pour découvrir la vérité, étaient une espèce d'ordalie, et décidaient les affaires civiles et criminelles, et l'on était persuadé que la Providence donnait la victoire à l'innocent [1].

C'était le juge ou le seigneur qui fixait le jour du combat; c'étaient eux qui étaient tenus de préparer le champ clos ou lice, et de fournir aux adversaires des armes sortables. Si le combat se faisait à pied, les champions, quand ils étaient gentilshommes, ne pouvaient avoir qu'une épée et un bouclier; s'il se faisait à cheval, on les armait de toutes pièces, et ils pouvaient employer la lance.

Le chevalier qui provoquait un serf devait combattre avec les armes des serfs, c'est-à-dire l'écu, le bâton et le vêtement de cuir; si le vilain était demandeur, au contraire, le chevalier était admis à combattre en chevalier, c'est-à-dire à cheval et complètement armé [2].

Une des règles de ces combats singuliers, règles qu'on observait aussi dans les tournois et dans les défis qui se faisaient entre ennemis,

[1] L'abbé Le Gendre. *Mœurs et coutumes des Français.*
[2] Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

quand on était en guerre, était de ne frapper qu'au corps ou à la tête, et non aux cuisses et aux bras [1].

Nous en avons un exemple dans Froissart qui parle d'un duel entre un écuyer français et un anglais, en présence du comte de Bouquincam « et jousta l'écuyer françois, dit-il, à la plaisance du comte moult bien, mais l'Anglois frappa trop bas, tant qu'il bouta sa lance tout droit en la cuisse du François. Trop en fut le comte de Bouquincam courroucé, et aussi tous les seigneurs, et dirent que c'étoit déshonnêtement jousté. »

Ce règlement n'existait pas pour les combats en troupes, dans lesquels on donnait aux bras et aux cuisses, comme au corps et à la tête.

Ceux entre qui le duel était réglé déposaient, dans les mains du juge, une somme d'argent ou quelques effets qui servaient de gages, et sur lesquels devaient se prendre l'amende et les dommages et intérêts, au profit du vainqueur.

On donnait aussi un gage de combat à celui qu'on appelait en duel : c'était ordinairement un gant qu'on lui jetait à terre ; le gant était

[1] Le P. Daniel. *Histoire de la milice française.*

regardé comme le symbole du consentement; l'adversaire, en le ramassant, exprimait qu'il acceptait le défi.

Au jour « assis à faire la bataille » le juge avec quelques assesseurs et d'anciens chevaliers, choisis aussi pour juges du combat, se rendait sur un balcon préparé sur le champ clos. On portait les armes au son des fifres et des trompettes, et les seigneurs les remettaient aux champions après qu'un prêtre les avait bénites ; lorsque le duel était à mort, on plaçait dans l'enceinte deux cercueils.

Les combattants, accompagnés de leurs parrains ou répondants et d'un prêtre, se présentaient dans la lice, à cheval et tout armés, les « *glaives au poing, épées et dagues ceintes* » ou à pied, et portant les armes qu'on leur avait assignées.

Tous deux se mettaient à genoux face à face et tenant leurs mains entrelacées; chacun d'eux jurait à son tour, sur la croix et l'Évangile, que lui seul avait bon droit, et que son adversaire était faux et déloyal; il affirmait, en outre, qu'il ne portait sur lui aucun charme ni sortilège. Ensuite, un héraut d'armes publiait, aux quatre coins de la lice, le commandement exprès, adressé à tous les spectateurs et té-

moins du combat, de se tenir immobiles et de ne faire ni aucun geste, ni aucun cri qui pût encourager ou troubler les combattants, le tout sous peine de la perte d'un membre, ou même de la vie. Les parents ou parrains des deux parties devaient se retirer aussitôt; alors, et après avoir mesuré à chacun également « le champ, le vent et le soleil, » le maréchal du camp criait par trois fois : « Laissez-les aller! » et le combat s'engageait [1].

Quelquefois les champions s'attaquaient d'abord avec la massue, et se battaient ensuite l'épée à la main, jusqu'à ce que l'un des deux fût mort, ou jusqu'à ce que, blessé ou désarmé, il reconnût l'autre pour son vainqueur. Lorsque l'accusé succombait, il portait la peine que les lois décernaient à son crime; lorsqu'au contraire l'accusateur avait le dessous, son adversaire était déchargé de l'inculpation et le premier subissait la punition, et payait les frais du procès. Le combat terminé, le vainqueur se rendait à l'église pour rendre grâces à Dieu, et souvent y suspendait en guise d'ex-voto les dépouilles du vaincu.

On regardait comme déshonoré celui qui

[3] M. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

demandait grâce : il perdait ses emplois, n'avait plus le droit de porter des armes, ni aucune marque de la chevalerie, et ne pouvait monter à cheval ni se raser la barbe. D'habitude, un combattant, après avoir blessé et renversé son adversaire, lui mettait un genou sur la poitrine, levait le poignard de miséricorde, et, si le vaincu ne demandait point de grâce, le lui enfonçait dans le corps par les jointures du harnois.

Parfois, un plaideur pouvait appeler au combat, non seulement sa partie adverse, mais encore tous les témoins et les juges eux-mêmes, et se battre avec eux les uns après les autres; c'est ce qu'on appelait fausser la cour; s'il ne parvenait pas à les vaincre tous, il était « pendu par la goule [1]. »

Le duel judiciaire n'avait lieu ordinairement qu'à midi au plus tôt, et ne pouvait durer que jusqu'à ce que les étoiles apparussent au ciel. Si le défendeur avait tenu bon jusque-là, il obtenait gain de cause. Le chevalier qui succombait, qu'il fût mort ou seulement blessé, était traîné hors du camp par les pieds; ses aiguillettes (cordon à ferret qui servait à lacer

[1] M. Gourdon de Genouillac. *Paris à travers les siècles.*

la cuirasse) ayant été coupées, et son harnois jeté pièce à pièce parmi les lices, son cheval et ses armes appartenaient au maréchal et aux juges du camp. Quelquefois même, en Normandie, par exemple, et selon l'antique coutume scandinave, le champion vaincu était pendu ou brûlé, suivant le délit, ainsi que la partie dont il avait pris la défense.

On nommait champions ces braves de profession, ces défenseurs, ordinairement gagés, qui entraient en lice pour un autre ; ils ne pouvaient lutter avec un avantage égal que lorsqu'ils combattaient pour un accusé ; l'accusateur, alors, était obligé de se présenter armé comme un champion, c'est-à-dire en cotte rouge, en chausses, avec un bâton de trois pieds et une plaque de bois, qu'on nommait *harasse*, avec laquelle il parait les coups. Lorsque les adversaires étaient « harassés, » ils posaient le bouclier à terre [1].

Une sorte d'infamie était attachée à cette profession, bien qu'elle fût des plus périlleuses. Dans les premiers siècles de la monarchie, lorsque le meurtre s'expiait avec de l'argent, on pouvait tuer un champion sans payer

[1] M. Gourdon de Genouillac. *Paris à travers les siècles.*

de composition; ces sortes de sicaires étaient mis au même rang que le joueur, le saltimbanque et la fille publique.

Ils étaient obligés de se faire couper les cheveux au-dessus des oreilles, vraisemblablement en signe de servitude. S'ils étaient vaincus, même en matière civile, ils étaient punis par l'amputation de la main. En affaire criminelle, le champion vaincu, et celui pour lequel il avait combattu, étaient également pendus; si c'était une femme, on la brûlait.

Le champion était-il vainqueur, il demandait au juge s'il avait fait son devoir, et, lorsqu'il lui avait répondu affirmativement, il avait la liberté de se retirer avec son bouclier et son bâton. Il arrivait quelquefois que l'on faisait grâce au champion, en convertissant la peine de mort en mutilation d'un membre ou en bannissement.

Il n'y avait que les ecclésiastiques, les malades, les jeunes gens au-dessous de vingt ans et les hommes au-dessus de soixante qui fussent dispensés du combat. Tous les autres étaient obligés de combattre en personne ou de mettre un homme en leur place[1].

[1] L'abbé Le Gendre. *Mœurs et coutumes des Français.*

Et cette coutume barbare s'était étendue chez nos pères à un tel point, que la loi accordait, même aux femmes, le droit de prouver leur innocence par le duel. Ces combats singuliers différaient beaucoup de ceux dont nous venons de parler. On en trouve, dans un ancien manuscrit de Wolfenbuttel, la description suivante :

« L'homme, enterré jusqu'à la ceinture dans un trou rond et assez large, dont il ne peut sortir, et sur les bords duquel il ne peut s'appuyer sans perdre la victoire, tient une massue dont il cherche à frapper la femme. Celle-ci, armée d'une pierre du poids de quelques livres attachée au bout d'un voile, porte des coups à son adversaire, et, si elle parvient à en saisir la tête par derrière, elle s'efforce de l'étrangler. L'homme est ordinairement vainqueur lorsqu'il peut attirer la femme dans la fosse. »

On trouve, dans plusieurs autres chroniques, des exemples de duels à peu près semblables.

— Les serfs de l'église de Paris étaient dans l'obligation de prêter serment en justice, quand le cas l'exigeait, à la place des clercs et des moines dont ils dépendaient, et si la partie adverse les traitait de parjures, il fallait

qu'ils soutinssent, par le duel, la vérité du serment qu'on leur avait fait faire.

Mais les hommes libres, méprisant ceux qui ne l'étaient pas, refusèrent peu à peu d'admettre leur témoignage et de se battre contre eux, ce qui autorisait certaines gens à s'emparer, par la force, de biens ecclésiastiques et à les garder. Ce fut ce que dit l'évêque de Paris à Louis le Gros, en lui demandant d'intervenir et de proclamer qu'il était permis aux serfs de se battre avec les hommes libres, pour soutenir les droits de l'Église.

Le roi rendit donc un arrêt en faveur des serfs de l'église de Paris, et décréta que leur témoignage aurait la même valeur, en justice, que celui des hommes libres, et que ceux qui les appelleraient parjures seraient obligés de se battre avec eux, sous peine de perdre leur cause.

« Ces privilèges accordés aux serfs, dit M. Gourdon de Genouillac[1], étaient plus profitables à leurs maîtres qu'à eux; néanmoins, ils eurent cet avantage de relever la condition de ces malheureux, et de reconnaître implicitement une sorte d'égalité devant la loi qui

[1] *Paris à travers les siècles.*

devait rester, il est vrai, bien des siècles encore à l'état de lettre morte, mais qui n'en était pas moins la semence d'un bienfait que l'avenir lointain devait finir par féconder. »

— Louis VII, en France, restreignit le premier l'usage des duels ; des lettres de ce prince de l'an 1168 ordonnent que, pour une dette de cinq sous ou au-dessous qui serait niée, il n'y aurait plus de combat singulier entre deux personnes, c'est-à-dire que le duel ne serait plus ordonné.

Saint Louis défendit les duels dans ses domaines, tant en matière civile, que criminelle ; à cette époque, le combat judiciaire cessa, même dans les cours de baronnie, d'être une procédure courante. On le réserva pour les cas douteux, et le champ était malheureusement encore trop vaste.

Philippe le Bel continua l'œuvre de saint Louis. Il profita de la guerre avec les Anglais pour rendre en 1296 une ordonnance par laquelle il défendait les querelles privées et les combats judiciaires pendant toute la durée de « *la guerre du roi.* » Il renouvela en 1303 les mêmes prohibitions. Son édit de 1306 abolit, en matière civile, l'usage du gage de bataille et le restreignit à quatre cas en matière crimi-

nelle. Il fallait que le corps du délit fût certain; que le titre de l'accusation fût capital; que la culpabilité ne pût être prouvée par les voies ordinaires; enfin que les prescriptions de la cause concourussent à établir une preuve irrécusable.

Louis le Hutin, sous la pression de sa noblesse, donna une impulsion rétrograde à la législation. Il rendit, en mai 1315, une ordonnance qui ressuscita le combat en matière civile. Mais le droit public du royaume était trop solidement assis sur les bases posées par Philippe le Bel pour que des dérogations accidentelles pussent l'ébranler [1].

Bien que le roi Jean eût aussi rendu des lois contre le duel, ce fut sous son règne qu'eut lieu le combat resté célèbre entre les ducs de Lancastre et de Brunswick.

Il existait une place particulière pour ces sortes de duels, sur lesquels le voyer de Paris percevait un droit. Chacun des adversaires lui payait deux sous six deniers quand ils jetaient leur gage de bataille, et sept sous six deniers parisis quand le prince leur avait accordé le lieu où ils devaient se battre.

[1] M. Colombey. *Histoire anecdotique du duel.*

Le duel des deux ducs était un combat à outrance. Ils entrèrent dans la lice, où chacun d'eux fit serment, sur l'Évangile, que son droit était le bon et qu'il entendait le soutenir par les armes, sans user d'aucun maléfice ou sortilège, après quoi, ils s'armèrent.

Défense fut faite, sous peine de mort, à qui que ce fût, de faire aucun signe.

Les hérauts crièrent : « Laissez aller », et les juges assistèrent impassibles au combat, qui avait tellement excité la curiosité publique, que non seulement il s'y trouva un grand nombre de spectateurs, mais que l'évêque de Paris, afin d'être un des premiers à choisir une place d'où il pût bien voir, vint coucher à l'abbaye de la ville.

Ce fut le duc de Lancastre qui succomba.

— Le duel judiciaire ne doit pas être confondu avec ces anciennes guerres privées entre familles, ces *faidœ* qui étaient le résultat de la vengeance, car on ne plaidait même pas toujours; quiconque était offensé avait le droit de se faire justice les armes à la main; c'était le droit de *guerre privée* ou particulière. Ces sortes de guerres étaient continuelles; elles se faisaient de province à province et de château à château; mais, tandis que celles-ci excluent

l'idée d'une procédure régulière, le combat formait, au contraire, un moyen régulier de procédure astreint et soumis à des formes fixes et légales. La guerre privée se faisait avec l'auxiliaire de parents, d'amis ou de serviteurs. Le combat judiciaire était expressément limité aux parties en personne ou à leurs représentants. La guerre privée, qui n'était qu'un moyen de se faire justice soi-même, ne faisait souvent qu'envenimer et prolonger le différend, et, de vengeance en vengeance, elle durait jusqu'à l'extermination des familles, tandis que le duel, mettant immédiatement fin à la querelle, était un véritable jugement[1].

Au XIVe siècle, la puissance royale affermie, n'ayant plus rien à craindre des anciens rivaux de la couronne, mit tout en œuvre pour les empêcher de guerroyer entre eux. Mais ces commotions intestines durèrent jusqu'au dernier jour de la féodalité.

« La guerre privée, dit M. Cauchy[2], a survécu à l'état social qui l'avait vue naître, et changeant, nouveau Protée, de forme et de figure, elle a pénétré, sous le nom de duel,

[1] M. Kœnigswarter. *Études historiques sur le développement de la société humaine.*

[2] *Du duel considéré dans ses origines.*

jusqu'au sein de la civilisation la plus avancée qui fût jamais.

» Comment, en effet, ajoute le même auteur, ne pas reconnaître dans ces « *deffiances réciproques* », dans ces « *venjances* » et « *contre-venjances* » dont parlent les ordonnances, l'origine des cartels dont le caractère propre, comme celui des guerres privées, est de fuir l'intervention de la justice? »

— Cependant, si le duel moderne n'était autre chose qu'une transformation du combat judiciaire, pourquoi les cartels n'auraient-ils été, pendant longtemps, en usage que parmi ceux qui faisaient profession des armes?

Le gage de bataille était une forme de procédure ouverte aux plaideurs de tout rang. Vilains et chevaliers, bourgeois et nobles pouvaient être admis par le juge à se battre en champ clos. Les guerres privées, au contraire, ont toujours été l'apanage exclusif de la noblesse. « Autre que gentilhomme ne peut guerroyer », dit Beaumanoir.

« Dans les siècles de grande féodalité, les seigneurs se mettaient en campagne à la tête d'une troupe de *gens d'armes* et d'*archiers* pour prendre, *sans justice,* les biens de ceux qui leur avaient fait quelque offense. Lorsqu'ils

n'eurent plus de gens d'armes pour exécuter leurs vengeances, il leur fallut se réduire à prendre des seconds, ou même à défier seul à seul leur ennemi; et, de même qu'au temps des incursions à main armée, quelques-uns se montraient peu difficiles sur l'observation des règles de la guerre, il s'en est rencontré depuis qui se contentaient, dans l'enfance des règles du point d'honneur, de faire assommer leur ennemi par de véritables sicaires. »

« La filiation indiquée par M. Cauchy, dit l'auteur de l'*Histoire anecdotique du duel*, nous semble spécieuse. Le duel moderne a le même mobile que les guerres privées d'autrefois : ce besoin de lutte qui fait le fond de certains tempéraments. Mais ils n'ont que cela de commun. La vraie origine du duel, c'est le combat judiciaire, dont il est une image réduite; les formalités qui l'environnent sont un reste de l'appareil compliqué de ce dernier. »

— A partir du XIV^e siècle, l'usage du combat judiciaire tombe peu à peu en désuétude; pourtant les chroniques en enregistrent encore quelques-uns :

En 1385, deux gentilshommes normands se battirent derrière l'église Saint-Martin des Champs, en présence de Charles VII et de toute

la cour. — Jacques Legris avait été accusé, par la femme de Jean de Carrouge, de s'être introduit, la nuit et le visage masqué, dans son château, et d'avoir abusé de sa tendresse pour son mari parti en terre sainte et dont elle attendait le retour. Il avait protesté de son innocence, et, sur la demande de Carrouge, le Parlement avait déclaré qu'il « échéait gage » et ordonné le duel. Le jugement de Dieu fut défavorable à Legris, et on acheva le vaincu en l'accrochant à la potence du champ clos.

Quelque temps après, au moment d'expier d'autres crimes, un malfaiteur s'avouait coupable de l'acte odieux qui avait motivé le combat.

A la suite de cette cruelle méprise, le Parlement repoussa systématiquement toutes les demandes en gage de bataille. Elles suivirent alors une autre voie : on s'adressa directement au souverain.

« Ce fut la fin des combats judiciaires, dit M. Colombey[1]. Il ne s'agit plus de jugement de Dieu à exécuter, mais seulement de satisfaction à obtenir pour un de ces outrages qui intéressent ce qu'on appelle le point d'hon-

[1] *Histoire anecdotique du duel.*

neur. Les tribunaux d'honneur, si fortement organisés au XVII$^{e}$ siècle, apparaissent en germe sous Louis XII et François I$^{er}$. »

Pourtant, dès l'année suivante, en 1386, eut lieu encore un de ces combats judiciaires.

« Jean de Beaumanoir courtisait une jeune paysanne ; un jour que le trop galant seigneur s'était laissé attirer dans une chaumière isolée, il y fut assassiné par le père de la jeune fille. Le manant fut pris et, comme on le pense bien, mis à mort. La veuve de Beaumanoir, Typhaine Duguesclin, épousa, l'année même de son veuvage, un seigneur voisin, nommé Tournemine. De là, grands murmures, nombreux propos, soupçons injurieux : le bruit se répandit que Tournemine avait provoqué et payé l'assassinat. Il soutint, de son côté, que le complice du crime était Robert, propre frère de Beaumanoir. Robert demanda justice au duc de Bretagne et jeta son gage de combat. Tournemine répondit qu'il en avait menti et jeta le sien. Quelques jours après, pendant que le duc tenait sa cour de justice, il lui présenta une cédule de parchemin en deux rôles cousus ensemble, et contenant le détail des armes et harnais qu'il avait choisis. Le combat devait avoir lieu à cheval et à pied. à l'épée et à la

dague. Le champ, clos de lices, fut préparé pour le 20 décembre. Le duc y parut « en toute majesté », accompagné d'une suite brillante. Une foule considérable se pressait hors des barrières. Un héraut, placé à l'entrée des lices, cria trois fois :

« Monsieur Pierre de Tournemine, venez à votre journée contre Monsieur Robert de Beaumanoir. »

Les deux champions allèrent s'asseoir chacun de leur côté, pendant que le maréchal de Bretagne mesurait les dagues et les épées. Le duc fit ensuite appeler le sire de Beaumanoir.

« Monsieur Robert, lui dit-il, vous jurez à Dieu et aux saints Évangiles qu'en votre harnois ni ailleurs vous n'avez et n'aurez ni sort, ni charme, ni mal engin, et que vous n'entendez faire preuve contre Monsieur de Tournemine sinon par votre bon droit, avec votre corps, et avec le harnois que l'un et l'autre avez choisi. »

Beaumanoir le jura, Tournemine prêta le même serment. Puis tous les deux montèrent sur leurs chevaux que deux chevaliers tenaient par la bride. Les hérauts firent vider le champ, excepté par ceux qui en avaient la garde, défendant à si hardi qu'il fût de parler « de mot sonner, ni de faire aucun signe, à peine de

corps et de biens. » Alors le maréchal dit par trois fois à haute voix :

« Faites vos devoirs! »

Et ensuite, également par trois fois :

« Laissez-les aller! »

Aussitôt la bataille commença. Au grand désappointement des curieux, elle ne fut pas très longue; Tournemine se rendit. Il fut déclaré que Beaumanoir avait fait sa preuve, et que Tournemine avait été vaincu. Dieu venait de prononcer, et, d'après l'usage, celui qui avait succombé devait être traîné et pendu. Mais Robert de Beaumanoir demanda la grâce de son adversaire et l'obtint [1].

Lorsque le « congé de la bataille » était accordé, sommation en était faite au nom du roi et par un héraut d'armes de France. C'est la forme que revêtit, en 1540, un cartel envoyé au comte Guillaume de Furstemberg, par le sieur de Vassé. Le comte déclina le défi, sous prétexte que Vassé était un gentilhomme de trop mince lignée [2].

— Scipion Dupleix [3] nous montre la royauté présidant les combats singuliers et s'interpo-

[1] A. Thierry.
[2] M. Colombey.
[3] *Lois militaires touchant le duel.*

sant à l'occasion. Le sceptre jeté dans l'arène, la lutte s'arrêtait.

« Ce jettement de bâton, dit Brantôme, que Leurs Majestés tenaient en la main et le tiraient, portait telle loi en soi si rigoureuse, qu'aussitôt qu'il était tiré, il ne fallait, sur la vie, que pas un des combattants passât plus outre, ains qu'il cessât et retirât aussitôt son coup, quand bien il l'aurait tout prêt de le faire; et puis soudain, les juges, maréchaux et gardes du camp survenaient qui séparaient le tout. »

Deux exemples de cette haute intervention sont relatés par Dupleix; c'est Charles VIII séparant les sieurs Zerbulo et Lalande qui « étaient venus furieusement aux mains », et François Ier mettant un terme au combat engagé entre les sieurs Verners et Harzai, gentilshommes de Berry.

Le dernier duel qui fut autorisé publiquement en France fut celui qui eut lieu en 1547, entre Guy de Chabot, fils du sieur de Jarnac, et François de Vivonne, sieur de la Châtaigneraye. L'altercation datait du règne de François Ier. De méchants propos avaient été tenus par la Châtaigneraye et publiquement démentis par Jarnac. Requête en gage de bataille avait été adressée au roi, et le roi s'était opposé à

ce que l'affaire se terminât par les armes. Henri II, cédant aux instances des deux seigneurs, accorda ce que son prédécesseur avait refusé.

Étienne Pasquier remarque à ce propos que, lorsqu'une accusation était portée, « le défenseur était tenu de proposer ses défenses par un démenti » et, ce faisant, ne perdait pas sa qualité de défendeur.

« Au contraire, ajoute-t-il, si j'impute aujourd'hui quelque cas à un homme, et qu'il me démente, je demande le combat, tellement que mon ennemi n'est plus fondé que sur la défensive, ayant un grand avantage sur moi, parce que, pour jouer le personnage de défendeur, il a le choix des armes, et moi, seulement du champ de bataille, et se peut aguerrir sous main à telles armes qu'il lui plaît, dont il me salue à l'impourvue le jour du combat; et ainsi le vîmes-nous pratiquer au combat de Jarnac et de la Châtaigneraye. »

Jarnac abusa étrangement de cet avantage :

« Il manda, raconte Brantôme, à feu M. de la Châtaigneraye, mon oncle, de faire provision de plus de trente sortes d'armes, tant de pied que de cheval, jusques à nommer les chevaux, comme coursiers, chevaux d'Espagne,

COMBAT DE JARNAC & DE LA CHATAIGNERAYE

*E. de Malval sc*

turcs, barbes, roussins, voire courtauts harnachés, les uns à la genette, les autres à la mantouane, comme l'on disait alors; les autres à grandes selles d'armes et grandes bardes et selles rases, et le tout se faisait, tant pour surprendre son ennemi, que pour le mettre en dépense excessive, et lui faire d'autant consommer et diminuer de son bien, de sorte que, si mon dit oncle n'eût eu des moyens de soi et ne fût été assisté de ceux de son roi, son bon maître, qui lui en fournit, et de ses amis, il eût succombé sous le faix, ce qui, certes, était un grand abus. Aussi, dit mon oncle, lorsque ce cartel lui fut porté : « Jarnac veut combattre mon esprit et ma bourse. »

Les apprêts du camp se firent avec une pompe excessive. Ce fut à Saint-Germain que se dénoua cette vieille querelle, en présence du roi, de toute la cour et d'un immense concours de populaire. La Châtaigneraye, qui passait pour un lutteur accompli, avait fait préparer une fête vraiment royale pour célébrer une victoire qu'il croyait déjà tenir. Mais il comptait sans ce fameux coup, appelé « coup de Jarnac » qui, lui cassant le jarret, le fit tomber aux pieds de son adversaire. Furieux de sa défaite, il refusa de la confesser et mourut

de ses blessures. Henri II, qui portait à la Châtaigneraye une affection toute particulière, jura sur son cadavre de ne plus donner de congé de bataille[1].

## II

— Dans le cours du xv^e^ siècle, lorsque le duel judiciaire fut tombé en désuétude, le combat singulier persista et se maintint dans les mœurs de la noblesse. Une offense personnelle souvent légère, une querelle, une vengeance, c'en était assez pour forcer deux rivaux, deux ennemis à en venir aux mains. L'esprit de la chevalerie et celui de la féodalité germanique encourageaient et soutenaient cette habitude batailleuse, qui confiait à la vigueur et à l'adresse corporelle le soin de défendre l'honneur, et de soutenir le ressentiment.

Quelquefois, cependant, le caractère égoïste du duel était relevé dans son principe par la cause même qui mettait en présence les combattants. Ainsi, l'histoire a conservé pour ainsi dire les procès-verbaux héraldiques du combat

[1] M. Colombey.

des Trente, livré en 1351, par trente chevaliers bretons, sous les ordres du sire de Beaumanoir, contre trente Anglais, et d'un combat du même genre, non moins terrible, que onze chevaliers français, Bayard entre autres, soutinrent devant Tranni contre onze Espagnols.

Dans ces deux duels célèbres, il s'agissait de l'honneur national, mais ils n'étaient que des exceptions. A mesure que la chevalerie expirait comme institution, il semblait que la noblesse, pour en reconquérir une ombre et un souvenir lointain, se livrât avec plus de frénésie aux fureurs du duel[1].

Au XVI^e^ siècle, sous les derniers Valois, la place Royale et le Pré-aux-Clercs furent souvent arrosés du sang des meilleurs gentilshommes. En vain Henri IV et Louis XIII rendirent-ils les édits les plus sévères; en vain l'ordonnance de Blois prohiba-t-elle l'enregistrement des lettres de grâce accordées à des duellistes. Saulx-Tavannes, qui écrivait au commencement du XVII^e^ siècle, prétend, dans ses *Mémoires*, que les combats singuliers, depuis le premier édit porté contre eux, ont dévoré six mille gentilshommes.

[1] P. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

En effet, bien que Henri II, depuis le combat de Jarnac, tînt son serment de ne plus permettre de duel, on se passa de l'autorisation royale, et se battre devint une mode.

« L'exemple, dit M. Colombey[1], fut donné par un prince, Charles de la Roche sur Yon, frère du duc de Bourbon-Montpensier, qui, à la chasse, avait échangé quelques paroles vives avec François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny. Sans désemparer, ils mirent l'épée à la main, et le prince fut blessé. »

Brantôme fait mention d'un duel qui aurait eu lieu à la fin du règne de Henri II, entre un jeune pupille du nom de Châteauneuf, et Lachesnaye son tuteur, un vieillard de quatre-vingts ans. Le rendez-vous était dans l'île Louviers. Quand ils se trouvèrent en face l'un de l'autre, Châteauneuf apostrophant Lachesnaye, lui demanda si les propos qu'on lui avait prêtés étaient réellement sortis de sa bouche. Le vieillard en affirma la fausseté, sur sa foi de gentilhomme.

« Je suis donc content, dit Châteauneuf. » — « Non pas moi, répliqua Lachesnaye, car, puisque vous m'avez donné la peine de venir

[1] *Histoire anecdotique du duel.*

ici, je me veux battre. Que diraient de nous tant de gens assemblés d'un côté et d'autre, deçà et delà de l'eau, d'être ici venus pour parler, et non pour se battre? Il irait trop de notre honneur. Çà, battons-nous. »

Et ils s'escrimèrent de l'épée et de la dague. Tandis qu'ils ferraillaient :

— Ah! paillard, tu es armé (cuirassé), s'écria Lachesnaye. Ah! je t'aurai bien autrement.

Et de le viser à la tête et à la gorge. Mais il ne tarda pas à recevoir, à travers le corps, une estocade qui le jeta mourant sur le sol.

L'avènement de François II fut marqué par une rencontre qui eut un dénouement aussi tragique. Achon, dit Mouron, et Matas, vieux routier d'armes, suivant le roi à une chasse aux daims, dans le bois de Vincennes, se prirent de mots et allèrent à l'écart croiser le fer. Matas ne fut pas longtemps à faire sauter en l'air l'épée d'Achon :

« Va, jeune homme, lui dit-il alors d'un ton paterne, apprends une autre fois à mieux tenir ton épée et à ne t'attaquer point à un tel homme que moi. Amasse ton épée. Va-t'en, je te pardonne, et qu'il n'en soit plus parlé, jeune homme que tu es. »

Et le voilà qui regagne tranquillement sa

monture pour l'enfourcher. Mais Achon brûle de venger sa déconvenue, il se précipite sur lui et l'étend roide mort.

« Et n'en fut pas autre chose, dit Brantôme, parce qu'Achon était neveu du maréchal de Saint-André, et l'autre, parent de Madame de Valentinois (Diane de Poitiers) qui, par la mort du roi Henri, avait perdu tout son crédit. Si est-ce que le pauvre Matas ne laissa à être plaint et regretté, car il était galant et vaillant. Toutefois, il fut fort blâmé, même de feu M. de Guise le Grand, comme je l'ouïs, d'avoir ainsi méprisé les armes et la bonne fortune qui lui avait mis son ennemi à merci, et lui avait pardonné pour se faire donner la mort... Il ne faut pas aussi que les bravaches et vieux routiers qui se sont un peu ressentis des furieux de l'épée, abusent de leur fortune et gourmandent un jeune homme qui ne fait que venir, car Dieu s'en attriste. »

En 1560, les États généraux du royaume, réunis à Orléans, supplièrent Charles IX de frapper sans rémission les duellistes. Le Tiers-État éleva la voix dans le même sens, et d'une façon plus pressante encore.

L'ordonnance de 1566, faisant droit à ces vœux, plaça le duel sur le même rang que les

crimes passibles de la dernière peine. Elle est l'œuvre du chancelier de L'Hôpital et a servi de base aux édits successifs de Henri IV et de Louis XIV.

Les duels n'en continuèrent pas moins leur train. Leur nombre sembla même s'accroître de cette pénalité draconienne. Les chroniqueurs, Brantôme en tête, le témoignent à grand renfort d'anecdotes. Un jour, c'est un gentilhomme normand et un chevalier de Reffuge qui, pour une cause plus ou moins futile, font le projet d'aller ferrailler dans l'île du Palais. Comme ils traversent la Seine, ils aperçoivent des gentilshommes demandant des bateaux pour aller empêcher leur rencontre. Ils pressent alors le batelier de se hâter. Et à peine ont-ils touché terre, qu'ils s'écrient en chœur :

« Faisons promptement, car voici ces messieurs qui s'avancent pour nous séparer. »

Et, en quatre coups d'épée, les voilà qui s'entretuent tous deux.

Un autre jour, c'est le seigneur Gensac qui, voulant se battre contre deux à la fois, dit à ceux qui l'arrêtent :

« Comment! a-t-on jamais vu un homme seul avoir affaire à deux hommes? Eh mordieu! les histoires en sont pleines. Et pourquoi n'en

ferais-je tout autant? Çà, çà, venez donc, vous deux. »

On lui demande pourquoi il entreprend de gaîté de cœur, une lutte aussi inégale. Et lui de répondre en franc Gascon :

« Eh! mordieu! j'ai voulu me faire mettre dans les chroniques! »

La mode a passé à l'état de rage. On se bat pour le simple plaisir de se battre, et l'on ne se pique guère de loyauté.

Le baron de Vitaux préside à sa carrière de bretteur qui fut des mieux remplies, en tuant par surprise, à Toulouse, le jeune baron de Soupez. Il expédie ensuite, et toujours par le même procédé, un gentilhomme nommé Gonnelieu, puis le baron de Millau, et enfin le premier favori d'Henri III, Louis Bérenger du Guast. Nous ne comptons que les grosses têtes.

Le « brave baron », comme le qualifiait Brantôme, ne marchait que flanqué de deux chenapans d'un grand nom, les frères Boucicaut, que l'on appelait « les lions du baron de Vitaux [1]. »

Les États généraux, sous Henri III, renou-

[1] M. Colombey.

velèrent leurs doléances. Ils prièrent le roi d'ordonner que ceux qui auraient à se plaindre d'une injure eussent à se pourvoir en justice, et non à se battre, et que, dans le cas de contravention, ils fussent impitoyablement punis de mort. Henri III se rendit à leurs prières, mais les choses restèrent dans la même situation.

« Je sais bien, et plusieurs gens de foi comme moi, dit Brantôme avec sa bonhomie futée, combien de fois il en a fait d'ordonnances et défenses de n'en venir plus là, car je l'ai vu à la cour le publier plus de cent fois; et bien souvent, quand aucuns y contrevenaient, il était si bon qu'il ne les voulait faire punir à la rigueur..... Au reste, jamais querelle n'est intervenue en sa cour qu'étant venue en sa notice, il ne la fît accorder, fût par lui, ou les officiers de sa couronne. Il est vrai qu'on m'en pourrait alléguer, qui sont trois ou quatre, qui sont en cela contre moi. Je le crois bien, il le fallait ainsi. Je ne nommerai rien : ceux qui me liront m'entendront bien. »

Le malin chroniqueur fait allusion au combat des mignons.

Ce fut le 27 avril 1578, près de la porte Saint-Honoré, que se vida cette fameuse querelle,

survenue la veille, au Louvre, à propos de « dames » entre Charles de Balzac d'Entragues, de la maison de Guise, et Jacques de Quélus, le plus cher des mignons du roi. C'est la première fois que les témoins devinrent parties actives. Les seconds de Quélus étaient Livarot et Maugiron; ceux d'Entragues, Ribérac et Schomberg. Lorsque les deux adversaires en furent venus aux mains, Ribérac dit à Maugiron :

« Il me semble que nous devrions plutôt accorder ces gentilshommes que de les laisser entre-tuer. »

A quoi l'autre repartit :

« Je ne suis pas venu pour enfiler des perles, je me veux battre.

— Et à qui veux-tu te battre? Tu n'as point d'intérêt en la querelle.

— C'est à toi.

— A moi? Prions donc Dieu. »

Ribérac croisa son épée avec son poignard, et, se jetant à genoux, fit une prière assez courte, mais que le bouillant Maugiron trouvait encore trop longue. Piqué au jeu, il se releva précipitamment et fondit avec fureur sur ce dernier. Quelques minutes après, ils tombaient tous deux mortellement frappés.

Honteux de rester là, les bras ballants, Schomberg avait dit à Livarot :

« Ils se battent, que ferons-nous ?

— Battons-nous aussi pour notre honneur. »

Une autre lutte s'engagea. Schomberg, qui était Allemand, procédant à la mode de son pays, enleva la moitié de la joue gauche de Livarot, qui riposta par une violente estocade dans la mamelle. C'en était fait de Schomberg. Il expira sur l'heure, ainsi que Maugiron, « le blasphème aux lèvres. »

Ribérac succomba le jour suivant ; Livarot ne guérit de ses blessures que pour se faire tuer, deux ans plus tard, dans un autre duel.

« Quant à Quélus, auteur de la noise, dit Pierre de l'Étoile, de dix-neuf coups qu'il reçut, il languit trente-trois jours et mourut le 29 mai en l'hôtel de Boissy ; et ne lui profita la grande faveur du roi qui l'allait voir tous les jours et ne bougeait du chevet de son lit ; et lui avait promis cent mille écus, et aux chirurgiens cent mille livres en cas qu'il vînt à convalescence. Il mourut, ayant toujours à la bouche ces mots, même entre ses derniers soupirs, qu'il jetait avec grande force et grand regret : « Ah ! mon roi ! mon roi ! » sans parler autrement de Dieu, ni de sa mère... Le roi, à la vérité, portait une

merveilleuse amitié à Quélus et à Maugiron. Il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes, serra leurs blondes chevelures, et ôta à Quélus les pendants de ses oreilles que lui-même lui avait donnés. »

Tandis qu'un prédicateur s'écriait en chaire qu'il fallait « traîner les corps de *ces renégats à la voirie* » on les exposait sur de magnifiques lits de parade. Des funérailles princières les attendaient.

On connaît l'épitaphe consacrée à trois d'entre eux :

> Reçoi, Seigneur, en ton giron,
> Quélus, Schomberg et Maugiron.

Et cette autre, trop caractéristique pour être écrite en français :

> *Hic situs est Quélus superas revocatus ad auras,*
> *Primus ut assideat cum Ganimede Jovi* [1].

— Le règne de Henri III se termine par un duel qui ne dépare pas les autres. Un gentilhomme, appelé l'Isle-Marivaux, désespéré de la perte de son roi, résolut de ne pas lui survivre, et, pour finir glorieusement, jeta un

[1] M. Colombey. *Histoire anecdotique du duel.*

cartel en l'air. Ce cartel fut relevé par le seigneur de Marolles qui envoya le favori rejoindre son maître.

— A peine Henri IV est-il entré dans Paris que les duels reprennent leur cours et de plus belle : il s'y perd plus de gentilshommes que dans les guerres civiles. De 1589 à 1608 on compte près de huit mille victimes.

La fréquence des duels forçant la main du roi, il rendit contre eux, en 1602, une ordonnance qui n'était que l'écho de l'arrêt du règlement de 1599, lequel enjoignait « pour la réparation des injures et outrages, de se pourvoir par-devant les juges ordinaires, sous peine de crime de lèse-majesté, confiscation de corps et de biens, tant contre les vivants que contre les morts ; ensemble contre tous les gentilshommes et autres qui auront appelé et favorisé lesdits combats, assisté aux assemblées faites à l'occasion desdites querelles, comme transgresseurs des commandements de Dieu, rebelles au roi, infracteurs des ordonnances, violateurs de la justice, perturbateurs du repos et tranquillité publique. »

Mais, il est vrai de dire que le nombre des lettres de grâce fut considérable ; sept mille

furent expédiées et scellées, dans un intervalle de dix-neuf ans.

Le nouvel édit graduait la pénalité suivant les circonstances du duel. Pour un simple appel non suivi de combat, on était dépouillé de ses charges, offices et pensions, et de plus, déclaré « déchu de jamais pouvoir se comparer par les armes à aucun. » Dans le cas de combat non suivi de mort, la peine capitale ou celle de la prison perpétuelle pouvait être appliquée, au choix des juges. Enfin, si l'un des combattants succombait, le survivant encourait la mort et la confiscation partielle des biens.

L'édit était d'une sévérité extrême pour ceux qui portaient les défis ou servaient de seconds. Dans le premier cas, c'était la prison perpétuelle avec dégradation de noblesse et confiscation des biens, ou même la mort. Dans le deuxième cas, c'était la mort avec confiscation totale des biens. L'édit frappait jusqu'aux simples spectateurs. Ceux qui auraient assisté à un duel, de propos délibéré, devaient être punis de la dégradation des armes, avec déchéance des charges et offices ; et ceux qui « s'y seraient trouvés par rencontre, mais qui ne se seraient pas mis en devoir de séparer



les combattants » être suspendus desdites charges pour dix ans.

Cependant, sous Louis XIII, la fureur des duels est à son comble. Le *Théâtre d'honneur* de la Colombière est rempli des combats les plus étranges et les plus féroces, pour les causes les plus futiles.

D'Audiguier nous montre deux seigneurs du Midi, le vicomte d'Allemagne et le sieur de la Roque, pour une simple question de préséance, se poignardant à qui mieux mieux, en se tenant par la main gauche.

Le même auteur raconte aussi la mort tragique du baron de Luz et de son fils, tués tous deux par le chevalier de Guise, au mois de janvier de l'année 1613.

« Le premier combat, dit-il, fut par une rencontre avec le père, pour quelques paroles qu'il avait dites de la mort de feu M. de Guise (assassiné au château de Blois). Ils se rencontrèrent, un matin, à la grande rue Saint-Honoré, le baron, à pied, et le chevalier, à cheval, qui mit pied à terre et dit au baron qu'il mît la main à l'épée, en tirant la sienne. Le baron ne pensait à rien moins, et ne se pouvait imaginer que ce fût à bon escient. Il mit toutefois l'épée à la main, mais avec peu

d'effet; il était déjà vieux, et hors d'escrime depuis longtemps, pour se battre contre un jeune prince qui ne faisait que sortir des exercices. Aussi ne lui donna le chevalier qu'un seul coup au travers du corps, dont il alla tomber mort dans la boutique d'un cordonnier. Quant à lui, il remonta froidement à cheval et se retira le pas en la grande écurie du roi, comme s'il n'eût rien vu. »

« Le baron de Luz avait un fils du même âge que le chevalier de Guise. Il reçut la nouvelle de cet accident avec la juste douleur qu'un fils unique peut ressentir de la mort d'un père. Chacun parlait diversement de ce qu'il ferait. Il avait affaire avec un prince qu'il fallait qu'il tuât ou qu'il en fût tué. De le tuer, il n'y avait pied de terre en la chrétienté qu'il lui pût être assuré après sa mort; d'en tirer plutôt raison par l'épée, il ne le fallait pas seulement penser. Le chevalier était à l'hôtel de Guise, où personne n'eût osé seulement l'aller demander... Le jeune baron de Luz, ayant célébré le deuil de son père et fermant les yeux à tout ce qui pouvait arriver, envoya finalement un cartel à son ennemi, lequel fut porté par son écuyer. L'action était péril-

leuse, car s'il eût été reconnu, les plus hautes fenêtres de l'hôtel de Guise eussent été trop basses pour lui.

« Mais, à force d'artifice, le messager réussit à s'introduire dans l'hôtel de Guise. Le maître du lieu se leva aussitôt pour le suivre. La querelle se vida près de Picpus, à cheval, avec un égal acharnement de part et d'autre. Elle se termina par la mort du baron. Quant aux deux seconds, ils s'embrochèrent ; mais à quelque temps de là, ils étaient remis sur pied. »

— Ce fut Richelieu qui fit effacer de nos lois le combat judiciaire, lequel y était resté inscrit jusqu'alors, l'édit de 1609, qui le réglementait à nouveau, n'ayant pas été abrogé d'une manière formelle.

De plus, le cardinal, ne voulant pas qu'on frappât de mort tous les duellistes indistinctement, inspira l'édit de 1626 qui eut pour objet de graduer les peines, selon les degrés de criminalité.

Le simple appel devait être puni de la destitution des charges et offices, de la confiscation de moitié des biens, et d'un bannissement de trois années.

Le duel non suivi de mort était passible de

la déchéance de noblesse, de l'infamie ou de la peine capitale. Les circonstances devaient dicter aux juges leur décision.

Dans le cas où l'une des deux parties avait succombé, la peine de mort et la confiscation totale étaient le châtiment du coupable.

Quant à l'usage des seconds, il fut marqué de la plus honteuse des flétrissures. Le déshonneur attendait ceux qui, dans un duel, feraient appel à leurs amis.

La rencontre la plus retentissante de cette époque batailleuse est celle qui fit rouler sur l'échafaud la tête de François de Montmorency, comte de Bouteville, et celle du marquis de Beuvron, son adversaire. Ils s'étaient battus à l'épée et au poignard, la veille de l'Ascension, place Royale, à trois heures de l'après-midi, sur la demande expresse du comte qui entendait ainsi narguer l'édit, au grand soleil.

Leur arrêt de mort, prononcé le 21 juin, fut exécuté le lendemain, en place de Grève, au milieu d'un grand concours d'hommes d'armes.

« Cette sévérité, dit le Président Hénault, fit plus d'effet sur les esprits que tous les édits qu'on avait rendus à ce sujet. »

« Il s'agit, avait dit Richelieu à Louis XIII, il s'agit de couper la gorge aux duels ou aux édits de Votre Majesté. ».

A partir de cette époque, et jusqu'à la Révolution, les duels, quoique encore très nombreux, deviennent de jour en jour plus rares. Dans le *Tableau de Paris*, que Mercier publia en 1781, nous lisons :

« La canne a remplacé l'épée, qu'on ne porte plus habituellement. On court le matin, une badine à la main, la marche en est plus leste, et l'on ne connaît plus ces disputes et ces querelles si familières il y a soixante ans, et qui faisaient couler le sang pour de simples inattentions. Les mœurs ont opéré ce grand changement bien plus que les lois. On n'aurait interdit qu'avec peine le port des armes, le Parisien s'est désarmé de lui-même pour sa commodité et par raison. Le duel était fréquent, il est devenu rare. Les lois sévères de Louis XIV n'ont pas eu autant de force sur les esprits que la douce et paisible lumière de la philosophie. Les Parisiens ont senti qu'ils ne devaient plus se déchirer comme des bêtes féroces pour une chimère qu'on appelle point d'honneur. On se contredit, on se dispute, on y met quelquefois un peu d'aigreur, mais on

ne croit pas qu'on doive pour cela se couper la gorge. »

Dans un autre chapitre, où il critique fort, en même temps que les duels, l'escrime et les maîtres d'armes, Mercier va encore plus loin :

« Aujourd'hui, dit-il, on peut refuser un duel quand le motif n'en est pas absolument grave; l'on dit à l'homme qui vous provoque : « *Je ne me bats pas pour cela.* » Et si votre adversaire vous presse en vous disant : « C'est une lâcheté que de craindre de mourir, » vous lui répondez, comme cet autre philosophe : « *Chacun estime sa vie ce qu'elle vaut.* »

Il est vrai que si les duels à l'épée étaient rares à cette époque, on commençait déjà à se battre au pistolet, puisqu'il ajoute :

« Cette férocité des siècles précédents est donc pour ainsi dire anéantie; mais je crains qu'elle ne se réveille sous une forme plus rare, mais cent fois plus odieuse.

« On ne rougit pas de se battre au pistolet, arme favorite des Nivet et des Cartouche, qui n'admet que le sang-froid de l'assassin et la cruelle intrépidité d'une main meurtrière; c'est une démence frénétique opposée au vrai courage, sans parler ici de ce courage plus noble

qui agit pour la cause générale, car toute cause particulière, que l'on défend si cruellement contre toutes les lois divines et humaines, ne peut avoir pour base qu'un orgueil féroce et insensé.

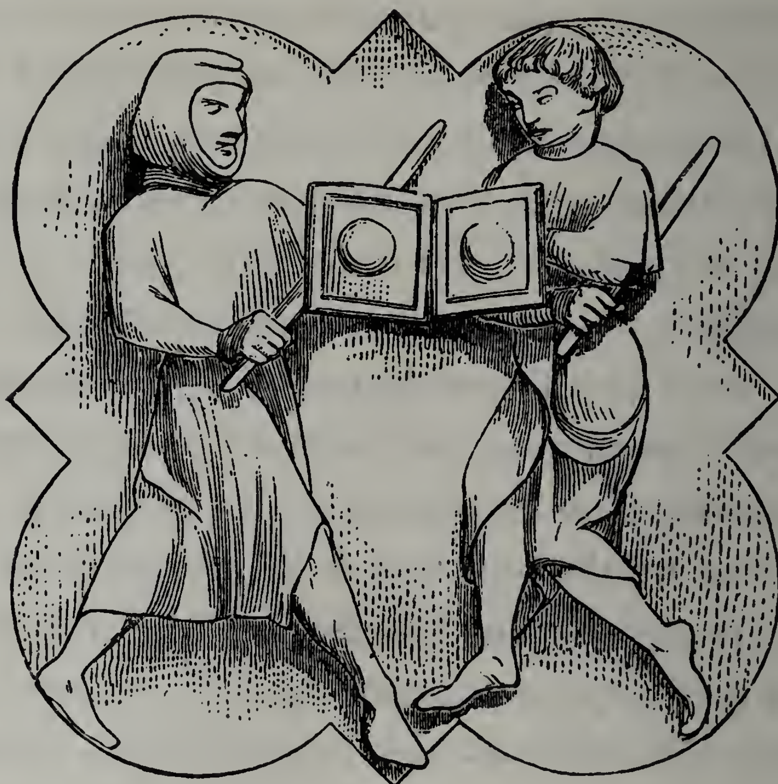
« Laissons aux abominations de la guerre cette arme violente et perfide ! Qu'on s'accorde à déshonorer celui qui s'en servira au sein de la patrie et dans nos foyers domestiques !

« On dit que les hommes (horreur épouvantable !) ont tourné l'un contre l'autre, dans un cartel, le fusil qui sert dans nos forêts à tuer le sanglier dévasteur et le loup carnassier. Eh bien ! sous une figure humaine, les hommes si fidèles à ce chimérique point d'honneur étaient fort au-dessous des loups et des sangliers.

« Que ne doit-on pas à la philosophie qui tempère ces atroces fureurs, ou du moins les flétrit de tout son pouvoir, en les rendant exécrables aux gens de bien et aux âmes raisonnables ? »

— Les duels politiques commencèrent avec la Révolution. Ils se multiplièrent sous la Restauration et depuis 1830 ; mais entre les combats du XVI[e] siècle et ceux du XIX[e], il y a toute la différence de l'exaltation au calcul, de l'enthousiasme au scepticisme. On s'est tué long-

temps avec frénésie; on s'est tué ensuite avec modération; on a fini par se tuer avec précaution, pour en venir, si c'est possible, à ne plus se tuer du tout.



Un duel au bâton entre vilains.
*Bas-relief de la cathédrale de Lyon. (Commencement du* XIV^e^ *siècle.)*




# LA CHEVALERIE

Origine de la chevalerie. — Le « grand siècle du moyen âge. » — Quelles qualités il fallait avoir pour être élu chevalier. — Exemples de « *vilains* » qui reçurent ce titre. — Le courage et l'adresse dans le maniement des armes étaient indispensables. — L'intrépidité chevaleresque. — Éducation des enfants. — Il y avait autant d'escrimes que d'armes différentes. — Tableau pris dans « *La Chanson de Roland*. » — Les assauts des écuyers étaient souvent dangereux. — Les pages s'essayaient déjà à manier la lance et l'épée. — Cérémonie par laquelle on transmettait aux pages le titre d'écuyers. — Exercices des écuyers. — Leurs fonctions dans les batailles. — Ils voyageaient dans les cours étrangères. — Par quelle cérémonie se conférait la chevalerie. — Les frères d'armes. — Les chevaliers combattaient sans cesse jusqu'à la mort.

ANS un passage de la *Germania* de Tacite, qui se rapporte à un rite germain, on trouve réellement tout l'élément militaire de notre chevalerie à venir.

« La scène se passe sous les ombres d'une vieille forêt, dit Léon Gautier [1]. La tribu barbare est réunie, et l'on sent qu'il se prépare on ne sait quoi de solennel. Au milieu de l'assemblée s'avance un jeune homme que vous pouvez ici vous figurer avec des yeux glauques, de longs cheveux blonds et peut-être quelque tatouage. Un chef de la tribu est là, qui, sans plus de retard, remet gravement entre ces jeunes mains une framée et un bouclier. A défaut de ce semblant de roi, c'est le père même de celui qui tout à l'heure n'était qu'un enfant, et qui désormais sera un homme, c'est son père ou quelque parent qui se charge de cette remise des armes. « Telle est la robe virile de ces peu-
» ples, dit Tacite ; tel est le premier honneur
» de la jeunesse. Jusque-là, le jeune homme
» n'était qu'une portion de la famille, il devient
» par là membre de la République. *Ante hoc do-*
» *mûs pars videtur, mox reipublica.* » Cette framée

[1] *La Chevalerie.*

et ce bouclier ne le quitteront plus, car les Germains, dans tous les actes de leur vie privée ou publique, ont l'habitude d'être toujours en armes. Au reste, la solennité est achevée, l'assemblée se sépare et la tribu compte un *miles,* un guerrier de plus, c'est tout.

La remise des armes « à la germaine » est donc l'origine de la chevalerie que le christianisme viendra, un jour, animer de sa vie. Le rite barbare n'est, en effet, que le corps de cette création nouvelle, et il faudra le souffle de l'Église pour lui donner plus tard une âme vivante.

Les Francs nous ont transmis cette coutume qui s'est perpétuée jusqu'à une époque relativement moderne. Ce rite simple et presque grossier était si positivement le signe de la vie civile, dans les mœurs des peuples d'origine germanique que, sous les Carlovingiens, nous en trouvons encore des traces nombreuses.

En 791, Louis, fils aîné de Charlemagne, n'avait que treize ans et portait cependant, depuis trois années, la couronne d'Aquitaine sur son front tremblant. Le roi des Francs sentit qu'il était temps de donner à cet enfant la consécration militaire qui devait lui assurer plus vivement le respect de ses peuples. Il le

fit venir à Ingelheim, puis à Ratisbonne, et lui ceignit solennellement cette épée qui faisait les hommes. Il ne s'agit plus ni de framée ni de bouclier; l'épée prend la première place, qu'elle gardera.

En 838, à Kiersy, même tableau. C'est le vieux Louis, cette fois, qui, plein de tristesse et voisin de la mort, donne à son fils Charles, qu'il aimait entre tous, « les armes viriles », c'est-à-dire l'épée.

— L'époque la plus brillante de la chevalerie est le XIe et le XIIe siècle, c'est l'époque des croisades; c'est celle de notre épopée nationale. « Elle paraîtra rugueuse à quelques-uns, dit Léon Gautier, mais en vérité, elle est mâle et saine, et a fait de nous cette forte race dont la gloire a rempli le monde. »

En dépit de l'invasion des romans bretons, le XIIe siècle demeure, comme l'a dit Quicherat, « le grand siècle du moyen âge. »

## II

Pour porter le titre de chevalier, il fallait se montrer digne de ce titre et l'obtenir par des qualités guerrières et morales; de là l'ému-

lation au sein même du privilège. Nul, en effet, ne peut prétendre à la dignité de chevalier s'il ne fait ses preuves, c'est-à-dire s'il ne prouve :

1° La noblesse de sa naissance. Il s'agit ici d'une gentilhommerie de nom et d'armes, autrement dit, suivant du Cange, d'une noblesse à quatre quartiers : deux générations du côté paternel, deux du côté maternel. On était sévère sur cette condition, surtout en France. Pourtant, le souverain, roi ou empereur, pouvait y déroger en faveur d'un vilain distingué par son courage et ses exploits.

« La chevalerie est ouverte aux vilains, et nos chansons nous en offrent plus d'un exemple fameux. Ce pauvre bûcheron, le Varocher, qui s'engage si héroïquement au service de la reine de France, indignement calomniée et proscrite; qui abandonne pour elle femme et enfants, qui se fait son guide et son défenseur; qui la conduit en Hongrie et protège le petit Louis, né dans l'exil, comme il a protégé sa mère; cette sorte de tâcheron trivial et presque ridicule, dont la grosse tête ébouriffée fait rire tous les passants, ce vilain très vilain reçut un jour la chevalerie des propres mains de l'empereur de Constantinople. Oui, un empereur lui ceint l'épée, un duc lui chausse les éperons,

une reine lui fait revêtir le *ciclaton* réservé aux nobles. Elle fait mieux, elle s'écrie : « Il n'y a pas dans le monde entier un homme plus loyal. » Si vous donnez à ces derniers mots leur véritable signification, vous vous persuaderez que la chevalerie était alors la suprême récompense, et que le dernier des vilains y pouvait légitimement prétendre. Cet autre paysan, ce Simon le Voyer qui a fait un si généreux accueil à la très douce et très innocente femme du roi Pépin, à la reine Berthe, cet homme de petite naissance est admis à la même récompense, au même honneur. On jette sur ses épaules un manteau de drap d'or ; le roi lui attache le brant d'acier au côté gauche, et le duc Naimes, les éperons aux pieds. Ses deux fils sont faits chevaliers en même temps que lui, et reçoivent, comme lui, le baiser de Pépin [1]. »

Dans des cas exceptionnels, la chevalerie était accessible aussi aux jongleurs, aux comédiens eux-mêmes. Un certain nombre de troubadours commencent par être jongleurs, et il en est plusieurs parmi eux qui furent un jour faits chevaliers.

Mais ces faits ne sont que des exceptions.

[1] Léon Gautier.

« C'est avec des damoiseaux, c'est avec des fils de chevaliers, c'est avec de jeunes nobles, que l'on fait principalement les chevaliers. »

Il est vrai que le jeune noble ne naît pas chevalier, mais il appartient à un groupe social où, parvenus à un certain âge, tous les hommes sont armés chevaliers. L'homme de guerre fait de son fils un homme de guerre, quand le garçon est assez fort pour vêtir une armure et tenir une épée[1].

2° On n'était pas armé chevalier avant vingt et un ans. Cet âge était exigé pour que l'on eût servi avant de devenir chevalier ; plusieurs exemples montrent que la dispense de cette condition s'accordait exceptionnellement, surtout aux jeunes princes [2].

3° On devait surtout avoir fait preuve de courage et d'adresse dans le maniement des armes. On débutait ordinairement par être page à l'âge de sept ans, chez quelque seigneur ; à quatorze ans, on devenait écuyer. C'est alors qu'on soignait les armes, les chevaux, qu'on s'exerçait à toutes sortes de jeux et de simulacres guerriers qui donnaient l'adresse et la vigueur ; on accompagnait son maître au com-

[1] Léon Gautier.
[2] M. de La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

bat; on portait son armure, on la lui mettait; puis, placé derrière lui, on parait les coups qui lui étaient portés, on recevait ses prisonniers. La vie de l'écuyer se passait presque en public, au milieu de ses compagnons, et c'était à lui de se faire, par son épée, la réputation de valeur et d'habileté nécessaire pour être admis à réclamer la chevalerie. Cette épée, il en connaissait l'importance dès sa *sortie des pages*, puisqu'elle lui était remise à ce moment, bénite par un prêtre, en présence de son père et de sa mère, agenouillés devant l'autel, un cierge à la main [1].

Du reste, « le damoiseau est courageux : c'est son métier, dit encore l'auteur de la *Chevalerie;* son plus vif désir, dès l'âge de dix ans, serait de suivre les grands chevaliers tout émaillés de fer qui partent à l'ost, sur leurs gros destriers, leurs longues lances au poing. Ces départs le mettent en rage, et les chevaliers rient bruyamment des colères de cet enfant qui est forcé de rester à la maison avec sa mère, avec les femmes. « Me voilà déshonoré, dit gravement le petit valet, et je vais être tenu pour vil. » Ce sont les propres paroles du petit

[1] M. de La Barre-Duparcq.

Guibert, de ce septième enfant d'Aimeri de Narbonne, quand il assiste au départ de ses frères qui courent à leurs aventures. C'est en vain que son père lui promet, lui réserve à lui seul toute la ville et tout le duché de Narbonne; rien ne peut le consoler. Dans cette geste des Narbonnais, il n'est pas d'enfant qui n'ait cette précocité de courage. »

Cette intrépidité ne doit jamais défaillir. La bravoure est au nombre des vertus que la chevalerie impose à tous ses membres. Par-dessus tout, les chevaliers craignent d'être regardés comme des lâches.

« Mieus vauroit estre mors que coars apelés [1]. »

Telle est la devise qu'ils répéteront sans cesse, ajoutant avec un certain effroi : « Qu'un seul couart ferait une ost descouragier [2]. »

Au moment de se jeter dans l'horreur de la mêlée, ils se retournent vers leurs compagnons de bataille et leur lancent ces mots vainqueurs :

« U nos i garrons tuit, u nos tuit i morron [3]. »

[1] Élie de Saint-Gilles, v. 724.
[2] Gaufrey, v. 5298.
[3] Renaus de Montauban.

« Il y a dans l'intrépidité chevaleresque, ajoute Léon Gautier, deux éléments principaux : le germanique et le chrétien. Ils ne sont pas toujours suffisamment fondus. Nos chevaliers aiment trop souvent la bataille pour elle-même, et non pour la cause qu'ils y défendent. Le vieux barbare des forêts germaines frémit encore sous leurs vêtements de mailles. A leurs yeux, c'est un charmant spectacle que le sang rouge coulant sur le fer de l'armure. Un beau coup de lance les transporte au ciel : « J'aime mieux un tel coup que boire et manger, » s'écrie fort naturellement un des farouches héros de Raoul de Cambrai. Cette admiration naïve éclate surtout dans nos plus vieilles épopées et, en particulier, dans le *Roland*. Au milieu de l'horrible bataille, quand il s'agit de savoir si la victoire restera à l'Islam ou à la Croix, quand une poignée de chrétiens tient tête à des cent milliers de païens, dans cette plaine couverte de mourants qui râlent, nos Français plus qu'à moitié morts trouvent encore le temps de juger ou d'admirer les beaux coups de lance ou d'épée. Un maître d'escrime du XIX[e] siècle n'apprécierait pas plus tranquillement une belle passe dans un assaut. C'est de l'art, mais de l'art brutal,

et que le christianisme a eu quelque peine à idéaliser [1]. »

## III

— La loi chevaleresque, qui se défiait des faiblesses et des préjugés de l'affection paternelle, exigeait que tout chevalier mît son fils en service chez un autre chevalier.

Dès qu'un enfant avait atteint l'âge de sept ans, son éducation était confiée à des hommes. Cette éducation, dure et sévère, préparait l'enfant à supporter un jour les fatigues de la guerre, principale occupation de la chevalerie. S'il avait le malheur d'être orphelin, une quantité de cours et de châteaux lui offraient des ressources gratuites pour son instruction. Là, on prenait soin de sa jeunesse de la manière la plus généreuse, et on pourvoyait à ses besoins [2].

Les cours et les châteaux étaient donc des écoles où l'on s'occupait continuellement à former les jeunes guerriers destinés à servir et à défendre l'État par des jeux qui exigeaient

[1] *La Chevalerie.*
[2] Robert de Spallart.

de la force et de l'adresse. Par des courses à cheval et avec des lances, ils étaient dès longtemps préparés aux tournois. Les dames, dont la présence excitait l'émulation, se faisaient un plaisir d'assister à ces jeux.

De sept à quinze ans, l'enfant apprenait surtout l'escrime et la chasse, et nous ne parlons plus ici que pour mémoire de l'équitation, dont il possédait déjà les premiers éléments. C'est alors qu'il commençait à vivre familièrement, j'allais presque dire « paternellement » avec son cheval, et à ne faire qu'un avec lui[1].

*L'escremie* lui coûtait plus de peine, et c'était parfois toute une affaire. Si les bons maîtres manquaient dans le pays, on envoyait le jeune homme chez quelque chevalier mieux partagé. « Rappelle-toi, lui disait-on, que tu seras un jour trop heureux de posséder une telle science, et tes ennemis (car tu auras des ennemis) en sauront quelque chose. »

Il y avait autant d'escrimes que d'armes différentes : escrime de l'épée, escrime de la lance, escrime du bâton.

« Richard sout escremir o virge et o baston[2]. »

[1] Léon Gautier.
[2] Roman de Rou, v. 3824.

C'est à ce dernier exercice qu'Aubry le Bourguignon est un jour convié, et il ne s'y prête qu'avec une extrême répugnance.

« Congres apele Auberi le baron:
Vassal, prendés l'escu et le baston,
Un petitet et nos esbanoieron
Plus volentiers et mieus en mengeron [1]. »

L'escrime cependant était, en général, la grande distraction, le plaisir favori des jeunes gens. Tandis que les vieillards jouaient gravement « aux tables » et surtout aux échecs, les bacheliers, après dîner, s'amusaient à *escremir* ou à sauter dans les prés.

« Quant li Rois a digné — Lors va esbanoier pour son cors deporter — Et li un escremissent et salent par ces prés. [2] »

On connaît le charmant tableau qu'a peint l'auteur de la *Chanson de Roland* :

« Notre empereur est dans un grand verger;
Sont avec lui Roland, sire Olivier,
Sanche le duc et le fier Anséis.
Geoffroy d'Anjou, gonfalonier du roi;
Gérin y fut, et son ami Gérer.
Il y avait aussi bien d'autres preux :
De douce France, ils étaient quinze mille.
Ces chevaliers sur de beaux tapis blancs
Jouent au damier pour s'amuser entre eux,

[1] *Auberi*, éd. Tobler, p. 7 et 8.
[2] *Fierabras*, v. 2898-2900.

Au jeu d'échecs les vieux et les plus sages,
Les bacheliers légers jouent à l'escrime. »

— « Quant ont assés mengié, dit la Chanson du Chevalier au Cygne[1]. Li pluisor sont alé joer à l'escremie. »

Et dans Godefroy de Bouillon[2], nous lisons:

« Et li dus Godefrois est levés de l'mengier...
— Li auquant ont alé escremir et lanchier. »

Rien n'était quelquefois plus dangereux que ces assauts et ces duels fictifs. Ces jeunes gens avaient le sang chaud et en venaient trop facilement aux querelles, aux jalousies, aux coups. Après s'être diverti, on se tuait. L'une des péripéties principales de ce farouche roman de *Raoul de Cambrai* est précisément la mort des deux fils d'Hernaut de Douai qui sont tués, un lundi de Pâques, après une partie d'escrime :

« Cil chevalier commencent à jouer
A l'escremie por lor cors deporter,
Tant y joèrent à mal l'estut torner.
Après lor giu lor covint à irer.
Les fix Ernaut i convint mort jeter,
Cel de Doai qui tant fist à loer[3]. »

[1] V. 6672-6673, éd. Hippeau, 1874.
[2] V. 3544-3547, éd. Hippeau, 1877.
[3] Raoul de Cambrai, édit. Le Glay, p. 22.

— Le premier emploi que l'on confiait à l'enfant était celui de page.

Par-dessus toute chose, on apprenait à cet enfant à vénérer l'auguste caractère de la chevalerie et à respecter, dans les chevaliers qui personnifiaient cette institution, la dignité à laquelle ils aspiraient. C'est ainsi que, poussés par l'instinct d'imitation qui est propre à l'enfance, les pages ou valets prenaient pour motifs de leurs jeux ordinaires tout ce qu'ils voyaient faire aux chevaliers; ils s'essayaient « à bien faire », c'est-à-dire à manier la lance et l'épée ; ils simulaient entre eux des combats, des attaques, des duels, et déjà l'émulation les excitant, ils briguaient l'honneur d'être déclarés braves, et méritaient par là ou d'être attachés au service particulier de quelque personnage de marque, ou de passer au rang d'écuyer [1].

Lorsqu'un page avait obtenu l'emploi d'écuyer, ce qui arrivait ordinairement après avoir servi sept ans dans la première qualité, on observait une cérémonie religieuse, qui avait pour but de lui apprendre l'usage de l'épée qu'on lui confiait alors pour la première fois. Les

[1] P. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

parents du jeune homme l'accompagnaient à l'église et s'y rendaient solennellement, en tenant un cierge à la main. Le prêtre prenait sur l'autel une épée avec son ceinturon et, après l'avoir bénite, il la suspendait au cou de l'écuyer qui, dès ce moment, avait droit de la porter.

Un passage emprunté à l'histoire de Boucicaut, qui fut maréchal de France sous le règne de Charles VI, peut nous donner une idée de ce qu'était l'existence laborieuse et pénible d'un jeune écuyer qui voulait devenir un digne chevalier.

« Maintenant, il essayoit à *saillir* (sauter) sur un coursier, tout armé ; puis, autrefois, courroit et alloit longuement à pied pour s'accoutumer à avoir longue haleine, et souffrir longuement travail ; autrefois, *férissoit* (frappait) d'une coignée ou d'un mail *grande pièce* (longtemps) et grandement. Pour bien se *duire* (accoutumer) au tournoi et endurcir ses bras et ses mains à longuement férir... il faisoit le soubresaut armé de toutes pièces, fors le bacinet, casque, et, en dansant, le faisoit armé d'une cotte d'acier ; sailloit sans mettre le pied à l'étrier, armé de toutes pièces, sur un coursier... en mettant la main sur l'arçon

de la selle d'un grand coursier, et l'autre auprès les aureilles, sailloit de l'autre part... Si, deux parois fussent à une brasse l'une de l'autre, même de la hauteur d'une tour, montoit à force de bras et de jambes, sans autre aide, tout au plus haut, sans cheoir au monter, ni au devaloir (à la descente).

... Quand il étoit au logis s'essayoit avec les autres écuyers à jeter la lance ou autres essais de guerre, ne jà ne cessoit. »

A une époque où tous les enfants étaient rudement élevés, nos jeunes écuyers surtout ne connaissaient guère les douceurs de la vie. On ne les gâtait pas, et il est un vers de Garin qui, les peignant au naturel, pouvait alors passer pour un axiome :

« Li escuier se painent de servir. »

« Pauvres enfants ! s'écrie Léon Gautier, ils ne mangeaient certes pas leur pain blanc le premier, et cela était vrai sans figure; car on opposait volontiers au pain blanc des châteaux, ou même des couvents, le pain des écuyers, *panis armigerorum,* où le seigle et l'orge tenaient sans doute trop de place. »

Les bonnes heures, pour les écuyers, n'étaient pas celles qui se traînaient lentement

dans l'ennui des châteaux : c'étaient les matinées de bataille, et leurs premières fonctions, celles d'où ils tiraient leur nom, consistaient à porter alors l'écu de leur baron, puis à l'armer et à le désarmer. Il faut se représenter ces beaux jeunes avant le combat, trottant derrière leurs seigneurs, bien en selle sur leurs énormes *roncins* et portant à leur cou, suspendus par des guiges en étoffes d'Orient, ces grands longs écus du xII^e siècle qui vous couvraient un homme entier quand il était à cheval. Au reste, ils n'étaient pas chargés du seul écu, mais encore de toutes les armes du chevalier, et c'est à eux qu'incombait le soin de les entretenir en bon état, bien taillantes, bien luisantes, fraîches et belles.

Une bataille, au xI^e et au xII^e siècle, n'est, le plus souvent, qu'un assemblage confus de mille duels. Pas de stratégie. Les deux armées se mettent sur deux lignes, un peu comme à Solférino, mais sans autant de profondeur. Derrière chaque chevalier, se tient son écuyer, et c'est ce qui a permis à Sainte-Palaye[1] d'avancer que les écuyers formaient alors une seconde ligne de bataille. Néanmoins, cette

[1] *Mémoires sur la Chevalerie.*

régularité ne devait guère exister qu'en théorie, et il y avait en cet agencement plus de désordre que de symétrie. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'en attendant la grande mêlée, les écuyers tenaient le cheval de bataille, le *destrier* du chevalier, à leur *destre*, et qu'ils le donnaient à leur maître dès que paraissait l'ennemi. Puis, la bataille commençait. Chaque chevalier choisissait son adversaire et le boutait de sa lance. La lance de frêne une fois en morceaux, on s'escrimait avec l'épée. Le bon écuyer, lui, ne se battait point, et était témoin frémissant de tant de combats. Les yeux fixés sur son baron, il suivait avec anxiété les péripéties de chaque duel, tendait au chevalier les armes fraîches qu'il avait en réserve, et était chargé de la garde des prisonniers. Mais cette attitude défensive ne pouvait pas durer toujours, et avant la fin de la journée, les écuyers eux-mêmes devaient quelquefois donner et recevoir de bons coups. C'est là, dans ces occasions si fréquemment répétées, que se manifestaient les vocations chevaleresques, et tel était entré damoiseau sur le champ de bataille qui en sortait chevalier, l'épée au poing et le front haut[1].

[1] Léon Gautier. *La Chevalerie.*

Outre ces exercices particuliers : les courses de bague, les tournois, les duels et la guerre, les écuyers voyageaient encore dans les cours étrangères, où l'honneur, les armes et les femmes jouissaient de la plus grande considération. Là, ils cbservaient, comparaient les usages avec ceux de leur pays, et perfectionnaient ainsi leur éducation [1].

Lorsque les écuyers, après avoir servi sept années en cette qualité, atteignaient l'âge de vingt et un ans, ils pouvaient être revêtus de la dignité de chevaliers.

Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, cette règle n'était pas toujours observée : une haute naissance, des services essentiels rendus au souverain ou à l'État, des actions distinguées à la guerre et dans les tournois, pouvaient faire devancer l'âge; quelquefois même, les soins donnés à leur seigneur pouvaient leur valoir de sa main l'épée de chevalier.

Parfois aussi, certaines circonstances s'opposaient à leur élévation à cette dignité. Quoiqu'ils eussent le droit d'y prétendre, après avoir servi sept ans en qualité d'écuyers, il

[1] Robert de Spallart.

arrivait (rarement à la vérité) qu'un chevalier ne voulait point se défaire d'un aussi bon serviteur.

Différentes raisons pouvaient encore engager les écuyers à différer leur réception : la dépense qu'elle occasionnait, les obligations qu'elle imposait par serment, les lois sévères de l'ordre, etc. Souvent ils vénéraient tellement un grand ou quelque chevalier, qu'ils ne voulaient être armés que de sa main ; plus souvent encore, ils attendaient une circonstance, telle qu'une bataille ou un tournoi, capable de donner un nouveau lustre à la dignité à laquelle ils aspiraient ; on en a vu même qui s'en croyaient indignes jusqu'à ce qu'ils eussent porté les armes contre les infidèles.

— Tous les événements importants à la guerre étaient précédés ou suivis d'une promotion de chevaliers. Avant les batailles, on donnait ce titre aux candidats pour animer leur courage ; après les combats, c'était pour récompenser leurs services. Souvent, alors, on en recevait plusieurs centaines à la fois.

Mais on armait plutôt la veille d'une bataille que le lendemain. Brantôme cherche à nous expliquer pourquoi : on redoutait que le sort des armes ne tirât de ce monde le chef qui

vous avait promis l'accolade, ou ne vous en tirât vous-même sans le souvenir glorieux pour vous et vos héritiers d'avoir été chevalier. Et il ajoute, pour montrer combien les idées se modifièrent à ce sujet :

« Aujourd'hui, cette petite usance de cérémonie d'ambition ne se pratique guères plus : car, ou mourant vaillamment là, ou survivant ayant très bien fait, l'on est aussi honorablement créé, comme si cette cérémonie s'y fust solemnisée, et possible encore mieux. »

En effet, de son temps, la chevalerie se conférait après l'action, témoin François Ier, armé par Bayard le soir de la bataille de Marignan (1515); Montluc, reçu par le duc d'Enghien après la journée de Cerisolles (1544); Tavannes fait chevalier à la suite de la bataille de Renty (1553) ; mais ces exemples s'éloignent déjà[1].

Hors les cas de guerre, les occasions les plus fréquentes de recevoir les chevaliers étaient les tournois, les grandes fêtes de l'Église, et particulièrement la Pentecôte ; la promulgation de la paix ou d'une trêve, le couronnement d'un souverain, la naissance ou le baptême des princes, les jours où ils étaient

[1] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

reçus chevaliers, où ils se mariaient, et où ils faisaient leur entrée dans les principales villes de leur territoire.

La chevalerie se conférait en grande cérémonie. Tout chevalier pouvait la conférer, même à un ennemi, même au milieu d'un combat. La *fraternité d'armes* pouvait aussi exister entre deux chevaliers de nations différentes, mais le serment qui la constituait se trouvait dénoué par la déclaration d'hostilités d'une de ces nations à l'autre [1].

Cette cérémonie avait une partie religieuse et une partie militaire. Veiller dans une église ou une chapelle avec ses parrains et un prêtre ; jeûner, se confesser, communier, purifier son corps par un bain et la prise d'habits blancs ; écouter l'explication des articles de foi et de morale enseignés par le christianisme ; se présenter à l'autel, entendre la messe et recevoir son épée bénite par le prêtre officiant, tels sont les actes successifs de la partie religieuse. La partie militaire est aussi imposante. Le seigneur qui va octroyer la chevalerie se trouve dans la grande salle ou la cour de son château, assis au milieu d'une brillante réunion.

[1] De La Barre-Duparcq.

Le novice arrive lentement, recueilli, l'épée pendue au cou, comme à l'église; il s'agenouille. — « Pourquoi souhaites-tu la chevalerie? lui demande-t-on. Est-ce pour jouir de la richesse et du repos? — Non, répond-il modestement. Je la veux pour maintenir la religion et honorer la chevalerie. » Et il prête un serment en vingt-huit articles.

Les assistants, parmi lesquels sont quelquefois des dames et des demoiselles, l'adoubent aussitôt des éperons, du haubert, de l'armure et de l'épée. « Au nom de Dieu, de saint Michel, de saint Georges, je te fais donc chevalier; sois preux, hardi et loyal », prononce alors le seigneur, en donnant à celui qu'il reçoit l'*accolade* (trois coups d'épée sur le cou), ou la *paulmée* (un léger coup de la paume de la main sur la joue). A ces mots, des chevaliers s'approchent, le coiffent du heaume, lui remettent l'écu, la lance; on lui amène son cheval, il s'élance dessus sans le secours des étriers, et, pour mettre en évidence sa nouvelle dignité ainsi que son adresse, il fait caracoler son palefroi, brandit sa lance et espadonne avec son épée. Puis il chevauche dans toute la ville et fait largesse au peuple; il est chevalier, et doit désormais, suivant

le langage pittoresque du temps, *férir haut et parler bas!*

A la guerre, *la veillée des armes* se passait dans une tranchée ou dans une mine. La réception s'abrégeait, et le candidat présentait son épée par la garde à celui qui devait l'armer[1].

Les chevaliers juraient solennellement de protéger, avant tout, la religion catholique, ses ministres et ses temples, et d'être dévoués au prince et à la patrie. Ils devaient défendre, au péril de leur vie, la veuve, l'orphelin et tous les opprimés qui imploraient leur secours; quiconque se refusait à ce devoir déshonorait le reste de sa vie. La cause des dames devenait celle du chevalier, et il eût été aussi diffamant pour lui d'en insulter une, que de la laisser insulter en sa présence.

Les membres de la chevalerie voyageaient et allaient dans les tournois livrer des combats en l'honneur de la dame de leurs pensées.

Les chevaliers errants allaient dans tous les pays, redressant les torts et vengeant les opprimés.

Quelquefois, deux d'entre eux, après avoir assisté aux mêmes entreprises et conçu de

[1] De La Barre-Duparcq.

l'estime l'un pour l'autre, s'unissaient sous le nom de frères d'armes, soit pour une nouvelle expédition, soit pour toutes celles à venir. Ils se juraient mutuellement de partager leur gloire et leurs dangers, de ne jamais abandonner leurs frères d'armes, de servir leurs amis, de combattre leurs ennemis. Si l'un des deux était prisonnier, l'autre cherchait à le délivrer au prix de ses biens et de son sang; enfin, leur fortune devenait commune.

Pour former ces associations, les chevaliers se donnaient réciproquement des armes, ou échangeaient les leurs, se faisaient saigner, mêlaient leur sang, et appuyaient leur serment sur tout ce que la religion avait de plus sacré; quelquefois, ils communiaient ensemble.

Lorsque la guerre n'appelait pas les associations de chevaliers à servir leur prince et leur patrie, ils s'unissaient dans l'intention de purger une province de voleurs ou de brigands, de délivrer des nations éloignées du joug des infidèles, de venger un souverain opprimé, ou de détrôner un prince injuste.

« *Voici la mort qui descend sur nous, mais, comme il sied aux braves, mourons en combattant!* » Cette grande parole d'un de nos plus

vieux poèmes est répétée à l'envi, à toutes les époques de cette sublime épopée, et par tous ses héros, dont jamais les armes ne purent rester oisives !

Tiré de *Lancelot du Lac.* Man. fr. (1390 env.)— Bibliothéque nationale.

Targe du musée d'Artillerie (1360 environ).

# LES TOURNOIS

Il y avait différentes « *escholes de Prouesse.* » — Geoffroy de Preuilly réglemente les tournois. — La joute, les combats à l'épée, à la hache et à la dague. — Le pas d'armes. — La « lance des dames. » — Dans les luttes à armes courtoises, les coups d'estoc étaient interdits. — Les tournois à outrance. — Les premiers tournois ont été de véritables batailles. — Même encore plus tard, ces combats simulés eurent presque toujours de sanglants résultats. — Proclamation d'un tournoi. — Les « *vêpres du tournoi* » et le « *maître éprouve.* » — Ces exercices militaires entretenaient la force et le courage des chevaliers. — Cérémonies des tournois. — Le défi. — L'appelant et le défendant. — L'épée « rabattue. » — Le roi d'armes. — Les musiciens. — Les dames et leurs servants. — Examen des armes et des armoiries. — Le combat. — Le plus grand talent des champions consistait à se bien couvrir de leur écu. — Variété des exercices composant le tournoi. — Les cris des hérauts d'armes. — Il n'était pas toujours facile d'arrêter un combat. — Le prix des vainqueurs. — Abolition des tournois. — La quintaine. — Le *behourd* ou escrime à cheval. — La course des têtes. — Le tournoi des aveugles.

Le tournoi (en latin *torneamentum*, en vieux français *tornoiement*) n'était d'abord pas autre chose qu'un passe-temps violent qui permettait aux chevaliers, à ces hommes de fer, de se mesurer corps à corps, en échangeant de terribles coups d'épée et de lance, ou en martelant, en brisant leurs armures. Mais ces rudes et grossières épreuves de force musculaire se modifièrent, en se régularisant, à mesure que la chevalerie adoucissait les mœurs de la noblesse.

« Leur genre de spectacle, dit Tacite en parlant des Germains [1], est toujours le même dans toutes les assemblées. Des jeunes gens nus se jettent en sautant au milieu des épées et des framées menaçantes, et pour eux, c'est un jeu dont l'habitude a fait un art, et l'art a donné de l'élégance à ce spectacle, qui jamais n'est rétribué ; le seul prix que réclame leur adresse audacieuse est le plaisir des spectateurs. » Ces jeux sont certainement l'origine des combats à armes courtoises, si fort prisés pendant le moyen âge ; Nithard, neveu de

[1] Tacite. *Germania*, cap. XXIV.

Charlemagne, et qui écrivait en l'an 844 [1], raconte comment les hommes nobles attachés à Louis de Germanie et à Charles son frère, se séparaient en deux troupes égales et se livraient des combats simulés; comment aussi les deux princes intervenaient, avec une troupe de jeunes gens, au milieu des combattants, chargeant, tantôt les uns, tantôt les autres, sans que ces jeux dégénérassent en rixes sanglantes. Il est donc certain que les tournois, et ces combats en avaient tout le caractère, remontent aux origines du moyen âge [2].

Les *Escholes de Prouesse*, suivant l'expression des écrivains du temps, furent une institution à la fois politique et militaire; simples combats en troupes ou *trespignées* à l'époque de Louis de Germanie et de Charles son frère, on les perfectionna dès le siècle suivant; on régla les diverses sortes de luttes et d'armes, depuis le « *combat à la foule* » jusqu'à la *jouste* ou combat seul à seul. L'expérience améliora encore ces règles, et Geoffroy de Preuilly, mort en 1066, passe généralement pour avoir rédigé les lois qui devaient être observées dans

[1] Lib. III.

[2] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*

les tournois. La sagesse des chevaliers modérait aussi l'ardeur de ces jeux souvent ensanglantés.

Matthieu Paris [1] appelle les tournois « *conflictus gallici* » ce qui ferait supposer que, de son temps, l'usage de ces jeux était considéré, en Angleterre, comme une invention française. Dans un passage de Guillaume de Newbury, cité par Ducange [2], il est question de Richard Cœur de Lion, qui introduit en Angleterre la pratique des tournois, parce qu'il s'est convaincu que les *Français leur doivent leur supériorité militaire* et sont : « *tanto acriores quanto exercitatiores atque instructiores.* » Le roi prend alors sa décision : « *Sui quoque regni milites in propriis finibus exerceri voluit ut, ex bellorum solemni præludio, verorum addiscerent artem usumque bellorum, nec insultarent Galli Anglis militibus, tanquam rudibus et minus gnaris* [3].

A dater du XIIe siècle, les tournois furent établis d'après des règlements qu'on amplifia et perfectionna jusqu'à la fin du XVe siècle, et il paraît certain que ces règles furent d'abord

[1] Anno 1179.
[2] *Glossarium*, édit. Didot, t. VII. Dissertations.
[3] Lib. V, cap. IV.

fixées en France, du temps de Geoffroy de Preuilly, d'où elles passèrent et furent adoptées en Angleterre, en Allemagne et jusque dans l'empire grec [1].

Images vivantes de la guerre, ces combats exerçaient la noblesse française à l'habitude des armes, car elle y signalait à l'envi son adresse, sa force et sa bravoure ; ils entretenaient la lignée de nos preux, titre qui fut le prix d'une vie illustre et sans tache, constamment fidèle aux lois de l'honneur et de la galanterie.

Les préceptes de la chevalerie proclamaient qu'un maintien simple et réservé était l'extérieur le plus propre à rehausser l'éclat de la victoire :

Ung chevalier, n'en doubtez pas,
Doilt férir hault et parler bas.

Ces leçons d'humanité et de courtoisie, tant de fois répétées dans les tournois, ne pouvaient être oubliées à la guerre, dans la fureur des combats ; elles rendirent souvent la victoire miséricordieuse ; l'histoire en a conservé de mémorables exemples, et la poésie leur a

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*

souvent consacré ses chants. De là sortirent tant de guerriers, la gloire et l'appui de la France, de là aussi l'origine des armoiries, les vertus chevaleresques, l'adoucissement des mœurs par le mélange des hommes et des intérêts, et le respect pour les femmes, sentiments dont ces jeux olympiques du moyen âge firent dès lors le caractère dominant chez les Français[1].

Les tournois se composaient de diverses espèces d'exercices qui avaient chacun leurs règlements particuliers. Le tournoi proprement dit était un combat entre deux troupes : on le divisait en deux parties; ordinairement la première avait lieu avec la massue, la seconde avec la hache[2].

La *joute*, ainsi nommée du mot latin *juxta,* proche, était un combat singulier de près, et d'homme à homme ; les *castilles* étaient des attaques simulées d'un château ou d'une tour. Dans les *combats à l'épée*, les troupes de chevaliers fondaient les unes sur les autres, au signal donné. Ils combattaient encore à la hache ou masse d'armes, et à la dague. Les *combats à la barrière* figuraient la manière de

[1] Champollion-Figeac. *Les Tournois du roi René.*
[2] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

s'emparer des bords d'une place. Dans le *pas d'armes*, de nombreux champions, à pied et à cheval, représentaient l'attaque et la défense d'une position militaire, d'un *pas* ou passage étroit et difficile dans les vallées de la montagne. Les *courses à la foule* étaient des évolutions générales de tous les combattants, suivies d'un grand *estour*, mêlée, qui terminait ordinairement le tournoi [1].

De ces différents exercices guerriers « c'était le pas d'armes, dit l'abbé Le Gendre [2], qui se faisait avec le plus de cérémonie. Un roi d'armes et ses hérauts allaient en faire les annonces à la cour, dans les grandes villes et dans les pays étrangers, longtemps avant qu'il fût ouvert. Qui sortait honorablement d'un pas aussi dangereux était regardé, toute sa vie comme un prodige de valeur. Ce pas était un passage, d'ordinaire en rase campagne; quelquefois un chevalier seul, souvent deux ou trois ensemble, entreprenaient par vanité de le défendre contre tout venant. Le pas était fermé par une barricade ; à la tête de ces barrières était l'écu des tenants, et à côté, six autres écus de couleurs toutes différentes, qui

[1] Crapelet. *Le pas d'armes de la bergère de Tarascon.*
[2] *Mœurs et coutumes des Français.*

marquaient les divers combats à la lance, à l'épée, au poignard, à la demi-pique, à pied ou à cheval qu'on était prêt à soutenir. Les chevaliers ou écuyers qui venaient pour forcer le pas, touchaient l'un de ces écus pour marquer avec quelles armes ils avaient dessein de combattre. Les hérauts en tenaient registre, afin que les assaillants combattissent l'un après l'autre, selon l'ordre de leur arrivée.

Ces différentes formalités furent observées exactement au *pas de l'arc triomphal*, entrepris à Paris en 1514, dans la rue Saint-Antoine, aux secondes noces de Louis XII, par son gendre François d'Angoulême.

« Ces combats, continue l'abbé Le Gendre, n'étaient point des jeux, c'était « tout de bon » qu'on se battait, et il y avait toujours du sang répandu. Les combattants, après l'action, soupaient tous à la même table. On avait soin qu'elle fût ronde pour éviter toute dispute sur la préséance; de là est venu le nom de *chevaliers de la table ronde.* »

Souvent, les joutes faisaient partie intégrante des tournois, et en marquaient la fin; mais il y avait aussi des joutes à *tous venants*, plus compliquées, qui se prolongeaient pendant plusieurs jours, sous le nom de *joutes*

*plénières,* et qui se faisaient seules, indépendamment des tournois [1].

Comme les dames étaient l'âme de ces joutes, les chevaliers n'en terminaient aucune sans faire en leur honneur une dernière passe qu'ils nommaient *lance des dames.*

Ils renouvelaient volontiers d'ailleurs cet hommage aux dames, en combattant pour elles, à l'épée, à la hache et à la dague.

D'ordinaire, on n'usait dans ces tournois que d'armes courtoises, c'est-à-dire de lances à fers carrés, obtus, d'épées sans pointe et rabattues, c'est-à-dire dont le tranchant était émoussé, de masses peu pesantes et sans aspérités. Encore, avec ces armes, ne devait-on combattre que d'une certaine manière ; il était absolument défendu de donner de la pointe de l'épée, mais seulement du plat ou du taillant. Les chevaliers devaient frapper du haut en bas « *sans le bouter d'estocq ou hachier.* » Il était également défendu de porter des coups de lance autre part qu'au visage et à la poitrine, de combattre hors de son rang, de blesser ou de frapper le cheval de son adversaire, d'attaquer un chevalier, dès qu'il

[1] P. Lacroix. *La vie religieuse et militaire au moyen âge.*

avait levé la visière de son heaume, ou qu'il s'était déshaumé. On ne pouvait encore, dans certains combats comme la joute, se réunir plusieurs contre un seul.

Un chevalier d'honneur, nommé par les dames, veillait à ce qu'aucun des champions ne fût trop rudement maltraité par les autres; ce chevalier portait une lance au bout de laquelle était une écharpe, et dès qu'il en touchait le heaume d'un combattant, ses adversaires étaient obligés de s'arrêter [1].

Dans les tournois à outrance, au contraire, on combattait à *fer esmoulu*, et à *espées tranchans et poingnans*, avec des *brancs d'achier bien aiguisés* (épée ou sabre à large lame qui se tenait à deux mains).

« Les armes à outrance, dit l'abbé Le Gendre [2], étaient un duel comme les joutes, mais un duel de six contre six, quelquefois de plus ou de moins, presque jamais de seul à seul, duel fait sans permission, avec des armes offensives, entre gens de parti contraire ou de différente nation, sans querelle qui eût précédé, mais seulement pour faire parade de ses forces et de son adresse. Un héraut d'armes en allait

[1] Crapelet. *Le pas d'armes de la bergère de Tarascon.*
[2] *Mœurs et coutumes des Français.*

porter le cartel. Dans ce cartel étaient marqués le jour et le lieu du rendez-vous, combien de coups on devait donner, et de quelles armes on devait se servir. Le défi accepté, les parties convenaient de juges qui décideraient la victoire. On ne pouvait la remporter qu'en frappant son antagoniste dans le ventre ou dans la poitrine. Qui frappait aux bras et aux cuisses, perdait ses armes et son cheval, et était blâmé par les juges. Le prix de la victoire était la lance, la cotte d'armes, l'épée ou le casque du vaincu. Ce duel se faisait en guerre et en paix; en guerre, avant une action, c'en était comme le prélude, et les armées le prenaient comme un bon ou un mauvais augure du combat qu'elles allaient donner. On voit quantité d'exemples de cette sorte de combats, tant dans l'histoire de saint Louis que dans celles de ses successeurs, jusques au règne de Henri II. »

Léon Gautier [1] affirme que les premiers tournois ont été de véritables batailles. « Le tournoi ou *cembel* primitif est une véritable bataille précédée d'un défi, et qui doit être livrée en un jour et en une heure qui ont été,

[1] *La Chevalerie.*

d'un commun accord, exactement déterminés par les deux partis. Pas de stratégie, pas de surprise. A point nommé, les deux armées sont en présence, et, au premier signal de leurs chefs, se jettent l'une sur l'autre. Le tournoi est un rendez-vous militaire où plusieurs milliers d'hommes sont exacts et se tuent en temps voulu. »

Tel est le tournoi dont nous trouvons la peinture énergique et colorée dans *Garin le Loherain*, dans *Aiol,* dans *Gui de Nanteuil* et dans *Renaus de Montauban*. Il est difficile d'admettre que de tels peintres n'aient pas été fidèles.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, même au milieu des époques les plus civilisées, le tournoi n'a pas cessé d'être une bataille générale, une vraie mêlée, à coups d'armes courtoises, il est vrai, mais terrible, mais sanglante, mais souvent mortelle. Aux fameux tournois de Chauvenci[1], après s'être livrés plusieurs jours à de belles joutes, relativement inoffensives, les chevaliers se déclarent lassés de cet exercice monotone et « demandent un tournoi. » On les réunit dans une assemblée délibé-

[1] *Les Tournois de Chauvenci*, éd. Delmotte. Valenciennes, 1835.

rante, et le tournoi est décidé d'enthousiasme, au suffrage universel. On en fixe le jour et l'heure, on règle tout par avance. C'est tout à fait l'ancien *cembel,* moins le nombre des morts. Mais que de blessés, que de demi-morts! Et que de sang versé sous le regard des dames, en chantant!

Dans les *cembels* du vieux temps, on se servait de vraies lances et de vraies épées, tout comme si l'on avait des païens là devant soi. Dans les tournois nouveaux, on émoussa la pointe et le tranchant de l'épée ou de la lance; on hébéta les vieux *brans* qu'on changea en bâtons, et l'on ne se servit enfin que d'armes courtoises.

Et encore, devenues «courtoises», ces joutes, ces combats simulés, ces parades belliqueuses ne laissaient pas d'entraîner des accidents inévitables, et d'avoir ainsi les plus sanglants résultats. En 1240, au tournoi de Nuis, près de Cologne, soixante à quatre-vingts personnes périrent, les unes suffoquées par la poussière ou écrasées par les chevaux, les autres, en combattant à « *fer rabattu* » avec des armes émoussées, sans pointe et sans tranchant. Florent, comte de Hollande, périt malheureusement en 1223 dans un tournoi à Corbie, en

Picardie [1], d'autres disent à Noyon. Le père de Florent, Guillaume, mourut au fameux tournoi de Nuis, dont nous avons parlé plus haut [2]. Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, « *reçut tant de coups de maillet sur la tête, en un tournoi de 1269, qu'il en tomba dans une démence dont on ne put le guérir.* » En 1274, le tournoi de Châlons, auquel prirent part les Anglais avec leur roi Édouard, et les Bourguignons avec leur comte, mérita d'être populairement appelé: *non torneamentum, sed parvum bellum de Châlons* [3].

Le lendemain du mariage des fils de Philippe VI, il y eut de superbes joutes dans le jardin du palais royal. Parmi les jouteurs était le duc de Normandie, contre qui, par ordre du roi, jouta le seigneur de Saint-Venant, un robuste compagnon qui, d'un seul coup, renversa à terre le duc et son cheval. Le comte d'Eu, connétable de France, jouta aussi et reçut un coup de lance qui lui brisa la poitrine, il mourut dans la nuit [4].

Les textes poétiques ne sont pas moins con-

[1] Le Nain de Tillemont. *Vie de saint Louis.*
[2] Idem.
[3] Henri Kinghton, cité par Ducange.
[4] Henri Martin.

cluants que les « historiques ». Au tournoi de Hem, en 1268, plus d'un jouteur est gravement blessé[1]. Et, à la fin des tournois de Chauvenci, on ne voit partout que « *lèvres et faces décopées, hiaumes quassés* », etc.

Les accidents devinrent si fréquents pendant ces combats, que les papes excommunièrent ceux qui s'y trouveraient et défendirent de porter en terre sainte ceux qui y laisseraient la vie [2].

Mais les excommunications lancées par les pontifes romains, les décrets des conciles et même les défenses des rois ne purent arrêter le développement de ce goût pour ces fêtes militaires, qui devinrent de plus en plus fréquentes, jusqu'à la guerre de Cent ans[3].

Les peuples belliqueux ont tous aimé passionnément les exercices guerriers pour apprendre, par des combats feints, à en gagner de véritables. Mais il n'en est point que les Français aient plus aimé que les tournois. Ils quittaient tout pour y paraître. On n'estimait un gentilhomme qu'autant qu'il y était allé, et la

[1] Peigné-Delacour, t. I.
[2] Concile de Latran, 1179.
[3] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*

preuve la plus authentique qu'il pût donner de sa noblesse était d'y avoir combattu.

On conçoit quel mouvement devait produire, dans tous les cœurs, la proclamation des tournois solennels, faite longtemps d'avance, et toujours dans les termes les plus pompeux. Tous les gentilshommes, animés par l'espoir d'être vainqueurs dans les *grands tournois,* préludaient dans des tournois particuliers et s'en disputaient avec ardeur les récompenses promises, attendant avec anxiété le jour où ils auraient pour spectateurs de leurs prouesses l'élite de toutes les cours de l'Europe.

Comme les jeux olympiques de la Grèce, les tournois, véritables solennités populaires, mettaient en jeu toutes les ambitions et faisaient battre tous les cœurs.

La veille du jour fixé pour les exercices du tournoi, les jeunes écuyers s'essayaient entre eux dans la lice, avec des armes moins lourdes et moins dangereuses que celles des chevaliers. Ces préludes, auxquels les dames ne dédaignaient pas d'assister, s'appelaient *éprouves*, vêpres du tournoi, *escrémie* (escrime) [1]. Ceux d'entre les écuyers qui s'étaient le plus signa-

[1] P. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

lés dans ces épreuves obtenaient quelquefois immédiatement l'ordre de chevalerie, et pouvaient alors figurer en armes dans le grand tournoi ou *maître-éprouve*.

Ces jeux terribles étaient certainement destinés à donner plus d'énergie à l'âme, à fortifier, à entretenir le sentiment du courage, et leur intérêt paraissait s'accroître en raison directe du péril auquel s'exposaient les assaillants.

« Comment voulez-vous, dit un auteur cité par Ducange, que, sans une telle préparation, nos jeunes bacheliers puissent affronter la vraie bataille? Non, il faut, pour se jeter avec confiance dans la mêlée, avoir vu son sang couler dans la lice, avoir senti ses dents craquer sous le poing d'un autre, avoir été jeté à terre, savoir ce que pèse un ennemi, et, vingt fois abattu, s'être vingt fois relevé plus résolu et plus gaillard [1].»

Les exercices militaires des tournois avaient donc un autre motif que celui d'étaler le luxe et la magnificence des seigneurs souverains dans des fêtes somptueuses. Les armures pesantes des chevaliers exigeaient une force

[1] Roger de Hoviden, cité par Ducange. *Glossarium*, édit. Didot, t. VII. Dissertations.

de corps qu'ils auraient promptement perdue dans le repos et l'oisiveté, s'ils n'avaient eu de fréquentes occasions de la mettre à l'épreuve. Pour conserver leur adresse et leur agilité, il leur fallait sans cesse s'exercer au maniement de toutes leurs armes. La patience à endurer les fatigues, l'ardeur guerrière, l'émulation, la loyauté, la modération, la générosité, toutes vertus inséparables des vrais chevaliers, devaient se déployer à l'envi dans les nobles et rudes journées des estours [1].

## II

Aux XII^e et XIII^e siècles, malgré les règles déjà établies touchant l'ordre des tournois, il s'en fallait de beaucoup que ces fêtes fussent l'objet d'un cérémonial compliqué, ainsi que cela eut lieu plus tard.

Dans le *Roman de Brut,* on voit qu'après le couronnement du roi Artus, lorsque le repas est terminé, les chevaliers, pour passer le temps, vont, les uns *bohorder,* c'est-à-dire jouter à la lance; d'autres organisent des courses de

[1] Crapelet. *Le pas d'armes de la bergère de Tarascon.*

chevaux; quelques-uns combattent à pied ou jouent au palet, sautent des fossés ou lancent des dards.

Alors, ces tournois, *belhourdis,* pouvaient être tenus à toute occasion et sans être annoncés : « Il n'y était pas encore question de galanterie, ni de point d'honneur; on n'y voyait ni magnifiques étoffes, ni brillantes bannières. Les princesses et les suzeraines ne se montraient pas en pompeux arroi sur les échafauds des lices [1]. »

Il suffisait que des chevaliers fussent rassemblés et eussent quelques loisirs pour organiser un de ces exercices guerriers. Quand les Français sont réunis par ordre de Charlemagne, à Lyon, pour délivrer le roi de Maurienne, Thierry, d'après le roman de Garin :

« Quant mangié orent et midis fu passés,
» Chevaus demandent, on lor a amené.
» Les escus prennent, béharder vont as prés [2]. »

Ces tournois se tenaient dans la campagne « *as prés* » sur une grève, un lieu plan et non boisé, sans clôtures, ni tribunes. Allait les voir

[1] P. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*
[2] *Li roman de Garin le Loherain* (XIII[e] siècle).

qui voulait, et les femmes étaient les premières à se rendre à ces combats courtois.

Mais, s'ils étaient annoncés d'avance, les tournois étaient l'occasion de dispositions particulières. Ils se tenaient en champ clos, et des tribunes s'élevaient sur un des longs côtés de la clôture pour recevoir les juges et les dames[1].

Dans le roman de *Mérangis de Portlesguez*[2], les dames se font des politesses en prenant leurs places dans les tribunes. Les chevaliers joutent « *par batailles et par bannières* », et une vignette du manuscrit de Vienne nous montre les tournoyeurs se chargeant à grands coups d'épée. Leur harnais ne diffère en rien du harnais de guerre; ils sont vêtus de la cotte armoriée à leurs armes, et accompagnés de leurs porte-bannière.

Dans le roman de *la Charette*, au moment où les tournoyeurs vont charger, les dames se font nommer tous les chevaliers les plus renommés :

Antr'ax dient : « Veéez-vos or
Celui à cele bande d'or
Parmi cel escu de bernic?
C'est Governanz de Roberdic,

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné du mobilier français.*
[2] Publié par M. Michelant, d'après le manuscrit de Vienne.

Et véez-vos celui après,
Qui an son escu près après
A mise une aigle et un dragon?
C'est li filz le roi d'Arragon,
Qui venuz est an ceste terre,
Por pris et por enor conquerre.
. . . . . . . . . . . . . »

Cependant, les tournoyeurs prenaient parfois des armes feintes pour n'être point connus. Mais il ne semble pas que cela fût admis d'après les règles du tournoi, puisque les juges devaient connaître, par avance, tous les combattants.

On ne possède pas de descriptions d'habillements de tournois, quelque peu détaillées, avant le milieu du xv^e siècle; mais alors cet habillement, tout spécial, n'était qu'un résumé des modifications apportées successivement à l'*adoubement* de guerre. Un traité des tournois, écrit par Antoine de la Sale, en 1458, donne des détails intéressants sur la manière d'habiller les tournoyeurs.

— Avant le combat, ils s'enfermaient, dit-il, dans une salle « où sera grant feu, car les behours requierent le tems plus froit que plus chaut pour le grant travail qui y est : là sont jusques aux petiz draps (*la chemise*) despoillez tous nudz; lors le maistre et ses plus suffisans

varletz leur mectront ung demy pourpoint de deux toilles, sans plus; et du faulx du corps *(du col)* en bas, qui sera par devant laschié (lacé), et à celui (au pourpoint) leurs chausses atacheront; et après chausseront leurs esperons, et puis le bel harnoys de jambes luy armeront; après, les armeront de garde-braz et avant-braz, et quant est des jambes et des braz armes, ilz arment le corps, et après le chief. »

Le traité le plus complet en ce genre est celui de René d'Anjou; il résume, ainsi que l'auteur le dit lui-même, les usages précédents : « Laquelle forme jay prins, dit-il, au plus prez et jouxte de celle qu'on garde es Almaignes et sur le Rin quant on fait les tournoiz. Et aussi selon la manière qu'ilz tiennent en Flandres et en Brabant et mesmement sur les anciennes façons qu'ilz les souloient aussi faire en France comme j'ay trouvé par escriptures. Dequelles troys façons en ay prins ce qui m'a semblé bon et en ay fait et compilé une quatrième façon de faire ainsy que pourrez veoir s'il vous plaist par ce que cy après s'ensuit [1]. »

[1] Manuscr. *Le livre de Tournoy*. Bibl. nat. fr., nº 2692.

Voici donc comment le roi René établit les règles du tournoi :

« Qui veult faire ung tournoy, faut que ce soit quelque prince, ou du moins hault baron ou banneret, lequel doit faire ainsy que cy après sera devisé. »

Il enverra secrètement devers le prince à qui il veut faire présenter l'épée, afin de savoir de lui s'il lui convient d'accepter le combat courtois, après quoi on procèdera aux cérémonies publiques.

Le seigneur envoyant le défi est l'*appelant*, celui auquel on l'adresse et qui l'accepte, le *défendant*.

L'appelant convoque le plus de chevaliers et d'écuyers qu'il pourra ; il fait venir le roi d'armes de la contrée, ou, à son défaut, quelque héraut notable ; il lui baille l'épée *rabattue* employée dans le tournoi, en lui disant :

« Roy d'armes, tenez ceste espée et alez devers mon cousin le duc de Bourbon [1] lui dire de par moy que pour sa vaillance, prudommie et grant chevallerie qui est en sa personne, je lui envoye ceste espée en signifiance que je querelle de frapper un tournoy et

[1] René d'Anjou suppose que l'appelant est le duc de Bretagne, et le défendant le duc de Bourbon.

bouhordis d'armes contre lui, en la présence de dames et de damoiselles et de tous autres, au jour nommé et tems deu, et en lieu ad ce faïre y doine et convenable. Duquel tournoy lui offre pour juges diseurs de huit chevaliers et escuiers les quatre : c'est assavoir tels et tels pour chevaliers, et tels et tels pour escuiers : lesquels juges diseurs assigneront le tems et le lieu et feront faire ordonner la place. »

C'est un genou en terre que le roi d'armes reçoit l'épée par la pointe.

Le roi d'armes s'en va, accompagné de la façon la plus honorable, vers le seigneur défendant, se présente devant lui hors du lieu saint; mais lorsqu'il est entouré de sa noblesse et, un genou en terre, lui présentant l'épée par la poignée il lui dit :

« Très hault et très puissant prince et très redoubté seigneur, très hault et très puissant prince et mon très redoubté seigneur, le duc de Bretaigne, votre cousin, m'envoye par devers vous pour la très grant chevallerie et los de prouesse qu'il scet estre en vostre très noble personne, lequel en toute amour et bénévolence, et non par nul mal talent, vous requiert et querelle de frapper ung

tournoy et bouhort d'armes devant dames et damoiselles, pour laquelle chose et en signifiance de ce, vous envoye ceste espée propre à ce faire. »

Si le défendant accepte, il prend l'épée et répond au roi d'armes :

« Je ne l'accepte pas pour nul mal talent, mais pour cuider à mon dit cousin faire plaisir, et aux dames esbatement. »

Pendant qu'on préparait les lieux destinés aux tournois, les armes de ceux qui se disposaient à combattre étaient exposées dans un monastère, à l'examen des seigneurs, des dames et des demoiselles.

Ceux qui entraient en lice sans avoir observé cette formalité étaient sévèrement punis.

Cet examen ne portait pas seulement sur la naissance et les armoiries des prétendants, un héraut nommait à haute voix ceux auxquels appartenaient les armes, et s'il s'en trouvait quelqu'un dont une dame eût à se plaindre, elle touchait l'écu de ses armes pour le faire remarquer aux juges du tournoi : ceux-ci devaient prononcer, et si le crime étaient prouvé, la punition suivait de près.

Le jour du tournoi arrivé, les tournoyeurs, réunis autour de leurs deux chefs, s'en vont, en

belle ordonnance, aux lices, précédés des trompettes et des ménestrels.

Là, des bandes de musiciens placés sur des estrades séparées se trouvaient prêts à célébrer par des fanfares les beaux faits d'armes, les coups heureux et brillants. Le son des clairons et des doulcines, instruments beaucoup moins bruyants que ne le sont les modernes, annonçait l'arrivée des chevaliers superbement armés et équipés, suivis de leurs écuyers à cheval et s'avançant à pas lents et graves. Presque toujours les dames donnaient à leur servant ou serviteur une faveur, un joyau, c'est-à-dire une écharpe, un voile, une coiffe, une mantille, un bracelet, même un simple nœud de ruban ayant fait partie de leur ajustement, enseigne ou *nobloy* dont le chevalier ornait son casque, son écu ou sa cotte d'armes, et qui permettait à sa « dame » de le suivre des yeux et de le reconnaître dans la mêlée, surtout quand les armes étaient brisées, et lorsqu'il avait perdu quelque partie essentielle de son armure [1].

Quand tous les champions étaient réunis dans l'enceinte, ils se rangeaient en quadrilles

[1] P. Lacroix. *La vie militaire au moyen âge.*

qu'on mettait en bataille les uns vis-à-vis des autres; alors les juges allaient de rang en rang, examiner si personne ne s'était fait lier à la selle de son cheval, chose indigne d'un chevalier et défendue sous de très rigoureuses peines.

Le roi d'armes criait alors: « Soyez prêts pour couper cordes! »

Quatre hommes, à cheval sur les barres des lices, tiennent chacun une hache levée prête à tomber sur les attaches des cordes. Il ajoute :

« Or ouez! or ouez! or ouez!... Messeigneurs les juges prient et requièrent entre vous messeigneurs les tournoyeurs, que nul ne frappe autre d'estoc ne de revers, ne depuis la sainture en bas, comme promis l'avez, ne ne boute, ne tire, s'il n'est recommandé ; et aussi que se d'aventure le heaulme cheoit à aucun de la teste, qu'on ne lui touche jusques ad ce qu'on lui ait remis, et que nul d'entre vous aussi ne veuille frapper par attaine (fâcherie, querelle) sur l'un plus que sur l'autre, se ce n'estoit sur aucun qui, pour ses démérites, fust recommandé.

« Outre plus, je vous advise que depuis que les trompettes auront sonné retraite, et que

les barrières seront ouvertes, ja pour plus longuement demourer sur les rengz ne gagnera nul l'emprise. »

A ce moment, les trompettes sonnent, les juges font reculer les fronts des deux partis, puis le roi d'armes crie trois fois :

« Coupez cordes ! hurtez batailles quand vous voudrez. »

Alors les jouteurs, dont la lance était mise d'abord « *sur fautre* » la baissent et, après avoir donné un fort coup d'éperon, se jettent tête basse, chacun sur son adversaire, l'écu « *serré contre le pis*[1]. »

Le premier choc est terrible, et le poète, réaliste à ses heures, le peint en des termes quelque peu grossiers.

Vos deïssiez que deus tonniaus
A-t-on ensamble entrehurtez[2].

Le plus grand talent des *torneors* consistait à se bien couvrir de leur écu.

De lor escus si bien se cuevrent
Que li uns ne fist l'autre grief[3].

[1] Chauvenci, v. 489-490.
[2] Idem, 1476-1477.
[3] *Roman de Hem*, t. I, p. 21.

Il ne fallait viser ni trop haut ni trop bas, et dans le buste seulement [1].

« Le « *mécanisme* » des joutes est assez peu compliqué, mais il n'est point partout le même ; en prenant pour types le fameux tournoi de Hem et celui de Chauvenci, nous voyons qu'ils ne se ressemblent point. A Hem, on ne peut, d'après le règlement du tournoi, ne donner que *trois coups de lance*, sans plus, et tout le mérite consiste à briser correctement et élégamment ces trois lances, en visant bien, en ne portant pas à côté, en atteignant le buste ou la gorge (ce qui est la perfection du genre).

« Ja chevaliers n'i enterra,
Se par trois lances ne s'i met [2]. »

Ce qu'il faut surtout éviter, c'est le heurt corps contre corps, mais principalement la chute.

A Chauvenci, la joute est plus variée. On n'y est pas astreint à briser seulement ses trois lances, et l'on s'y bat presque « pour de bon » en cherchant à se désarçonner et à se tuer un peu. Faire toucher la terre à son adversaire, tout est là.

[1] *Roman de Hem*, t. I, p. 37.
[2] Idem.

« Il y avait parfois, dans un tournoi des plus ordinaires, dit Léon Gautier [1], près de deux cents joutes qui se succédaient pendant plusieurs journées. « Deux hommes qui essayent de se désarçonner à coups de gros bâtons » c'est toujours le même spectacle, et il paraît singulièrement monotone, mais, aux yeux de nos barons, pas une joute ne se ressemblait. Dans l'une, les deux champions se renversaient en même temps, et si rudement qu'on les croyait morts tous deux; dans l'autre, un fils de comte avait la main brisée, les écus que l'on croyait si solides étaient percés à jours. C'était une intarissable variété, et il n'arrivait pas à nos arrière-grand'mères de s'ennuyer un seul instant. Tous les tournois, d'ailleurs, n'avaient pas le même agencement, le même « style ». Il y en avait où l'on devait correctement briser trois lances, *ne plus, ne moins;* il y en avait d'autres ou tout l'effort des jouteurs devait tendre à faire tomber leur adversaire et à lui faire toucher la terre. C'était le cas le plus fréquent.... »

Les rois d'armes, hérauts d'armes, ou poursuivants d'armes qui stationnaient dans l'arène

[1] *La Chevalerie.*

et au dehors avaient la mission d'observer les combattants et de préparer un rapport fidèle et minutieux sur les divers incidents du combat, sans omettre un seul des coups donnés ou reçus. Ils prenaient la parole, de temps en temps, pour exhorter les jeunes chevaliers qui faisaient leur première apparition dans les tournois « Souviens-toi de qui tu es fils ! ne forligne pas ! » criaient-ils ; ou bien : « Ha, sus contre lui ! Va fils de preux dont le père fut si brave et si vaillant[1] ! »

C'était aux hérauts qu'il appartenait de crier « à plaine guelle » les noms de tous les jouteurs et « leurs cris d'armes[2]. »

Quand il y avait intermittence dans les joutes, et que de nouveaux jouteurs ne se présentaient point assez rapidement, c'étaient les hérauts qui faisaient solennellement appel à d'autres combattants. Ils interpellaient sans cesse les dames et les adjuraient d'avoir pitié des chevaliers, de leur accorder leur amour. Lorsqu'a lieu le grand *tournoi général*, ils sont aussi ardents à exhorter les torneors qu'à convier les dames à « deffaire ces meslées »; ce sont eux

[1] Lecoy de La Marche. *La Chaire française au moyen âge.*
[2] Le P. Ménétrier. *Origines des armoiries.*

aussi qui toujours « à pleine goule » acclament les vainqueurs [1].

Pendant le combat, les varlets à cheval, armés de tronçons de lances, couverts de jaserans et de brigandines, de salades, gantelets et harnais de jambes, se tiennent prêts à tirer leurs maîtres de la presse, s'ils les requièrent en criant leurs cris. Les varlets de pied sont vêtus du pourpoint et de la jaquette courte, la salade en tête et les gantelets aux mains. Tenant un bâton de la droite, leur office consiste à relever les cavaliers tombés de cheval, et à faire autour d'eux, s'ils ne peuvent être remontés, une garde avec leurs bâtons, en les entraînant ainsi hors du camp.

A chaque grand coup de lance ou d'épée qui, donnant sur la cuirasse ou le casque des combattants, faisait un bruit épouvantable, les hérauts d'armes poussaient un cri d'encouragement, et les ménétriers sonnaient des fanfares.

Entre chaque joute, les seigneurs et les dames faisaient distribuer ou jeter au peuple une certaine quantité de menue monnaie que

[1] Chauvenci.

le peuple recevait joyeusement, en répétant : largesse! ou : noël!

Il y avait encore, dans les tournois, un certain nombre de personnes employées à donner les armes aux combattants, à ramasser ou remplacer celles qui étaient brisées, à porter des secours à ceux qui souffraient, à écarter la foule des spectateurs et à séparer, par force, en cas de besoin, ceux qui violaient les lois des tournois ; elles étaient armées de bâtons [1].

Il n'était pas toujours facile, malgré les ordres des juges diseurs, de séparer les combattants. Ainsi, au tournoi qui fut donné à Bruges, en 1474, à l'occasion du mariage du duc Charles de Bourgogne avec Marguerite d'Yorck, sœur du roi d'Angleterre, Olivier de La Marche raconte, dans ses Mémoires [2], que, pour séparer les tournoyeurs, le duc de Bourgogne, qui faisait partie d'une des troupes, dut se déshaumer pour se faire reconnaître et se jeter, l'épée au poing, dans la mêlée « qui recommençoit puis de l'un des bouts, puis de l'autre ; et à les départir (les séparer) n'épargna ne cousin, ne Anglais, ne Bourgongnon,

[1] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*
[2] Livre I, chap. IV.

qu'il ne les fist par maistrise départir. Et ledict tournoy rompu, se mirent en bataille les uns devant les autres, et par requestes combatirent par plusieurs fois un à un, deux à deux et trois à trois. Mais toutesfois mondit seigneur toujours les départoit. »

« La victoire se déclarait tard, nous apprend l'abbé Legendre[1], parce que les tenants et les assaillants étaient gens braves et adroits qui se la disputaient longtemps. Les vaincus sortaient des lices « sans trompette » et se sauvaient dans le bois le plus proche. »

Aussitôt après le tournoi, les juges et les dames faisaient la distribution des prix ; les hérauts, après des informations exactes, décidaient, à la pluralité des voix, quels étaient les vainqueurs, proclamaient leurs noms au bruit des trompettes et des timbales, et les conduisaient à la dame qui devait couronner leur valeur[2].

— Les scènes sanglantes qui s'y répétèrent souvent, furent une des causes principales de l'abolition des tournois ; la fin tragique de Henri II, arrivée en 1559, et le funeste accident de Henri de Bourbon-Montpensier,

[1] *Mœurs et coutumes des Français.*
[2] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'art militaire.*

prince du sang, mort d'une chute de cheval dans une de ces fêtes, en 1560, dégoûtèrent les Français de ces exercices. La noblesse, qui s'énervait, ne trouva bientôt plus de plaisir à ces jeux qui exigeaient tant de force et exposaient à tant de dangers; enfin l'établissement des troupes réglées et l'invention de la poudre, en rendant inutiles les armures des nobles, contribuèrent à l'abolition des tournois.

Cependant ils ne finirent pas avec le XVI[e] siècle. Ils devinrent seulement beaucoup plus rares, et cessèrent d'être généraux. Il y en eut encore plusieurs en Allemagne, en différentes occasions solennelles; le dernier fut donné à Rudolfstadt, en 1793. La *Gazette de Hambourg*, au n° 147 de la même année, en décrit les détails.

## III

Les chevaliers avaient encore, pour développer sans danger leurs forces et leur adresse, les exercices des carrousels; ils consistaient à courre la quintaine, les têtes et la bague.

La quintaine ou quintane ou cuitaine, était un exercice à la lance et à cheval, qui consistait à frapper, en plein écu, un mannequin armé de toutes pièces. Ce mannequin était posé sur un pivot. Si le cavalier, courant à toute bride, touchait le milieu de la targe, cette sorte de trophée tournait sur lui-même ; mais si le jouteur adressait mal son coup, les pièces du mannequin tombaient, ou venaient frapper le cavalier maladroit [1].

Du Cange [2] prétend que ce mannequin tenait un bâton ou une épée qui, si le coup était mal adressé, venait frapper le cavalier qui l'avait porté.

« La quintaine, dit Léon Gautier [3], est une sorte de mannequin grossier que l'on dispose au haut d'un poteau (*estache* ou *paisson*) et qui se compose invariablement des deux éléments suivants : « un ou plusieurs hauberts, un ou plusieurs écus. » Les écus, naturellement, sont toujours placés sur les hauberts. Et cette poupée fort primitive représente, aux yeux de nos chevaliers, un de leurs ennemis, un infidèle, un païen. »

[1] Viollet-le-Duc. *Dict. du mobilier français.*
[2] *Dissert. VII sur l'hist. de saint Louis.*
[3] *La Chevalerie.*

A un signal du seigneur ou du roi, à ces mots : « Levez la quintaine » les sergents s'empressaient et mettaient debout le poteau qui avait été préparé à l'avance, et était étendu à terre.

Il s'agissait, pour les jouteurs, de se précipiter alors au galop de leurs chevaux, la lance en arrêt, et de donner, en passant, un coup de lance contre la quintaine.

Et la victoire appartenait à l'heureux chevalier qui, d'*un seul coup*, arrivait à percer les écus de part en part, à démailler les hauberts, et enfin (c'était là le chef-d'œuvre du genre) à arracher de terre le poteau lui-même, qui ne faisait plus qu'un tas informe avec les écus troués et les hauberts en lambeaux.

Pour augmenter la difficulté du jeu et offrir plus de résistance aux coups des jouteurs, on juxtaposait souvent, l'un devant l'autre, plusieurs de ces poteaux munis ainsi d'écus et de hauberts. On n'allait guère au delà de deux *paissons ;* mais enfin il y avait certains cas exceptionnels où l'on avait à jeter bas quatre ou cinq *estaches*.

Telle est l'origine de tous les « carrousels » contemporains. Que le haubert antique ait été remplacé par une tête en carton, il importe

peu : c'est le même exercice ou le même jeu, et les cavaliers de Saumur ne sont, en 1886, que les copistes des chevaliers du XII[e] siècle.

Nos romans de chevalerie de cette époque font, en effet, mention de la quintaine, nous trouvons dans *Li Romans de Berte aux grans piés* [1] :

> « Quintaine font drecier en un bel pré fleuri,
> Dux Naymes et li autre chascuns d'els y feri ;
> Des noviaus chevaliers nus ne s'en alenti. »

Pendant tout le moyen âge, la quintaine fut un des exercices adoptés, non seulement par la noblesse, mais par la roture.

Les seigneurs faisaient courir la quintaine à leurs hommes liges, pour les habituer aux combats à la lance ; les enfants couraient la quintaine et se préparaient ainsi à la joute ; car il est à observer que les collections d'armes possèdent des armures de joute pour des enfants de douze à quinze ans [2].

« La quintaine était plus qu'un jeu ; c'était une épreuve. Que dis-je ? c'était parfois l'épreuve suprême et décisive, et dont pouvait

[1] Chap. CVIII.
[2] Viollet-le-Duc. *Dict. du mobilier français.*

dépendre toute une vie chevaleresque. Pensez-y donc. Le vieux baron féodal s'était posé, toute sa vie, ce grand problème : « Mon fils saura-t-il se battre ? et voici l'instant venu où, grâce à un exercice un peu sauvage et puéril, il va enfin avoir la réponse à cette question qui l'inquiète et le dévore [1]. »

Au début d'une de nos plus curieuses chansons, *Elie de Saint-Gilles* [2], nous assistons à une scène qui, dans sa rudesse sincèrement féodale, nous fait comprendre toute l'importance de la quintaine.

Le vieux comte Julien de Saint-Gilles veut éprouver son fils Élie, dont il vient de faire un chevalier. Or, c'est un baron de la vieille roche que ce Julien, et, lorsqu'il donne la paumée à son enfant, il lui détache un coup à assommer un bœuf. Mais il ne se tient pas pour satisfait et attend avec fièvre l'heure de la quintaine.

« Noublie pas, dit-il à Élie, que si tu n'abats pas la quintaine, je te déshérite. Tu pourras chercher ailleurs une autre terre, tu n'auras pas la mienne. Marche ! »

L'enfant obéit, se lance à corps perdu, et,

[1] Léon Gautier. *La Chevalerie.*
[2] V. 70 et suiv.

pour son coup d'essai « qui vaut un coup de maître », perce les écus, déchire les hauberts, met en miettes les poteaux. Oh ! alors le vieux père se déride enfin, il exulte, il triomphe, il rit : » Je te donne ma terre, dit-il à Élie, elle est à toi. » Mais Élie n'a pas oublié les menaces paternelles, et c'est à son tour d'être fier : « Vous parlez follement, s'écrie-t-il. Je n'en veux pas, et, pour rien au monde, je ne consentirais à rester en ce château. Je pars. » Il dit adieu à son père et court à ses aventures.

« Un beau coup de quintaine suffisait à faire la fortune d'un homme, tout comme aujourd'hui un bon livre ou un discours éloquent. Quand Renaud de Montauban, sous les yeux de Charlemagne, troue l'écu et brise le poteau, l'empereur ravi laisse éclater son enthousiasme. Il n'y tient plus et s'écrie :

« Tu seras le sénéchal de tout mon empire [1]. »

La quintaine ne figure pas que les païens ; elle est encore le symbole visible des félons et des traîtres. Avec quelle joie on frappe dessus : « Tiens, Ganelon, tiens ! » Dans la première

[1] L. Gautier. *La Chevalerie.*

partie de notre Doon de Maïence, le vieux Gui, qui vit depuis longtemps au fond d'un bois, donne un jour les armes à son cher petit Doolin, qui a quinze ans. C'est un adoubement très rustique et incorrect. Le père n'a pas de lance à donner à son fils : « Prends cette perche. » Il n'a pas sous la main les éléments d'une vraie quintaine, mais il sait s'en passer : « Tu vois ce hêtre, lui dit-il. Cours dessus, au galop, et que je voie si tu es vraiment adroit *à cheval pommelé*. » Le jeune Doon ne se le fait pas dire deux fois. Il pique sa bête, atteint le hêtre du premier coup et met sa perche en morceaux. « Bien, très bien », s'écrie le père. — « Ah ! dit l'enfant, qui a saisi son épée et s'est mis à pourfendre le *fau*, il ne faut pas vous étonner, mon père. Je me suis figuré que cet arbre était le traître Herchenbaut, mon persécuteur et celui de ma mère. Voilà pourquoi j'ai visé si bien et frappé si dur. »

Léon Gautier, qui, dans son beau travail sur la Chevalerie, a retracé, journée par journée, toute la vie d'un baron féodal, dit qu'après la quintaine, tout n'était pas terminé :

« Ces hommes, dit-il, quand il raconte les débuts d'un jeune chevalier, ces hommes étaient de fer, et l'on était homme de bonne heure.

Notre enfant remonte à cheval, car il lui faut maintenant *behourder* avec ses armes, voire avec les écuyers et les damoiseaux. Behourder, c'est se battre pour rire, et le behourd c'est de l'escrime à cheval. Le jeune baron est d'autant mieux disposé à accepter cette nouvelle fatigue, que plusieurs de ses compagnons n'ont pas été heureux à la quintaine et espèrent prendre leur revanche au behourd. Donc, on se dispose dans le pré ; on se jette l'un sur l'autre ; on fait tourner les destriers sur eux-mêmes ; on les lance, on les arrête court, et l'on brise joyeusement sa lance contre l'écu de son adversaire. Autour de chaque paire de combattants, un cercle s'est formé, et ce ne sont partout que cris et battements de mains. Un beau soleil jette ses clartés sur cette petite guerre, qui menace parfois de devenir plus sérieuse qu'on ne voudrait. Plusieurs valets sont déjà blessés, et il faut que le père du nouvel adoubé intervienne enfin, avec sa grosse voix, pour mettre fin à un plaisir qui se change en danger. *Li crieus a fait le jeu laissier. Qu'il ne se blecent as lances abaissier* [1]. Mais ici encore, le héros du jour, c'est notre jeune

[1] Aliscans.

baron. Il n'y a pas, dit un jongleur fort applaudi, il n'y a pas de plus bel homme en cinquante cités. La targe enluminée lui sied à merveille, et ceux qui le regardent se disent qu'il a dû naître avec cet écu. S'il vit, *par dé,* quel baron ce sera ! »

— Quant à la course des têtes, M. de La Barre-Duparcq [1] croit qu'elle dut son origine aux guerres des Allemands avec les Turcs : « C'est pour cette raison, dit-il, qu'on y figure la tête de ceux-ci et qu'on cherche à les atteindre avec des javelots, des lances et des coups de pistolet, ou qu'on cherche à les enlever de terre avec la pointe de l'épée. Ce dernier exercice apprit aux Allemands à reprendre les têtes de leurs camarades que les soldats turcs emportaient parce qu'elles leur valaient une récompense. »

Un autre tournoi, celui des aveugles, était, d'après l'auteur des *Fêtes légendaires*, une fête populaire qui, au XIVe siècle, attirait beaucoup de monde.

Quatre aveugles, armés de toutes pièces et d'un bâton en guise de lance, étaient promenés, le jour de carême prenant, par tous les carre-

[1] *Histoire de l'art militaire.*

fours de Paris, avec des hommes d'armes qui marchaient devant eux. L'un d'eux jouait du hautbois et portait une bannière sur laquelle était représenté un pourceau.

Ainsi équipés, on les mettait dans la cour de l'hôtel d'Armagnac, situé rue Saint-Honoré ; là, en présence de la Cour et du peuple, ils se battaient en champ clos ; mais, au lieu d'attaquer le pourceau qui devait appartenir au vainqueur, ils se frappaient entre eux à coups de bâton, et rien n'égalait la joie du public en voyant ces malheureux aveugles taper dans le vide, ou donner et recevoir de tels coups que, sans les casques, cuirasses et brassards dont ils étaient revêtus, ils se seraient mutuellement assommés.

C'étaient les religieux de l'abbaye de Saint-Antoine qui fournissaient le cochon destiné à être mangé par les aveugles les plus adroits.

Plus tard, ce fut dans la cour de l'hôtel des Quinze-Vingts qu'eut lieu ce tournoi.

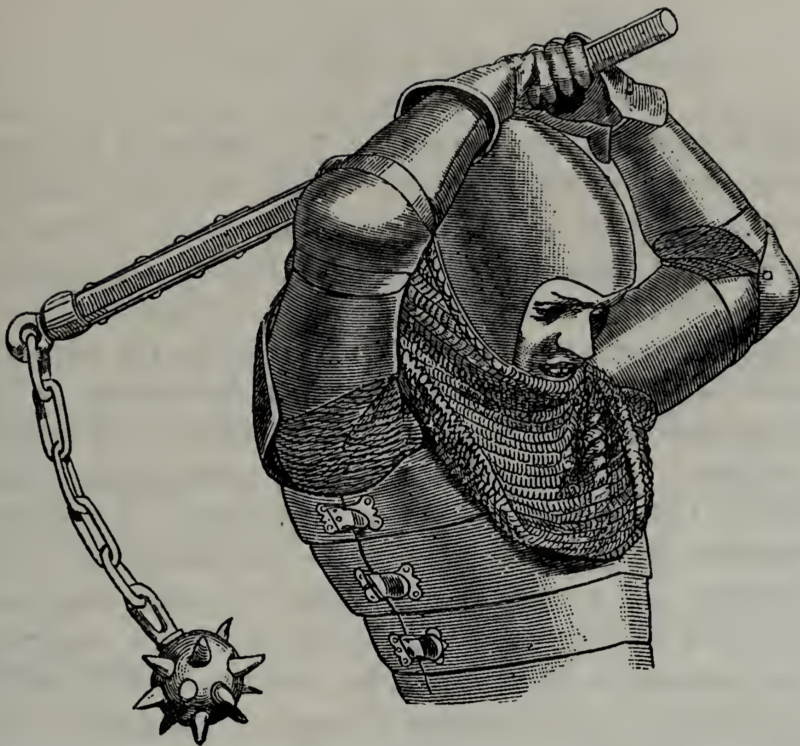
Charles IX et Henri III ne manquèrent jamais d'y assister au milieu d'un grand concours de peuple.

Ces jeux cruels n'étaient-ils pas un souvenir de ces antiques combats des Andabates, ces

gladiateurs dont un casque fait exprès cachait le visage et les yeux, et qui devaient tuer ou mourir sans savoir qui était leur victime ou leur bourreau ?



LE PRIX DU TOURNOI
D'après le manuscrit du roi René : *Le Livre de Tournoy*. (Bibl. Nat., nº 2692).



Tiré de : *Les Merveilles du monde*. Man. fr. (comm. du xv^e siècle). Bibl. Nat.

# ARMES DES FRANÇAIS

L'armement des hommes de guerre des VIIIe et IXe siècles rappelle les usages romains. — Armes représentées sur la tapisserie de Bayeux. — Pendant tout le moyen âge, aucune uniformité ne règne à l'égard des armes. — A ce point de vue, le XVIe siècle est une ère de rénovation. — Armes offensives et armes défensives du moyen âge. — Celles qui étaient d'usage exclusivement noble, et celles des vilains. — La « *lance enfumée* et l'*espée enrouillée* » du paysan. — Armes des écuyers, celles des bourgeois. — Le bouclier ou écu. — Le pavois. — La targe. — La rouelle et la rondache. — Origine de la dague appelée « main-gauche. » — Le bâton ferré ou estoc. — Les serfs et les gentilshommes même apprenaient à jouer du « bâton ». — La *lance*. — Principaux mouvements de l'escrime de la lance au XIIe siècle. — Pour s'en bien servir, il fallait s'y exercer fréquemment. — Le *faucre* ou *fautre*. — Le nom de *glaive* donné à la lance et à toute arme de main tranchante. — Comment l'on chargeait avec la lance. — Il y eut aussi une escrime

particulière pour la lance courte. — Le combat à la lance ne pouvait durer qu'un moment. — Les Français étaient renommés pour l'art de « rompre les lances. » — Fin du rôle de la lance dans les combats. — Par quels peuples cette arme fut conservée. — La *pique*. — Origine de son nom, d'après Fauchet. — A quelle époque elle fut adoptée en France. — Elle est remplacée par la *baïonnette*. — Le *godendac* et son escrime rapportée par Guiart. — La *vouge*. — Le *fauchart*. — Quel était le rôle de cette arme. — La *guisarme*. — Les piétons seuls s'en servaient. — La *hache*. — Différentes espèces de haches. — La *besaiguë*. — Le *bec-de-faucon*. — Le combat à la hache et à pied avait son escrime. — La *hallebarde*. — La *corsèque*. — Le *roncone*. — La *pertuisane*. — La *massue*, les *mails*, *maillets*, *mailloches*, *maillotins*. — Les *masses d'armes*. — Le *fléau*. — Le *goupillon*. — La *plommée*. — Le *marteau d'armes*. — La *dague* ou *miséricorde*. — La « main-gauche ». — Manière de la tenir. — Différence qu'il y a entre la dague et le poignard. — Le *branc* ou *épée*. — Le *scramasaxe*. — L'épée, arme chevaleresque par excellence. — Les épées célèbres. — Le pommeau en était un reliquaire. — L'épée d'estoc et l'épée de taille. — Les épées des piétons. — L'épée du XVIe siècle. — L'*estoc*. — L'épée à deux mains. — Le *braquemard*. — Le *malchus*. — Le *verdun*. — La *rapière*. — La *colichemarde*. — Quelle différence il y a entre le sabre et l'épée.



Dans les quelques miniatures que renferment les manuscrits du temps de Charlemagne on trouve que le costume et l'armement des hommes de guerre des VIIIe et IXe siècles est un constant souvenir des usages romains, mais avec les modifications résultant du mauvais goût contemporain. Les casques, les boucliers,

les épées de cette époque prennent, en effet, des formes fort éloignées des modèles sur lesquels on prétendait les façonner.

On croirait volontiers, dit M. P. Lacroix [1], que le costume avait subi le même genre d'altération que le langage, corrompu qu'était celui-ci par le mélange des mœurs germaines avec les mœurs des anciens sujets romains.

Au milieu du IX<sup>e</sup> siècle débarquent les Normands qui s'emparent de la Neustrie et qui importent, chez la nation française, qu'ils combattent d'abord et avec laquelle ils concluent enfin la paix, tout un ordre d'armes défensives, entièrement nouvelles de formes, sinon de nature. C'est alors que se montrent, dans les peintures des manuscrits, des hommes de guerre couverts d'un vêtement garni de petits anneaux ou écailles de fer, portant des casques pointus et des boucliers qui, coupés horizontalement par le haut, se terminent par le bas en une pointe plus ou moins aiguë.

Le document le plus ancien et le plus authentique qui puisse nous donner une idée à la fois juste et à peu près complète des armes

[1] *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

en usage vers la fin du XI[e] siècle est la célèbre tapisserie de Bayeux.

Il suffit d'examiner avec quelque attention ce complexe récit en images de la conquête de l'Angleterre en 1066, pour savoir quel était l'aspect général de la guerre à cette époque ; mais, si l'on a quelque peu étudié les historiens anciens et ceux de notre première époque nationale, on ne tarde pas à reconnaître, comme autant d'éléments fondus dans l'ensemble de tout cet appareil guerrier, la plupart des armes adoptées chez les races diverses dont le choc et le mélange devaient donner naissance aux peuples modernes.

Dans la tapisserie de Bayeux [1], les cottes d'armes sont figurées, non seulement sur le corps des personnages, mais portées sur des bâtons, au moment de l'embarquement de Guillaume. Aussi voit-on exactement la manière dont elles étaient faites. Elles formaient un seul vêtement couvrant tout le corps, les deux bras jusqu'au-dessous du coude, et les deux cuisses jusqu'au-dessous des genoux.

Les soldats de l'armée du Conquérant ont, comme armes offensives, des épées, des

[1] M. P. Lacroix. *La vie militaire et religieuse au moyen âge.*

haches, des lances, des javelots et des flèches.

Les épées sont longues et d'une largeur presque égale jusqu'à l'extrémité, qui se termine brusquement en pointe ; les poignées en sont grosses et fortes.

Les haches ne présentent aucune particularité remarquable.

Les lances sont armées d'un fer aigu, vraisemblablement tranchant, qui équivaut en longueur au sixième de la hampe.

On voit aussi des massues, des bâtons ferrés, et enfin des bâtons fourchus qui furent sans doute la première forme de l'arme qu'on appela plus tard besaiguë [1].

Ces dernières armes ne servaient ordinairement qu'aux serfs et aux paysans, l'épée et la lance étant réservées aux hommes libres.

On ne trouve la fronde aux mains d'aucun guerrier, et, circonstance notable, on la voit employée dans la bordure de la tapisserie par un paysan qui vise un oiseau, ce qui peut faire croire que la fronde était devenue une simple arme de chasse. Il en avait d'ailleurs été ainsi de l'arc chez les Francs, lequel se

[1] P. Lacroix.

trouva avec d'autant plus de raison remis en honneur, après la venue des Normands, que ceux-ci purent lui attribuer le succès de la bataille de Hastings, où Harold, l'adversaire de Guillaume, fut tué par une flèche.

Et pourtant, les lois de Guillaume, qui excellait à tirer de l'arc, ne rangèrent pas cette arme parmi celles de la noblesse.

De la conquête des Normands jusqu'aux croisades, nous ne trouvons guère à signaler que l'adoption d'une arme très meurtrière qui prit le nom de fléau ou fouet d'armes [1].

« Pendant tout le moyen âge, écrit le général Bardin [2], aucune uniformité ne règne à l'égard des armes, ou du moins aucune disposition réglementaire qui s'en occupât n'est venue à notre connaissance ; car il est indubitable qu'il doit avoir existé des règles que nous ignorons, puisque les armes des champions devaient se ressembler, que l'épée de connétable a été constamment de même forme, et qu'à Valence, ville célèbre par la fabrication des épées, comme nous l'apprend Rabelais, les ouvriers se conformaient probablement à

[1] P. Lacroix.
[2] *Dictionnaire de l'armée de terre.*

des modèles, à des traditions qui suppléaient à l'absence des règles écrites. »

Le XVIe siècle est, pour les armes comme pour le reste, une ère de rénovation. A cette époque, nous voyons la plupart des armes usitées au moyen âge, non pas se perfectionner, mais tomber peu à peu en désuétude, les unes plus tôt, les autres plus tard, et finalement disparaître, pour faire place aux armes modernes [1].

Depuis le commencement de la troisième race, jusqu'à l'invention de la poudre, les armes offensives peuvent donc se réduire à l'épée, au poignard, à la lance, à l'épieu ou bâton ferré, à la hache d'armes, à la massue, au maillet, à la fronde, à l'arc et à l'arbalète.

Parmi les armes défensives, on comptait le casque, la cuirasse avec les brassards et les cuissards, les gantelets, la cotte d'armes, le bouclier et l'armure avec laquelle on bardait les chevaux.

Il existait au moyen âge deux espèces de cavalerie, la cavalerie bardée et la grosse cavalerie. Les seigneurs, les chevaliers formaient la première; leur suite composait la seconde.

[1] P. Lacombe. *Les Armes et les Armures.*

Dans la cavalerie bardée, le cavalier et le cheval portaient le plus de pièces défensives possible. Le cavalier ou chevalier, le gendarme ou homme d'armes, suivant le nom que l'on voudra adopter, avait une armure fine et coûteuse, souvent fabriquée à l'étranger, à Milan par exemple.

Cette armure comprenait une *cuirasse* jetée par-dessus le *haubert,* chemise de mailles de fer. La cuirasse se complétait par le *hausse-col* qui entourait le cou, par les *épaulières* qui couvraient les épaules, par les *brassards* qui garantissaient les bras, par les *gantelets* couvrant les poignets et les mains.

Au-dessous de la cuirasse venaient les *tassettes* sur le bas-ventre, les *cuissards* sur les cuisses, les *genouillères* aux genoux, les *grèves* le long des jambes.

Par-dessous le haubert, il y avait un vêtement de cuir bourré d'étoupes, nommé *gambison,* et, par-dessus la cuirasse, une espèce de jupe brodée dite *saye.*

Nous devons encore compter dans l'armure le *casque* ou *heaume* muni d'une quille se levant à volonté et surmonté, souvent, d'un cimier, pour être vu de plus loin.

Enfin la dernière arme défensive, la plus

importante, était le *bouclier* ou *écu*, tantôt rond, et dit alors *rondelle*, tantôt ovale ou moitié d'ovale, fait de bois couvert de cuir, et quelquefois de métal.

Parmi les différentes armes que nous venons de citer, les unes étaient d'usage exclusivement noble et interdites aux paysans : par exemple le heaume, l'épée, la lance. Combattre à visage découvert, ou lutter avec un bâton, dénotait un vilain. « De là, dit M. de La Barre-Duparcq[1], plus que du fait lui-même, le sens injurieux attribué par l'opinion publique à un coup de bâton supporté, à un soufflet reçu ; ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours, en dépit de notre fierté moderne d'innovateurs, tant certaines idées possèdent une persistance vivace. »

Cette défense de porter certaines armes, faite à ceux qui n'étaient pas de condition libre, dont il y avait alors un très grand nombre en France, nous est confirmée par les lois de Guillaume le Conquérant. Il y est dit, au sujet de l'affranchissement d'un serf :

« *Il lui donna les armes libres* » c'est-à-dire celles dont se servaient les personnes de condition libre, savoir : une épée et une lance.

[1] *Histoire de l'art militaire.*

Or, il est certain que les lois de ce prince étaient conformes, pour la plupart, aux usages de la France et surtout de la Normandie, dont il était duc, lorsqu'il fit la conquête de l'Angleterre.

Cet usage est encore marqué clairement dans les Capitulaires faits sous la seconde race, où il est défendu aux serfs de se servir de la lance.

Cependant, un vieil opuscule en vers, du temps de saint Louis, donne aux vilains ou paysans :

« Arc et lance enfumée
» L'espée enrouillée. »

« Il faut donc dire de deux choses l'une, conclut le P. Daniel [1], ou bien que la police, avec le temps, se relâcha sur cet article, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, que la défense de se servir de l'épée et de la lance à l'égard des serfs, ne leur en interdisait que l'usage ordinaire, c'est-à-dire qu'il ne leur était pas permis de porter communément l'épée ou la lance. Enfin, on peut dire encore que cette défense réglait seulement les armures que les

[1] *Histoire de la milice française.*

paysans et les gens du peuple pouvaient avoir à l'armée : qu'il leur était défendu de s'y servir de l'épée et de la lance, qu'ils n'étaient en droit de s'armer alors que d'arcs, de flèches, de maillets, de massues, etc. »

Les épithètes : « *enfumée* » et « *enrouillée* », que le poète donne à l'épée et à la lance du vilain, appuient encore cette assertion : si les paysans avaient le droit d'avoir ces armes chez eux, ils ne pouvaient s'en servir que quand il était question de défendre la terre de leur seigneur. Hors de ce cas, ils n'en pouvaient faire usage, et c'est pourquoi la lance « s'enfumait » sur la cheminée, et l'épée « s'enrouillait » dans le fourreau [1].

Enfin, un vers de Guillaume le Breton, dans l'histoire de Philippe-Auguste, semble faire allusion à cet usage, car, en parlant des écuyers, il les caractérise en disant que c'étaient ceux à qui il appartenait de combattre, dans les armées, avec l'épée et avec la lance.

Cependant, l'interdiction de ces armes subsistait, quoique amoindrie, pour les combattants qui assistaient le chevalier. Ainsi l'écuyer qui ne tenait pas un fief de haubert, ne por-

[1] Le P. Daniel. *Histoire de la milice française.*

tait ni l'armure à haubert, ni la lance; il avait, par-dessus le gambison, un simple corselet en mailles de fer à la place du haubert; un plastron d'acier sans accessoires (comme brassards, etc.) en remplacement de la cuirasse; un chapeau de fer au lieu de heaume (ce chapeau ressemblait à celui que le chevalier, retiré de la mêlée, mettait momentanément pour reprendre haleine). Armé d'une épée et d'une dague, plus tard *coutille*, habillé de gris brun, il jouissait par privilège sur le reste de la suite, du droit de porter de l'argent sur ses vêtements et à ses éperons; l'or était réservé aux chevaliers [1].

L'écuyer avait si peu d'armes que les anciens écrivains l'appellent *nudus miles*. Et non seulement il était hors d'état de combattre un chevalier, mais une action de ce genre eût été considérée comme une marque d'insubordination égale à celle d'un soldat qui, aujourd'hui, attaquerait ses officiers; aussi, était-il défendu aux écuyers et à tous ceux qui n'étaient pas chevaliers, de proposer un cartel à quelqu'un élevé à cette dignité. Cependant, comme ceux-ci, sûrs de l'impunité, abusaient

[1] De La Barre-Duparcq.

souvent de leurs privilèges et maltraitaient les écuyers par des violences ou des injustices, il leur était ordonné, dans certains cas, de combattre les écuyers à pied, et armés, ainsi que l'adversaire, seulement d'une épée et d'un bouclier.

On distinguait, dans l'infanterie, les paysans et les bourgeois; les premiers étaient chargés d'aplanir ou réparer les chemins de l'armée; les uns étaient armés de pioches et de la cognée; les autres, de cotrets, gros bâtons garnis de lames de fer tranchantes et très pesantes, de massues semées de gros clous, de longs dards auxquels ils donnaient le nom de lances; d'autres enfin portaient des javelots ou des balles de plomb qu'ils jetaient avec la fronde.

Les bourgeois portaient, les uns la pique, les autres une espèce de hallebarde avec des crochets pour désarçonner le cavalier; d'autres portaient l'arbalète, avec laquelle ils lançaient des flèches et des carreaux.

Les paysans avaient, pour armes défensives, un assez grand bouclier, et les bourgeois portaient des *brigandines* ou devants de cuirasses faits de lames de fer clouées ou accrochées les unes sur les autres; presque tous avaient des

*bassinets*, chapeaux de fer mince qui n'avaient ni gorgerin ni visière [1].

## II

Le bouclier ou écu du moyen âge était suspendu au cou ou en bandoulière par une courroie appelée *guige* ou *guiche*, qu'on pouvait allonger plus ou moins au moyen d'une boucle, et maintenu, sur l'avant-bras et la main par un jeu de courroies désignées par le mot *énarmes*.

« L'escu saisi par les enarmes [2]. »

On disait l'écu porté en *jantel* ou en *chantel*, pour indiquer qu'on le tenait sur le bras, prêt à combattre, c'est-à-dire sur le dos de la main [3].

« Et ont les escus en jantel
» Aussi comme volsissent combatre [4]. »

Les boucliers des Gaulois, faits d'osier, doublés de peau, renforcés d'un nerf de métal,

[1] Malliot.
[2] *Roman de la Violette*, XIIIe siècle.
[3] *Chantel* veut dire dos de la main.
[4] *Roman de la Violette.*

avec attache centrale saillante appelée *umbo*, paraissent généralement, au moins dans la province, avoir adopté la forme ovale. Cette forme persista longtemps, puisque nous la voyons encore adoptée à la fin du XI^e siècle. Mais alors, ces boucliers ne sont plus plats, ils sont pris dans une portion de cylindre et possèdent encore l'*umbo*. Cette forme cylindrique, adoptée d'ailleurs par les légionnaires romains, enveloppait le corps, et préservait plus efficacement le combattant.

Sous le règne de Charlemagne, les hommes de guerre portaient ou le bouclier circulaire ou l'écu en amande. Ces écus et boucliers étaient faits de bois léger recouvert de peau et de lames de cuivre.

Au commencement du XII^e siècle, on voit des guerriers portant, les uns des boucliers circulaires, d'autres, des écus en forme d'amande. Cet écu est échiqueté et n'est pas muni de l'*umbo*, tandis que le bouclier circulaire en possède un très saillant.

On peut admettre que l'acuïté de l'extrémité inférieure de l'écu était faite pour permettre de ficher cette pointe en terre. L'écu formait alors une palissade mobile devant un front. Il faut remarquer que les Anglais, sinon les Nor-

mands, portaient, comme les fantassins romains, un pieu qu'ils enfonçaient en terre lorsqu'ils se tenaient sur la défensive. Entre ces pieux, on fichait les écus, et ainsi un front de bataille attendant un choc présentait une ligne de palissades disposées instantanément et hérissées de fers de lance [1].

Dans les poésies de la fin du XII<sup>e</sup> siècle et du commencement du XIII<sup>e</sup>, il est fait sans cesse mention d'écus peints : à *flors*, à *lions*, d'écus *vernissés*, *d'or verni*, couverts de sujets. Mais il est fort rarement parlé d'écus armoyés. Cependant, nous voyons déjà des écus armoyés sur des monuments du XII<sup>e</sup> siècle, entr'autres sur la plaque d'émail qui représente Geoffroy le Bel, et qui date du milieu du XII<sup>e</sup> siècle [2]; mais c'est là une exception, en faveur peut-être des personnages souverains. Les manuscrits ne commencent guère à montrer, dans leurs miniatures, des écus armoyés régulièrement que vers la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Dès le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, l'usage de peindre les armoiries sur les écus était devenu général à la guerre (car, dans les tournois et les

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier*.
[2] Musée du Mans.

joutes, on prenait le plus souvent des emblèmes de fantaisie).

L'usage admis chez les Spartiates de rapporter, sur son écu, un guerrier mort en combattant, se retrouve, pendant le moyen âge, jusqu'au XIVe siècle :

« Parmi la porte eiz-voz entrer Gautier
» Qui Raoul porte sor son escu plegnier.
» Si le sostennent li vaillant chevalier,
» Le chief enclin soz son elme à ormier[1]. »

L'écu des hommes d'armes français de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe était grand (1m,50 environ) très recourbé, droit en haut, avec angles arrondis et pointe aiguë. Ces écus étaient habituellement bordés de métal, peints sur le champ, avec ou sans l'*umbo*, qui persista jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste.

Vers 1230, l'écu des hommes d'armes tendait à diminuer de longueur; les plus longs qui datent de cette époque ne dépassent guère un mètre. Ils sont arrondis légèrement par le haut, très aigus à la pointe, bordés de métal, et décorés souvent d'ornements de bronze repoussé, croix, animal, besants, billettes.

[1] Li romans de Raoul de Cambrai.

Cependant, lors de la première expédition de saint Louis en Égypte, l'écu était encore assez long pour qu'on pût être préservé des traits, en fichant sa pointe en terre.

Quand l'armée des croisés opéra sa descente devant Damiette, Joinville raconte que s'étant aventuré avec quelques chevaliers, tous à pied, ils virent venir à eux une « grosse bataille de Turs; là où il avoit bien six mille homes à cheval. Si tost, ajoute-t-il, comme il nous virent à terre, il vindrent, ferant des esperons vers nous. Quant nous les veismes venir, nous fichames les pointes de nos escus ou sablon, et le fust de nos lances ou sablon et les pointes vers aus. Maintenant que il les virentain si comme pour aler parmi les ventres, il tournèrent ce devant darières et s'en fouirent [1]. »

Il fallait que ces écus eussent encore près d'un mètre de longueur, pour que l'homme d'armes, étant incliné fortement, les jambes pliées, l'écu fiché en terre, pût opposer une défense efficace.

Les écus ne tardèrent pas à diminuer de hauteur, probablement parce que leur trop grande longueur était un embarras à cheval.

[1] *Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville.

Au commencement du XIVᵉ siècle, l'écu de l'homme d'armes diminue encore, il est un peu plus long que large et presque plat, très peu recourbé dans le sens transversal, et invariablement armoyé.

Il ne faut pas confondre alors l'écu avec le pavois qu'on voit apparaître au XIVᵉ siècle, et qui était une arme défensive de piéton. L'écu appartenait exclusivement au chevalier; le *pavois*, grand bouclier de forme ovale ou quadrangulaire, était porté par les fantassins et plus particulièrement par les arbalétriers.

Alors l'arbalète, perfectionnée comme portée de tir, était fort longue à bander : une minute au moins était nécessaire à un arbalétrier habile pour mettre la corde dans l'encoche et décocher le quarreau. Pendant ce temps, il restait exposé aux traits de l'ennemi. Un grand pavois qui pût couvrir le corps tout entier était donc nécessaire.

L'écu était terminé en bas par une pointe, ce que nécessitait le combat à cheval. Le pavois, plus grand, couvrait tout le corps. Il a habituellement un mètre et quelquefois plus, sur une largeur de $0^{m},40$ à $0^{m},60$. Il est profondément nervé, suivant son axe longitudinal. afin de présenter plus de résistance aux chocs

et de laisser un espace libre pour passer le bras au besoin, ou pour le fixer au moyen d'un pieu.

On disait que les hommes se *pavoisaient* quand ils posaient leur pavois devant eux pour tirer, ou quand ils le fixaient sur leur dos pour monter à l'assaut. Par extension, on entendait par troupes *pavoisées*, des soldats masqués par des abris factices, clayonnages, palissades, épaulements. Il n'est plus question de pavois, lorsque l'artillerie à feu prend une importance sérieuse et que l'on commence à employer l'arquebuse.

Quand les hommes d'armes combattaient à pied, ils remplaçaient parfois l'écu par le pavois.

« Quant messire Raoul de Raineval en vit la manière, il fist toutes manières de gens d'armes descendre à pié, et eulx paveschier et targier de leurs targes contre le trait, et commanda que nul n'alast avant sans commandement. Les archiers de monseigneur Godefroy commencèrent à approchier, ainsi que commandé leur fust, et à desveloper saietes à force bras. Ces vaillans gens d'armes de France, chevaliers et escuiers qui estoient fort armez, paveschiez et targiez, laissoient traire

sur eulx ; mais cil assaut ne leur portoit point dommage, et tant furent en cel estat sans eulx mouvoir, ne reculer que cilz archiers orent emploié toute leur artillerie, et ne savoient mais de quoy traire [1]. »

— Jusqu'au XIV[e] siècle, il ne semble pas que la *targe* fût autre chose que l'écu, et les poètes, les conteurs, donnent indifféremment les deux noms au même objet :

« Car n'as à ton col targe ni escu de quartier [2]. »

—

« Hastivement jeta sa grant targe flourie [3]. »

Les hommes d'armes qui montaient une embarcation avaient l'habitude de pendre leurs écus aux bordages, et quand une galère était montée par quelque grand personnage, chaque rameur était couvert par un écu aux armes du seigneur qui occupait cette galère. Toutes les peintures, vignettes et vitraux représentent toujours ces écus dans la forme habituelle, ce qui n'empêche pas Joinville de dire : « Il avoit bien trois cent nageours en sa galie, et à chascun de ses nageours avoit une

[1] Froissart.
[2] Fierabras, v. 1601.
[3] *Id.*, v. 5836.

targe de ses armes, et à chascune targe, avoit un pennoncel de ses armes batu à or [1]. »

Les mots écu et targe signifient donc le même objet pendant les XII^e et XIII^e siècles. Ce n'est qu'au XIV^e siècle que l'écu, prenant des formes diverses, on pouvait conserver ce mot pour désigner le bouclier terminé en pointe à sa partie inférieure, et adopter le mot *targe* pour désigner cette défense relativement large, arrondie à sa partie inférieure, fortement cambrée et recouverte de cuir de cerf ou de plusieurs vélins superposés, ou encore de corne de cerf.

Pour combattre à pied, et voulant avoir les deux mains libres pour le service de l'épée à deux mains, on suspendait simplement la targe au cou par la guige, devant la poitrine. Cette targe n'avait alors pas plus de 40 centimètres de largeur, et était concave dans le sens vertical, convexe dans le sens horizontal.

Il ne paraît pas que la véritable targe ait été faite de métal, sauf de très rares exceptions. Il est certain qu'elle était peinte, car les épithètes de « *fleurie, listée, à or listée, à I lion petit écrit* », c'est-à-dire sur laquelle est peint un

[1] *Histoire de saint Louis.*

petit lion d'or, « *d'azur*, *de sable* » sont données par les poètes et les chroniqueurs à la targe. On disait targe *en chantel* pour signifier qu'elle était portée derrière l'épaule, pendue au cou.

Renverser l'écu d'un chevalier était lui infliger un déshonneur public qui rejaillissait sur la famille à laquelle appartenait le blason. On disait la « *reconnaissance* » de l'écu, pour le blason figuré sur l'écu. « *Frapper sur la reconnaissance* » c'était frapper le blason.

Déjà au XIIe siècle, les peintures, sans être des armoiries régulières, servaient de signe de reconnaissance.

Les chevaliers pendaient leurs écus sur leurs tentes et aussi, lorsqu'ils logeaient dans une ville, aux fenêtres de l'hôtellerie.

« La cité on leissié, paveillonz et treiz tendent;
As forches des herberges, escuz e halmes pendent [1]. »

Dans les salles des châteaux, en temps de paix, on suspendait aux murs les écus et les heaumes.

— Quant à la *rondache*, c'était ce petit bouclier circulaire dont la forme remonte à la plus haute antiquité. On donnait aussi, pendant les XIIe

[1] Roman de Rou, v. 4094.

et XIII^e^ siècles, le nom de *rouele* au bouclier rond que portaient, en certaines contrées, les cavaliers et les gens de pied.

Vers la fin du XI^e^ siècle et le commencement du XII^e^, les roueles sont ordinairement garnies d'un orle riche avec ou sans umbo. Pendant le cours du XII^e^ siècle, la rouele de 0^m^,50 de diamètre ne semble adoptée, par les combattants à cheval, que dans certaines provinces, en Bourgogne, dans le Poitou, la Guyenne et la Provence. Dans les provinces du nord de la Loire, l'écu en amande est seul admis, sauf de très rares exceptions.

La petite rouele, à laquelle, plus tard, on donna le nom de *rondache,* semble n'avoir été en usage que pour combattre à pied. Son diamètre n'est plus guère alors que de 0^m^,30. Elle est faite de cuir bouilli ou de fer.

On donnait aussi le nom de *boce* à une petite targe ronde qui était attachée au fourreau de l'épée, et qu'on tenait de la main gauche, pour combattre à pied et parer les coups d'estoc. Cette arme défensive était surtout usitée en Italie et ne servait guère que dans les combats singuliers. Les gens de pied portaient aussi de ces sortes de boces, en France, vers le milieu du XV^e^ siècle.

Plus tard, on munit ce petit bouclier d'appendices qui permettaient d'engager la lame de l'épée de l'adversaire et de la briser, ou tout au moins d'empêcher cet adversaire de se remettre en garde.

C'est vers le milieu du XVe siècle que l'on voit employer, pour l'escrime, cette rondache brise-lame à laquelle on donnait parfois la forme rectangulaire.

Un crochet antérieur servait à suspendre cette petite targe à la ceinture, et aussi à fixer une lanterne, lorsqu'on voulait reconnaître le terrain, la nuit. Cette arme défensive était surtout portée lorsqu'on avait à craindre quelque surprise ou guet-apens. On s'en servait pour faire les rondes ou pour passer la nuit dans des endroits peu sûrs. L'éclat de la lanterne empêchait de voir la personne qui tenait la rondache. Aussi s'avançait-on l'épée à la main contre un adversaire dont on distinguait les moindres mouvements, et qui ne pouvait parer un coup de pointe.

Une autre arme défensive et offensive à la fois qui, bien qu'elle n'affecte plus la forme de la rondache, peut être rangée dans la même catégorie, consiste en une feuille d'acier excellent, forgé avec soin, couvrant l'avant-bras

gauche, la main, et débordant au-dessus et au-dessous, avec entaille pour passer la pointe de l'épée. De plus, ce bras armé est garni, au bout de la main, d'un fer aigu et fort, de telle sorte qu'ayant paré un coup d'estoc ou de taille, on pouvait, pendant que la lame de l'adversaire était détournée, lui enfoncer cette pointe dans le corps.

Ce bras à parer date de la fin du XV[e] siècle. Depuis cette époque, les rondaches ne furent guère plus admises qu'en Italie. Dans les combats singuliers, en France, on préféra, à cette arme défensive, la *main gauche,* qui n'était autre chose qu'une dague dont la lame n'avait guère que $0^{m},30$ à $0^{m},35$, assortie à l'épée, et qu'on tenait à poignée, de la main gauche, pendant qu'on escrimait de la droite avec l'épée. Si l'on parvenait à parer une botte *en grand,* comme on disait alors, c'est-à-dire à détourner l'épée complètement et à la faire passer par-dessus l'épaule, on se fendait, la jambe gauche en avant et le bras gauche tendu, sur le flanc droit de l'adversaire ; ou bien, à l'aide de cette dague, on parait et l'on fonçait l'épée en avant.

Cette défense du bras qui dérivait de la rondache fut donc elle-même l'origine de la

dague appelée *main gauche* pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles[1].

### III

Le simple bâton ferré que portait l'infanterie s'appelait *estoc ;* les plus pesants se nommaient épieux[2] (ces derniers se sont conservés jusqu'à nous, non comme armes de guerre, mais pour la chasse au sanglier).

Tout paysan était muni d'un bâton, c'était la seule arme qu'il pût porter, et il le maniait habilement.

Quand les combats judiciaires étaient autorisés entre vilains, ils devaient se servir de bâtons de mesure, et d'un bouclier ou targe carrée tenue de la main gauche.

Froissart raconte ainsi le soulèvement des paysans du Beauvaisis, de la Brie, du Valois, Laonnais et Soissonnais, en 1358 :

« Aucuns gens des villes champestres, sans chef, s'assemblèrent en Beauvoisis et en furent mie cent hommes les premiers, et dirent que

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier.*
[2] *Dictionnaire de la conversation.*

tous les nobles du royaume de France, chevaliers et escuyers, honnissoient et trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien que tous les détruiroient. Et chacun d'eux dit : Il dit voir ! il dit voir ! Honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentilshommes ne soient détruits ! Lors se assemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil, et sans nulles armures, fors que bastons ferrés et de couteaux, en la maison d'un chevalier qui près de là demeuroit[1]. »

Les seigneurs terriens faisaient exercer au jeu du bâton long de six pieds, leurs vassaux qui devaient le service de piétons, et, pendant les XIV[e] et XV[e] siècles, les gentilshommes eux-mêmes apprenaient à jouer du bâton, c'est-à-dire de la lance courte[2].

En effet, du XII[e] au XV[e] siècle, le mot *bâton* désigne toute arme offensive autre que l'épée. La lance, la masse plommée, la hache, la vouge, et même, plus tard, les petites pièces d'artillerie à feu sont souvent appelées *bâtons*.

« Richard sout escremir o verge et o baston[3]. »

—

[1] Chron. de Froissart, livre I, chap. LXV.
[2] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier*.
[3] Tombeau de Berchtoldus (fin du XIII[e] siècle).

« Vous baudrez à chascun I fort escu pesant,
» Et I baston trucois sans plus armes tranchant[1]. »

—

« Et amena aveuques elle tout ce qui pooit porter bastons,
« A pié et à cheval, en nombre de V[c] armez[2]. »

— *La lance* (arme d'hast pour charger) ne paraît pas avoir été d'usage sous les Mérovingiens, ni même pendant les premiers temps de l'époque carlovingienne. On ne voit apparaître cette arme, sur les monuments figurés, qu'au XI[e] siècle, et il semblerait qu'elle fût alors une importation scandinave.

Les Normands se servaient à la fois du javelot et de la lance à cheval. La tapisserie de Bayeux ne peut laisser de doutes à cet égard. Tantôt les cavaliers lancent un dard long terminé par un fer barbelé; tantôt ils chargent avec une lance de trois mètres de longueur environ, et terminée par un fer losangé ou en forme de feuille de sauge à la douille duquel une flamme est attachée. Mais alors les cavaliers ne se servaient pas de la lance ainsi que le faisaient les hommes d'armes du XIII[e] siècle, c'est-à-dire qu'ils ne mettaient pas le bois sous l'aisselle. Ils manœuvraient cette arme à peu

[1] Li roman de Rou, v. 3824 (XII[e] siècle).
[2] G. Chastellain. *Chron. relative à la Pucelle.*

près comme nos lanciers de ces derniers temps; il fallait donc qu'elle ne fût pas trop pesante.

A dater du XIe siècle, la lance est l'arme essentielle du cavalier, de l'homme d'armes. La hampe, dont la longueur ne dépasse pas trois mètres, atteint cinq mètres vers la fin du XIVe siècle.

Cette arme, bien maniée et lorsque le cavalier, sous l'armure de mailles, n'avait pas à redouter l'atteinte des flèches et quarreaux, était terrible. Les gens de pied ne pouvaient soutenir son choc, et rarement les hommes d'armes, dans les combats, en venaient-ils à charger franchement en masses et à se mêler. L'un des deux partis tournait bride avant de *sentir le bois*. Il en a toujours été de même, et rarement voit-on des escadrons se mêler.

Lorsque le cavalier ne combattait pas, le bois de la lance reposait sur l'étrier droit.

Nous voyons qu'au XIIe siècle on chargeait avec la lance, non point encore en couchant le bois sous l'aisselle, mais en le tenant horizontalement à cheval, à la hauteur de la hanche.

Les principaux mouvements de l'escrime de la lance au XIIe siècle sont les suivants : Lance

sur l'épaule — Lance droite — Lance sur fautre — Lance baissée — Lance en haut — Lance oblique — Lance en terre, etc.

Ficher sa lance en terre, c'est signe qu'on veut parlementer.

L'escrime de la lance comporte enfin ces autres mouvements que signale la tapisserie de Bayeux : Lance élevée horizontalement à la hauteur du visage, pour frapper l'ennemi à la hauteur de la tête — Lance oblique, la pointe en bas, pour frapper un ennemi plus bas que soi [1].

La pratique de cette arme était longue et exigeait autant d'adresse que de force; pour s'en bien servir, il fallait en avoir une grande habitude et elle exigeait un exercice très fréquent. On exerçait de bonne heure les jeunes gentilshommes au maniement de la lance, et l'habileté à cette arme s'acquérait dans les académies et dans les tournois.

Dans le poème de la conquête de Jérusalem, Pierre l'Hermite ne sait que faire de sa lance :

« Car ne la sot porter en contremont drechie,
» Entre lui et l'archon l'a en travers cochie,
» Et ses chevax s'en va par moult grant arramie [2]. »

[1] L. Gautier. *La Chevalerie.*
[2] Chant VII, v. 6209 et suiv. publ. par M. Hippeau.

Dans les charges, les lances étaient toujours rompues; alors on mettait l'épée à la main :

« Quand les lances sont fraites, si traient fors les brans [1]. »

Avant de charger on portait la lance verticalement :

« Sa lance porte droite, le gonfanon fermé [2]. »

Pour maintenir le bois sous l'aisselle tout le temps que dure une charge, il fallait que cette hampe fût soutenue par un point fixe sur la mamelle droite; autrement il eût vacillé, n'eût porté qu'un coup incertain, facilement dévié, à moins de laisser en arrière du coude une assez grande partie de ce bois pour faire contrepoids, ce qui eût d'autant diminué la longueur de la lance.

On adopta donc, au XIVe siècle, sur les corselets d'acier qu'alors on portait sur le gambison, un arrêt ou crochet auquel on donna le nom de *faucre* ou *fautre*.

Il est évident que ce crochet ne pouvait être fixé sur le haubert de mailles qui est souple. Cependant les auteurs du XIIIe siècle mention-

[1] *La Conquête de Jérusalem*, chant I, vers 113.
[2] *Ibid.*, chant VIII, v. 7871.

nent le faucre; mais c'était alors une poche voisine de l'étrier droit, dans laquelle entrait la bouterolle de la lance, afin de n'avoir pas à supporter son poids lorsqu'on chevauchait. Encore fallait-il la maintenir de la main droite, tandis que la gauche tenait les rênes. C'est cette manœuvre dont Pierre l'Hermite n'a pas acquis l'habitude, quand il place sa lance en travers, sur ses arçons.

On donnait, au XIIIe siècle, le nom d'*arestoel* au fer de la lance :

« Vés ci ta mort dans l'arestoel
» De ma lance, se ne t'en vas[1] ! »

Au XIVe siècle, *tenir la lance sur faucre* s'entend parfois comme charger, et aussi comme la tenir verticalement.

Quelques auteurs désignent le bois de la lance par le mot *fraisnin, fresnour, charmin,* parce que la hampe était souvent faite de bois de frêne ou de charme, lesquels sont roides et légers.

Empoigner la lance pour charger, c'était *combrer le bois.*

Tant que l'homme d'armes n'avait été vêtu

[1] Li romans d'Amadas et Ydoine, v. 6004 et suiv.

que du haubert de mailles, le choc direct d'un fer court suffisait pour blesser grièvement le cavalier, ou tout au moins le désarçonner; mais quand des plates d'acier furent ajoutées à l'adoubement de mailles, si le fer de la lance rencontrait une de ces défenses, il glissait, se faussait ou s'échappait du bois. On fabriqua donc, vers le milieu du XIV^e siècle, des fers de lance en forme de dague avec forte douille ou solide attache. Ainsi ce fer long, aigu, bien fixé au bois, pénétrait entre les plates.

On donnait alors à ces fers, et par suite à la lance, le nom de *glaive,* et Froissart emploie souvent ce mot.

Le « *glaive sous l'aisselle* » était la lance en arrêt. On disait alors « *fer de glaive* » pour fer de lance.

« Or avint encore ainsi que uns miens bourjois de Joinville m'apporta une banière de mes armes à un fer de glaive ; et toutes les foiz que nous voiens que il pressoient les serjans, nous leur couriens sus et il s'enfuioient [1]. »

— « Et ou passer que li soudans fist pour aler vers le flum, li uns d'aus li donna d'un

[1] Joinville. *Histoire de saint Louis.*

glaive parmi les costes, et li soudans s'enfui ou flum, le glaive traînant. »

Plus tard, vers la fin du XIV^e siècle, le nom de *glaive* est donné aussi à l'épée ou à toute arme de main tranchante.

Quand Jehan Chandos est blessé, combattant à pied, son oncle Édouard Clifford le tint entre ses jambes : « Car les François tiroient qu'ilz l'eussent devers eulx, et le deffendi (Cliffors) de son glaive très vaillamment et lançoit les cops si grans et si arretez que nul ne l'osoit approuchier [1]. »

Bien que Froissart, en maints passages, donne le nom de *glaive* à la lance, il ne peut être ici question que d'une épée.

On appelait aussi le *vouge* un glaive, pendant le XIV^e siècle.

Le glaive est, en effet, le poignard, l'épée courte emmanchée au bout d'un bâton, et la lance prend le nom de glaive quand son fer s'allonge, portant deux tranchants.

Vers la fin du XIII^e siècle, on adopta les *rondelles,* gardes d'acier passées dans la hampe et qui garantissaient les mains de l'homme d'armes. Ces rondelles paraissent avoir été

[1] Chron. de Froissart.

d'abord faites plates ou convexes; plus tard, elles sont en forme de pavillon de trompette.

A la fin du XIVe siècle, la lance atteint une longueur de cinq mètres de bout en bout. Le faucre permettait aussi de mettre exactement la lance en arrêt sous l'aisselle, le bras plié, la main sous l'épaule. Il eût été impossible à l'homme le plus robuste de tenir un bois de cinq mètres de longueur dans cette position, pendant une minute, sans le secours de ce support fixé au corselet d'acier, support qui se trouvait en avant de la main, derrière la garde circulaire. Mais le choc imprimait un mouvement de recul si prononcé au bois, que la main n'eût pu arrêter ce mouvement, ou que le contre-coup eût pu luxer l'épaule. On fit donc, à la hampe, une prise ou poignée garnie d'un collier de billettes d'acier. Ce collier de billettes, auquel on donna le nom de *grappe,* empêchait le bois de glisser dans la main au moment du choc, en reportant l'effort sur le faucre lui-même, et par conséquent sur le haut du torse.

Pour charger avec la lance, à la fin du XIVe siècle, l'homme d'armes se dressait sur ses étriers, s'arc-boutait sur le haut du troussequin de la selle, penchait le corps en avant et

pliait fortement le bras droit. S'il chargeait avec la lance de combat moyenne, pour laquelle le faucre n'était pas nécessaire, le *pied,* c'est-à-dire la partie inférieure de la lance, au-dessous de la prise, était maintenu en bascule par l'arrière-bras.

Plus tard, lorsque l'on combattit avec la longue lance, c'est-à-dire vers 1400, il fallait plier plus fortement le bras, amener le pied du bois sous l'aisselle, et se servir alors du faucre. Alors la position du corps était plus arquée, formant une courbe, et non un angle, à la hauteur des hanches, parce qu'il fallait plus d'assiette au séant pour porter le poids de la lance.

L'armure était bien faite pour cette gymnastique. Les flancars étaient longs et peu flexibles; le bras droit, fortement armé de spallières à lames et d'un grand garde-bras; l'écu court, large et concave dans le sens de sa longueur; les quartiers de la selle, bas, pour que les genoux pussent les bien serrer.

Cette époque est l'apogée du combat à la lance à outrance, dans lequel excellait la gendarmerie française; ce qui, d'ailleurs, ne lui fut guère profitable, ainsi que nous en fîmes la triste expérience dans les batailles de Poi-

tiers et d'Azincourt. Peu d'hommes d'armes étaient en état de se bien servir de ces longues lances, et quand une charge n'avait point bousculé l'ennemi au premier choc, ces longs bois, qu'il était difficile de relever dans une mêlée, étaient un embarras pour les cavaliers. La confusion se mettait dans les escadrons, et les fantassins avaient bientôt raison de ces hommes de fer embarrassés dans leurs harnais.

Pour combattre à pied, pour s'emparer d'un retranchement ou monter à l'assaut, la cavalerie raccourcissait ses lances et se servait aussi, en ces occasions, de vouges et de lances courtes (dardes).

Il y eut, pour cette dernière arme, une escrime particulière qui fut pratiquée dans la chevalerie jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle[1].

« Les chevaliers étant descendus à pied rongnaient leur lance, pour mieux s'en aider au poussis, dit Claude Fauchet[2]. Après l'envahie, eflais ou course, du temps de Froissart, il falloit mettre pied à terre, rongner, comme j'ai dit, son glaive, c'est-à-dire sa lance, et d'icelui pousser tant qu'on eût renversé son

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier français.*
[2] *Milice et Armes.*

ennemi : cependant, choisissant la faute de son harnois pour le blecer et tuer, et lors, ceux qui étoient plus adroits et avoient meilleure haleine pour durer à ce poussis de lance, étoient estimez les plus aperts hommes, c'est-à-dire dextres et rusez et experts. »

D'ordinaire, dans ces rudes chocs, les lances se fracassaient et sautaient en éclats, et c'est pourquoi, dans les tournois, pour dire : faire un assaut de lances, on disait : *rompre une lance*. Aussi le combat à la lance, quand il se faisait à cheval, ne durait qu'un moment : on la jetait après le premier choc et on en venait à l'épée[1].

Guillaume Guiart, en racontant la descente de saint Louis, auprès de Damiette, dit :

« Après le froisseis des lances,
Qui ja sont par terre semées,
Giettent mains à blanches espées
Desquels ils s'entrevaïssent
Hyaumes et bacinets tentissent,
Et plusieurs autres ferreures
Coutiaux très percent armeures. »

Quand, dans le combat de deux troupes de gendarmerie l'une contre l'autre, on voyait dans l'une les lances levées, c'était le signe

[1] Le P. Daniel. *Histoire de la Milice française.*

d'une prochaine déroute. C'est ce qu'observe d'Aubigné, dans la relation de la bataille de Coutras. Cela marquait, en effet, que les gendarmes ne pouvaient plus faire usage de leurs lances, parce qu'ils étaient serrés de trop près par les ennemis.

Au temps de la chevalerie, les Français étaient renommés dans toute l'Europe pour l'art de rompre les lances. Les anciens écrivains vantent à l'envi leur adresse à cet égard.

« Cette adresse, dit Robert de Spallart[1], doit probablement son origine à la fréquence des tournois en France. »

— La cavalerie chargeait sur un seul rang, parce que, ainsi que le remarque le général Susane[2], un chevalier n'eût souffert d'être masqué, et parce que le coup de lance ne pouvait avoir d'effet que sur un seul front. Derrière, chevauchaient les écuyers dont la fonction principale était de secourir leurs maîtres et de leur fournir de nouvelles armes; puis venaient les coutilliers, chargés d'achever les blessés ou de les rançonner.

Quand les gens attachés à chaque lance voyaient leurs maîtres désarçonnés ou obligés

[1] *Tableau historique des mœurs, coutumes*, etc.
[2] *Histoire de la Cavalerie.*

de se mettre au retour, ils ne pouvaient que les secourir sans prendre l'offensive. Souvent même, ils étaient les premiers à fuir quand l'affaire tournait mal.

« Les déroutes commencent toujours par la queue, » dit le maréchal de Montluc.

— Le rôle de la lance, dans les combats, finit avec le milieu du XVI[e] siècle. Cette arme est remplacée par le pistolet, pendant les guerres de religion de la fin de ce siècle. Déjà, vers les dernières années du XV[e] siècle, peu d'hommes d'armes étaient en état de « coucher le bois » et les hommes de guerre de ce temps s'en plaignent amèrement : « Une chose voy-je, que nous perdons fort l'usage de nos lances, soit à faute de bons chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y être pas si propres que nos prédécesseurs; et voy bien que nous les laissons (les lances) pour prendre les pistolles (pistolets) des Allemans; aussi avec ces armes peut-on mieux combattre en host qu'avec lances, car si on ne combat en haye, les lanciers s'embarrassent plus, et le combat en haye n'est pas si assuré qu'en host.»

On voit que, à cette époque, les Allemands nous avaient devancés dans l'application des armes à feu à la cavalerie, et qu'ils avaient

quitté la lance, pour prendre le grand pistolet d'arçon du XVI[e] siècle.

— Cependant, les lances de la cavalerie, abandonnées longtemps dans la plupart des États de l'Europe, furent conservées seulement par les Polonais, par quelques corps de cavaliers hongrois et par les Russes, qui avaient alors plus de relations avec l'Asie qu'avec l'Europe. Les lanciers polonais qui parurent en Occident acquirent une grande réputation et montrèrent la puissance de leur arme contre l'infanterie ; dès lors, la lance redevint une des armes de la cavalerie ; elle fut adoptée vers le commencement de ce siècle, après un long abandon, et jusqu'en 1871, toutes les puissances de l'Europe eurent des régiments de lanciers [1].

## IV

LA PIQUE. — Fauchet prétend que la Picardie, dont le nom, dit-il, n'avait pas alors quatre cents ans d'ancienneté, tirait sa dénomination du grand usage qu'elle faisait de la pique.

« Quant aux piquenaires ou piquiers, c'étoient

[1] *Encyclopédie moderne.*

ceux qui portoient des hautes menues de bois longs de quinze et dix-huit pieds comme la sarisse macédonienne. Et l'on cuide que les Flamands en ont ramené l'usage, car l'on pense que c'est leur *godenhoc*, avec lequel bâton ils renversèrent les comtes d'Artois et de Saint-Paul en un fossé voisin de Courtray, l'an 1311. Il est possible que la pique vient du pays qui, pour telle sorte d'arme, en a retenu le nom de Picardie, d'autant que les gens de pied de ce pays-là, plus volontiers que les autres nations, usoient de ce long bois appelé aussi *hokebos*, d'autant que son effet consistoit au heurt que le piquenaire fait après avoir secoué et ébranlé son hokebos, depuis appelé *pique,* parce qu'il poind et pique[1]. »

D'après cela, on devra conclure que Picard et piquier auraient été synonymes ; ce sont des assertions douteuses ; ce sont plutôt les mots fer et pique qui ont d'abord été synonymes[2].

Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *pique* n'est pas très ancien : « On ne le trouve pas dans nos historiens avant le règne de Louis XI » dit le P. Daniel[3].

[1] *Milice et Armes.*
[2] Le général Bardin. *Dictionnaire de l'armée de terre.*
[3] *Histoire de la Milice française.*

La pique était une arme blanche de troupe, une lance d'infanterie ; la lance était une pique de cavalerie ; elles différaient par la hampe, par la poignée, par la lame, bien plus que par la destination. Il y avait cependant des chevaliers qui faisaient porter à leur suite une pique où flottait une banderole, une flamme, un floquet, c'était l'enseigne de leurs équipages, l'étendard de leur troupe.

Dès le milieu du XIII[e] siècle, les Suisses, imitateurs de la tactique des Grecs et de leurs sarisses, se servaient avec éclat de piques de dix-huit pieds, de hallebardes plus courtes et d'espadons qui en étaient l'accompagnement.

Nos ancêtres goûtaient peu les armes d'hast mises aux mains de l'infanterie ; ils avaient pu cependant en apprécier l'utilité, puisque, à Azincourt, à Verneuil, la gendarmerie avait été obligée de mettre pied à terre pour combattre à la manière des piquiers. Louis XI adopta, à l'instar des Suisses, leur pique et la hallebarde des Trabans. Ce prince, en prenant à son service des corps suisses, donna à la France les premiers piquiers qui y aient paru comme corps réguliers et permanents, ce fut le signal de l'abandon des arcs.

— Charles le Téméraire exerçait ses archers

à cheval à mettre pied à terre, à attacher leurs chevaux, puis à marcher vivement en ordre, précédés des « *piquenaires* » qui mettaient genou en terre et abaissaient leurs piques, à un signal donné, pour les laisser tirer par-dessus leurs têtes.

Ces piquiers devaient se précipiter sur l'ennemi dès qu'il était en désarroi [1].

A partir du règne de François Ier, la pique devint vraiment française, l'infanterie de bataille en était, depuis cette époque jusqu'au règne de Louis XIII, armée, à raison d'un tiers de piques sur deux tiers d'arquebuses; les dragons aussi l'ont portée dans l'origine. C'est surtout sous Henri IV que les piques, longues d'une quinzaine de pieds, ont pris faveur; elles étaient alors, en France, en nombre égal aux armes à feu ; en Suisse, elles étaient plus nombreuses. Bref, de 1473 à 1705, la pique a été en usage dans toutes les guerres soutenues par la France [2].

Dans la théorie de la pique on appelait « *glissade* » comme le témoigne Ganeau, le mouvement de la pique, soit en avant, soit en arrière.

[1] De La Barre-Duparcq. *Histoire de l'Art militaire.*
[2] Le général Bardin. *Dictionnaire de l'armée de terre.*

Sous Louis XIV, la baïonnette, placée au bout du fusil, remplaça définitivement la pique. Seulement, au commencement de la Révolution, à défaut d'un nombre suffisant de fusils, on essaya de reprendre des piques pour armer quelques-unes des nombreuses levées de troupes que l'on faisait alors; mais ces armes furent abandonnées presque immédiatement et n'ont servi, depuis, que pour la garde de quelques postes de l'intérieur; on s'en sert à l'Hôtel des Invalides de Paris[1].

— Le godendac, cette arme employée par les piétons, et dont le Père Daniel et C. Fauchet font dériver la pique, était une sorte de vouge ou de fauchart avec pointe latérale perpendiculaire au fer, qui permettait d'accrocher le cavalier; ou encore une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes, avec un long glaive au bout. Cette arme ne paraît guère avoir été adoptée, en France, avant l'année 1300; elle était maniée par les troupes de pied des villes des Flandres, avec assez de dextérité pour causer de graves embarras à la gendarmerie[2].

[1] *Encyclopédie moderne.*
[2] Viollet-le-Duc.

Guillaume Guiart nous donne la description et l'escrime de cette arme[1].

« A grans bastons pesanz ferrez
A un lonc fer agu devant,
Vont ceuz de France recevant.
Tiex baston qu'il portent en guerre[2]
Ont nom godendac en la terre.
Goden-dac, c'est bon-jour à dire,
Qui en françois le veust descrire,
Cil baston sont lonc et traitiz,
Pour férir à deuz mainz faitiz.
Et qu'en l'en en faut au descendre[3],
Si cil qui fiert y veut entendre
Et il en sçache bien ouvrer
Tantost puet son cop recouvrer
Et férir, sans s'aler moquant,
Du bout devant, en estoquant
Son ennemi parmi le ventre.
Et li fers est aguz qui entre
Légierement de pleinne assiete,
Par touz les lieuz où l'on en giete,
S'armeures ne le détiennent
Cil qui ces granz godendaz tiennent,
Qu'il ont à deux poing empoingniez,
Sont un poi des rens esloingniez.
De bien férir ne sont pas lasche;
Entre les gens le roi en tasche
Au destriers donnent tiex meriax
Amont, parmi les hateriax,
Que des pesanz cops qu'il ourdissent,
En plusieurs lieux les estourdissent,
Si qu'a poi qu'à terre ne chiéent[4]. »

[1] 1293.
[2] (Les Flamands).
[3] C'est-à-dire quand on manque son coup en voulant en assommer l'ennemi. *(Note du P. Daniel.)*
[4] V. 5428 et suiv.

La lame, tranchante, du godendac n'était pas toutefois emmanchée comme celle du vouge ou du fauchart, mais à peu près au milieu du dos; le bâton avait au moins cinq pieds de long; l'extrémité inférieure du tranchant était rivée à la douille; cela se rapporte parfaitement à la description de Guillaume Guiart. Il est évident que si le piéton fournissait un coup du tranchant glissant sur l'armure du cavalier, il pouvait pousser un second coup d'estoc sans relever la hampe.

Au XVII^e siècle encore, cette sorte d'arme d'hast était usitée en Lithuanie et en Pologne; on l'appelait *bardiche* [1].

D'autres godendacs étaient composés d'une masse de fer avec pointes, mais ils peuvent être rangés dans la série des plommées.

— LE ou LA VOUGE (les textes lui donnent les deux genres) était une arme de piéton se composant d'une lame à un seul tranchant, emmanchée à l'extrémité d'un long bâton.

Il y a plusieurs sortes de vouges; les plus anciennes consistaient en une sorte de demi-croissant armé d'une ou plusieurs pointes.

[1] Viollet-le-Duc.

On appelait *vougiers* les fantassins qui portaient cette arme.

Cette arme d'hast était faite pour accrocher les armures, fausser les plates ou passer entre elles, couper les jarrets des chevaux.

Bien maniée, la vouge était une arme terrible; les auteurs la confondent souvent avec la guisarme, la pertuisane et la hallebarde.

Au xv^e^ siècle, on entend surtout par vouge une arme d'hast qui ressemble à un long couteau emmanché d'un long bâton, et les miniatures des manuscrits représentent très souvent des piétons et des archers munis de cette arme.

L'infanterie suisse se servait beaucoup de la vouge, et en portait encore au commencement du xvi^e^ siècle. La faux, dont la lame est emmanchée dans le prolongement du bois, n'est autre chose qu'une vouge, et cette arme était encore employée dans notre siècle par les paysans insurgés [1].

— Le fauchart n'était autre chose, originairement, qu'une faux emmanchée droite à l'extrémité d'une hampe, et dont les paysans, appelés à combattre pour leurs seigneurs, se servaient en guerre.

[1] Viollet-le-Duc.

Il est question du fauchart dès le commencement du XIII^e siècle!

« Chascuns porte I faussart, dont li archiers resplent [1]. »

Et en effet, alors, les archers avaient pour arme de main une lame emmanchée au bout d'un bâton. Les premiers faucharts sont donc, à proprement parler, des lames de faux emmanchées droites. Cependant les cavaliers se servaient aussi de cette arme d'hast :

« Son cheval esperone par merveillox aïr,
D'un fausart que il porte vait Enguerran férir.[2] »

Joinville raconte comment un clerc tua trois voleurs avec une arbalète et un fauchart : « Et li clers prist le fauchon que li en fes tenoit, et les ensui à la lune, qui estoit belle et clere. Li uns en cuida passer parmi une soif en un courtil, et li clers fiert dou fauchon... et li trancha toute la jambe, en tel manière que elle ne tient que à l'estival... Li clers rensui l'autre, liquex cuida descendre en une estrange maison, là ou la gent veilloient encore; et li

[1] *La Conquête de Jérusalem*, chant VI.
[2] *Id.*, ch. VIII.

clers le feri dou fauchon parmi la teste, si que il le fendi jusques es dens [1]. »

C'était donc là une arme redoutable entre des mains vaillantes.

La transition entre l'arme d'hast, composée d'une lame de faux, et le fauchart, arme façonnée pour le combat, est difficile à établir. La faux a son tranchant du côté de la concavité, le fauchart, du côté de la convexité. A quel moment a-t-on fait des faucharts qui n'étaient plus des faux dont la douille est retournée à la forge? On ne trouve pas de trace de cette transformation régulière. Le fauchart, arme fabriquée uniquement pour le combat, apparut au XIII^e^ siècle, dans les provinces méridionales de la France et en Italie.

A cette arme aussi on donnait le nom de *vouge* ou de *vougesse;* le mot *voueg* s'appliquait à l'ustensile appelé aujourd'hui *serpe.*

Le fauchart était encore, pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, le couteau de brèche, c'est-à-dire l'arme destinée aux soldats montant à l'assaut et aux abordages.

La hampe du fauchart était plus ou moins longue, suivant la fantaisie de chacun. On voit

[1] *Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville.

des faucharts du XIV[e] siècle qui sont emmanchés d'une poignée à deux mains, comme le serait une lame de sabre, le tranchant étant du côté convexe. D'autres possèdent une hampe de $1^{m},50$ de longueur, et, au talon de la lame est forgée une traverse en manière de garde. Cet appendice n'existe parfois que d'un seul côté.

Au dos de la lame du fauchart de la fin du XIV[e] siècle, qui n'a jamais qu'un seul tranchant, du côté de la courbe convexe, ressort, vers 1400, une pointe ou petit crochet. Cette arme de piéton était, en effet, à deux fins : elle servait à fournir des coups d'estoc, et à accrocher les armes des cavaliers, afin de les désarçonner. Un bras vigoureux enfonçait cette pointe du dos de la lame dans le haubert du cavalier, elle faussait et pénétrait la maille ou l'étoffe; et il n'y avait plus qu'à tirer violemment à soi pour faire perdre les étriers à l'homme d'armes. Mais plus tard, les hommes d'armes portaient des corselets d'acier, des dossières, ou tout au moins des brigandines doublées de lames de fer, la pointe ne pouvait pénétrer ces plates; on changea la forme des appendices de la lame du fauchart. On commença par un crochet se retournant parallèlement au dos, de telle sorte

qu'on enfonçait ce crochet entre les plates, et qu'au lieu de tirer le cavalier à soi, on le renversait de l'autre côté de la monture.

Au xv^e siècle, d'après Meyrick[1], le fauchart « est une arme en forme de serpe, avec une pointe à la partie supérieure et une autre, à angle droit, sur le dos de la lame. » D'ailleurs, il en était du fauchart, même au xv^e siècle, comme de beaucoup d'autres armes offensives ou défensives ; il y avait bien des variétés de formes : chacun prétendait apporter une amélioration ou une disposition nouvelle aux armes dont il faisait usage. Aussi n'est-il pas aisé d'établir des distinctions absolues entre la vouge, le fauchart, la guisarme et le couteau de brèche ; et, de fait, ces noms semblent avoir été donnés à des armes analogues, sinon identiques[2].

— La guisarme se composait d'un tranchant long et recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc.

Il est question des guisarmes dès le xii^e siècle :

« Li solderer les esgarda
Vit li gisarmes si dota[3]. »

---

[1] Ancient Armour. II.
[2] Viollet-le-Duc.
[3] Roman de Rou, v. 13440.

« Par la crieme[1] des dous gisarmes
L'escu leva par les énarmes[2]. »

Ici, ce sont des cavaliers qui se servent de cette arme.

Dans le roman de Gui de Nanteuil, Gui, à cheval, se défend avec une guisarme :

« Gui hauche la guisarme, qui fu fort et membru ;
Parmi le gros du cuer fu Florient feru[3]. »

Alors, il semble que la guisarme était une sorte d'épieu, et les auteurs des XII^e^ et XIII^e^ siècles emploient ces deux mots indifféremment pour désigner une arme d'hast qui n'était pas la lance, mais dont le bois était court et le fer large et long.

La guisarme des XIV^e^ et XV^e^ siècles est une arme de piéton, et, en effet, les cavaliers ne pouvaient faire usage de ce fer à long manche, qui servait surtout à couper les jarrets des chevaux, à passer entre les plates des armures, à faucher et piquer dans les escadrons.

On se servait même, au XIII^e^ siècle, de la guisarme comme du couteau de brèche, c'est-à-dire pour monter à l'assaut :

[1] La crainte.
[2] Roman de Rou, v. 13450.
[3] V. 640 et suiv. (XIII^e^ siècle.)

« Mil furent et V., chascuns tot ferarmés
Et tenoient guisarmes et grans max enhanstés,
Haches et grans plomées et marteaus acherés,
Dars molus et tranchans et flaiax acoplés[1]. »

Le roi des ribauds qui, au siège de Jérusalem, commanda dix mille hommes, mène ses gens à l'assaut :

« Es vos le roi Taphur parmi. I. sablonal,
A. X. mile ribax; chascuns tint hoe ou pal,
Ou gisarme, ou picois, d'achier poitevinal,
Portent max et flaiaus, tandeffles et maint gal[2]. »

On donnait le nom de gise à l'aiguillon qui servait à piquer les bœufs[3].

Dans un mémoire adressé par le bailli de Mantes au roi Charles VII, on lit ce passage : « Il lui semble que ceulx qui porteroient voulges les devroient avoir moiennement longs, et qu'ils eussent un peu de ventre (les vouges), et aussi qu'ils fussent tranchans, et bon estoc, et que les dits guisarmiers aient salades à visières, gantelets et grans dagues sans espéez. »

Ainsi pouvait-on donner indifféremment le nom de vouge ou de guisarme à la même arme,

[1] *La Conquête de Jérusalem*, chant III.
[2] *Id.*, chant. II.
[3] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier.*

puisque, dans cette page, les porteurs de vouge sont qualifiés de guisarmiers.

La guisarme était bien au xv^e siècle une arme de piéton, car, au sujet de l'assaut du boulevard des Tournelles, à Orléans, en mai 1429, nous lisons, dans la *Chronique de la Pucelle*[1] : « Vaillamment se deffendirent les Anglois, et tant jectèrent, que leurs pouldres et autre traict s'en alloient faillant ; et deffendoient de lances, guisarmes et autres bastons et pierres, le boulevard des Tournelles. »

Et encore :

« Ce jour aussi y arrivèrent cincquante combatans à piet, habillez de guisarmes et autres habillemens de guerre ; et venoient du pays de Gastinois où ilz avoient estez en garnison[2]. »

— La hache. Les Francs qui descendirent dans les Gaules, au v^e siècle, étaient armés de haches, connues sous le nom de *francisques*, dont ils se servaient avec adresse. Le fer, lourd, de cette arme était emmanché d'un bois d'une longueur de $0^m,60$ à $0^m,80$. Procope prétend que les guerriers francs lançaient cette hache contre le bouclier de l'ennemi, et pendant que celui-ci essayait de se débarrasser de ce fer,

[1] Cousinot de Montreuil.
[2] Quicherat. *Journal du siège d'Orléans*.

fondaient sur lui, le *scramasaxe* au poing. Les tombes mérovingiennes les plus anciennes mettent au jour, en effet, une grande quantité de francisques de fer, à manche de bois assez court. La forme de cette arme rappelle beaucoup celle de notre merlin. Le récit de Procope est évidemment exact, car la façon dont est forgé et emmanché le fer indique bien que l'arme était disposée pour être lancée à une distance de trois à quatre mètres.

Sidoine Apollinaire et Procope parlent de la hache à deux tranchants, *bipennis,* des Francs; mais nous n'en connaissons aucun exemple parmi les nombreuses francisques trouvées dans les tombes.

Cependant, dans les fouilles de Parfondeval, (vallée de l'Eaulne), M. l'abbé Cochet a découvert une francisque à deux tranchants, ce qui n'est pas ordinaire ; les francisques trouvées dans les tombes n'en possèdent qu'un habituellement. M. l'abbé Cochet croit que cette arme est la hache *bipenne* de l'antiquité ; mais le tranchant postérieur en est horizontal, tandis que la hache bipenne, figurée sur les bas-reliefs qui représentent des Amazones, possède deux tranchants verticaux et identiques quant à leur forme. M. Viollet-le-Duc pense que

l'exemple provenant des fouilles de Parfondeval est la *besaiguë*.

« La plus dangereuse de toutes les espèces de haches, dit le P. Daniel[1], était la *besaiguë*, parce qu'elle était tranchante des deux côtés : »

> « Trop bien faisoit la besaguë
> Qui est par les deux becs aguë, »

dit un vieux poète français qui vivait en 1376. Et le comte Gui, d'où sont descendus les comtes Guidi d'Italie, fut surnommé Besaguë, pour les maux que lui et les siens faisaient à leurs voisins.

Il paraît difficile de dire à quelle époque la forme et l'emploi de la francisque furent abandonnés dans les Gaules, et l'on pourrait considérer, comme les dernières traditions de cette arme, deux exemples de la collection de M. W.-H. Riggs, qui appartiennent à la fin du xii[e] siècle, ou au commencement du xiii[e].

Sous les premiers Carlovingiens, cependant, on se sert de la hache danoise franche qui est encore figurée sur la tapisserie de Bayeux ; ces haches d'armes y sont entre les mains des gens de pied ; quelques cavaliers portent des masses, mais point de haches.

[1] *Histoire de la Milice française.*

La hache ne semble avoir été adoptée, par la chevalerie française, que plus tard, vers la fin du XIIe siècle, à la suite des premières croisades. Les Sarrasins se servaient de cette arme, mais petite et légère, à cheval; il devenait nécessaire de les combattre à armes égales, sinon supérieures.

Les haches de cette époque présentent, dans leur forme, une foule de variétés et se composent ordinairement d'un large fer, en forme de croissant, tranchant sur sa courbure extérieure, et terminé en pointe; du côté opposé est un marteau; le manche est dans le même genre que celui des masses d'armes.

Lorsque ces armes étaient destinées à combattre corps à corps, et que le manche était, en conséquence, gros et court, elles s'appelaient *doloires*. Les plus lourdes et les plus meurtrières étaient désignées par les noms de *barboles* et de *mattiaires*, lorsque les marteaux étaient barbelés et accompagnés de pointes et de crochets[1].

Les hommes d'armes se servaient encore, à cette époque, de haches danoises à long

[1] *Encyclopédie moderne.*

manche et à large tranchant « qui étaient plus que les autres en réputation[1]. »

> « Et portent glaives et espées poitevines
> Haches danoises pour lancier et ferir[2]. »

Ces armes d'un effet puissant, et auxquelles les hauberts de mailles n'opposaient qu'une défense très insuffisante, firent ajouter les ailettes d'acier sur les épaules, au-dessous du heaume. Les lances, brisées par une première charge, les hommes d'armes se jetaient dans la mêlée, broyant et tranchant tout devant eux avec ces haches pesantes, tenues souvent des deux mains.

Jusqu'alors, les haches ne sont que des armes de taille et non d'estoc. C'est vers le commencement du XIV^e^ siècle, que l'on forge les fers de hache de telle sorte, qu'ils peuvent servir d'estoc et de taille.

C'est aussi à la fin du XIII^e^ siècle que la hache d'armes commence à posséder un appendice aigu derrière le tranchant, puis, plus tard, une pointe au bout du manche. Il est à croire que les piétons attachaient parfois leur couteau ou leur dague à l'extrémité supérieure

[1] Le Père Daniel.
[2] Roman de Garin.

du manche, afin de pouvoir pointer comme nos fantassins le font avec leur baïonnette, et qu'on fut ainsi entraîné à forger des fers de hache munis de cet appendice.

A la fin du XIVe siècle, la hache est toujours munie d'un bec au talon pour les cavaliers et, le plus souvent, d'un long dard à l'extrémité supérieure, dans la prolongation du manche, pour les fantassins.

La hache se transforme ainsi, pour les troupes à pied, en une arme désignée, dès la fin du XVe siècle, sous le nom de *hallebarde*. La hache de cavalerie était connue sous le nom de *bec de faucon*.

Les chevaliers se servaient de la hache pour combattre à pied, lorsqu'il s'agissait, par exemple, de monter à l'assaut, de franchir un retranchement. Pendant les XIIIe et XIVe siècles, ils prenaient alors la hache à manche court, qui étaient pendue à l'arçon de la selle. Plus tard, en ces circonstances, ils prirent la hache à long manche du fantassin, ou le couteau de brèche (vouge ou fauchard).

Les combats à la hache et à pied, pendant le cours des XIVe et XVe siècles étaient fréquents. Ce combat avait son escrime, aussi bien pour la hache courte que pour la hache longue. C'é-

tait la dernière ressource du cavalier démonté[1].

— LA HALLEBARDE, introduite en France par les Suisses et les Allemands, au commencement du XVe siècle, ne paraît toutefois avoir été adoptée, d'une manière régulière, pour les troupes à pied, que sous Louis XI :

« Pour ce qui est des hallebardes, dit Claude Fauchet[2], elles sont plus récentes, comme je crois, et venues d'Allemagne ou de Suisse, parce que je trouve en un journal d'un curé de Saint-Michel d'Angers qu'environ l'an 1475, le roi Louis XI fit faire à Angers, et autres bonnes villes, de nouveaux ferrements de guerre appelés hallebardes, piques, dagues et autres. Comme aussi d'Italie et par des gens de mer les *pertuisanes, rançons* et *langues de bœuf* furent inventés. »

La hallebarde, au moment où on la voit représentée, pour la première fois, sur les miniatures françaises, c'est-à-dire au commencement du XVe siècle, peut bien se confondre avec la *corsèque*, arme des fantassins corses, ou le *roncone*, arme d'hast italienne, ou encore la pertuisane.

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier.*
[2] *Milice et Armes.*

Le fer de la corsèque se composait d'un long dard, avec deux oreillons tranchants, au bout d'une hampe de près de deux mètres de longueur. Il est évident que les oreillons étaient faits pour accrocher les armures de plates, en s'introduisant dans les défauts. Ces crochets sont épais, à tranchants obtus, ne pouvant guère servir à tailler. Cet usage explique la longueur de l'arme : il fallait aller chercher le cavalier à une distance assez longue.

La pertuisane est une arme d'hast, à long fer pointu et tranchant, quelquefois avec de petits oreillons.

Le roncone est assez semblable à la corsèque, si ce n'est que le dard est plus long et les oreillons, retournés.

Quant à la *hallebarde* proprement dite, elle affecte, vers le milieu du xv[e] siècle, une forme très singulière. Elle possède le dard, un oreillon dirigeant sa pointe obliquement vers l'extrémité, un autre vers le bas de l'arme, puis, un troisième oreillon découpé en contre-bas, et deux crochets chevauchés au-dessus de la douille.

Ce fer lourd, épais, servait à fausser les armures à l'aide des deux oreillons du haut, à les accrocher au moyen du troisième oreillon.

Les crochets inférieurs servaient de garde[1].

Adroitement maniée, la hallebarde de guerre était une arme terrible.

Depuis le XVI[e] siècle, les hallebardes de parade ont été fort usitées; il en est qui sont d'une grande richesse comme gravure et damasquinerie.

— LA MASSUE, l'arme contondante la plus anciennement connue, ne paraît pas avoir été admise dans les combats, par la féodalité, avant le commencement du XIII[e] siècle, et encore est-elle considérée comme arme de vilain. Rainoars, dans le poème des Aliscans, doué d'une force herculéenne, élevé comme un garçon de basse naissance, bien qu'il soit issu de sang royal, est distigué par Guillaume d'Orange qui l'engage parmi ses hommes d'armes. Ce Rainoars ne connaît d'autre arme qu'un bon bâton; aussi va-t-il faire couper un sapin dans le jardin royal, dont il façonne une massue, un *tinel*. Armé de ce bâton de quinze pieds de longueur, Rainoars assomme force Sarrasins. Dame Guibois lui a bien donné une longue épée, mais il préfère son terrible tinel, et ne se décide à tirer le fer que quand sa massue se brise.

[1] Viollet-le-Duc.

Bientôt, cependant, la massue est admise par la chevalerie. Son extrémité contondante est garnie d'un morceau de métal, bronze, plomb ou fer. Si bonnes que fussent les mailles d'un haubert, et si bien garni que fût le gambison, un coup de cette arme brisait le crâne ou cassait un membre. On couvrit alors la tête d'un heaume épais, les épaules, d'ailettes, et les bras, de plates. Ces moyens préservatifs ne firent pas abandonner la masse, mais, au contraire, provoquèrent ses perfectionnements. Au lieu d'une boule ou d'une rondelle de métal, on adapta au bois un cylindre de fer armé de pointes [1].

Dès lors, la masse d'armes devint d'un grand usage pendant tout le moyen âge. Les plus illustres chevaliers, les princes, les rois même avaient leurs masses d'armes de combat. On conserve, au musée d'artillerie de Paris, la masse d'armes de Duguesclin [2].

Les masses d'armes servaient particulièrement aux hommes à cheval et étaient souvent d'un poids énorme. Plus tard, on fit des masses plus légères et d'espèces très variées, en bois ou en divers métaux; elles furent appelées,

[1] Viollet-le-Duc.
[2] *Encyclopédie moderne.*

suivant leur forme, mails, maillets, mailloches, maillotins. Dans une émeute qui eut lieu à Paris, sous Charles VI, le peuple s'empara d'un dépôt de maillets de fer et de plomb qui était à l'Hôtel-de-Ville, ce qui fit donner aux révoltés le nom de *Maillotins*.

Les masses d'armes à l'usage de l'infanterie avaient un manche beaucoup plus long que celui des cavaliers, et, comme des massues et des masses, on s'en servait à deux mains.

— Le fléau se composait d'une masse de fer retenue par un bout de chaîne, par une bande de cuir ou une bielle à l'extrémité d'un bâton.

Cette arme terrible, qui avait l'inconvénient de blesser parfois celui qui la maniait, par des chocs en retour, était surtout usitée en Allemagne, en Suisse, et ne paraît pas avoir été habituellement employée en France.

Les fléaux des gens de pied avaient des manches plus longs, car cette arme s'adressant aux cavaliers, il fallait pouvoir les atteindre.

Le fléau fut employé jusqu'au XVI^e siècle, et les musées d'artillerie de Paris, de Prague, de Genève, de Munich, de Dresde en possèdent qui datent de cette époque [1].

[1] Viollet-le-Duc.

— Le goupillon était un long bâton, à l'extrémité duquel étaient fixés plusieurs chaînons, terminés par de petites sphères garnies de pointes. C'était une arme de piéton fort usitée en Angleterre et dans les Flandres, et dont l'escrime demandait une grande dextérité. Le goupillon servait à fausser les armures de plates, à blesser les chevaux; bien manié, c'était une arme redoutable. On s'en servait peu en France, et, seules, les provinces du Nord paraissent l'avoir admise, ainsi que le *scorpion*, fléau des Allemands ayant plusieurs chaînes terminées par des boules de fer[1].

— La plommée s'entend comme un grand marteau d'armes, et aussi comme un fléau à long manche armé de masses de fer, attachées à des chaînes. Cette sorte d'arme avait l'inconvénient de ne pouvoir être maniée que par des hommes assez éloignés les uns des autres pour ne pas se blesser réciproquement. Aussi ne la voit-on plus portée, dans les troupes de piétons, lorsque ceux-ci commencent à combattre par petites batailles, c'est-à-dire groupés en compagnie, suivant un ordre carré compact[2].

[1] Viollet-le-Duc.
[2] *Id.*

— Le marteau d'armes commença à être employé, dans les armées occidentales, vers le milieu du XIIIe siècle. Il est évident qu'avant cette époque on se servait de plommées, de masses, de marteaux dans les combats, mais ces armes ne paraissent pas avoir été habituellement admises à la guerre. L'homme d'armes comptait sur sa lance et son épée. Quant aux piétons, indépendamment de l'arc et de l'arbalète, ils portaient des couteaux, des faucharts, des épieux, des masses, de grandes dagues, à leur volonté. L'idée d'emmancher une masse de métal au bout d'un long bâton, pour combattre les hommes d'armes couverts de vêtements de mailles est trop naturelle, pour qu'elle n'ait pas été adoptée dès une époque reculée. Cependant, il n'est guère question de ces armes offensives avant la fin du XIIIe siècle. Les gens des communes appelés à la guerre n'étaient armés que de faucharts, de guisarmes, de couteaux, d'arcs et d'arbalètes.

Il y avait, pendant les XIIe et XIIIe siècles, quelques conventions entre les belligérants qui faisaient exclure certaines armes. La féodalité seule réglait ces conditions et ne mettait pas, entre les mains des vilains, les armes qui eussent été trop dangereuses pour les hommes

d'armes. Aussi, sont-ce les communes qui adoptent d'abord les godendacs, les plommées, les maillets, les fléaux; toutes armes offensives mal vues par la noblesse. Mais il fallait bien un jour avoir recours à ces troupes levées par les villes; c'était un appoint qu'on ne pouvait négliger. Ces troupes se présentaient au combat avec les armes qu'elles façonnaient, grands faucharts, vouges, plommées, maillets.

La chevalerie adopta, dès lors, les plates pour résister aux coups de ces vilains, comme plus tard elle doubla ses armures de fer, en face de l'artillerie naissante. Les heaumes d'acier, les ailettes et arrière-bras de fer suffisaient pour préserver l'homme d'armes des coups de masses et de haches d'armes, portés par la cavalerie. Ces appendices ne pouvaient résister aux coups des grands marteaux, portés sur les reins et les cuisses de l'homme d'armes. L'adoubement de fer fut peu à peu complété. Ce n'est donc que vers le milieu du XIVe siècle que le grand marteau d'acier du fantassin est réellement une arme de guerre [1].

Le marteau d'armes fut adopté, dans les combats, jusqu'au milieu du XVIe siècle; on ne

[1] Viollet-le-Duc.

se décida à l'abandonner que quand la cavalerie fit usage du pistolet.

— La dague était une arme de main, courte, que l'on portait, à dater du milieu du xiv[e] siècle, à la ceinture, du côté droit, la poignée en avant, en symétrie avec l'épée qui se portait sur le côté gauche.

C'était une arme des chevaliers et des piétons (coutillieux), et elle était de formes variées. Il y avait la dague longue et la daguette, la dague à deux tranchants et à lame large, et la dague à section triangulaire ou carrée avec faces évidées[1].

La dague s'appelait aussi miséricorde « parce que, dit Claude Fauchet[2], de ce ferrement étoient occis les chevaliers abattus et lesquels, voyant telles armes en la main de leurs ennemis, demandoient miséricorde, s'ils désiroient être répités de la mort. »

« . . . . . Les dagues d'Écosse, continue-t-il, autrement appelées dagues à roëlles, parce qu'elles avoient, aux deux bouts de la croisée, deux ronds pour entièrement couvrir la main, leur ressemblent à mon avis. » Et Marot tient cette arme pour ancienne puisque,

[1] Viollet-le-Duc.
[2] *Milice et Armes.*

voulant injurier une laide vieille, hors d'usage, il dit :

« On me l'a dit, dague à roëlle,
Que de moy, en mal vous parlez. »

La dague, si courte parfois que ce n'est qu'un poignard, est certainement d'un usage antérieur au XIVe siècle, mais elle n'était portée, sans doute, que par les gens de pied ; or, on sait que ceux-ci n'ont eu les honneurs de la peinture et de la sculpture que fort tard, vers la fin du XIVe siècle. A partir de cette époque, les monuments témoignent, non seulement qu'elle est de plus en plus usitée chez les gens de pied, mais encore que les gentilshommes, que les gens d'armes, les nobles et les cavaliers eux-mêmes l'ont adoptée. A la fin du XVe siècle et au XVIe, elle se met toujours à la ceinture, mais elle tombe plutôt sur le bas des reins que sur le côté. Certains soldats, comme les lansquenets, ont une dague dont la gaine s'évase par le haut, en forme de trousse et, dans cette trousse, il y a un ou plusieurs couteaux de formes diverses.

Ce qu'on appelait une *main gauche,* au XVIe siècle, était une dague particulièrement employée dans les duels. Cette dernière a une

forme bien caractéristique. Elle porte d'un côté une garde recourbée jusqu'au pommeau, en forme de demi-coquille. Au talon de la lame, du côté opposé, on remarque une empreinte en creux, destinée à retenir le pouce[1].

On tenait cette arme le pouce en dessus et la garde en dessous. On s'en servait pour parer les coups d'épée de l'adversaire, tandis qu'on l'attaquait avec sa propre épée, ou pour fournir un coup droit si on l'enferrait[2].

La dague courte, à lame épaisse, très effilée, portée par les hommes d'armes du commencement du XIVe siècle, est dépourvue de quillons; sa garde ne se compose que d'une rondelle de six à huit centimètres de diamètre. Le pommeau est de même forme et de même dimension que le disque de la garde. La poignée est garnie de fouet recouvert d'une peau de vélin artistement collée, et est bien en main.

La forme de la poignée de la dague ne se modifie guère jusqu'au milieu du XVe siècle. Mais alors apparaissent, à la place de la garde en forme de disque, de petits quillons renversés, très propres à engager la pointe de

[1] Lacombe. *Les Armes et les Armures.*
[2] *Id.*

l'épée de l'adversaire; il suffisait alors de faire un demi-tour pour casser cette pointe[1].

Dans les tournois, l'usage de la dague était interdit aux chevaliers[2].

A la fin du xv^e siècle, le mode d'escrime de la main gauche avec la dague est modifié. Ce ne sont plus les quillons qui servent à engager et à briser la pointe de l'épée de l'adversaire; une coquille, adaptée à l'une des faces de la garde, remplit cet office. Cette coquille renversée est forte, et la lame au talon est puissante.

La dague et la daguette se portaient également avec l'habit civil, en outre de l'épée.

« On a établi entre la dague et le poignard cette différence, dit le général Bardin[3], que l'arme s'est plus anciennement nommée dague, qu'elle n'a pris qu'à des époques moins reculées le nom de poignard, et que celui-ci se portait plus volontiers caché, la dague plus ordinairement en évidence; de là le nom de sicaire[4] ou de porteur de poignard pris en mauvaise part. »

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier.*
[2] Le général Bardin.
[3] *Dictionnaire de l'armée de terre.*
[4] Du latin *sica* (poignard).

Il est peu de contrées connues où le poignard n'ait été en usage; des peuples à demi sauvages n'avaient d'autres armes en métal que le poignard [1].

La dague était une arme d'escrime, comme le témoignent Giganti, Grassi, Marozzo, Sainct-Didier, etc. Ces *professeurs en fait d'armes* en détaillent le jeu et veulent qu'en combat singulier elle soit tenue en avant de la poitrine et serve à parer.

Il y avait, au xv[e] siècle, des dagues qui entraient dans le même fourreau que l'épée longue, et dont la poignée pouvait, à volonté, s'y accoler en manière d'une seule poignée ou s'en détacher.

On a appelé *poignards flamboyants* des poignards à fer barbelé. Les premières baïonnettes du xvi[e] siècle étaient des poignards fixés dans le bout du canon du mousquet.

Au xvii[e] siècle, l'usage du poignard devint moins fréquent; Labat, dans un traité paru en 1696 [2], dit que, de son temps, l'escrime de l'épée avec la dague n'est plus usitée qu'en Italie et en Espagne.

[1] Le général Bardin.
[2] *L'Art en fait d'armes.*

## V

— Pendant le moyen âge, les mots *branc* et *épée* sont employés pour désigner cette arme qui, avec la lance, composait le principal armement offensif des gens d'armes.

La lame était l'*alemelle* ou la *lumelle;* la poignée, le *helz*, l'*endeure*, l'*enheudeure*, le *heut;* le pommeau, le *pont*, le *plommel;* les gardes, l'*arestuel*, les *quillons;* le fourreau, le *fourrel*, le *fuerre*[1].

Les épées gauloises à lame de fer, trouvées dans des tombelles, sont habituellement plus longues que l'était l'épée romaine. Bien que les Gaulois connussent l'acier, ces épées étaient mal trempées, puisqu'elles se courbaient en combattant, et que les guerriers les redressaient avec le pied. Quant à l'épée des Francs ou *scramasaxe*, c'était une arme courte, lourde, à un seul tranchant, et dont le dos était habituellement cannelé.

Rien n'indique que les Francs, au moment

[1] Viollet-le-Duc.

de leur arrivée dans les Gaules, fissent usage d'épées longues, à deux tranchants. Cependant les tombes mérovingiennes en laissent voir quelques-unes dont la lame atteint soixante à soixante-dix centimètres de longueur; mais cette arme semble n'avoir été portée que par les chefs.

Avec la framée et la francisque, le scramasaxe était l'arme habituelle du soldat franc; mais c'était plutôt un long couteau qu'une épée, et il reste, jusqu'au xiv[e] siècle, l'arme des coutilliers, soit que la lame fût garnie d'une simple poignée d'os ou de bois, soit qu'elle fût emmanchée au bout d'un bois de 1 mètre 50 de longueur environ[1].

La mosaïque qui représentait Charlemagne, dans la tribune de l'ancienne église de Sainte-Susanne à Rome, bâtie vers l'année 797, donnait à ce prince une épée longue. Les vignettes des manuscrits des viii[e] et ix[e] siècles montrent, ordinairement, les hauts personnages armés de longues épées.

Les fourreaux de ces épées sont figurés sur les vignettes des manuscrits de cette époque avec des bandelettes de peau ou d'étoffe s'en-

[1] Viollet-le-Duc.

tre-croisant, et cet usage paraît s'être prolongé jusqu'au XIII[e] siècle.

La lame n'est pas *retaillée*, c'est-à-dire ne possède pas une pointe formant un triangle plus ou moins aigu. Les tranchants suivent deux lignes droites, se rapprochant, et terminées par un arrondi.

Cette disposition particulière aux lames d'épée, de l'époque carlovingienne au XII[e] siècle, indique qu'on ne se servait de cette arme que de taille. On la voit reproduite sur les broderies de la tapisserie de Bayeux [1].

L'épée est, par excellence, l'arme chevaleresque. C'est en quelque manière, une personne, un individu. Chaque chevalier garde la même durant toute sa vie. On lui parle, on converse avec elle. On se rappelle les adieux de Roland à son épée :

« E! Durendal, bone, si mare fustes...
E! Durendal, cum ies e clere e blanche !...
E! Durendal, cum ies bele e seintisme!... »

Ogier n'est pas moins tendre avec Courtain : « Brans, dist li Dux, moult vus doi avoir chier [2].

[1] Viollet-le-Duc.
[2] Ogier.

« ...... Brans, dist li Dux,
Or ne quid mie qu'il ait mellor sous ciel[1]. »

—

« Hé bone espée, quel coutel ai en toi[2]. »

Cet amour familier du féodal pour son épée a duré jusqu'au XVIe siècle, et Bayard interpelle avec la même naïveté l'épée qui vient de lui servir à donner l'accolade au roi : « Tu es bien heureuse d'avoir à un si beau et si puissant roi, donné l'ordre de la chevalerie ! Certes, ma bonne épée, vous serez comme relique, gardée[3]. »

L'épée avait sa généalogie, sa biographie, ses annales, son nom : *Durandal* est l'épée de Roland ; *Joyeuse,* de Charlemagne ; *Précieuse,* de l'Émir ; *Courtain,* d'Ogier ; *Almace, Almuce, Almire* ou *Autemise,* de Turpin ; *Hauteclaire,* d'Olivier ; *Floberge,* de Begue de Belin et aussi de Maugis, puis de Renaud et de son fils Aimonet ; *Murgleis,* de Ganelon ; *Merveilleuse,* de Doon de Mayence ; *Hautemise,* de Gaufrey ; *Tranchefer,* de Grefon ; *Courrouceuse,* d'Otinel ; *Finechamp,* de Garin de Monglane ; *Aigredure,* de Guibert. Fierabras

[1] Ogier.
[2] Gaydon.
[3] Sainte-Palaye. *Mémoires.*

en a trois : *Bautisme, Plourance* et *Garbain,* et le géant Loquifer en a trois aussi : *Isdose, Recuite* et *Dolerose* [1].

Quelques-unes de ces armes ayant appartenu à des héros étaient considérées comme fées.

Le pommeau est en forme de disque ; il a gardé cette forme jusqu'au XIV[e] siècle, et même au delà[2]. Au milieu de ce disque en métal doré (nos poètes disent en or) est une plaque de cristal, à travers laquelle on aperçoit les reliques qui sont enfermées dans le *pont* d'or niellé, dans le pommel d'argent :

> « Les reliques frémirent el poing d'or noielé ;
> Trés parmi le cristal où sont enseelé,
> Les puet on bien veoir en l'or transfiguré [3]. »

Le pommeau est, en effet, un reliquaire. Celui de Durandal renferme une dent de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de saint Denis et du vêtement de la Vierge Marie [4].

Charlemagne a placé, dans le *pont* de son

[1] Léon Gautier. *La Chevalerie.*
[2] Viollet-le-Duc.
[3] Mainet, p. 326.
[4] Roland, v. 2344 et suiv.

épée Joyeuse, l'armure de la lance dont Notre-Seigneur fut percé sur la croix[1].

La même épée, d'après *Gaydon,* contient des cheveux de la mère de Dieu, une parcelle du bras de saint Georges, un fragment du corps de saint Honoré[2]; et, d'après *Mainet,* une dent de saint Jean, des reliques de saint Pancrace et de saint Honoré, *et du digne sepulchre Jhesu de maïslé*[3].

Aussi jurait-on sur le pommeau et non sur la croix formée par les quillons, ainsi que quelques personnes l'ont supposé.

— A dater de la fin du XIIe siècle, jusqu'au XIVe, la poignée des épées est assez longue pour permettre de se servir de l'arme des deux mains [4].

Jusque vers le milieu du XIIIe siècle, la forme de l'épée ne se modifie guère, mais les quillons commencent à se courber vers la lame.

Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, il est deux genres d'épées, les épées à lames légères, cannelées, et les épées à lames lourdes et à section quadrangulaire. Les premières ser-

[1] Roland, v. 2505 et suiv.
[2] V. 1307-1309.
[3] P. 327.
[4] Viollet-le-Duc.

vaient de taille et les secondes, d'estoc. Aussi les hommes d'armes en portaient-ils souvent deux : la première, très longue, était attachée à l'arçon de la selle, et la seconde, plus courte, au baudrier, pour combattre à pied[1].

Il n'est pas bien certain que l'épée légère et longue possédât un fourreau. Il se pourrait que ces armes fussent simplement passées dans un jeu de courroies. Il est un texte de Joinville, à ce propos, qu'il est bon de citer :

« Je et mi chevalier acordames que nous iriens sus courre à plusours Turs qui chargoient lour harnois à main senestre en lour ost, et lour courumes sus. Endementres que nous les chaciens parmi l'ost, je resgardai un Sarrazin qui montoit sur son cheval : ung siens chevaliers li tenoit le frain. Là où il tenoit ses deux mains à la selle pour monter, je li donnai de mon glaive (lance) par desous les esseles, et le getai mort; et, quand ses chevaliers vit ce, il laissa son signour et son cheval, et m'apoia, au passer que je fis, de son glaive entre les dous espaules, et me coucha sur le col de mon cheval, et me tint si pressei, que

[1] Viollet-le-Duc.

je ne pouoie traire m'espée que j'avoie ceinte; si me convint traire l'espée qui estoit à mon cheval; et quant il vit que joz m'espée traite, se tira son glaive à li et me lessa [1]. »

Ce passage ne laisse aucun doute sur l'usage des deux épées en campagne. Le récit du sénéchal de Champagne est d'une clarté saisissante. Étant poussé, par le bois du Sarrasin, sur l'arçon de la selle, le visage sur la crinière du cheval, il ne peut faire usage de l'épée qui était suspendue à son flanc gauche, mais peut tirer le branc attaché à l'arçon de devant de la selle.

Ces épées d'arçon, bonnes pour escrimer à cheval, de taille, sont longues, et les lames sont légères; le pommeau est épais, lourd, afin de faire contrepoids.

Si, au besoin, on se servait, à cheval, de l'épée d'estoc, lorsqu'on ne pouvait plus faire usage de la lance, elle était surtout destinée aux combats à pied. L'escrime alors consistait à fournir des coups de taille, assez lourds pour se faire sentir à travers les mailles et briser les bras ou l'épaule, et des coups droits très dangereux.

[1] *Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, publiée par M. de Wailly, p. 78.

Cependant, à la fin du XIIIe siècle les poignées de ces épées lourdes n'étaient faites que pour une main, tandis qu'au XIVe siècle, on s'en servait à pied, à deux mains; les poignées étaient donc plus longues.

Au commencement du XIVe siècle, les épées à lames cannelées sont fort rares. Ce sont surtout des armes d'estoc. Et, en effet, on commençait alors à porter des plates, spallières, arrière-bras, cubitières, ailettes, avant-bras, cuissots et genouillères. Les longues épées de taille, légères, ne pouvaient rien sur ces pièces d'armure; on paraît avoir renoncé à leur usage sous Philippe le Bel.

Du jour où les armures furent plus solides et composées, en partie, de plates, il fallut donner aux épées plus de poids, à la lame plus de force, et escrimer d'estoc plutôt que de taille; de là ces épées à section quadrangulaire et à pointe très solide.

Même en escrimant de taille, ces épées, véritables barres de fer, faussaient les heaumes, les ailettes ou spallières.

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale[1] montre deux chevaliers combattant à pied avec

[1] *Tristan et Yseult* (XIVe siècle).

ces épées courtes, à poignées assez longues pour être saisies des deux mains ; l'un assène un coup de taille à son adversaire, qui répond par un coup d'estoc.

Dans le *Roman de Hugues Capet,* qui date du XIVe siècle, il est souvent question de ces épées à deux mains :

« A Champingnois fery sur le heaulme réon
« D'un espée à. II. mains, s'avoit le taillant bon[1]. »

—

« D'un espée à. II. mains se combatoit toudis[2]. »

—

« A l'entrez à la porte fu à baillez tout drois,
De l'espée à. II. mains feroit les cos si rois
Qu'il n'ateignoit nul homme qu'il ne soit mort tout frois[3]. »

En 1300, les Français se servaient d'épées relativement courtes, ainsi que le constate Guillaume Guiart :

« Les roides lances esmiées
Et par pièces à terre mises,
Espées viennent aus servises
Qui sont de diverse semblance ;
Mès François qui d'accoustumance

[1] Vers 682 et suiv.
[2] Vers 895.
[3] Vers 982 et suiv.

Les ont courtes, assez légieres,
Gietent aus Flamens vers les chieres[1].
Et frapent maintes fois sur teles,
On l'en les met jusqu'aus cerveles[2]. »

Froissart rapporte qu'au combat des trente Bretons contre trente Anglais, en 1351, il y eut une première mêlée suivie d'un repos, car tous étaient hors d'haleine.

« Quand ils furent ainsi rafraischis, le premier qui se releva fit signe et rappela les autres. Si recommença la bataille, si forte comme en devant, et dura moult longuement : et avoient courtes espées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux, et dagues, et les aucuns haches; et s'en donnaient merveilleusement grands horions, et les aucuns se prenoient au bras à la lutte et se frappoient sans eux épargner. »

Les parties d'armures de plates, adoptées dès la fin du XIIIe siècle, firent renoncer à ces belles lames d'épée cannelées, tranchantes et longues, de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. Après l'expédition de saint Louis en Palestine, les hommes d'armes usèrent de masses et ne conservèrent plus que l'épée d'estoc dont parle Joinville. Cette arme

[1] Chieres (visages).
[2] *Branche des royaux lignages*, v. 6284 et suiv.

demeure courte (75 centimètres environ du talon à la pointe) jusqu'au règne de Charles V. Alors les lames s'allongèrent peu à peu, sans modifier la section du fer. Vers la fin du XIVe siècle, les alemelles avaient 90 centimètres de longueur et quelquefois plus.

L'épée se perfectionne encore pendant les premières années du XVe siècle, alors que les armures de plates remplaçaient définitivement les hauberts. Les armuriers, très habiles, de cette époque en ont fabriqué d'admirables.

Les poignées des épées du XIIIe siècle ne convenaient plus aux habitudes de combattre des hommes d'armes de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe; puis les trouvait-on trop simples et lourdes. On voulait alors des quillons allongés, des prises plus déliées, et enfin plus d'élégance et de richesse dans la monture. Il y avait du reste, alors, plus de variétés dans ces montures qu'aux temps antérieurs.

L'acier des épées du milieu du XVe siècle est sombre et prend un beau poli. Ces lames, grâce aux nerfs uniques ou doubles, sont roides et permettaient de pointer sans faire ployer sensiblement l'arme.

Quant aux épées en usage chez les piétons

(coutilliers) jusqu'au milieu du xv^e siècle, elles étaient assez courtes. Les archers et les arbalétriers seuls en portaient dont la lame atteignait environ 80 centimètres de longueur, et souvent les quillons de ces épées, vers la première moitié du xv^e siècle, étaient chevauchés, l'un renversé sur la lame et l'autre sur la poignée. L'un de ces quillons servait à engager l'arme de l'adversaire, l'autre à garantir les doigts. Ces épées étaient fortes, à tranchants droits et à section quadrangulaire, parfois avec une cannelure d'un seul côté [1].

Outre le pommeau, la fusée et les quillons, l'épée du xvi^e siècle a ordinairement une garde et une *contre-garde,* c'est-à-dire une plaque de fer plate ou concave, pleine ou repercée à jour, de chaque côté de la fusée et perpendiculaire à son axe; des *branches* courbes, allant directement ou obliquement des gardes au pommeau; des *pas-d'âne,* c'est-à-dire deux anneaux partant des quillons et se recourbant sur la lame, dans le plan de la lame; enfin une *seconde garde* entre les deux extrémités du pas-d'âne. Voilà l'épée du xvi^e siècle dans toute sa complication [2].

[1] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire du mobilier.*
[2] L. Lacombe. *Les Armes et les Armures.*

L'épée dont se servaient les gens d'armes était plus simple. Des diverses pièces que nous venons d'énumérer, elle n'avait, en général, que les gardes.

L'épée de ville, au contraire, avait au moins les branches en sus des gardes. C'est l'épée de ville qui offre le plus souvent les complications que nous avons vues et qui eurent, à l'origine, un but utile, celui d'arrêter ou d'engager à faux l'épée de l'adversaire, mais devinrent, en bien des cas, de purs motifs d'ornementation. Il serait cependant imprudent de classer les diverses épées en usage dans ce siècle par la forme de la poignée ; il vaut mieux s'en référer à la lame, qui est la partie essentielle. Voici les divers types d'épée qui ont reçu des dénominations particulières, et auxquels se peuvent ramener toutes les armes de cette espèce.

*L'estoc,* grande épée à lame rigide, creusée d'un évidement le long de la lame. L'homme d'armes portait l'estoc suspendu à l'arçon droit de sa selle. Il ne laissait pas d'avoir, en même temps, l'épée au côté gauche. Celle-ci ne différait guère de l'estoc qu'en ce qu'elle était moins longue.

*L'épée à deux mains* était l'arme distinctive des lansquenets, fantassins mercenaires, qui,

avec les reîtres (ceux-ci étaient les cavaliers allemands), jouent un rôle si important dans nos guerres de religion. L'épée à deux mains, avec son énorme glaive droit, aigu, à deux tranchants, avec sa poignée et ses quillons droits de dimensions perfectionnées, avec ses crocs menaçants qui garnissent ordinairement le bas de la lame, fait une effroyable figure dans nos musées. « Il semble cependant, dit L. Lacombe[1], d'après les récits des historiens militaires, qu'elle n'était pas aussi méchante qu'elle en a l'air. »

La lame de cette épée affectait souvent la forme flamboyante.

On plaçait ordinairement au premier rang ceux des lansquenets qui portaient cette arme, car elle n'était pas générale parmi eux. Elle demandait une éducation et un talent spécial, sans lesquels on risquait fort de blesser soi et ses compagnons. En marche, l'épée à deux mains se portait sur le dos, au moyen d'une courroie transversale, comme une guitare.

Le *braquemard* était une arme courte, tenant le milieu entre l'épée et la dague, plate, large, très tranchante des deux côtés. Elle

[1] *Les Armes et les Armures.*

n'avait, à la poignée, que deux quillons recourbés vers la pointe de l'arme.

Une variété de cette espèce, remarquable par la largeur de sa lame plate, s'appelait un *malchus*.

Les épées de ville avaient les lames les plus diverses; parmi elles, le *verdun* était une épée étroite et longue. On en voit, au musée d'artillerie, qui paraissent tout à fait démesurées. Dressées, elles iraient du sol au milieu de la poitrine d'un homme ordinaire. Ces armes n'ont, évidemment, été portées qu'à cheval.

La *rapière,* à lame longue et effilée, tranchante néanmoins vers le bout, était par excellence une arme de duel. Elle portait généralement, pour garde, une espèce de petite corbeille, qu'on appelait la coquille, percée d'une multitude de trous, pour engager et briser la pointe de l'adversaire. Les quillons, droits et longs, très longs même parfois, sortaient par les trous de la coquille. Celle-ci offrait un excellent prétexte d'ornementation, et, en effet, on la voit le plus souvent ciselée et repercée avec une délicatesse, une légèreté étonnantes ; en ce cas, il n'y a plus ces trous dont nous parlions tout à l'heure, ils sont remplacés par les jours de l'ornement, par les intervalles aména-

gés entre les rinceaux, les fleurons ou les figures géométriques qui la composent.

Pendant tout le XVIe siècle, l'épée se porta suspendue à un ceinturon ; quand on n'appuyait pas la main sur le pommeau, elle tombait transversalement sur les mollets.

Sous Louis XIII, l'épée militaire n'offre rien de particulier dans sa lame. Sa poignée est réduite aux quillons légèrement recourbés en sens inverse, l'un vers le pommeau, l'autre vers la lame. On commençait déjà à la porter en arrière, suspendue à un baudrier en écharpe ; la poignée battait sur le dos, car le baudrier était très court.

A partir de Louis XIV, les quillons disparaissent, l'épée a une garde et une branche qui unit la garde au pommeau. Le baudrier prend, à certain moment, une grande largeur, pour offrir plus de surface aux broderies luxueuses ; il est aussi plus long, et l'arme pend obliquement sur la hanche. A la fin de ce règne, on revient au ceinturon, qu'on dissimule sous le justaucorps.

La *colichemarde* ou *colismarde* a cela de distinctif que, commençant par une lame assez large, elle se rétrécit carrément, à une certaine hauteur, et se termine en carrelet très

effilé. Cette disposition a l'avantage de mettre le centre de gravité de l'arme dans la poignée, ce qui la rend très légère à la main et très commode[1].

— Le *sabre* se différencie essentiellement de l'épée, non en ce que sa lame est ordinairement plus ou moins courbée, car il y a des sabres droits, comme la latte de nos cuirassiers, mais en ce que l'épaisseur de la lame va s'amincissant, à partir du dos, pour former un seul tranchant. La plupart des épées sont tranchantes des deux côtés, ce qui constitue précisément leur infériorité pour donner des coups de taille. Le sabre n'est, en somme, qu'un grand couteau. Il y a, entre le sabre et l'épée, juste la même différence qui existe entre le couteau et le poignard.

Le sabre est une arme orientale. Ce n'est pas qu'on ne puisse trouver çà et là des sabres figurés dans les monuments de l'antiquité classique, ou dans ceux du moyen âge, mais c'est une exception, tandis que l'épée est de règle[2].

Les nations européennes qui nous ont communiqué l'usage du sabre sont les Polonais,

[1] Louis Lacombe. *Les Armes et les Armures.*
[2] *Id.*

les Hongrois, dont l'armement offre un caractère oriental bien marqué.

Vers la fin du règne de Louis XIV, le sabre devint d'un usage assez commun dans notre armée, pour les troupes de cavalerie.

Tiré de : *Le Miroir historial.* Man. fr. (1395 env.) Bibl. Nat.

Tiré du traité de Camillo Agrippa (1553).

# L'ESCRIME MODERNE

Témoignages des anciens auteurs sur la vaillance des Ibériens, leur adresse à l'escrime et l'excellence de leurs armes. — Les premières lueurs de l'escrime moderne apparaissent en Espagne, au commencement du xv^e siècle. — L'épée, le poignard et le bouclier, sous Charles II. — Portrait d'un « *guapo* » par M^me d'Aulnoy. — Mœurs spadassines des Espagnols. — Un duel pour une sultane ; un autre pour le choix d'un bréviaire. — Les « *bandoleros.* » — Leur étrange façon de comprendre l'honneur. — Les « *toréadors* » au xvii^e siècle. — D'Espagne, l'escrime passe en Italie. — Le grand Tappe de Milan. — Du temps même de Brantôme, les maîtres d'armes français commencent à disputer aux Espagnols la supériorité dans l'art de manier l'épée. — Esquisse d'un traité d'armes par Antonio Manciolino de Bologne. — L'ouvrage de Marozzo. — Il décrit un grand nombre de gardes, dix sortes de coups de taille et un seul coup de

pointe. — Camillo Agrippa ne reconnaît plus que quatre gardes ; il fait peu de cas des coups de taille et fait presque toujours frapper de pointe. — Combats de gladiateurs en Italie au XIVe siècle. — Les « *Écoles d'armes* » dans les Flandres. — Les escrimeurs de Saint-Michel, à Gand. — Sainct-Didier, le premier auteur français sur l'escrime. — Les *maindraicts,* les *revers* et les *estocs.* — Viggiani, le premier auteur qui admette plusieurs coups de pointe. — Une « *métode et téorie* » de la danse du tambour, du fifre et de l'escrime en 1596. — Salvator Fabris enseigne la « *volte.* » — Giganti regardé comme l'inventeur du « *développement.* » — Calvacabo trouve les premiers essais du battement et du dégagement. — Patenostrier commence à distinguer le dehors et le dedans des armes. — Les six gardes de Capo-Ferro. — « L'*Académie de l'Espée* » de Girard Thibaust d'Anvers, second ouvrage français sur l'escrime. — Protection que les rois accordèrent aux maîtres d'armes français. — Louis XIV leur donne des lettres de noblesse. — L'Académie des maîtres « *en fait d'armes.* » — Quelles conditions il fallait remplir pour être nommé maître. — Le dernier syndic de l'Académie d'armes de Paris. — A partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, la France se met à la tête de l'Europe pour la science des armes. « *Le Maistre d'armes libéral* de Charles Besnard nomme pour la première fois le fleuret. — Il fait servir le « *tourné du poignet* » à la distinction des gardes. — Philibert de la Touche exagère le développement. — Nous lui devons la « *botte de quinte* » la « *botte coupée* » et l'adoption du mot *dégagement.* — Ce qu'il pense des bottes secrètes. — Le Perche du Coudray comprend, le premier, la valeur de la riposte. — Wernesson de Lyancourt enseigne le « *coupé* ». — Labat distingue trois parades de la main gauche. — Règlements des anciens assauts. — Girard et ses différentes gardes. — Sous les noms de contre-dégagements, il enseigne le contre de tierce et le contre de quarte. — Il met l'épée aux prises avec les fléaux brisés, les bâtons, les piques, les hallebardes, etc. — Règles que l'on devait observer dans les académies d'armes. — La botte et la parade d'octave de l'Encyclopédie. — Ce qu'elle dit du « *masque.* » — Le traité d'Angelo. — « L'*Escrime pratique* » de Daniel O'Sullivan. — L'*Art des*

*armes* de Danet et les protestations de l'Académie d'armes. — Adoption des masques d'escrime et les modifications qu'elle apporta dans l'assaut. — L'ouvrage de La Boëssière et ses innovations. — Le poème de Lhomandie. — Justin Lafaugère, sa méthode. — Les traités de Gomart et de Grisier. — Un maître d'armes russe. — Cordelois, Jean-Louis, Legouvé, le général Campenon. — Les gloires actuelles de l'escrime. — Souvenirs.

## I

Les écrivains de l'antiquité célèbrent à l'envi la vaillance des Ibériens, leur adresse dans le maniement des armes et l'excellence de leurs épées.

« Aussi bons soldats comme fantassins que comme cavaliers, dit Diodore, ils mettent pied à terre quand ils ont obtenu, à cheval, l'avantage sur l'ennemi, se rangent en ligne et se battent avec une admirable bravoure.

» Leurs armes, tant défensives qu'offensives, sont fabriquées d'une manière qui leur est propre. Ils enfouissent dans la terre des lames de fer et les y laissent jusqu'à ce que la rouille ait, avec le temps, mangé tout le faible du métal, et qu'il n'en reste plus que la partie solide, avec laquelle ils forgent des épées excellentes et tout leur équipage militaire. Une épée, préparée de cette façon, tranche tout ce qu'elle frappe,

et il n'est ni boucliers, ni casques, ni même aucun os qui puissent résister aux coups qu'elle porte, tant le fer est d'une qualité supérieure à toute autre. »

D'autres traditions disent que les anciens Espagnols plongeaient leurs armes dans le Bilbilis (le Xalon) et le Chalibe (le Cheylus) dont les eaux possédaient, pour la trempe, des qualités merveilleuses.

Avant Diodore, Polybe avait vanté les lames espagnoles. « Les Celtibériens [1] l'emportent de beaucoup, dit-il, sur tous les autres peuples, dans l'art de fabriquer les épées. Elles ont une pointe fort solide et frappent également bien d'estoc et de taille. Les Romains, à partir de leurs guerres contre Annibal, abandonnèrent les épées jusqu'alors en usage chez eux, pour prendre celles des Espagnols. Ils purent bien en imiter la forme et la fabrication ; mais l'excellence du fer, et je ne sais quel fini dans la trempe, voilà ce qui leur a toujours manqué. »

La patrie de ces guerriers fameux et de ces armes célèbres vit naître l'escrime moderne.

[1] Habitants des pays qui forment aujourd'hui l'Aragon, la Vieille et la Nouvelle-Castille. On croit qu'ils étaient un mélange des Celtes et des Ibériens.

C'est en Espagne, au commencement du xv^e^ siècle, que nous trouvons les premières lueurs de cet art, qui ne devait que peu à peu s'élever à l'apogée de science et de finesse où nous le voyons aujourd'hui.

A mesure que les coups d'armes à feu devinrent plus menaçants et plus communs, on abandonna en partie l'habillement de fer forgé.

Pour trouver le défaut de la cuirasse de fer plein, qui avait remplacé le haubert, les Allemands avaient déjà inventé la coutille ou allumette, lame longue, mince, pointue, élastique.

L'Espagne la changea bientôt en colismardes légères, en lames longues, à large talon, effilées à peu de distance de la garde, s'aplatissant à trois carrés et à trois cannelures. Ce fut le point de départ de l'escrime moderne; d'ailleurs, tous les termes restés techniques en rappellent assez l'origine espagnole.

Les premiers éléments de cet art ont dû être calqués sur le maniement des armes anciennes, puisque nous retrouvons encore ces mêmes armes, modifiées il est vrai, au xvii^e^ siècle.

Diodore rapporte, en effet, que les Celtibériens sont armés, outre l'épée, d'un poignard

long, tranchant et pointu. Et, en parlant des Lusitaniens (Portugais), qu'il proclame les plus braves de tous les Ibériens, il dit : « Ils portent à la guerre de très petits boucliers fabriqués avec des nerfs d'animaux et propres, par leur solidité, à garantir parfaitement le corps. Ils s'en servent dans les combats, en les faisant mouvoir avec une extrême agilité pour les porter d'un côté à l'autre, et repoussent ainsi très adroitement tous les traits et les coups dirigés contre eux. »

Ces armes : l'épée, le poignard et le bouclier, M<sup>me</sup> d'Aulnoy, qui écrivait sous le règne de Charles II, nous les montre faisant partie du costume d'un *guapo* (brave, cavalier).

« Le fils de l'alcade vint me voir, c'était un jeune homme qui avait bonne opinion de lui-même et qui était un vrai *guap*[1]. Que ce mot ne vous embarrasse pas, ma chère cousine ; *guap* veut dire en espagnol brave, galant et même fanfaron... Son manteau était de drap noir, et, comme c'était un guap, il l'avait entortillé autour de son bras, parce que cela est plus galant, avec un *broquil* à la main ; c'est une espèce de bouclier fort léger et qui a, au milieu,

[1] Le mot véritablement castillan est *guapo*.

une pointe d'acier; ils le portent quand ils vont la nuit en bonne ou en mauvaise fortune; il tenait, dans l'autre main, une épée plus longue que demy-pique, et le fer qu'il y avait à la garde aurait pu suffire à faire une petite cuirasse. Comme ces épées sont si longues qu'on ne pourrait les tirer du fourreau, à moins qu'on ne soit aussi grand qu'un géant, ce fourreau s'ouvre en appuyant le doigt sur un petit ressort. Il avait aussi un poignard dont la lame était étroite, il était attaché à sa ceinture contre son dos [1]. »

Ce qui contribua à faire naître en Espagne l'art moderne de manier l'épée, c'est que, de tous temps, ce pays eut les mœurs les plus spadassines.

Depuis l'introduction des duels judiciaires, on en vit une quantité en Espagne.

Entre autres faits de ce genre, La Colombière, dans son *Théâtre d'honneur*, raconte le combat, en public, de quatre chevaliers espagnols contre quatre Zégris, pour prouver la fidélité conjugale de la sultane Zoraïde.

Le duel eut lieu sur la grande place de Grenade; les huit champions entrèrent dans l'a-

[1] *Relation du voyage d'Espagne.*

rène armés de toutes pièces : « Ils commencèrent une si forte bataille, dit La Colombière, que jamais l'on n'en avait vu de semblable, en sorte que les juges et tous les spectateurs demeurèrent fort longtemps à pouvoir juger de quel côté la victoire demeurerait. Mais enfin, les valeureux chevaliers chrétiens, par l'assistance divine, eurent l'un après l'autre victoire entière sur leurs ennemis, et, les ayant blessés mortellement et fait trébucher à la renverse, les obligèrent à confesser leur trahison. »

Au XI<sup>e</sup> siècle, un duel fut ordonné, par Alphonse I<sup>er</sup>, roi de Castille, pour décider du choix d'un bréviaire. Le roi d'Aragon essaya d'abolir en 1165 le droit de guerres privées, mais le mal persista. Les chevaliers espagnols et portugais continuèrent à jouer leur vie en champ clos. Enfin, en 1584, fut promulgué en Espagne un édit très sévère contre le duel, que l'infant don Pedro fut forcé de renouveler en 1669[1].

Car malgré la loi, au XVII<sup>e</sup> siècle on se battait encore en duel avec fureur. Les duellistes étaient assimilés, pour la condamnation, aux

[1] Colombey. *Histoire anecdotique du duel.*

assassins, mais la même infamie ne rejaillissait pas sur eux :

« Ces peuples ont la coutume, écrit Mme d'Aulnoy[1], de distinguer, par le supplice, le crime qu'on a commis. Par exemple, un cavalier qui en a tué un autre en duel, on lui tranche la tête par devant, et celui qui a assassiné, on la lui tranche par derrière; c'est pour faire connaître celui qui s'est conduit en galant homme ou en traître. »

— En certaines circonstances, l'assassinat même était permis ou toléré:

« Il est assez ordinaire en ce pays, dit encore Mme d'Aulnoy, d'assassiner pour plusieurs sujets qui sont même autorisés par la coutume, et l'on n'en a point d'affaire fâcheuse. Par exemple, lorsqu'on prouve qu'un homme a donné un soufflet à un autre, ou un coup de chapeau dans le visage, ou de mouchoir, ou de gant, ou qu'il l'a injurié, soit en l'appelant ivrogne, ou en certains termes qui intéressent la vertu de son épouse; ces choses-là ne se vengent que par l'assassinat. Ils disent pour raison qu'après de telles insultes, il n'y aurait pas de justice à hasarder sa vie dans un combat

[1] *Relation du voyage d'Espagne.*

singulier, avec des armes égales, où l'offensé pourrait périr de la main de l'agresseur. Ils vous gardent vingt ans une vengeance, s'ils ne peuvent trouver avant ce temps l'occasion de l'exécuter. S'ils viennent à mourir avant de s'être vengés, ils laissent leurs enfants héritiers de leur ressentiment comme de leurs biens; et le plus court, pour un homme qui a fait affront à un autre, c'est de quitter le pays pour le reste de sa vie. »

Quand on ne voulait pas tuer soi-même son ennemi, on s'adressait aux *bandoleros*, spadassins dont Valence surtout fournissait l'Espagne. Ces misérables avaient toujours une liste des meurtres qu'ils avaient commis, des vengeances qu'ils avaient satisfaites, et dont ils se faisaient honneur. C'étaient les *références* qu'ils donnaient quand on avait besoin de leurs services, et ils n'oubliaient pas de demander si l'on voulait qu'ils portassent des blessures qui fassent languir ou qu'ils tuassent d'un seul coup.

Ils avaient deux sortes de stylets; les uns, de la longueur d'un petit poignard, moins gros qu'une grosse aiguille et d'un acier très fin, carrés et tranchants. Avec ces armes, ils faisaient des blessures mortelles, parce qu'elles

pénétraient profondément et ne faisaient qu'une ouverture aussi petite qu'une piqûre d'aiguille, par laquelle il ne sortait pas de sang ; à peine pouvait-on voir l'endroit où l'on avait été frappé. Il était impossible de faire panser cette mortelle blessure, et l'on en mourait presque toujours.

Les autres stylets, plus longs, étaient de la grosseur du petit doigt « et si fermes, lisons-nous dans le *Voyage d'Espagne*, que j'en ai vu percer du premier coup une épaisse table de noyer. »

« Il est défendu de porter de ces sortes d'armes en Espagne, ajoute l'auteur, comme il l'est, en France, de porter des baïonnettes. Il n'est pas permis non plus d'avoir de ces petits pistolets qui tuent sans bruit. Mais, malgré la défense, beaucoup de personnes s'en servent. »

Mme d'Aulnoy, qu'on ne saurait trop citer quand on parle de l'Espagne au XVIIe siècle, raconte une anecdote qui montre l'étrange point d'honneur de ces spadassins :

« On a dit qu'un homme de qualité, croyant avoir sujet de faire périr un de ses ennemis, s'adressa à un *bandolero* de Valence ; il lui donna de l'argent pour l'assassiner. Mais ensuite, il s'accommoda avec son ennemi, et, voulant en

user de bonne foi, le premier de ses soins fut d'avertir le bandolero de ce qui se passait, afin qu'il se gardât bien de tuer cet homme. Le bandolero, voyant qu'on n'avait plus besoin de lui, offrit de rendre la somme qu'il avait reçue, et celui qui la lui avait donnée le pria de la garder. — « Eh bien, dit-il, j'ai de l'honneur, je garderai l'argent et je tuerai votre homme ! » — L'autre le pria instamment de n'en rien faire, attendu leur réconciliation. — « Tout ce que je puis faire, lui dit-il, c'est de vous donner le choix, que ce soit vous ou lui, car il faut nécessairement que, pour gagner en conscience l'argent que vous m'avez donné, je tue quelqu'un. » — Quelques prières que l'autre pût lui faire, il persista dans son dessein et l'exécuta. On aurait bien pu le faire prendre, mais il y a trop de danger, car ils sont tant de bandoleros ensemble, que la mort de celui qu'on exécuterait serait bientôt vengée. »

La furie des combats à l'épée était telle que, lorsque les gentilshommes ne pouvaient se battre en duel contre leurs semblables, ils descendaient dans l'arène, provoquer les taureaux. Il n'était pas permis de tirer l'épée contre l'animal qu'il ne vous ait fait insulte, c'est-à-dire qu'il ne vous ait arraché de la main le *garro-*

*chon* (la lance) ou qu'il vous ait fait tomber votre chapeau ou votre manteau, ou qu'il vous ait blessé, vous ou votre cheval, ou quelqu'un de votre suite. Alors le cavalier était obligé de pousser droit au taureau, car il y avait *empeño*, c'est-à-dire un affront qui oblige à le venger ou à mourir, et il fallait donner au taureau *una cuchillada*, c'est-à-dire un coup de revers de l'épée, à la tête ou au cou. Si le cheval résistait à avancer, le cavalier devait mettre pied à terre et marcher courageusement, l'épée à la main, contre le redoutable animal.

Les plus grands seigneurs se faisaient honneur de descendre dans l'arène. Mme de Villars assista à un combat de taureaux où figuraient six grands ou fils de grands d'Espagne. « C'est une terrible beauté que cette fête, dit-elle, la bravoure des toréadors est grande, aucuns taureaux épouvantables éprouvèrent bien celle des plus hardis et des meilleurs. »

Ce jeu sanglant était l'image du duel et y suppléait dans les mœurs espagnoles; aussi l'appelait-on *duelo*, c'est-à-dire duel, « parce que, suivant l'expression de Mme d'Aulnoy, un cavalier attaque le taureau et le combat en combat singulier. »

Ces jours-là, il se faisait de tels massacres,

qu'il y avait des indulgences ouvertes, en beaucoup d'églises, pour ces circonstances.

— Dès que l'escrime moderne ſut inventée, on conçoit quel engouement elle dut exciter chez ce peuple passionné, où les armes sortaient si facilement du fourreau. Les Espagnols y devinrent bientôt fameux, et leurs maîtres d'armes firent école, en inventant des bottes d'un genre particulier[1].

Leur épée, d'une longueur démesurée, avait une coquille profonde et large « à manger la soupe » suivant l'expression d'un ancien critique ; nous avons vu plus haut qu'elles étaient d'une telle outre mesure de lame, qu'il fallait les porter dans un fourreau s'ouvrant, à demi-longueur, par un ressort, afin de pouvoir dégainer.

Le manteau court, qui était en usage jusqu'au temps qui répond au règne de Philippe II, servait d'arme défensive ou de parade aux spadassins d'Espagne ; ils s'en enveloppaient le bras gauche et en arrangeaient les plis de manière à se garantir le corps et à briser ou à emprisonner la lame du tireur ennemi, quand il dégageait en dehors la mesure[2].

[1] Le général Bardin. *Dictionnaire de l'armée de terre.*
[2] *Id.*

## II

D'Espagne, l'escrime passa en Italie avec les troupes de Charles-Quint; elle s'y raffina, et le grand Tappe de Milan, comme l'appelle Brantôme, en était le professeur le plus illustre et pour ainsi dire le prince.

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, les maîtres d'armes de toutes les capitales de l'Europe étaient Italiens, mais les vrais amateurs faisaient le voyage d'Italie pour se perfectionner dans les finesses de l'épée et des autres armes blanches de duel, telles que la colismarde, l'espadon, etc. Les Français surtout couraient à la source des bons principes ; dans sa jeunesse, Brantôme alla à Milan prendre des leçons du grand Tappe ; il vante la dextérité de Brissac, qui avait pour maître d'armes Jules, Milanais; il témoigne aussi de l'habileté de Daymart qui, pour avoir demeuré dix ans en Italie, n'avait pas son pareil. Mais, du temps même de Brantôme, ou vers l'époque de sa vieillesse, les Français commençaient à disputer aux Italiens la supériorité dans l'art de manier l'épée ; ainsi cet auteur dit, dans un passage de ses Mémoires, que, en fait d'es-

crime, « les Français en sont les meilleurs maîtres, autant par la pratique (jurisprudence) que pour la pratique de la main[1]. »

Les premiers maîtres italiens avaient recours, pour terrasser l'adversaire, à la traîtrise du croc en jambe, imitation ou trace des coutumes des gladiateurs nommés *dimachères;* ils recouraient à la *passe* pour le désarmer, le saisir au collet, se mettre en garde derrière lui. Ils se servaient du poignard, tenu de la main gauche, comme d'une arme défensive, ou comme un moyen d'achever l'ennemi blessé; c'était *faire main basse* [2].

Un des premiers traités italiens n'indiquant, il est vrai, qu'une ébauche des bases de l'escrime, est celui qu'Antonio Manciolino de Bologne fit paraître en 1531. L'auteur esquisse les trois gardes principales qui sont classées aujourd'hui comme *prime*, *seconde* et *octave*; il décrit également les attaques, mais, comme il a négligé de fixer par le dessin ces différents *ferite*, car les gravures du livre sont de simples ornements étrangers au texte, il est difficile de se rendre bien compte des distinctions qu'il a voulu établir entre la *coupe* et l'attaque.

[1] Le général Bardin.
[2] *Id.*

La dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux différentes manières que doit employer un gentilhomme pour se quereller, et, pour ce maître, la querelle était un art presque aussi difficile que l'escrime, qu'il était chargé d'enseigner.

— L'ouvrage de Marozzo, qui parut en 1536, cinq ans plus tard, adopte absolument les mêmes principes, en leur donnant beaucoup plus de développement.

Ce livre se recommande à la fois, par son ancienneté et son originalité typographique, à la curiosité des bibliophiles et des amateurs de l'escrime. Le titre, qui a été supprimé dans la seconde édition, est curieux à traduire :

« *Œuvre nouvelle appelée duel; ou fleur des armes de combats singuliers offensifs et défensifs, qui traite des cas occurents dans l'art militaire; décidant tous les cas douteux par l'autorité des jurisconsultes, et traite des combats de toutes les armes que puissent employer les hommes, corps à corps, à pied et à cheval, avec les figures qui indiquent, avec les armes à la main, toutes les exécutions et gardes qui se puissent faire, ou avec l'épée seule, ou accompagnée du poignard, de la rondache, de la targe, du bouclier large ou étroit et à poignée et aussi avec l'épée à deux*

*mains, ou lances de toutes sortes, avec le pour et le contre, et avec diverses prises et étreintes du milieu de l'épée, et beaucoup de documents à qui veut enseigner aux autres à combattre ou s'escrimer, avec les feintes, prises de poignard. En lisant couramment dans ce livre, tu pourras voir en détail, avec la manière de marcher et les lettres qui désignent le tout, et ceci est fait pour éclairer les hommes généreux qui se réjouissent de l'excellence des armes, et encore pour ceux qui voudront enseigner aux autres.* »

L'épée dont on se servait alors, et qu'en France on nommait *estocade,* avait une lame plate et droite, tranchante des deux côtés, de la longueur d'un mètre environ. Quand on était en garde, le tranchant qui était tourné vers la terre s'appelait droit fil, et l'autre, faux fil[1].

Marozzo décrit un grand nombre de gardes portant des noms bizarres tels que : la *garde haute,* de *tête,* de *face,* de *sous le bras*, de *sur le bras,* d'*entrer,* de *queue longue et étroite,* de *queue large,* de *queue longue et haute,* de *queue longue et étendue,* de *ceinture porte de fer,* de *porte de fer étroite, large haute ;* de *faucon,* d'*entrer à pas large, à pas non large,* de *flanc,*

[1] Gomard. *La Théorie de l'escrime.* Introduction.

de *croix,* etc., etc. Toutes ces gardes ont des attitudes différentes qu'il serait difficile de décrire ici. Tantôt le pied droit est devant, tantôt, le pied gauche; tantôt le bras est levé, tantôt il est baissé; tantôt l'épée est portée à droite, tantôt à gauche; dans l'une, le corps se présente de face, dans l'autre, de côté; dans celle-ci, le bras gauche reste tendu derrière, dans celle-là, il avance sur le côté ou se tient le long du corps.

Les coups sont de deux espèces : de taille et de pointe. Les coups de taille peuvent se donner de deux manières : avec le droit fil ou avec le faux fil.

Les coups de taille s'appellent *maindroits* quand, relativement à celui qui frappe, ils partent du côté droit; ils s'appellent *revers,* quand ils partent du côté gauche. Il y a dix coups de taille bien distincts, qui peuvent se donner du droit fil comme du faux fil. Ces coups du tranchant s'adressent de préférence aux épaules, aux flancs et aux jarrets.

Les coups de pointe ne sont pas si nombreux; ils se réduisent à un seul qu'on porte au visage; et, de préférence, dans l'œil.

Les moyens de défense ne sont pas aussi bien définis que les moyens d'attaque. On es-

quive le coup par une passe en arrière ou de côté, ou bien, au moment de l'attaque, on *croise le fer* par un coup qu'on porte en même temps, telle est l'expression employée alors pour exprimer la parade. C'est à cette action de croisement de fer que se borne l'art de parer et de riposter. On se met en garde hors de portée et sans joindre les fers, l'action de gagner la mesure est d'une haute importance; les marches et les passes jouent un grand rôle. On s'étudie, selon le besoin, à passer d'une garde défensive à une garde offensive, et *vice versa.* On ne se sert pas encore du développement qui consiste à se fendre en avançant le pied droit : les coups de longueur se portent par la passe du pied gauche devant le pied droit. On évite les coups plutôt qu'on ne les pare, et l'habileté consiste à frapper de pointe au visage, en évitant le coup de taille, ou à en porter un soi-même en tâchant, dans cette action, de rencontrer le fer ennemi, ce qui sert, en même temps, de parade et de riposte.

Marozzo dit que les enseignements que contient son livre lui ont été transmis par le célèbre Guido Antonio de Lucha Bolognèse.

Dans l'étude que Guilio Fontana, un peintre, a consacrée à ce traité, il parle de Marozzo

Tiré du Traité de Marozzo (1536).

dans les meilleurs termes et le cite comme le premier maître que le monde doit connaître. Après avoir donné les noms des meilleurs élèves de Marozzo, il ajoute que son ouvrage a été écrit pour le bien commun. Fontana a raison, car cette œuvre peut être considérée comme une des plus sérieuses qui aient été écrites sur l'escrime. Dans ces pages : *Opera nova chiamata duello overo fiore dell armi,* le maître et l'élève se montrent à nous, au moment de tirer l'épée, avec les politesses étudiées qui ont presque disparu aujourd'hui, et qui ont été remplacées par le salut. Avant d'enseigner son art, Marozzo avait pour habitude de faire faire à son élève le serment suivant : « Je jure sur la poignée de cette épée, comme si c'était la croix de Dieu : 1° de ne jamais employer l'épée contre mon maître ; 2° de ne jamais montrer à personne les secrets qu'il m'apprend, sans son plaisir et sa permission.

Marozzo conseille aux professeurs de ne jamais laisser tirer un élève avant qu'il connaisse bien les principes de son art ; de bien lui montrer toutes les choses et tous les jeux ; l'habituer à ne pas avoir peur de son adversaire ; ne jamais faire de comparaisons qui peuvent être blessantes. « Ensuite, vous enseignez à votre

élève, ajoute-t-il, comment il doit employer la poignée des armes aiguisées, comment il doit tenir le bouclier et l'épée seule, et l'épée et le manteau, et l'épée et le poignard, et les deux épées, et la grande épée des deux mains, et lui apprendre également comment on passe d'une garde à l'autre avec vitesse. »

Après avoir donné quelques conseils sur la manière de se battre poignard contre poignard, il s'occupe des lois et modes du duel, et comment, pourquoi, quand et où, il est légal, convenable et honorable de se battre en duel. Le passage le plus étrange de cette dissertation est celui qu'il consacre à la façon dont on peut dire à quelqu'un qu'il a menti; car il y a différentes manières de dire à quelqu'un qu'il ment : « Vous vous éloignez de la vérité. — Vous savez que c'est faux. — Vous mentez par la gorge. — Vous mentez par votre gorge comme un gredin, — ou : Vous mentez par votre gorge comme un gredin que vous êtes. »

— Camillo Agrippa, qui écrit dix-sept ans plus tard, en 1553, peut être regardé, parmi les anciens, comme le maître le plus remarquable dont puisse s'enorgueillir l'escrime italienne. L'impulsion qu'il donna à son art, les théories et la marche qu'il sut lui imposer, sont une

des causes de la prépondérance longtemps exercée en Europe par l'escrime italienne[1].

Agrippa ne reconnaît plus que quatre gardes auxquelles il donne les noms de *première, seconde, troisième* et *quatrième*, qui ont quelque rapport avec nos engagements de prime, seconde, tierce et quarte. Voici comment il s'exprime à l'occasion de l'origine de ces gardes :

Tiré du traité de Camillo Agrippa.

« La raison pour laquelle les gardes sont ainsi nommées me paraît provenir de ce qu'une personne, poussée par sa propre fureur ou par une provocation de paroles ou de gestes, vient, après avoir tiré l'épée hors du fourreau, à lever la main en étendant le bras, et à former ainsi une garde qu'on nomme la *première*, parce qu'elle se trouve ainsi faite à la sortie de l'épée

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*

du fourreau; puis après, baissant un peu la main et le bras horizontalement, à la hauteur de l'épaule, formera la *seconde;* puis, mettant la main droite plus bas, près du genou, en dehors, viendra à faire la *troisième;* et enfin la dernière, portant la main à droite, en dedans, vers le genou, sera la *quatrième.* Telles sont les gardes principales d'où se peuvent former différentes autres gardes, selon les exigences de cet exercice. »

Il ignore la riposte et ne nomme aucune parade, mais il fait peu de cas des coups de taille; c'est à peine s'il parle de *maindroits* et de *revers*; il fait presque toujours frapper de pointe.

Cependant, quoique préférant les coups de pointe aux coups de taille, il ne les définit pas plus que Marozzo, et les fait aussi diriger vers le visage.

A propos de l'endroit où les yeux doivent être fixés, en faisant assaut, il écrit : « Comme il peut m'être demandé, dans le but de mieux m'assurer de mon ennemi, quand nous sommes aux prises, vers quelle partie de son corps je dois diriger mes regards, si ce doit être au visage, aux mains ou aux pieds, je réponds que, pour la plus grande sûreté de chacun, le mieux sera, selon mon avis, de les fixer sur la

main qui tient l'épée, d'où procèdent les principales et plus voisines bottes aptes à pouvoir nuire. »

« A côté de l'intérêt qu'offre ce traité de l'escrime ancienne, dit Vigeant [1], le bibliophile remarquera les gravures qui sont de l'école de Marc-Antoine.

» D'après d'anciens catalogues, plusieurs seraient attribuées au crayon de Michel-Ange lui-même, celle, entre autres, qui se trouve au verso de la page 20.

Dessin attribué à Michel-Ange. — Tiré du Traité de Camillo Agrippa.

» Les deux gravures qui représentent l'auteur : dans l'une entouré de ses disciples, étudiant les bases de son art; dans l'autre, entraîné par des Vénitiens pendant que des

[1] *Bibliographie de l'escrime.*

Romains cherchent à le retenir, prouvent la renommée dont jouissait Agrippa ; et les termes mêmes dans lesquels est conçu le privilège qui lui est octroyé, montrent tout le cas qui fut fait de ses travaux. »

Sainct-Didier a consulté cet ouvrage pour le traité qu'il fit paraître en France, vingt ans après.

Giacomo di Grassi (1570) et Giovanni dell' Agocchie (1572), loin d'avoir fait faire un pas à l'art des armes, sont restés en arrière d'Agrippa.

Au xvi^e^ et au xvii^e^ siècle l'Italie régna sur l'escrime, et ses maîtres l'enseignaient dans toute l'Europe. Vers 1600, Patenostrier et H. Calvacabo, professeurs italiens, jouissaient d'une brillante renommée. Brantôme, dans ses Mémoires, les cite avec éloge et raconte : « que des seigneurs français sont allés en Italie, apprendre de Patenostrier la milice de l'escrime.

Les mœurs de ce pays n'étaient pas moins spadassines que celles de l'Espagne. Partout les combats singuliers y faisaient de nombreuses victimes, et même des duels par troupes y rappelaient d'anciennes et sanglantes coutumes. A Ravenne, à Orviéto, à Sienne, à Naples,

il y avait encore, au moyen âge, des combats de gladiateurs ; à certains jours fixés, deux bandes de citoyens armés s'entre-tuaient pour divertir la foule.

« Quelques-uns de ces tournois napolitains, raconte Valéry [1], offrent un singulier mélange de pompe et de barbarie. Pétrarque rapporte qu'il avait assisté, sur la place Saint-Jean Carbonara, à de véritables combats de gladiateurs, renouvelés du cirque des Anciens et exécutés en présence de la reine Jeanne, du roi André, de la cour, de l'armée et du peuple, qui applaudissaient avec enthousiasme à ces égorgements. Il vit tomber à ses pieds un très beau jeune homme percé du glaive. Glacé d'horreur, il donna de l'éperon à son cheval et s'enfuit de cet infernal spectacle. »

## III

Un ouvrage qui nous reproduit les premiers principes de l'escrime créés en Espagne, et qui nous montre, en même temps, les débuts de l'escrime dans les Flandres, est celui d'un

[1] *Curiosités et anecdotes italiennes.*

auteur anonyme : *La noble science des joueurs d'espée,* qui parut à Anvers en 1538. Au recto du deuxième feuillet de ce livre, nous lisons :

« Icy commence un très beau livret contenant la chevaleureuse science des joueurs despées, pour apprendre à jouer de lespée à deux mains et aultres semblables espées, avec aussi les braquemars et aultres courts cousteaux, lesquelz lon use à une main...... »

Cet ouvrage, dont l'auteur anonyme, d'après Egerton Castle [1], était probablement un capitaine des reîtres ou des lansquenets, montre par quelles brutalités et quelles violences ont été précédées les ruses et les finesses de notre escrime. Un passage, entre autres, dit :

« ...... Comment on le tiendra à terre. Quant il est jectté à terre, si tombez sur lui au costé dextre, avecq le genoul droict entre ses jambes, et avec la main senestre tombez devant à son col, lui prendant sa défense, puis besoingnez à vostre plaisir ! »

— La science des armes, et particulièrement de l'épée, était déjà répandue dans les Flandres, bien avant la naissance de l'escrime moderne.

[1] *Schools and masters of fence.* 1885.

On retrouve à Ypres, à Bruges, à Bruxelles, à Tournai et à Gand, antérieurement au xv^e siècle, des traces de sociétés d'escrimeurs existant sous la dénomination d'école d'armes. (Scherm school).

La plus célèbre, d'origine très reculée, fut d'abord une confrérie; elle avait placé sous le patronage de saint Michel le courage et le dévouement de ses membres; c'était, sans doute, pour combattre le brigandage qu'elle se forma: elle établit son siège dans la ville qui était alors la plus importante de la Flandre orientale, à Gand, et on y cultiva l'escrime, dont on avait tant besoin pour combattre son ennemi corps à corps sur les champs de bataille et quelquefois en champ clos [1].

Cette association date du xi^e siècle; nous trouvons annoté dans son livre d'or, qu'en 1042 elle avait déjà ses armoiries, d'azur au sautoir d'argent; qu'en 1099, Godefroy de Bouillon lui permit d'y placer en surtout les armoiries de Jérusalem, en récompense de la part que prit la corporation à la conquête de cette ville. Albert et Isabelle leur octroyèrent, le 13 mars 1613, un privilège qui les constitua en confrérie

[1] Terwangue. *Réflexions techniques et historiques sur l'escrime.*

noble, l'archiduc en fut roi à cette époque et leur fit présent d'un riche collier d'or, dont on se sert encore dans les grandes cérémonies. Ce collier est le même que celui de la Toison d'Or, mais avec cette différence que la toison est remplacée par une effigie de saint Michel et par deux épées croisées [1].

Cette gilde, recrutée parmi les nobles, ne pouvait compter plus de cent membres, et devait réprimer les émeutes; en retour, elle recevait des autorités communales une subvention de sept cents florins, et avait de grosses prérogatives. La crainte qu'inspiraient au peuple les Michelistes était telle, que la seule présence dans la rue de leurs quatre commissaires à cheval et armés suffisait pour arrêter tout désordre.

Les quatre grandes épées qui servaient à cette sortie menaçante sont encore dans la salle d'armes.

Depuis le commencement du XIII^e siècle, des souverains, des princes royaux et autres, dont les signatures sont au Livre d'Or, ont fait partie de la confrérie. Aujourd'hui encore, parmi les

[1] De Vigne. *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et des corporations de métiers.* 1847.

cent membres qui la composent, on trouve les hommes les plus distingués de toutes les classes : magistrats, savants, artistes, tous aimant et pratiquant l'escrime.

En 1789, Monseigneur de Lobkowitz, évêque de Gand, en était un des plus assidus et renommés escrimeurs.

On raconte que, formé à l'école italienne, Monseigneur engageait continuellement des discussions théoriques avec le maître de la salle, qui s'appelait alors Gérard Morine, lequel enseignait l'école française, adoptée en Belgique.

C'étaient des emportements sans fin et des luttes qui ne tournaient pas toujours à l'avantage du professeur.

Un jour même, on s'échauffa à tel point que le prélat, à bouts d'arguments, saisit un fleuret démoucheté et défia son adversaire d'en faire autant, prétendant que c'était le seul moyen capable de prouver péremptoirement la supériorité de l'une ou de l'autre méthode.

Le doyen rentra assez à temps pour séparer les deux partisans dont les lames étaient déjà engagées [1].

[1] Vigeant. Journal *l'Escrime* (1882).

A côté des noms des épées célèbres reçues jusqu'à nos jours dans la confrérie, se trouvent consignés sur le Livre d'Or les assauts d'armes qui s'y donnent tous les ans, entre autres celui qu'une Italienne, Mme Chelli, soutint en 1815.

— « Dans le mouvement général qui se produit en escrime à notre époque, dit Vigeant[1], la Belgique tient, à côté de la France et de l'Italie, le premier rang, et l'on peut y constater les progrès obtenus en cet art, qui convient merveilleusement au caractère belge, et dans lequel il fait preuve de remarquables qualités de sang-froid et de ténacité. »

## IV

Le premier ouvrage qui parut en France sur l'escrime, fut celui de Sainct-Didier, gentilhomme provençal.

Il fut publié en 1573 à Paris, avec ce titre :

*Traicté contenant les secrets du premier livre sur l'espée seule, mère de toutes armes qui sont espée, dague, cappe, targue, bouclier, rondelle,*

[1] Journal *l'Escrime*. 1882.

*l'espée à deux mains et les deux espées, avec ses pourtraictures, ayant les armes au poing pour se deffendre et offencer à un même temps des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant qu'en deffendant, fort utile et profitable pour adextrer la noblesse et suposts de Mars: rédigé par art, ordre et pratique.* »

« *Dédié à la majesté du Roy très-chrétien, Charles neuviesme.* »

Sainct-Didier reconnaît trois gardes ou situations principales :

« La première est *basse,* assituant la pointe à la braye ; la seconde est *la moyenne,* assituant la pointe de l'espée droit à l'œil gauche ; la troisième est *la haute,* assituant la pointe de l'espée au visage, venant de haut en bas. »

Il appelle *démarche* les mouvements des jambes qui font passer un pied devant l'autre, soit pour gagner la mesure, soit pour porter un coup, puisque c'était alors le seul moyen de développement connu.

Il range les différentes manières de frapper en trois classes qu'il nomme *maindraicts, revers* et *estocs.* Le mot parer ou parade ne sort pas une seule fois de sa plume, et quand un de ses combattants s'oppose au coup de son adversaire, il appelle cette action *croiser l'épée.*

Dans une série de soixante-quatre petites gravures sur bois, intercalées dans le texte, sont représentés deux combattants que Sainct-Didier personnifie sous les noms du lieutenant et du prévôt, et qui exécutent une série de coups. Voici comment l'action commence : le lieutenant, qui est en quelque sorte l'instructeur, porte un *maindraict* au jarret de la jambe droite, que le prévôt tient en avant ; le prévôt évite le coup en retirant la jambe en arrière, et porte un autre *maindraict* sur le bras de son adversaire ; le lieutenant, à son tour, évite ce coup en relevant son bras, et tire un *arrière-main* sur l'épaule droite du prévôt qui, pour se préserver de cet *arrière-main d'hault,* croise l'épée du fort au faible, lui présentant un *estoc* au visage.

L'action se continue ainsi jusqu'à la dernière planche, par une succession de coups portés et évités ou barrés.

Sainct-Didier enseigne aussi à se saisir de l'épée de son adversaire et à le désarmer, ce qu'il nomme *prinse* et *contreprinse*.

Toutes ses passes consistent à faire passer un pied devant l'autre.

Au XVIe siècle, la France était donc, pour l'art de l'escrime, en arrière d'une partie de

*En ceste page est comprins le pourtrait*
*De Sainct Didier, Auteur de cest ouurage,*
*Qui n'a des armes oublié vn seul trait,*
*Monstrant l'effort de son hardy courage.*

PORTRAIT DE SAINCT-DIDIER

Tiré de son *Traité d'escrime* (1573).

l'Italie qui déjà, depuis vingt ans, avait abandonné les coups de taille pour les coups de pointe, et avait simplifié et régularisé les gardes.

L'épée dont on se servait du temps de Sainct-Didier était plate et tranchante des deux côtés, et l'usage du tranchant était tellement entré dans les habitudes de son époque, qu'il eût passé pour un novateur téméraire, et que son livre eût eu peu de succès si, par la suppression des coups de taille, il eût aussi brusquement heurté les préjugés de ses contemporains. Les Italiens, qui avant nous avaient ouvert des salles d'armes et composé des traités sur l'escrime, étaient plus mûrs pour les améliorations et plus disposés à les bien accueillir ; encore cette marche progressive n'était pas commune à toute l'Italie.

Sachons donc gré au gentilhomme provençal de ce qu'il a fait pour l'art des armes, et n'hésitons pas à le proclamer le fondateur de l'escrime en France [1].

L'œuvre de Sainct-Didier a cet autre attrait de nous offrir quelques détails historiques. Il parle de son assaut avec le duc de Guise et raconte sa discussion avec des Italiens, Fabrice

[1] Poisselier dit Gomard. *La Théorie de l'escrime*. Introduction.

entre autres, au sujet de principes enseignés par lui.

Les craintes qu'il laisse voir dans le dernier chapitre de son livre en vue des contrefaçons, et les précautions qu'il prend pour les découvrir par des promesses faites à leurs acquéreurs, nous prouvent la valeur attachée à son œuvre[1].

Dessin d'Albert Dürer. — Tiré du Traité de H. Lebkommer (1529-36?).

C'est au bas de cette petite réclame que se trouve la signature autographe de la main de l'auteur.

Sainct-Didier consacre à la fin de son livre un chapitre à l'enseignement du jeu de paume, qui lui paraît devoir marcher de front avec le jeu de l'épée.

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*

— Le premier livre connu sur l'escrime allemande est celui de H. Lebkommer : *Der Altenn Fechter an fengliche Kunst* (1529-36 ?). Les gravures imprimées dans le texte sont de Hans Brosamer, d'après les dessins d'Albert Dürer.

— Viggiani (1575) est le premier auteur qui admette plusieurs coups de pointe, quoiqu'il enseigne les mêmes coups de taille que Marozzo. Selon qu'ils viennent du côté droit ou du côté gauche, ils s'appellent coups de pointe de droite ou coups de pointe de revers.

Si le développement par le pied droit n'était pas encore, du temps de Viggiani, le moyen habituel dont on se servait pour porter les coups, on l'employait au moins quelquefois, car voici comment il enseigne la manière de tirer le coup par excellence qu'il nomme *punta sopramano,* et qui est le coup de pointe de droite descendant :

« Quand vous aurez le dessein de faire la *punta sopramano,* faites que le pied droit se meuve, aille en avant d'un grand pas, et subitement faites ensuite que le bras gauche se mette à descendre, que l'épaule droite pousse le bras en avant, la pointe déclinant de haut en bas, prenant pour but ma poitrine, sans tour-

ner aucunement la main, et poussez-la en avant et aussi loin que vous pouvez. »

La parade était alors encore bien mal définie, puisque Viggiani indique le *rovescio tondo,* qui est un coup de taille, comme un des meilleurs moyens de parade; il achève ce mouvement par un coup de pointe.

Les feintes étaient peu nombreuses et consistaient en menace du tranchant sur la tête ou le côté, pour frapper de taille sur le bras ou la jambe, ou frapper de pointe dans la poitrine.

Viggiani ne veut pas qu'on s'exerce avec des armes simulées qu'on appelait alors *arma da giuco*, *spada da mara;* il prétend que, par la nécessité où l'on est de frapper plus fort pour détourner l'arme qui a le fil, que pour chasser celle qui ne l'a pas, on acquiert plus de vigueur et d'agilité.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce livre, c'est que l'auteur fait porter à la poitrine des coups de pointe qui, jusqu'alors, ne s'adressaient qu'au visage, et qu'il les classe d'après leur direction au point de départ, sans s'occuper du point d'arrivée, ni de la position du poignet.

— Un livre curieux par ses naïvetés de style et d'expressions et son mélange bizarre d'en-

seignement du tambour et du fifre, des danses pyrrhiques et de l'escrime, est celui qui parut en 1596 sous le titre :

« *Orchésographie, métode et téorie en forme de discours et tablature pour apprendre à dancer, battre le tambour en toute sorte et diversité de batteries, jouer du fifre et arigot ; tirer des armes et escrimer, avec autres honnestes exercices fort convenables à la jeunesse..., par Thoinot Arbeau.* »

L'ouvrage est écrit sous forme de dialogue ; aux premières pages, l'auteur donne quelques conseils à un jeune homme, sur les études intellectuelles et physiques qu'il doit faire :

« *Vous rendre voulontiers veu d'un chacun, ce vous sera chose facile à acquérir, en lisant les livres françois pour vous aguiser le beq et aprenant l'escrime, la dance et le jeu de paulme, pour avoir familiarité avec les hommes et les dames.* »

Il paraît qu'à cette époque, les dames, craintives, n'étaient pas curieuses de sport, car il dit plus loin :

« *Quant à l'escrime et au jeu de paulme, les dames n'y veulent assister, de craincte d'une épée rompue ou d'un coup d'estœuf qui les pourroit endommager.* »

Enfin, après un historique et une apologie de la danse, il donne une théorie de la danse

en armes, dans laquelle il fallait faire tous les mouvements de l'escrime :

« *L'espée au poing droict, le bouclier au poing gauche, lesquels dansent soubz un air à ce propre et par mesure binaire, avec battements de leurs espées et boucliers. Pour comprendre ceste dance, fault présupposer qu'on y fait plusieurs sortes de gestes; un des gestes est appelé* FEINCTE, *quand le danceur saute sur ses pieds joincts, tenant son espée sans en toucher aucunement ; l'aultre geste est appelé* ESTOCADE, *quand le danceur recule son bras et avance la poincte de son espée, pour frapper d'icelle son compagnon. L'aultre geste est appelé* TAILLE HAULTE, *quand le danceur frappe son compagnon en descendant et fauchant de la main droicte (de laquelle il tient son espée), à la main senestre; l'aultre geste est appelé* REVERS HAULT, *quand, au contraire, le danceur frappe son compagnon en fauchant et descendant de sa main senestre à sa main droicte; l'aultre geste est appelé* TAILLE BASSE, *quand le danceur frappe son compagnon en montant de la main droicte à la senestre; l'aultre geste est nommé* REVERS BAS, *quand le danceur frappe son compagnon en montant de la main senestre à la main droicte.* »

La péroraison imagée du discours mérite d'être citée :

« *Cependant, practiquez les dances honnestement et vous rendez compagnons des planestes qui dancent naturellement, et de ces nymphes que Varron dit avoir veu, en Lydie, sortir d'un estang au son des flutes, dancer, puis rentrer deans leur estang ; et quand vous aurez dancé avec votre maîtresse, rentrez dedans le grand estang de votre estude pour y proffiter, comme je prie Dieu vous en donner la grâce.* »

— Salvator Fabris (1606) ne parle plus de maindroicts ni de revers ; aux moyens de défense de ses devanciers, il ajoute la volte, qui est un mouvement par lequel on esquive le coup, en jetant le pied gauche sur la droite, et en effaçant le corps, de manière à présenter le dos à l'adversaire, et il fait parer de la main gauche.

Les tireurs de Fabris sont complètement nus ; quelques-uns sont placés dans un commencement de développement.

Fabris a été un chef d'école très répandu ; l'escrime lui doit d'avoir pris pour types de ses quatre gardes principales l'opposition du dehors et du dedans, et l'élévation ou l'abaissement de la pointe, et d'avoir coordonné les manières de porter les coups de pointe avec ces quatre différents types de gardes.

Attiré en Danemark par le roi Christian IV, il devint son favori.

La renommée de ce maître était telle que Padoue, sa ville natale, se chargea, à sa mort (1617), du soin de ses funérailles, et fit élever, en 1676, un monument à sa mémoire. L'aspect de ce monument est conservé par une gravure qu'on trouve dans une édition traduite de l'œuvre de Fabris, édition qui fut faite en Allemagne en 1677.

En tenant compte que Fabris, né en 1544, était âgé de soixante-deux ans lorsque parut en Danemark, en 1606, l'édition originale de son traité, on est fondé à croire que l'*italien Fabrice* qui eut, avec Sainct-Didier, la discussion théorique qu'on trouve rapportée dans le livre de Sainct-Didier en 1573, n'était autre que Salvator Fabris, qui dut passer, vers cette époque, par Paris, pour se rendre en Danemark[1].

En même temps que paraissait, en 1606, à Copenhague, l'ouvrage de Fabris, un professeur italien, Nicoletto Giganti, faisait paraître à Venise un important traité.

Giganti a fait faire un grand pas à l'escrime;

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.* (Notes biographiques.)

il est regardé comme l'inventeur du *développement* tel qu'on le pratique encore aujourd'hui; il est le premier, en effet, qui, dans toutes les attaques, fasse porter le pied droit en avant. Le premier aussi, il enseigne l'action d'engager le fer et de se couvrir, et il donne une indication de la parade ; il connaît le dedans et le dehors, commence à employer les feintes pour les coups de pointe, et regarde le temps et la mesure comme les deux choses les plus importantes de l'art des armes.

Malgré sa prédilection pour l'épée seule, il parle encore des coups de taille, qu'il apprend à éviter par une passe, en même temps qu'on porte à l'adversaire un coup de pointe dans l'œil.

Il s'occupe aussi beaucoup du jeu de l'épée et poignard, auquel il consacre plus de planches qu'à l'épée seule.

— En 1610, le seigneur de Villamont fit imprimer, à Rouen, la traduction des ouvrages de deux auteurs qui jouissaient, en Italie, d'une grande réputation : Calvacabo et Patenostrier.

Calvacabo reconnaît quatre gardes ou estocades :

« *La première garde est quand on tient le bras plus haut que l'espaule. La seconde sera quand*

*la main se trouve à la mesme hauteur de l'espaule. La troisième est quand le bras est un peu avancé au devant du genouïl. La quarte sera en tenant l'espée et poignard du côté gauche.* »

Il regarde la troisième garde comme la meilleure pour attaquer, la quatrième garde comme la meilleure pour se défendre.

Calvacabo enseigne principalement le maniement de l'épée et du poignard; celui de l'épée seule ne se trouve qu'à la fin de son traité, avec l'escrime de l'épée et de la cape.

Parmi les conseils qu'il donne pour l'assaut, un chapitre est ainsi conçu :

« POUR SCAVOIR QUEL EST LE MEILLEUR D'ATTENDRE OU D'ASSAILLIR :

« *L'un et l'autre sont bons, mais je suis bien d'advis que l'attendre est meilleur que l'assaillir, et si l'homme ne s'efforçoit quelquefois d'assaillir, il auroit toujours beaucoup plus d'avantage d'attendre, la raison estant telle que qui assaut s'incommode le corps, et qui attend ne s'incommode point, parlant de ceux qui scavent faire les gardes d'attendre. Pour mon particulier, je voudrois feindre d'assaillir, afin d'inciter l'ennemy à tirer le premier, pour que j'eusse mesure de l'estocader ou offencer ses plus proches parties, avec l'intention d'attendre sa riposte, se préparant néanmoins au*

*contraire, car autrement on courroit grand péril de vouloir assaillir le corps de l'ennemy d'un premier temps. Pourtant, je ne conseilleray jamais ceci, si l'homme n'avoit grande commodité de le faire.* »

Calvacabo ajoute à ses quatre gardes le *battre de main* et le *passer dessous*, premiers essais du battement et du dégagement dessous.

Dans le traité de Patenostrier nous trouvons, pour la première fois, l'indication des bottes de *tierce, quarte* et *quarte dessus* et la distinction du *dehors* et du *dedans*.

Ces deux maîtres ont donc fait faire quelques progrès à l'escrime.

— Le plus clair et le plus concis des ouvrages qui, à cette époque, ont trait à l'escrime, est, sans contredit, celui de Ridolfo Capo Ferro di Cagli, qui fut publié à Sienne, en 1610, avec l'approbation du saint-père Grégorius, qui certifia n'avoir rien trouvé dans l'ouvrage « *contra fidem aut bonos mores.* »

Le titre de ce livre est : *Gran simulacro dell'arte e dell'usa della Scherma.*

Capo Ferro reconnaît six gardes, qui correspondent beaucoup à celles d'aujourd'hui :

La 1re, *prime;* la 2e, *tierce;* la 3e, *basse tierce;*

la 4e, *garde en dehors;* la 5e, *seconde;* la 6e, *octave.*

Il fut un des principaux auteurs italiens et il fut regardé comme un chef d'école; le livre qu'il a composé mérite, non seulement d'être recherché comme œuvre bibliographique, mais aussi comme traité original.

— Un autre ouvrage qui sera toujours recherché par les tireurs et les bibliophiles, c'est l'*Académie de l'Espée,* de Girard Thibaust d'Anvers (1628), « *où se démonstrent par reigles mathématiques sur le fondement d'un cercle mystérieux, la théorie et pratique des vrais et jusqu'à présent incognus secrets du maniement des armes à pied et à cheval.* »

L'ouvrage de Thibaust est le second qui parut en France sur l'escrime, puisque celui de Villamont n'était qu'une traduction. L'auteur place ses tireurs à peu près comme Sainct-Didier, debout, la main gauche tombée le long du corps; il règle leurs *marches* ou *instances,* d'après les lignes géométriques de son cercle mystérieux, ce fameux cercle dont il a fait la base de sa théorie et qu'il appelle la figure « *la plus simple, la première, voire aussi la plus parfaite, la plus excellente et la plus capable de toutes pour la défense, comme celle qui ne se laisse*

*toucher, en sa surface, qu'en un seul point à la fois.* »

Plusieurs chapitres entiers sont consacrés au dégainement « chose, dit-il, qui est de plus grande importance qu'on ne pense, et de laquelle on a veu, à diverses fois, advenir de grands inconvénients à ceux qui n'en savoyent pas la vraye manière, de sorte qu'ils y ont esté surprins par leurs adversaires, tellement que l'espée leur a été rendue inutile. Pour y remédier, il faut qu'on la sache tirer dextrement, si bien qu'on ne s'y empesche pas soi-même, ou qu'on ne le puisse estre par autruy. »

Il conseille de s'étudier principalement à prendre bien exactement le temps « qui est l'un des plus importants points de tout l'exercice, et sans lequel il n'y a rien qui puisse estre pratiqué ni avec bonne grâce, ni avec asseurance. Car si Hippocras, le prince des médecins, a osé prononcer que l'occasion, en médecine, est difficile à observer et à prendre, laquelle y dure cependant des jours ou, à tout le moins, des heures entières, à plus forte raison pourrons-nous dire qu'elle est très soudaine et difficile en l'exercice des armes, où elle ne dure souvent qu'un moment de temps et souvent qu'elle ne s'y présente qu'en un simple instant

qui est un poinct de temps indivisible et sans durée quelconque. En sorte qu'il y a temps auquel on trouve de l'occasion, mais bien peu d'occasions où il se trouve du temps. Parquoi ceux qui tascheront de parvenir à ce haut but de cognoistre et prendre justement les temps, je les advertis qu'ils ne l'estiment pas pour chose facile, et qu'il ne leur ennuye pas de mettre un long exercice en l'usage des présentes leçons, car outre l'asseurance qu'elles leur donneront en la parfaite théorie et pratique des armes, aussi pourront-elles estre quasi seules tenues pour suffisantes d'entrer en la lice, avec les plus grands et hardis tireurs d'armes qu'ils puissent trouver, moyennant qu'ils ne jouent pas sur le sentiment. Car, puisqu'ils ne sont pas accoustumez d'avoir les espées accouplées, et mesme qu'ils s'en trouvent incontinent embrouillez, ils font toujours leur devoir de les détacher, avant qu'on les puisse assujettir. »

Il enseigne également les coups de taille et les coups de pointe, mais préfère ces derniers :

« Le plus apparent et le plus furieux d'un combat, et celui qui y fait le plus grand tintamarre, ce sont les coups de taille. La cause

en procède de ce qu'ils consistent en de plus grands mouvements que les estocades, et partant leurs actions sont plus remarquables. Les estocades sont plus vistes, parce qu'elles prennent le plus court chemin pour atteindre ; les tailles y vont par un destour circulaire qui est plus tardif. Celles-cy ne touchent qu'à l'extérieur du corps; celles-là pénètrent au-dedans, jusqu'aux parties vitales dont les playes en sont plus mortelles. Ce n'est pas pourtant que nostre escholier doive tenir les coups de taille en peu d'estime, car les occasions lui rendront les unes aussi nécessaires que les autres. Aussi le coup de taille étant tiré à point nommé, avec les circonstances requises, le mettra en désordre autant que l'estocade, s'il ne sçait travailler deument alencontre. Car l'adversaire en gaignera le temps de poursuivre son avantage. »

Parmi les conseils qu'il donne pour l'assaut, celui-ci nous a semblé convenir presque à notre escrime actuelle :

« Nostre escholier se doit proposer d'apprendre surtout à mesnager ses forces. Aussi n'a-t-il nulle raison de se haster, durant les premières approches, parce qu'il ne sçait quelle situation l'adversaire doit prendre, s'il doit travailler vite ou lentement, en avant ou en

arrière. Ce seroit donc une témérité manifeste. Et de vray, ceux qui se tiennent à la pratique vulgaire confessent le mesme. Mais, touchant les pauses que nous requérons au milieu de la bataille, il leur semble qu'ils ont grande occasion d'y contredire. Car ils objectent que la victoire s'envole à toutes les fois qu'on la refuse, et que tous les clins d'œil qu'on se retarde sont autant de fautes; pource qu'on ne peut mettre l'ennemy en désordre sinon par la vitesse, de façon qu'il ne sache ce quelle part il nous doive attendre; et si nous pensons d'y aller autrement que nous ne ferons rien qui vaille, ny pour offenser ny pour défendre, d'autant que la tardiveté ne poura être bastante à rencontrer tant de frétillements qui passent et repassent et arrivent avant qu'on les puisse atteindre. Je respons que ce n'est pas nostre intention de priser la seule tardiveté des actions et en dépriser la vitesse; mais que l'une y doit avoir sa place aussi bien que l'autre, et que les asseurances procèdent de la tardiveté, comme les exécutions de la vitesse, reprenant ceux qui n'estiment rien valable au prix d'elle seule. Ce ne sont pas les branslements du bras, ny le cliquement des espées, ny les impétuosilez du corps, ny les battements des pieds qui donnent

les atteintes, ce sont des simples mouvements : les grandes préparations ne sont pas à craindre, mais les grands coups pour lesquels effectuer il ne faut qu'asseurer ses approches; jusqu'à tant qu'on ait le moyen de prendre une seule fois le temps à son avantage. Voilà la manière d'offenser vostre adversaire conjoincte avec vostre propre défense, au lieu de ceste grande vistesse qui en est toute désnuée parce qu'elle n'a pas le loisir d'examiner les actions du contraire. »

Dans une série de trente-trois planches de grande dimension, Thibaust épuise tous les moyens d'attaque et de défense connus en France à cette époque. Il en consacre six autres à la défense de l'épée seule, contre l'épée et le poignard; deux autres, à l'épée seule, contre l'épée et la rondache; trois autres, à l'épée seule, contre l'épée à deux mains; une autre, à l'épée seule, droitier contre gaucher; la dernière gravure montre comment on dompte un misérable mousquetaire « *qui prépare son mousquet pour vous offenser.* »

## V

Au commencement du xvi[e] siècle, on trouve quelques indices qui feraient supposer que déjà il existait, en France, une sorte d'escrime réglementée. En 1633, Rabelais écrit : *Il choqua doncques si roidement sus eux, qu'il les renversoit comme porcs, frappant à tors et à travers, à la vieille escrime.*

Brantôme nous apprend, en outre, qu'un maître italien nommé Caizo prépara, en 1547, de Jarnac à son fameux duel contre la Chastaigneraye, oncle dudit Brantôme. Mais rien ne prouve la résidence permanente chez nous de professeurs italiens ou d'autres, à cette époque[1].

Mais, sous Charles IX, on sait que plusieurs se fixèrent à Paris, sur la demande du roi. Deux nous sont connus : R. Pompée, maître d'armes de Charles IX qui, au Louvre, dans une fête, jouta avec lui, et Silvie, qui donna des leçons au duc d'Anjou, plus tard Henri III, dont l'habileté en escrime est un fait historique[2].

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*
[2] *Id.*

Un autre professeur, Noël Carré, ayant le titre de « *Maistre tireur d'armes* » des pages de Catherine de Médicis, recevait, d'après les « Comptes de la reyne-mère, » qui sont aux archives de Rouen, 4 livres 12 sols par mois, pour prix de ses leçons.

Plus tard, Marie de Médecis appela en France le signor Fabiani, compatriote du maréchal d'Ancre, pour enseigner l'escrime aux gentilshommes de sa cour, et pour former des professeurs dans les armées[1].

Mais les Italiens apportèrent en France, avec leur art, leurs mœurs et leur esprit vindicatif. Partout, dans les grandes cités du royaume, se montraient, comme à Naples, à Gênes et à Florence, les bravi, ces sortes d'assassins qui faisaient métier, pour de l'argent ou quelques faveurs des grands, de tuer ceux qu'on leur désignait.

Après le départ de la reine-mère, exilée à Cologne, le cardinal de Richelieu prit des mesures sévères contre les sicaires et les spadassins ; les maîtres d'armes furent même momentanément suspendus dans les armées du roi[2].

[1] Terwangue. *Réflexions techniques et historiques sur l'escrime.*

[2] *Id.*

Sous le ministère de son successeur, Mazarin, on vit, de nouveau, les bravi se mêler aux frondeurs, soit pour servir leurs desseins, soit pour les déjouer.

Les mousquetaires de Louis XIII suivaient encore la méthode enseignée par Fabiani, méthode qui consistait à tirer le bras tendu, en inclinant fortement la tête en avant, toujours la pointe au corps pour inquiéter l'adversaire, le harceler, le piquer, le plus souvent en ligne basse[1]. Mais, malgré tout, les maîtres italiens ne conservèrent pas longtemps la supériorité comme démonstration. Déjà, dans les armées du roi, s'étaient formés des professeurs français qui imprimèrent à l'escrime une nouvelle direction.

La méthode italienne, qui avait pour objet de perforer adroitement un adversaire, usant, à cet effet, de toutes les ruses possibles, se trouva peu à peu modifiée par les mœurs et le caractère français.

L'esprit chevaleresque plus grand, plus loyal, plus généreux, devait relever ce noble exercice.

Louis XIV eut pour professeur d'armes, non

[1] Terwangue.

pas un Italien, mais un Français de qualité, le chevalier de Saint-Ange, qui, sans avoir rien écrit sur l'escrime, apporta, d'après plusieurs auteurs, diverses améliorations à l'enseignement de cet art.

C'est véritablement à partir de Louis XIV que l'escrime reçut, en France, une protection efficace.

Déjà, sous Charles IX, les maîtres d'armes s'étaient réunis en corporation sous la dénomination de : *Académie d'armes* ou *Maîtres en fait d'armes de l'Académie du roi.*

D'après le *Dictionnaire historique du vieux Paris*, c'est même la première société privilégiée qui ait pris en France le titre d'*Académie.*

Henri III lui accorda des privilèges qui furent confirmés par Henri IV, Louis XIII, et obtinrent une extension considérable sous Louis XIV.

Nous lisons dans les « *Lettres patentes des rois données en faveur de l'art en fait d'armes, aux maistres de la ville de Paris*, et datées de 1643 :

« Combien il est important que les maistres soient, non seulement bien experimentez aux faits d'armes, mais encore qu'ils soient de bonne vie, mœurs et conversations, et de la religion catholique, apostolique et romaine. »

Et plus loin, dans les statuts et règlements : « Si un maistre de ladite communauté désire avoir et obliger un prévost qui puisse parvenir à la maîtrise, ledit maistre sera obligé d'aller en personne avec ledit prévost au logis des jurez et du garde, pour leur certifier que celuy qu'il veut obliger est de bonnes mœurs et de bonne vie, qu'il est de la religion catholique, apostolique et romaine, dont il fournira acte baptistaire du lieu où il aura été baptisé, et natif du royaume de France. Il devra payer 18 livres à la boëste de ladite communauté, avec les droits et les gans aux jurez et au garde d'icelle. »

Pour obtenir le titre de maître, il fallait que le prévôt eût vingt-cinq ans accomplis ; s'il était fils de maître, il pouvait n'avoir que vingt-deux ans ; il fallait aussi qu'il eût fait un noviciat de six années comme prévôt-garde et qu'il subît une épreuve publique, en tirant avec six maîtres d'armes.

Les six derniers maîtres élus, qui devaient examiner la candidature de l'aspirant à la maîtrise, devaient recevoir de ce dernier 20 livres « pour frayer aux dépens des lieux et fleurets qu'il leur conviendra avoir. »

La veille, il devait faire assaut devant tous

les maîtres de la communauté, avec quelque fils de maître ayant dix-huit ou vingt ans, et leur donner à chacun une paire de gants de daim de la valeur de 60 sols chacun.

A propos de l'épreuve publique que le candidat devait subir, les règlements disaient [1] :

« Ledit aspirant fournira deux épées de la valeur de vingt-cinq livres chacune, pour les prix qui seront adjugés à ceux qui donneront, en l'expérimentant, le plus proche du cœur; savoir, l'une pour l'épée seule, et l'autre pour l'épée et le poignard.

» Le jour de l'expérience, ledit aspirant sera tenu de la faire de trois sortes d'armes contre six maîtres, ainsi qu'il est dit : de l'espadon, de l'épée seule, de l'épée et du poignard. »

(Pour les autres armes, comme la hallebarde et le bâton à deux bouts, il n'était pas tenu de faire assaut, mais il devait y faire paraître son adresse.)

« Que s'il est battu franc de deux bottes, il sera renvoyé à l'école sur-le-champ, en présence de mondit sieur le procureur du Roi, pour le temps que les jurez, le garde, les an-

[1] *Statuts et Règlements faits par les maîtres en fait d'armes* (1645). Réimp. par les soins de M. Daressy (1867).

ciens et toute l'assemblée desdits maîtres jugeront à propos. »

Après vingt années d'exercice, il était donné aux professeurs des lettres de noblesse qui passaient à leurs descendants. Louis XIV leur avait permis de prendre pour armes : « *Le champ d'azur à deux épées mises en sautoir, les pointes hautes, les pommeaux, poignées, croisés, d'or, accompagnés de quatre fleurs de lys avec timbre au-dessus de l'écusson et trophées d'armes autour;* comme aussi de continuer à avoir des gentilshommes chez eux, pour leur montrer l'exercice des armes; et veut aussi Sa Majesté qu'à l'avenir, le nombre des maîtres soit réduit à vingt [1]. »

Le *Dictionnaire historique du vieux Paris* nous apprend que « les Cours de justice tenaient sévèrement la main à l'exécution des ordonnances. Toute atteinte aux privilèges des maistres était punie d'amende et quelquefois de peines corporelles. La salle où un délinquant avait indûment donné ou paru donner leçon devait rester murée pendant six mois. »

Louis XV accorda la même protection à l'Académie d'armes.

[1] *Dictionnaire historique du vieux Paris.*

Le sieur Dalonneau de la Raye, maître d'armes de S. A. R. le duc de Bourgogne, avait, en vertu d'un brevet spécial, ouvert une salle et adopté, comme ses confrères, l'enseigne d'usage: un bras armé d'une longue épée en annonçait l'entrée. A peine a-t-il commencé ses leçons, qu'un arrêt de la Prévôté du 12 décembre 1759 lui ordonne de fermer la salle et d'en abattre l'enseigne; sinon, permet aux maîtres des Académies du Roi de faire exécuter l'arrêt, aux frais et dépens du sieur Dalonneau; et lui défend de s'aider, à l'avenir, du brevet par lui obtenu le 6 août 1758 [1].

Un nouvel arrêt du 18 décembre 1759 fait défense à « toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, autres que les maistres en fait d'armes, d'expérience et chef-d'œuvre, de s'ingérer d'enseigner l'exercice et maniement des armes, de tenir aucune assemblée à cet effet, soit en particulier, soit en public, en chambres, salles, cours, jardins, collèges, enclos et autres lieux dans la ville et faubourgs de Paris, à peine de trois cents livres d'amendé, confiscation des fleurets, plastrons et autres

[1] *Dictionnaire historique du vieux Paris.*

ustensiles dudit art, et même, en cas de récidive, d'emprisonnement. »

Enfin, il était défendu aux propriétaires de louer pour exercer la profession des armes, sans avoir vu les lettres de maîtrise.

« L'arrêt ci-dessus, » ajoutent les statuts, « a été lu et publié à haute et intelligible voix, à son de trompe et cri public, en tous les lieux ordinaires et accoutumés de cette ville de Paris, et notamment aux portes des collèges et enclos prétendus privilégiés de ladite ville[1]. »

La sentence prononcée contre le sieur Dalonneau fut confirmée par arrêt du Grand Conseil, du 23 août 1760; et cependant il avait pour protecteur et pour élève un des héritiers du trône. Le duc de Bourgogne parla au roi pour son maître, mais il ne put rien obtenir, et Dalonneau de la Raye fut contraint de fermer sa salle.

Les faveurs accordées aux maîtres d'armes n'étaient pas unanimement approuvées; elles inspirèrent à Mercier, dans son *Tableau de Paris*, en 1782, ces réflexions amères :

« *L'art de tuer son homme proprement*, eh bien, il est érigé en maîtrise, en communauté,

[1] *Statuts et Règlements*. Réimp. par les soins de M. Daressy (1867).

que dis-je, en académie. L'art d'allonger une botte se trouve consacré par un souverain! Donnadieu[1] est académicien tout comme d'Alembert! Louis XIV, en signant l'arrêt de mort contre les duellistes, signa, la même année, des lettres patentes en faveur des maîtres en fait d'armes : tant il était profond législateur! On reconnaît bien là l'auteur de la prudente révocation de l'Édit de Nantes!

» Enseigner la tierce, la quarte, la botte subtile et secrète, et vouloir qu'un habile tireur ne soit pas tenté d'appeler sur le pré un homme qu'il jugerait inhabile à cette savante escrime, c'est ne point connaître l'esprit bretailleur qu'on puise dans ces salles d'armes.

» Il est dérivé d'abord de l'esprit des tournois; il agita ensuite notre orgueilleuse noblesse; puis, il est descendu chez les bourgeois; il est relégué maintenant parmi les soldats aux gardes. On croit devoir le conserver encore dans les garnisons. Cette fureur qui égarait notre vaine nation il n'y a pas un siècle, semble s'être concentrée là dans son dernier asyle.

» La raison regarde ces maîtres en fait d'armes à peu près comme les anciens gladiateurs.

[1] Maître d'armes sous Louis XV.

Je ne sais à quoi servent tous ces manieurs de fleurets dans un état policé, où la force et la violence sont interdites à chaque particulier; où il n'a pas le droit de se faire justice lui-même. C'est une école dangereuse à celui-là même qui se confie en ses études, et l'on ne peut la considérer que comme le reste impur de ce préjugé barbare qui appelait de tout à la pointe de l'épée. »

— A l'exemple de Paris, plusieurs académies d'armes furent établies en France, dans les principales villes, vers le commencement du XVII^e siècle; celles de Strasbourg et de Toulouse surtout jouirent d'une certaine renommée; cette dernière, appelée *Académie d'armes du Languedoc*, et dont les concours annuels faisaient partie des jeux floraux, fut longtemps prospère [1].

L'Académie d'armes de Paris fut dissoute en 1789, malgré les efforts de plusieurs de ses membres. Son dernier syndic, Augustin Rousseau, maître d'armes des Enfants de France, fut arrêté en 1794 et exécuté le 25 messidor de la même année. L'ordre d'arrestation portait : « *Rousseau, maître d'armes des enfants de Capet.* »

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.* (Notes biographiques et historiques.)

Au moment de sa condamnation par le tribunal révolutionnaire, l'accusateur public lui cria :

« Pare celle-là, Rousseau[1] ! »

## VI

De l'époque de Sainct-Didier à celle de Thibaust, l'escrime était restée presque stationnaire en France, tandis que l'Italie, par ses améliorations progressives, nous laissait, pour cet art, bien loin derrière elle. Mais, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, la France se met à la tête de l'Europe pour la science des armes et y conserve cette place jusqu'à nos jours ; l'Italie, qui nous avait devancés pendant si longtemps, marche dès lors à notre suite.

— « *Le maistre d'armes libéral traittant de la théorie de l'art et exercice de l'espée seule ou fleuret, et de tout ce qui s'y peut faire et pratiquer de plus subtil, avec les principales figures et postures en taille douce, contenant en outre plusieurs moralitez sur ce sujet.*

» *Fait et composé par Charles Besnard, Breton*

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.* (Notes biographiques et historiques.)

*originaire, habitant de la ville de Rennes et y montrant le susdit exercice.* »

Cet ouvrage, le premier où il soit parlé du fleuret, parut en 1653; il a apporté des modifications, en ce sens qu'il a développé certains principes dus, pour la plupart, au célèbre maître Pater, lequel n'a rien écrit[1].

L'auteur, dans sa préface, donne sur l'histoire de l'escrime quelques aperçus pleins d'intérêt.

« Avant l'introduction du combat au pistolet, dit-il, chacun, selon sa condition, apprenoit à manier et se servir avec adresse des armes qui luy estoient propres et convenables, pour la conservation et deffense de sa vie et honneur.

» Les personnes de grande condition alloient dans les académies, où ils employoient leurs soins et travail pour se rendre des plus adroits à bien picquer et dresser leurs chevaux, et à faire le coup d'espée à pied et à cheval, afin de se deffendre quand ils seroient attaqués par personnes de leur condition, voisins ou autres, et pour servir leur prince et patrie : ceux qui portoient l'épée apprenoient pour mesme sujet à s'en servir au besoin et rencontre.

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*

» Les habitants des villes apprenoient pareillement l'exercice des hautes armes, sçavoir, de la picque, hallebarde et espadon, ou espée à deux mains, qui sont bonnes armes propres et convenables à iceux, pour empescher les désordres qui arrivoient dans leur ville ou deffendre leurs murailles contre l'ennemy et conserver leurs personnes; et quand un sortoit avec une hallebarde, faisoit ranger les vingt et trente espées sans recevoir aucune incommodité.

» Les merciers, chaudronniers et autres de basse condition, apprenoient les uns avec les autres à bien jouër de leurs bastons à deux bouts, desquels ils faisoient merveilles aux assemblées et foires quand il y arrivoit sédition.

» Les vallets et vaneurs demeurants chez la noblesse apprenoient, pareillement, à manier les gaules qu'ils portoient à la chasse, desquels un seul bien instruit en eust battu dix sans instruction. »

— Besnard place en garde à peu près comme nous, le corps plus en avant et le bras gauche arrondi sur le côté gauche de la tête.

Il fait marcher, en portant le pied gauche devant le droit, et rompre, en portant le pied droit derrière le gauche. Il fait aussi marcher et rompre à notre manière.

Besnard connaît et emploie le développement par le pied droit; mais il ne s'en sert pas pour toutes les attaques. Quelquefois, il fait porter le coup en rapprochant le pied gauche du droit et en avançant aussitôt celui-ci à la distance de la garde, en même temps qu'on penche le corps en avant.

Il indique quatre gardes ou bottes, car, à cette époque encore, le mot garde signifiait et la manière dont on se plaçait en défense, et la manière dont on poussait le coup.

Les bottes de *prime* et de *seconde* sont nommées pour la première fois dans son traité.

« *La botte de première,* écrit-il, *se porte et se longe du haut en bas, le bras tendu, le poignet plus haut que la tête; c'est celle qu'on porte en tirant l'épée du fourreau.*

» *La seconde se tire de deux façons : tierce en seconde et quarte en seconde, mais toutes deux dans le dedans de l'épée.* » (Ceci est la première indication du *tourné du poignet* dans l'exécution des coups.)

Après avoir décrit ses quatre gardes, voici comment Besnard s'explique :

« Quiconque fera le contraire renvoyera et détruira toute la perfection et sûreté qui se peut trouver dans cet exercice, dans lequel il

ne faut point chercher d'autres règles ni bottes à la mode, car ce seroit abuser et se mocquer du peuple et de soi-même, d'autant que l'exercice de l'épée seule est à présent en telle perfection qu'il ne s'y peut trouver aucune autre mode nouvelle, non plus qu'à passer sur une longue planche qui traverse une rivière où le plus sûr est de cheminer tout droit, comme ceux qui y ont déjà passé ; et toute personne qui voudra y faire autres démarches sera en grand hasard de tomber dessous, avec tous ceux qui l'imiteront. »

Le style de ce traité est parfois d'une originalité bien curieuse surtout dans les passages où, par « *la science des médecins* », l'auteur cherche à expliquer les succès et les insuccès des assauts et des duels.

Un chapitre est intitulé :

« *Comme l'intempérance des quatre humeurs dont le corps de l'homme est composé fait perdre le jugement par deux extrémités qui sont : la peur et timidité, et la colère et présomption.* »

Après avoir longuement donné « *la raison pourquoy un homme sans adresse, à qui le cœur ne manque point, mais plustost le jugement, emporte souvent l'adventage, l'espée à la main, sur un autre qui en batteroit cent comme lui au*

*fleuret l'un après l'autre, c'est,* dit-il, *que cet homme, en tenant son fleuret*, *possède tout son jugement, au lieu que, l'espée à la main, la crainte paralyse tous ses mouvements.* »

Plus loin, il écrit : « *Les armes sont toujours aussi capables d'offencer demain qu'aujourd'hui; mais les hommes ne sont pas de mesme, n'estant toujours en pareille constitution et disposition d'exécuter leurs desseins en un jour comme en un autre, et cela provient encore des quatre éléments qui font, par leur mutation, que l'homme est tantôt joyeux, gaillard, dispos, allaigre et vigoureux, et une autre fois, triste, mélancholique, chagrin, pesant et engourdi.* »

Mais il s'accorde à convenir « *que l'art ayde merveilleusement la nature, et que l'adresse ne destruit aucunement le cœur et la générosité de l'homme.* »

Il conseille de s'exercer chaque jour, de faire beaucoup d'assauts, et, suivant ses expressions, « ne pas suivre l'opinion de quelques cavaliers de ce temps, qui est qu'après avoir fait leur exercice et en estant revenus, ne veulent jamais faire d'assauts aux fleurets devant personne, crainte, disent-ils, d'enseigner leur jeu et desseins aux autres; mais je croyois que c'est plus tost crainte de monstrer leurs deffaux

TIRÉ DU TRAITÉ DE PHILIBERT DE LA TOUCHE (1670)

Assaut donné en présence de Louis XIV dans une des galeries du palais de Versailles.

et mal adresse, car il faut sçavoir et entendre qu'il ne se peut rien cacher, en cet exercice, à un homme bien adroit, qui par l'art et expérience sçait connoistre les desseins de son adversaire et les lui rendre inutiles et s'en servir luy mesme à son propre adventage ».

Un autre chapitre est consacré à montrer le désavantage et les inconvénients qu'il y a à tenir son épée à deux mains ; il appelle *botte de païsan* cette façon d'escrimer.

« Cette garde et posture, dit-il, ne vaut rien du tout, estant trop hazardeuse et périlleuse, entr'autre chose à l'espée ; si ce n'estoit contre quelque mal adroit, lequel auroit le poignet grandement fort et avancé en avant, qui ne sçauroit point faire aucun déliement d'espée ; en ce cas, cette botte de païsan vous pourroit beaucoup servir, en battant subtilement et destournant cette pointe de devant vous par la force de vos deux mains, et après, luy pousser au corps. »

Il paraît qu'à cette époque les duels au pistolet étaient très fréquents, car Besnard termine son traité par un chapitre exposant les dangers de ce genre de combat ; ce morceau, écrit avec une curieuse naïveté, n'a pas moins de trente et une pages.

Besnard a introduit en France toutes les améliorations qui avaient été successivement adoptées en Italie; le premier, il a enseigné les bottes de *prime* et de *seconde* et la *flanconnade;* il a fait *engager, dégager,* et il a montré la feinte dans les quatre lignes; il a fait servir le *tourné du poignet* à la distinction des bottes; il parle même de la *riposte,* mais d'une manière indirecte et sans explication à cet égard; il connaît les *reprises* et les fait exécuter sous ce nom; il emploie les *battements,* et surtout les *voltes* et les *désarmements,* dont il fait un usage très fréquent.

Il défend, comme dangereuse, la parade de la main gauche, et, outre celles de prime et de seconde, il fait exécuter, sans leur donner de noms, il est vrai, les parades de *tierce, quarte, sixte* et *septime (demi-cercle).*

Il a introduit enfin, sous le nom de *révérence,* une espèce de salut.

— En 1670 parut un des principaux et des plus curieux ouvrages de l'école française[1]: « *Les vrays principes de l'espée seule* » de Philibert de La Touche.

Au point de vue théorique, ce livre eut beau-

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*

coup d'adversaires, ce qui prouve déjà son mérite; et il faut reconnaître, d'ailleurs, que bien des améliorations et des progrès lui sont dus, à côté de certains défauts[1].

Dans sa préface, de La Touche conseille aux professeurs « de se servir quelquefois de la main gauche pour enseigner, afin d'habituer leurs élèves à faire assaut contre les gauchers. »

Ce maître abuse du développement qu'il indique de deux manières : la première, en se fendant comme de nos jours, excepté que le pied gauche, au lieu de rester fixé à plat sur la terre, se renverse jusqu'à faire toucher le sol au dedans de la cheville; la seconde, en faisant passer le pied gauche devant le droit, aussi loin que possible, et en penchant le corps en avant, jusqu'à être obligé de poser à terre la main gauche, pour le soutenir, et jusqu'à toucher presque le genou droit avec le menton. La première s'appelle *estocade de pied ferme,* la seconde *estocade de passe.*

« L'estocade en général, dit-il, est une action par laquelle on tasche d'offenser l'ennemy de la pointe de l'espée; mais l'estocade de pied ferme est une action par laquelle on tasche d'offen-

[1] Vigeant.

ser l'adversaire de la pointe de l'espée en avançant la main droite, le pied, le bras droit et le corps, le pied gauche demeurant ferme et la main gauche s'étendant en arrière. »

Tout en avouant que les contradicteurs de son développement forcé sont en grand nombre, il cherche cependant à le défendre.

Nous devons à de La Touche la *botte de quinte* et la *botte coupée*, l'adoption du mot *dégagement* et l'adaptation de noms aux trois parades de *seconde pour le dessus*, de *seconde pour le dessous* et de *quarte*.

Il enseigne aussi à éviter les coups par des voltes, des passes et des parades de la main gauche, mais il désapprouve ces dernières.

Un chapitre est consacré aux *bottes secrètes* « à ces coups merveilleux, dit-il ironiquement, par le moyen desquels on tue son adversaire indubitablement et sans aucun péril. »

Il met en garde contre des « charlatans d'escrime », ceux qu'un trop ardent désir de se rendre en peu de temps « parfaits et invincibles dans l'exercice de l'épée, fait embrasser avec avidité, et sans en examiner les défauts, tout ce qu'ils leur proposent, plutôt pour attraper leur argent que pour leur enseigner quelque chose qui leur puisse être utile dans

l'occasion, puisque nous voyons tous les jours que, quand ils ont l'épée à la main, ils se trouvent surpris et sont tuez sans pouvoir exécuter ces coups merveilleux dans lesquels ils avoient mis toute leur espérance. »

Il résume ainsi les bottes secrètes : « des coups dont on ne sçauroit se servir qu'en s'exposant, et après avoir fait beaucoup de fautes. »

Et il cite l'exemple d'un gentilhomme qui « contoit pour une excellente botte secrète le coup que voicy : quand il estoit venu aux prises, et que l'ennemy le tenoit embrassé, au lieu d'en faire autant, il prenoit la lame de son épée avec la main gauche, et, la rapportant au devant du visage de son adversaire, il essayoit de lui couper la gorge. »

Il termine enfin par les excellents préceptes suivants :

« Mais, pour consoler ceux qui sont prévenus en faveur des bottes secrètes, je leur veux enseigner le moyen de faire que tous les coups qu'ils porteront à leurs ennemis soient autant de bottes secrètes, mais des bottes secrètes qui ne seront pas de la nature des autres, car elles seront dans l'ordre des vrais principes, et n'exposeront jamais à faire tuer celuy qui s'en voudra servir, et ce moyen ne consiste qu'en

quatre choses, dont j'ai déjà parlé plus amplement, et qui sont : le temps, la mesure, la vitesse et la justesse. Les deux premières regardent le dessein, et les deux dernières l'exécution du coup; les premières appartiennent à l'esprit et les dernières au corps. »

Bien qu'il constate que, depuis longtemps, en France, on a négligé l'*estramaçon*, de La Touche y consacre cependant un chapitre et décrit la *botte du paysan* qui consiste à prendre son épée à deux mains, et à battre de toutes ses forces celle de l'adversaire, puis à faire une passe en avant pour le frapper de pointe.

Il s'occupe aussi de l'escrime à cheval, à l'enseignement de laquelle sept planches sont destinées ; il ne montre pas de salut et laisse à chacun la latitude de « *faire politesse à sa manière.* »

Son portrait, placé à la tête du livre, le représente couvert d'une cuirasse.

— Le Perche du Coudray, qui fit paraître en 1676 : *L'exercice des armes ou le maniement du fleuret*, est un maître habile, parce que, le premier, il a compris la valeur de la riposte, et que, le premier, il l'a enseignée ; et si l'on considère que la riposte caractérise, en partie, la supériorité de l'École française, on compren-

dra quels services ce maître a rendus à son art[1].

Le Perche est, de plus, le premier qui ait nommé la *parade de tierce* et enseigné celle de *septime* sous le nom de *cercle*.

Sa garde ressemble à la nôtre, avec la main droite plus basse.

Il fait marcher comme on le fait aujourd'hui, et aussi en passant un pied devant l'autre.

Le *développement* se fait par la passe du pied gauche devant le droit, et, le plus souvent, en avançant le pied droit comme nous, mais en renversant le pied gauche sur la cheville en dedans, et en penchant beaucoup le corps dans les bottes de *seconde*, *tierce et quarte coupée*.

La famille des Le Perche fournit, en France, des maîtres pendant plus d'un siècle; l'auteur est le plus connu; il tenait sa salle d'armes rue de la Harpe.

Il fut enfermé pendant quelque temps à la Bastille, pour des propos imprudents débités par lui sur Louis XIV et M^me de Maintenon[2].

— Wernesson de Lyancourt, qui est regardé comme le premier des maîtres de l'époque de

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*
[2] *Id.* (Notes biogr. et hist.)

Louis XIV[1], est représenté sur son ouvrage : « *Le Maistre d'armes ou exercice de l'espée seulle dans sa perfection* » (1686), couvert d'une cuirasse et coiffé d'une énorme perruque.

Au bas de son portrait, on lit ce quatrain, dont l'auteur avait sans doute plus d'enthousiasme que de talent poétique :

« *S'il faut joindre à la valeur*
*La connaissance et l'adresse,*
*Lyancourt est un auteur*
*Que doit chérir la noblesse.* »

Selon Lyancourt, la longueur de l'épée peut varier de deux pieds et demi à trois pieds, mais il ne parle pas d'affiler les tranchants, ce qui fait croire qu'il avait entièrement renoncé aux coups de taille.

« On peut, dit-il, se mettre en garde de bien des manières; il y en a qui tiennent leur garde de prime, de seconde, de tierce, de quarte, de quinte, et même l'on pousse de ces cinq sortes de façons. »

Il s'occupe aussi longuement des désarmements, des saisissements, des voltes et des passes. Enfin, il enseigne le *coupé,* mais il n'en

[1] Vigeant.

parle qu'à la fin de son livre, en passant, et sans y attacher d'importance.

De Lyancourt, qui mourut à Paris en 1732, avait enseigné l'escrime pendant cinquante-deux ans.

— *L'Art en fait d'armes* de Labat (1696) est un des traités qui ont contribué à établir la supériorité de l'École française, au point de vue technique ; il est un des plus sérieux de cette époque[1].

« On doit sçavoir, commence l'auteur, qu'il n'y a point de garde qui n'aie ses coups, point de coup qui n'aie sa parade, point de parade qui n'aie sa feinte, point de feinte qui n'aie son temps opposé ; et point de temps qui n'aie son contre, et même le contre du contre. »

Il parle beaucoup des parades de la main gauche et il en distingue trois : « La première, dit-il, comme l'opposition, c'est-à-dire de haut en bas ; la deuxième, de la paume de la main, en dehors vers l'épaule ; et la troisième de bas en haut, avec le dehors de la main. De ces trois parades, la première est la plus aisée, la plus fréquente et la moins dangereuse ; ces parades sont condamnées par les habiles comme affai-

[1] Vigeant.

blissant celles de l'épée; c'est pourquoi il est mal qu'un maître les fasse faire avant d'avoir pratiqué longtemps celles du fer. »

A la fin de son traité, Labat nous donne une pièce, la seule en ce genre qui nous soit connue : une copie du règlement des anciens assauts :

« Plusieurs personnes, dit-il, m'ayant souvent demandé de quelle manière on tiroit au prix des deux épées que MM. les maires et capitouls de Toulouse se donnent tous les ans, au mois de May, lors qu'il s'y trouve un nombre de sujets propres à le disputer, j'ay creu qu'on ne seroit point fâché d'en voir les règlements faits par les maîtres. »

Voici les principaux articles de ce règlement :

« 1. Messieurs les maires et capitouls, et ceux qui ont eu gagné les prix, sont juges des coups.......

» 3. Pour entrer au nombre des prétendants, il en faut battre trois à suite, aux trois premières bottes jugées bonnes.......

» 7. Les coups de devant et de derrière sont comptez, depuis le dessus de la ceinture qu'on attache autour du corps, jusqu'au bout du col, et en dedans des coutures des épaules. La

ceinture se met à un peu plus d'un pied sous le menton.

» 8. Coup de l'un, et coup après de l'autre sont comptez jusqu'à deux à deux, après quoi le premier qui donne sort l'autre.

» 9. Les coups sans intervalle ni à suite sont comptez jusqu'à deux bottes et sans plus, soit par reprise ou riposte, pourveu qu'il soit marqué en deux endroits.

» 10. Coup fourré en même temps est à refaire, à moins qu'on connût qu'un homme s'y attachoit pour faire les coups égaux; en ce cas, le coup de l'autre est compté et non le sien.

» 11. Les coups du visage sont à refaire, à moins qu'on connût qu'un homme y poussât par malice; en ce cas, il doit être tiré du prix.

» 12. Si, dans un même temps ou autrement, l'un donnoit au visage ou sous la marque, et l'autre au corps, celui du corps est compté et non pas l'autre.

» 13. Quoiqu'un homme donne une botte, après avoir paré de la main, il en perd une qui est celle de sa parade de main, sans qu'il puisse compter son coup, parce que sa parade de main tient l'épée plus engagée que s'il avoit paré de l'épée, ce qui peut empêcher celui qui a poussé de parer la riposte.

» 14. Si l'on prenoit le temps, opposant la main gauche au coup de celui qui pousse, et par ce moyen on donnât sans recevoir, le coup est à refaire, parce que sans cela ils auroient receu tous deux, l'opposition de main n'ayant servi que pour éviter, sans contribuer à la réussite de l'épée.

» 15. Celui qui donnera un coup et se retirera en le demandant, ne doit point être suivi : car quand on lui donneroit s'il y a de l'intervalle d'un coup à l'autre, le coup n'est point bon ; mais s'il le demandoit à faux, il est permis à l'autre de lui pousser, et tous les coups sont bons jusqu'à deux.

» 16. Si en parant, fouettant ou liant le fleuret, on le fait tomber et qu'on pousse sans intervalle à l'un de ces mouvements, le coup est bon.

» 17. Les coups donnés en tenant le fleuret, ou qui sont poussés de deux mains, en changeant le fleuret de main, ne sont point comptés.

» 18. Les coups qui ne sont point demandés à temps, ou desquels on aura été averti, ne sont point comptés.

» 19. Les maîtres des écoliers qui font actuellement assaut n'assisteront point dans l'endroit où l'on sera. »

— Dans son *Nouveau traité de la perfection sur le fait des armes* (1736), Girard place en garde comme nous, à l'exception du bras gauche qu'il place moins en arrière et moins haut.

Il fait marcher comme nous, et aussi en passant le pied gauche devant le droit; son développement est le même que le nôtre.

Il décrit les nombreuses et différentes gardes qui, à son époque, étaient en usage :

I

« La garde ayant la pointe de l'épée haute et le poignet bas.

II

» La garde ayant le poignet aussi haut que la pointe de l'épée, avec la hanche cavée et le bras flexible.

III

» La garde ayant le poignet haut et la pointe plus basse, vis-à-vis le bas-ventre.

IV

» La garde tenant l'épée à deux mains, à la hauteur de la ceinture et la pointe haute.

V

» La garde ayant le poignet haut, avec la

pointe tout à fait basse, près de la terre, la hanche cavée et le bras tendu.

VI

» La garde ayant la hanche cavée, les bras étendus au devant du corps, tenant la lame de l'épée devant eux en ligne traversante, et soutenue par la pointe de la main gauche.

VII

» La garde ayant le poignet bas, à côté de la cuisse, tenant leur épée droite, la pointe en avant, ne parant que de la main gauche, en abaissant et tirant de suite.

VIII

» La garde de l'épée au poignard, le bras droit tendu, le poignet gauche à la hauteur de la ceinture, parant les coups en relevant avec le poignard, une canne ou la main.

IX

» La garde italienne, ayant les deux jarrets pliés, le corps porté directement au milieu de leurs deux jambes et le bras raccourci, présentant la pointe au ventre.

X

» La garde allemande, ayant la main tournée de prime et élevée au-dessus de la tête, pré-

sentant la pointe à la hauteur des genoux et parant de la main gauche.

XI

» La garde espagnole, étant droits sur leurs deux jambes, l'épée droite devant eux, présentant la pointe à la tête, et ne parant qu'en retirant la jambe droite à côté de la gauche, pour esquiver le corps, en tirant dans le même temps aux yeux, ou les coups d'estramaçon sur la tête.

XII

» La garde ayant le poignet haut et tourné demi-quarte, avec la tierce tout effacée. »

Nous devons à Girard d'avoir été le premier à enseigner les *contres de tierce* et de *quarte* sous le nom de *contre-dégagements;* à nommer la *parade de prime*, et à faire exécuter notre *parade d'octave* sous le nom de *quinte*.

« Dans les armes, dit-il, il y a deux coups capitaux qui sont la quarte et la tierce : de ces deux coups dérivent la quarte coupée, la seconde et la flanconnade, de manière qu'on peut compter cinq coups dans les armes, de l'épée de pointe seule, savoir : la *quarte haute*,

la *tierce haute*, la *quarte coupée*, la *seconde* sous les armes et la *flanconnade.* »

Girard fait opposer la main gauche, dans la plupart des attaques et des ripostes qui se tirent en dedans, et aussi en parant la prime et le cercle. Il estime la riposte et la recommande toujours, après la parade. Il fait exécuter les feintes dans toutes les lignes, s'occupe des reprises, des coups de temps, du coupé, du cercle, du battement, des passes, des voltes, des désarmements, des coups d'estramaçon et de la manière de les parer avec l'épée.

Il décrit la garde ordinaire des meilleurs espadonneurs :

« Ils ont, dit-il, le corps retiré en arrière, la hanche droite extrêmement cavée, les deux talons serrés, c'est-à-dire seulement écartés d'environ un demi-pied l'un de l'autre, avec les jarrets pliés, le bras droit tendu et élevé à la hauteur des épaules, la main tournée tierce les ongles en dessous, tenant leur épée, droite devant eux, présentant la pointe à la mamelle de l'ennemi, et lorsqu'ils ont affaire contre des pointeurs, ils tirent volontiers les coups de poignet, de jambe, de tête et de ventre, mais principalement ceux de poignet et de jambe. »

Il dit aussi quelle peut être la « ruse d'un pointeur contre les fléaux brisés, fléaux à battre du grain, et contre les bâtons à deux bouts, qui sont des armes très dangereuses si on ne sçavoit s'en deffendre. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« Étant en campagne, et ayant malheureusement affaire à ces sortes d'armes, il faut s'éloigner hors de leur portée et ôter son habit, sous prétexte qu'il embarrasse, puis le tenir par le milieu du dos avec la main gauche, toujours reculant l'épée à la main, et dans le temps que le fléau ou le bâton fait le moulinet rapidement, étant à certaine distance, jeter de toutes ses forces l'habit dessus ladite arme, qui arrêtera le moulinet, et aussitôt se jeter brusquement sur l'ennemi pour lui ôter son arme, en lui présentant la pointe de l'épée sur le corps.

» Ces armes se combattent encore étant hors de mesure et que l'on peut avoir un fouet à la main en allongeant le coup de fouet sur lesdites armes, dans le temps même du moulinet, et pareillement jetant quelque chose de lourd bien attaché au bout d'une corde fine, dans le moment du mouvement desdites armes. »

Il met enfin l'épée aux prises avec les piques,

les hallebardes, les baïonnettes au bout du fusil, les grandes fourches et les broches de fer.

« Si un honnête homme, écrit-il, étoit obligé d'avoir affaire à ces sortes d'armes, il se tiendra dans la garde ordinaire, en effaçant bien sa tierce, et lorsqu'on viendra à tirer à bras raccourci sur lui, je le fais, dans le même temps, parer en bandolière avec le fort du tranchant de l'épée, d'un coup ferme; depuis la pointe jusqu'à la garde, en raccourcissant un peu le bras, la main tournée de quarte, les ongles en dessus, jettant le coup de pique de côté et en bas, et coulant brusquement aussitôt le pied gauche par derrière le pied droit, de la longueur d'une semelle, esquivant le coup en tournant à gauche, dans le même temps de la parade, pour avoir plus de force à parer le coup, lequel, aussitôt paré, jette subitement la main gauche sur ladite arme, le bras tendu pour l'éloigner de soy, avançant sur l'ennemi, en lui présentant la pointe de l'épée sur le corps, tenant toujours ferme ladite arme de la main gauche écartée du corps ; et, s'il se trouve absolument forcé, tirer le coup de quarte à fond.

» Lesdits coups de piques, hallebardes et fourches de fer peuvent encore se parer de la

parade de prime avec la pointe basse, en esquivant le corps, comme il vient d'être dit, et coulant, dans le même temps, le pied gauche par derrière le pied droit, de la longueur d'une semelle, opposant la main gauche, et, le coup

Coup, risposté apres la parade des coups de piques, halebardes &c.

Tiré du Traité de Girard (1736).

paré, jeter subtilement ladite main gauche sur l'arme, le bras étendu, puis repasser le pied gauche à côté du pied droit, en présentant la pointe sur le corps de l'ennemi, ou lui tirer le long de ladite arme droit de prime. »

A la fin de son ouvrage, Girard donne un tableau des usages qu'on devait observer dans les salles d'escrime ; cette page nous a semblé intéressante à citer :

## RÈGLES

### QU'ON DOIT OBSERVER DANS LES ACADÉMIES D'ARMES

« Ne point jurer le saint nom de Dieu.

» Ne point dire de paroles ni de chansons obscènes.

» Ne point badiner, attendu que les suites en sont ordinairement fâcheuses.

» Ne point railler personne sur le fait des armes.

» Ne point tirer l'épée dans la salle.

» Ne point tirer des armes sans être gantés.

» Ne point tirer des armes l'épée au côté.

» Ne point troubler ceux qui tirent des armes.

» Ne point traîner le bouton du fleuret à terre.

» Ne point tirer les armes quand on se sent pris de vin.

» Ne point boire ni fumer dans la salle d'armes.

» Faire politesses aux personnes présentables qui viennent dans la salle d'armes et leur offrir des fleurets, sous l'agrément du maître.

» Les fleurets cassés seront pour le compte des écoliers qui les auront présentés aux étrangers pour faire assaut.

» Les fleurets qui seront cassés par les écoliers d'une même salle seront payés par celui entre les mains duquel le tronçon sera resté.

» En tirant des armes, lorsqu'on fait tomber le fleuret de son adversaire, il faut le ramasser promptement et le lui remettre en main avec politesse.

» Si malheureusement, en tirant des armes, on se frappait au visage, celui qui donne le coup doit faire honnêteté à l'autre.

» Les écoliers peuvent venir les jours ouvriers aux heures de la salle, s'ils le jugent à propos, la salle n'étant point ouverte les dimanches et les jours de fête.

» Il faut que l'écolier prenne sa leçon d'armes sans interruption, attendu qu'elle ne dure à peu près que le temps d'une affaire sérieuse.

» Et enfin, il est de l'honneur de l'écolier de payer régulièrement le prix convenu. »

— C'est l'Encyclopédie (1755) qui, au mot *Escrime* a, la première, enseigné et nommé *la botte d'octave,* c'est elle qui a appelé la parade du demi-cercle de ce nom, et qui a démontré et nommé la *parade d'octave*.

Au mot *Masque*, nous lisons :

« On a quelquefois poussé la précaution jusqu'à porter un *masque,* pour se garantir des

coups qui peuvent être portés au visage, lorsqu'on s'exerce à l'art de l'escrime. Il est vrai que ceux qui sont encore peu versés dans cet art peuvent blesser leur adversaire, en tirant mal, ou se faire blesser, en relevant une botte mal parée ; cependant, on n'en fait aujourd'hui aucun usage. »

— La seule remarque que nous ayons à faire sur l'ouvrage d'Angelo : l'*École des armes* (1763) c'est qu'il est le premier qui ait employé le nom de *cavé* pour le donner à une parade qu'il oppose au coup de flanconnade, et qu'il ne reconnaissait que trois côtés : le dedans, le dehors et le dessous.

De même que de La Touche, Angelo conseille aux professeurs de se servir des deux mains pour faire tirer leurs élèves, afin que ceux-ci ne soient pas embarrassés pour se défendre contre les gauchers.

A propos de l'escrime de l'épée avec le poignard qui, de son temps, n'était plus en usage qu'en Italie, voici ce qu'il dit :

« Lorsqu'un écolier sait bien manier son épée, on l'instruit dans l'exercice de l'épée avec le poignard.

» Les Italiens sortent rarement de nuit sans avoir leur épée et leur poignard à leur côté.

Les droitiers portent le poignard à côté de la hanche droite, et les gauchers à côté de la hanche gauche ; ils le tirent sitôt qu'ils ont l'épée à la main. Naples est la ville de l'Italie où l'on s'en sert le plus communément et le plus adroitement. »

« On ne fait usage du poignard à Paris, continue-t-il, que lorsqu'on reçoit publiquement un maître d'armes. Lorsqu'un prévôt a fait son apprentissage sous un habile homme et qu'on le présente pour être reçu maître d'armes, il est obligé de tirer avec plusieurs maîtres. Après avoir tiré avec le fleuret seul, ils tirent avec le fleuret et le poignard. »

Il donne la description suivante de la garde espagnole :

« Les Espagnols, en faisant des armes, ont une méthode tout à fait opposée à celle des autres nations. Ils donnent souvent un coup sur la tête de leur adversaire, qu'on appelle coup d'estramasson, ensuite tirent un coup de pointe entre la gorge et les yeux. Leur garde est presque droite. Ils s'allongent un peu lorsqu'ils s'approchent, ils plient le genou droit, tendent le gauche en portant le corps en avant. Lorsqu'ils s'éloignent, ils plient le genou gauche, tendent le droit, effacent beaucoup le corps en

arrière, et parent souvent de la main gauche ou esquivent le coup en portant le pied droit derrière le gauche. Leur épée a près de cinq pieds de longueur de la garde à la pointe, et la lame a le fil des deux côtés. La coquille est fort large et est traversée, par derrière, d'une barre qui sort de deux pouces de chaque côté. Ils s'en servent souvent pour faire sortir l'épée de la main de leur adversaire, en la liant fortement, surtout lorsqu'ils ont à combattre une longue épée, ce qui leur serait très difficile vis-à-vis d'une épée courte. Leur garde ordinaire est de tenir leur épée en tierce haute et la pointe sur la ligne du visage. Ils font des appels et tirent des demi-bottes au visage, portent aussitôt le corps en arrière, forment un cercle avec la pointe de l'épée sur la gauche, tendent en même temps le bras, avancent le corps pour donner le coup d'estramasson et se remettent promptement droits, en tenant la pointe de leur épée sur la ligne du visage de leur adversaire. »

Il parle longuement du maniement de l'épée et manteau :

« L'épée et manteau, dit-il, qui sont d'un usage très ancien dans toute l'Italie, n'ont jamais été défendus, par les Gouvernements,

comme l'ont été l'épée et poignard dans plusieurs États.

» Le manteau est offensif et défensif. Il est offensif parce que ceux qui savent s'en servir adroitement sont en état de nuire beaucoup à leur adversaire. Il y a plusieurs manières de le jeter, on peut, non seulement en couvrir la vue à son ennemi, mais aussi la lame de son épée. Si, au contraire, on n'a pas l'adresse de s'en servir, on pourrait soi-même s'en couvrir la tête ou embarrasser son épée, ou, par là, être à la discrétion de son adversaire. Il est défensif, parce qu'il peut servir à parer les coups de tranchant soit à la tête, soit au visage ou au ventre, dans le cas où ces deux derniers seraient donnés en dedans des armes. »

Il dit aussi de curieuses choses sur la manière de se défendre contre une épée, avec une canne et un manteau : « Après avoir paré le coup de pointe avec ladite canne, on doit, dans le même temps, serrer la mesure sur son ennemi, sans quitter son épée et lui couvrir la tête avec ledit manteau. Pour faire cette opération, il faut avoir, non seulement une grande habileté et expérience dans les armes, mais aussi beaucoup de sang-froid, de fermeté et de résolution. »

Il constate enfin l'étrange façon dont quelques duellistes de cette époque entendaient la loyauté du combat :

« Quoiqu'on punisse très sévèrement, rapporte-t-il, ceux qui sont surpris l'épée à la main, tenant une lanterne sourde, on ne laisse pas encore d'en rencontrer quelquefois. Ceux qui se servent de la lanterne sourde la cachent sous leur habit ou manteau, et lorsqu'ils ont dessein d'attaquer quelqu'un, ils l'ouvrent avant de tirer l'épée, au-dessus de leur tête, ou de côté, en passant le bras par derrière le dos, et changent de position à mesure que leur adversaire change de terrain. »

Angelo a suivi, dans son ouvrage, les principes de l'école française qu'il avait étudiés à Paris durant plusieurs années : « Je serais injuste, écrit-il, si je me taisais sur le talent des maîtres d'armes français. Suivant la connaissance que j'en ai, je crois qu'ils sont les premiers maîtres du monde pour la bonne grâce et l'habileté. »

Il est reconnu que le chevalier d'Eon, qui habita longtemps chez Angelo, à Londres, l'aida dans la composition de ce traité. Ils avaient eu tous deux le même maître : le fameux Teillagorry, et ils étaient très liés.

— Deux ans après, en 1765, parut l'*Escrime pratique* de Daniel O'Sullivan, livre dans lequel il est parlé, pour la première fois, du demi-contre comme parade du coup droit.

— L'ouvrage de Danet, l'*Art des armes* (1766), est le premier où il soit question de la *parade de pointe volante,* et où les parades du *contre de tierce* et du *contre de quarte* soient appelées de ce nom.

Ce traité fut une révolte contre la routine des principes jusqu'alors suivis par l'Académie d'armes de Paris ; aussi elle employa tous les moyens pour étouffer l'école nouvelle créée par Danet, école dont nous suivons en partie aujourd'hui les bases principales ; elle obligea Danet à donner sa démission de syndic des maîtres d'armes, poste qu'il occupait, avec honneur, depuis plusieurs années, et elle publia un opuscule, composé par La Boëssière père, et intitulé : *Observations sur le traité de l'art de faire des armes de M. Danet,* qui est une amère critique de ce traité.

Danet a été, pour l'escrime du XVIII^e^ siècle, ce que Liancourt avait été pour celle du XVII^e^, c'est-à-dire un créateur audacieux, en même temps qu'un réformateur habile et nécessaire. Son ouvrage doit être classé parmi ceux qui

ont rendu le plus de services à la cause de notre art et de notre enseignement [1].

## VII

C'est à La Boëssière père, le professeur de son fils et du chevalier Saint-George, qu'on doit l'inappréciable avantage du masque de fil de fer en usage aujourd'hui. Avant lui, on se servait de masque en fer-blanc, d'où l'on tirait le jour par une fente; mais la dureté du fer était fort incommode sur la figure; par cette raison on s'en servait peu; d'ailleurs, les escrimeurs d'alors jugeaient de pareilles précautions bonnes pour des ferrailleurs. Mais il arriva qu'en faisant assaut, trois maîtres d'armes perdirent chacun un œil. L'amour des anciennes traditions n'alla pas jusqu'à leur faire risquer le second, et le masque en fil de fer fut généralement adopté.

Dès lors, le jeu de l'escrime fut notablement modifié.

« Avant l'adoption des masques, dit Gomard [2], l'assaut était soumis à des règles qui

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*
[2] *La Théorie de l'escrime.*

concouraient à tenir les tireurs dans une grande régularité, mais qui privaient plus leurs mouvements de la vitesse dont ils sont susceptibles, et ôtaient même, aux tireurs, la ressource de certains coups. Ainsi, par exemple, on ne devait riposter que quand l'adversaire se relevait; on ne redoublait presque jamais, et on ne risquait les coups d'arrêt qu'avec la plus grande réserve. Les tireurs gardaient leurs chapeaux à trois cornes sur la tête, pour faire assaut, et quand ils avaient fini, leurs cheveux poudrés étaient à peine en désordre. Si les tireurs de cette époque pouvaient se trouver aux prises avec les tireurs d'aujourd'hui, ils seraient certainement très surpris et très embarrassés. Depuis l'adoption des masques, l'escrime a fait de grands progrès sous le rapport de la difficulté et de la sévérité; mais il faut dire aussi que, si elle a gagné de ce côté, elle a perdu sous le rapport de la grâce et de la régularité. Si l'usage du masque a profité à l'escrime, en permettant de donner, à tous les mouvements, la vitesse dont ils sont susceptibles, il a aussi placé l'abus à côté, en permettant impunément l'emploi du coup de temps et du redoublement, qui sont la ressource des mauvais tireurs. »

— La Boëssière, fils du célèbre maître qui, en 1766, fit paraître, au nom de l'Académie d'armes de Paris, une réfutation de l'œuvre de Danet, s'inspira des réformes mêmes qu'avait combattues son père, et dans son *Traité de l'art des armes* (1818), il établit les bases complètes de cette escrime dont Jean-Louis perfectionna, peu après, les formes et les détails.

« La méthode créée par ces deux hommes, qui se complètent l'un par l'autre, est suivie aujourd'hui par bon nombre de professeurs qui en ont compris les avantages [1]. »

La Boëssière est le premier auteur qui ait pris pour types des huit bottes les huit positions différentes indiquées par la nature, et qui ait cherché à mettre en rapport exact les parades simples avec les bottes.

Le premier, il a assigné à la *quarte sur les armes*, et à la *quarte basse en dedans*, les rangs de sixième et de septième bottes qu'elles occupent encore aujourd'hui, et il a rapproché la parade de quinte de sa véritable position.

Il donne, en terminant, un traité de l'espadon, et, bien qu'il en conseille l'étude, il constate, avec raison, qu'un bon tireur aura toujours le

[1] Vigeant. *Bibliographie de l'escrime.*

coup d'œil plus fin et sera plus rusé qu'un espadonneur.

A l'époque de La Boëssière, les peuples, nos voisins, avaient compris l'utilité des établissements relatifs à l'escrime. « La Cour de Londres, écrit-il, a fait venir à grands frais des maîtres d'armes français qui tiennent école publique.

» L'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Espagne, la Sardaigne ont imité cet exemple. »

— Un homme de lettres distingué, fort tireur d'armes et élève de La Boëssière père, Lhomandie, publia en 1821, sous le titre de : *La Xiphonomie* ou *l'art de l'escrime*, un poème didactique en quatre chants, dédié au comte de Bondy.

L'escrime doit à Lhomandie d'avoir déterminé, d'une manière plus précise que ne l'avait fait La Boëssière, les huit positions indiquées par la nature, pour les engagements et les bottes, en expliquant le côté de l'épée où ils ont lieu, et le *tourné du poignet;* d'avoir enseigné la vraie place des bottes de *prime* et de *quinte*, et de les avoir mises en rapport exact avec leurs parades naturelles ; d'avoir combattu l'ignorante routine des dénominations vicieuses pour les bottes et les parades, et enfin d'avoir risqué le premier le nom de septième pour la parade du *demi-cercle*.

— Dans son *Traité de l'art de faire des armes* (1820), Justin Lafaugère est le premier auteur qui fasse une distinction entre la botte et le coup.

Il donne le nom de botte à l'action du coup simple, et, en supprimant le nom numérique que ses devanciers donnaient à la terminaison du coup, il n'exprime plus comment le coup se termine et détruit le rapport de la botte avec sa parade naturelle.

Il range le *coupé-dégagé* et le liement d'épée circulaire suivi du coup droit, au nombre des coups simples.

Quoique ayant supprimé le nom numérique pour les bottes, il le laisse subsister pour les parades ; il supprime, pour ces dernières, les noms de *seconde*, *sixte* et *octave*, et change le nom de la *seconde* en celui de *quinte*.

Il enseigne à prendre le temps sans opposition, sur une attaque de pied ferme.

Lafaugère n'est pas d'accord avec lui-même en appelant le *tour d'épée* un *coup simple*, lorsqu'il dit après que c'est la même chose qu'un *coupé-dégagé*, dont il fait un coup composé.

« L'auteur, qui avait créé deux nouvelles bottes, observe Gomart[1], deux *coups simples,*

[1] *La Théorie de l'escrime*, 1845.

le *tour d'épée* et le *liement,* a voulu les admettre dans ses coups composés, et comme ces nouveaux venus ne peuvent pas échapper à la parade, ainsi que le *dégagement* ou le *coupé*, il a fallu créer pour eux deux nouvelles manières d'asservir la parade. Jusqu'à Lafaugère, on n'avait su que la tromper, l'éviter; ce maître nous apprend à la *subtiliser* et à la maîtriser. »

Cependant Lafaugère n'entre pas dans de grands détails sur ces deux nouvelles subtilités; voici ce qu'il nous en dit :

« *Subtiliser la parade,* c'est une attaque que l'on fait sur la parade de l'adversaire, aussitôt qu'il rencontre votre épée. »

« *Maîtriser la parade,* c'est pénétrer dans les endroits les plus couverts. »

« Il y a un principe dans les armes, continue Gomart, qui veut que l'on riposte aussitôt que l'on rencontre le fer en parant, et notre auteur, qui doit connaître ce principe, ne nous dit pas un mot qui puisse nous apprendre si ces deux nouvelles bottes ont la faculté de subtiliser et de maîtriser la parade et la riposte en même temps. En cette circonstance, M. Lafaugère est d'un laconisme impardonnable. »

Lafaugère donne aussi les figures d'une *tierce oblique*, d'une *quarte verticale* et d'une

*quarte horizontale*, et il appelle *couronnement* une sorte de *coupé* dont voici la définition :

« Le couronnement est un coupé qui passe par-dessus la tête, et qui vient se fixer dans le haut de la ligne ou dans le bas, par le coup de seconde. »

« La méthode de Lafaugère, dit l'auteur de la *Bibliographie de l'escrime*, un peu établie par lui, d'après des dispositions et des moyens qui lui étaient exceptionnellement personnels, est reconnue d'une application et d'un enseignement difficiles. Il en est peu, d'ailleurs, qui pourront profiter de l'étude de ces grands déplacements de main et de pointe, et de ces théories de coups compliqués qui ont fait de Lafaugère un tireur merveilleux, il est vrai, mais unique dans son genre. »

— La *Théorie de l'escrime* de Gomart (1845) place son auteur parmi ceux dont les œuvres ont contribué à établir clairement les principes de l'art moderne et à perfectionner son enseignement.

Une innovation est due à ce maître : « Nous avons donné, écrit-il, le nom de *septime* à la botte qui se tire dans la ligne du *dedans bas* sous forme de *supination,* que La Boëssière et Lhomandie ont appelée le septième coup ou

*quarte basse en dedans.....* Nous avons pensé que le mot *septime* était plus en rapport avec son étymologie latine et s'accordait mieux avec les autres noms que les mots de *septe* ou *septième* déjà proposés. C'est, du reste, la seule innovation que nous nous soyons permise. »

— Deux ans plus tard, en 1847, Grisier, sous le titre : *Les Armes et le Duel,* fit paraître un traité que Vigeant [1] appelle l'escrime littéraire.

En effet, les côtés didactiques de cet ouvrage sont parfois inférieurs à d'autres théories, mais sa délicieuse préface d'Alexandre Dumas et son style brillant le placent parmi les mieux écrits.

Un maître d'armes russe de grande valeur, Sieverbrüch, publia, en 1852, un *Manuel de l'escrime* qui fut traduit en français en 1860, par les soins de l'éditeur Tanera.

A l'époque où Sieverbrüch enseignait l'escrime à Saint-Pétersbourg, le goût pour cet art se répandit considérablement dans cette ville. Les meilleurs médecins ayant décidé unanimement qu'il avait l'influence la plus salutaire sur les tempéraments débilités par

[1] *Bibliographie de l'escrime.*

la vie du grand monde, des dames, appartenant aux plus hautes classes de la société, voulurent même prendre des leçons du célèbre professeur, et longtemps, il enseigna l'escrime dans les premières familles du pays.

« Depuis longtemps, écrit le traducteur dans sa préface, l'escrime forme une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse, sans distinction de sexe, et il est arrivé souvent que de belles amazones, disputant aux hommes la palme de cet art, sont sorties victorieuses de la lutte. C'est ainsi qu'en 1827, une étrangère, Mme Bagolini, fréquentait assidûment la salle d'armes de Sieverbrüch; elle y tirait le fleuret avec lui, aussi bien qu'avec les meilleures lames de l'époque. Avant de quitter notre capitale, elle donna à l'ancien petit théâtre, avec le célèbre Grisier, un bel assaut qui fit l'admiration du public de Pétersbourg.

— Cordelois, qui fut un des meilleurs professeurs parisiens, écrivit en 1862 des *Leçons d'armes,* dont surtout les théories sur l'attaque sont merveilleuses.

Enfin, un ministre de la Guerre, le général Campenon, donna un témoignage de son enthousiasme pour l'escrime en publiant, sous le nom de *Leçons d'armes,* et d'après l'enseigne-

ment de son maître Demouchy, un petit traité dont l'excellence nous fait déplorer la brièveté.

Le plus complet démonstrateur de notre siècle, Jean-Louis, n'a malheureusement rien fait imprimer de la merveilleuse méthode d'enseignement qu'il établit et que suivent, par tradition, les nombreux maîtres qu'il a formés. « L'école qu'il fonda à Montpellier, en 1829, dit Vigeant[1], devint un centre d'escrime d'où est sortie une brillante phalange de maîtres et d'amateurs, et où les plus grandes réputations allèrent chercher leur consécration. » Et le professeur écrivain, dans son beau livre : *Un maître d'armes sous la Restauration,* nous donne un extrait de la méthode de Jean-Louis, ce qu'il appelait : *ses gammes,* avec les modifications qu'il y apporta en 1863, peu de temps avant sa mort.

## VIII

L'école qui a précédé celle de 1830, et qu'on pourrait appeler celle du chevalier de Saint-George, attachait une grande importance à la

[1] *Bibliographie de l'escrime.*

grâce dans l'art de l'escrime. Cette école savait disputer aussi très vigoureusement le coup de bouton, mais avec une sorte d'élégance et de délicatesse devenues un peu plus rares de nos jours. On est maintenant devenu plus *positif,* et, d'après la comparaison de M. Terwangue[1], « l'art de faire des armes est un peu comme l'art d'écrire dans les journaux après 1848, il fallait savoir éreinter son semblable pour se faire un nom. »

Avec le chevalier de Saint-George, La Boëssière et Gomart, on rompait beaucoup moins, on tirait de longueur et l'on parait de pied ferme. Ce jeu était plus difficile, mais il était plus régulier, plus classique.

L'escrime subit, en effet, en 1830, une espèce de révolution que le plus charmeur des conférenciers et des écrivains, le plus académique des escrimeurs, M. Legouvé, a constaté dans sa délicieuse brochure : *Un tournoi au* XIX^e^ *siècle :*

« La célèbre réaction de l'école poétique de 1830, contre le style académique, ne se limita ni à la poésie ni à la peinture; elle s'étendit jusqu'à l'escrime. Les Gomart, les Charlemagne, les Cordelois virent avec un juste re-

[1] *Réflexions techniques et historiques sur l'escrime.*

gret s'élever une école nouvelle qui, n'ayant souci que du coup touché, rejetait comme inutile et presque comme ridicule la grâce des attitudes et l'harmonie des mouvements. En vain Bertrand, notre incomparable Bertrand, prouvait-il, par ses leçons comme par ses exemples, que la régularité n'est un obstacle à la vitesse que chez les tireurs qui n'ont pas de vitesse. En vain ses triomphes multipliés démontraient-ils qu'on peut être à la fois le plus gracieux et le plus terrible des tireurs, chaque jour, le système nouveau gagnait du terrain. »

« Réduite à la définition du *Bourgeois gentilhomme,* s'écrie-t-il plus loin, c'est-à-dire au talent de donner des coups de bouton et de n'en pas recevoir, l'escrime reste, sans doute, un exercice salutaire, un jeu amusant, un moyen utile de défense, mais ce n'est plus un art, car il n'y a pas d'art là où il n'y a pas de beauté. »

Mais le célèbre académicien, qui doit au constant maniement de l'épée son éternelle jeunesse, constate avec plaisir, en ce tournoi qu'il décrit, « un retour aux traditions de la régularité et de l'élégance » chez les amateurs distingués et les professeurs qui se mesurèrent devant lui.

— Et maintenant, jamais l'escrime, et surtout l'escrime française, ne fut plus répandue, plus florissante et plus universellement goûtée; des professeurs français l'enseignent en Angleterre, en Belgique, en Russie, en Suède, en Allemagne ; des salles d'armes se fondent dans les capitales du Nouveau Monde, pendant que chaque jour l'escrime italienne et l'escrime espagnole se perfectionnent, se régularisent et marchent sur les traces de la France.

Mais Paris est la ville qui possède les plus éminents maîtres d'armes; pour le prouver, il suffit de nommer : Louis Mérignac, le premier tireur du monde; Vigeant, qui, à son superbe talent d'escrimeur, joint celui d'écrivain émérite; Prévost, l'académique par excellence; Pellerin, le représentant des bonnes traditions; Rouleau, Hottelet, Bergès, les dignes champions de la fondation de l'Ecole d'escrime de Joinville-le-Pont; Ayat, Caïn, Georges Robert, Charles Ruzé et ses deux fils Paul et Adolphe, Large, Frey, Rue, Chazalet, Rouvière, Hyacinthe, etc., etc.

Et à côté des maîtres, combien de fines lames, leurs élèves, tiennent fièrement le drapeau de l'escrime française, entr'autres : MM. Antonio d'Espeleta, Waskéwitch, Sau-

cède, Vivet, Tavernier, Émile André, Féry d'Esclands, de Villeneuve, Chabrol, de Lindemann, le comte Emmery, le capitaine Derué, Alfonso d'Aldama, Carolus Duran, Gustave Laroze, Conrad, de Borda, le baron de Vaux, Roulez, de l'Angle Beaumanoir, Polonini, Charpillon, Dolfus, Vavasseur, Audoin, Camuset, Tony Girard, Barroil, des Haulles, Corthez, Le Roy, le baron d'Ariste, le prince de Chimay, Wirouboff, de Rohan Chabot, Maillet, Petit, Cacheux, Ballé, Abellard, Marland, etc., etc.

..... Que de noms il faudrait citer encore pour n'oublier aucune des gloires de l'escrime!

— En terminant cet ouvrage, qu'on me permette de rendre un dernier hommage à l'admirable professeur qui fut mon père, de dire quel culte ardent il avait pour son art et la superbe façon dont il l'enseignait.

Donner une leçon d'escrime était pour lui un plaisir, c'était passer une heure délicieuse qui le transfigurait et lui faisait tout oublier.

Maintes fois je l'ai vu, venant de se mettre en colère, car il était violent comme la poudre, ou souffrant et courbé par le mal, ou triste à mourir d'un de ces chagrins dont tant de jours de la vie sont faits ; un élève arrivait : mon père prenait un fleuret, son masque, son plastron,

et au bout de quelques minutes, l'homme furieux, malade ou désespéré de tout à l'heure n'existait plus. Ses yeux brillaient, sa voix vibrait ; je sentais qu'il ne songeait plus à rien qu'à faire progresser son élève.

Et il fallait le voir assister à un assaut, à ceux surtout où mon frère tirait ! Je n'oublierai jamais le jour où Louis se mesura avec Katzenfort, dont on parlait beaucoup à cette époque.

L'assaut eut lieu à l'ancienne salle Valentino ; mon père et moi nous étions arrivés longtemps avant l'heure, pour nous placer au premier rang, sur l'estrade. Quand mon frère, pâle comme toujours avant de tirer, parut sur « la planche » svelte, élégant et beau comme un gladiateur antique, je sentis mon père tressaillir, et je pouvais, pour ainsi dire, compter sur son visage les battements de son cœur. De même qu'à tous les assauts de Louis dont il était témoin, son âme était passée dans ses yeux ; il suivait convulsivement chaque mouvement de son fils..... Tout à coup, au moment où la lutte était la plus ardente, un objet rond et noir se met à rouler lentement, depuis le premier rang des spectateurs jusqu'aux pieds des deux tireurs ; ils s'arrêtèrent, et tout le

monde rit de l'indiscrétion et du sans-gêne de ce chapeau. Alors seulement mon père s'aperçut que c'était le sien; il ne l'avait ni senti s'échapper de ses doigts, ni vu voyager ainsi....

Et chaque fois que le vieux professeur fut témoin des succès si grands, si unanimes et si répétés de son fils et son élève, il semblait s'épanouir dans une immense joie : sa tâche était finie ; il pouvait se reposer, mourir, il avait donné à cet art des armes qu'il aimait tant, un champion tel qu'il l'avait rêvé !

Qu'on n'accuse pas l'amour filial de m'exagérer les qualités professorales de mon père : elles étaient si réelles et si reconnues, qu'un grand nombre de maîtres d'armes de la garnison de Paris sont venus, souvent, lui demander des leçons.

Et puis, quelles preuves mon père n'a-t-il pas laissées de l'excellence de son enseignement? Louis Mérignac est exclusivement son élève. Combien d'autres encore, parmi les meilleures lames, les plus classiques : MM. Saucède, Waskéwitch, Vivet, de Mintéguiaga, Antonio d'Espeleta, etc.

M. d'Espeleta se souvient-il des beaux assauts qu'il faisait à la salle de Cordelois ? J'ai entendu raconter que, souvent, il venait plas-

tronner au moment d'aller en soirée. Il arrivait, en habit noir, cravate blanche, un camélia à la boutonnière. La leçon commençait calme, grave, mais, peu à peu, les lames s'échauffaient, les frémissements du fer passaient du bras à la tête et au cœur, et la leçon froide et correcte se terminait en un assaut plein de verve et de brio.... mais si classique pourtant, que l'habit ni les manchettes n'étaient pas froissés, et que pas un pétale ne manquait au camélia!

Enfin, plusieurs élèves de mon père apprécient tellement ses principes, qu'il les ont conservés par écrit, et moi-même, j'espère pouvoir m'en servir un jour pour la publication d'un Traité d'escrime, quand les comparaisons et l'expérience m'en auront donné le pouvoir et le droit.

# TABLE DES MATIÈRES

## L'ESCRIME CHEZ LES AMAZONES

### ANCIENNES ET MODERNES

## L'ESCRIME CHEZ LES SCYTHES



## L'ESCRIME CHEZ LES HUNS



## L'ESCRIME CHEZ LES SCANDINAVES

## L'ESCRIME CHEZ LES GOTHS



## L'ESCRIME CHEZ LES ANGLO-SAXONS

## L'ESCRIME CHEZ LES GERMAINS



## L'ESCRIME CHEZ LES GAULOIS

## L'ESCRIME CHEZ LES FRANCS



## L'ESCRIME CHEZ LES FRANÇAIS

## LES DUELS

LA CHEVALERIE



LES TOURNOIS

ARMES DES FRANÇAIS

## L'ESCRIME MODERNE

Fin du deuxième et dernier volume.

PARIS — IMPRIMERIES RÉUNIES, C

Rue du Four, 54 bis.

TU PENSES
J'ŒUVRE
C. MOTTEROZ